



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

8EME ASSEMBLEE GENERALE DU RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE L'HOMME BARCELONE, 11-14 DECEMBRE 2008

Informations bibliographiques:

Titre: Rapport de la 8^e Assemblée Générale du REMDH – Barcelone, 11-14 Décembre 2008

Auteur: Aurélie De Poortère **Auteur collectif:** REMDH

Traduction : Aurélie De Poortère **Publication:** REMDH

Edition, corrections, révisions: Marc Schade-Poulsen, Anne Czichos, Laureline Rossigneux

TABLE DES MATIERES

Premier jour -11 Décembre (Jeudi)	3
Séance d'ouverture à l'IEMED	4
Conférence et table ronde.....	6
La situation des droits de l'Homme en Catalogne.....	6
La situation des droits de l'Homme dans le monde arabe.....	6
Les droits de l'Homme et le Processus de Barcelone: De la déclaration de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée	7
Deuxième jour - 12 Décembre (Vendredi)	9
Accueil et adoption de l'ordre du jour de l'AG et ratification des minutes de la dernière AG.....	9
Présentation des rapports	9
Rapport politique	9
Rapport d'activité.....	10
Rapport financier	11
Discussion des rapports.....	12
Présentation des nouveaux membres et vote sur les rapports	15
Election du Bureau de l'Assemblée, des président(e)s de séance, des scrutateurs et du Comité de rédaction de la Déclaration finale	17
Présentation du programme de travail et inscription aux ateliers	17
Ateliers	19
Justice.....	19
Migration et réfugiés	21
Droits des femmes et égalité des genres	23
Troisième jour - 13 Décembre (Samedi)	26
Ateliers	26
Education aux droits de l'Homme.....	26
Palestine, Israël et les Palestiniens.....	29
Liberté d'association	34
Présentation et discussion du document conceptuel sur les groupes de travail.....	36
Présentation des candidats au Comité exécutif	38
Débat et adoption des Statuts.....	40
Proclamation des résultats de l'élection.....	40
Quatrième jour - 14 Décembre (Dimanche)	41
Rapports des différents ateliers.....	41
Adoption du budget et du programme de travail	41
Adoption de la Déclaration de l'Assemblée Générale	42

INTRODUCTION

Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) a été fondé en 1997 comme une réponse de la société civile à la Déclaration de Barcelone. C'est un réseau indépendant composé de 77 organisations et institutions de défense des droits de l'homme, ainsi que particuliers, situés dans 28 pays et qui se reconnaissent dans les normes internationales des droits de l'Homme et dans le droit international humanitaire. La mission du REMDH est de promouvoir et de renforcer les droits de l'homme et la réforme démocratique dans le cadre du processus de Barcelone et des mécanismes de coopération UE-pays arabes dans la région Euro-méditerranéenne.

La 8ème Assemblée Générale (AG) du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme s'est déroulée à Barcelone, les 11-14 Décembre 2008, et a réuni 60 représentants d'organisations membres, ainsi que 70 invités et observateurs durant les quatre jours. L'objectif de l'AG a été d'évaluer le travail effectué depuis la dernière Assemblée Générale à Madrid en 2006 ; d'approuver et adopter les Statuts ; d'élaborer le programme de travail pour la période 2008-2010 en termes de plan d'action et de budget ; ainsi que de ratifier des nouveaux membres et d'élire le nouveau Comité Exécutif.

Ce rapport est un résumé du contenu et des débats abordés durant l'AG. L'ordre chronologique est suivi, conformément à l'ordre du jour de l'AG. Les documents correspondants aux votes sont disponibles en annexe à la fin du rapport.

- L'Assemblée Générale a été officiellement inaugurée le Jeudi 11 Décembre 2008 par le président du REMDH, Kamel Jendoubi; accompagné de Andreu Felip, Directeur de l'Agence Catalane pour la Coopération et le Développement ; Xavier Badia, Directeur de l'Office Catalane pour la Promotion de la Paix et des Droits de l'Homme; Senén Florensa, Directeur général de l'Institut Européen de la méditerranée (IEMED) et Manel Vila, Directeur pour la Coopération et la Solidarité internationale, Mairie de Barcelone.
- Le deuxième jour, les rapports Politique, d'Activité et Financier ont été discutés et votés, les nouveaux membres du Réseaux ont été présentés et ratifiés. La session s'est poursuivie par trois ateliers sur les thèmes de la Justice, Migration et Réfugié et Gendre.
- Le troisième jour a commencé avec trois ateliers sur l'Education aux Droits de l'Homme, Palestine, Israël et les Palestiniens et la Liberté d'Association. S'en est suivi la présentation et le vote des Statuts, ainsi que l'élection du nouveau Comité Exécutif.
- Le dernier jour a été consacré à l'adoption du programme de travail, du budget, et de la Déclaration de l'Assemblée Générale, y compris les résolutions d'urgence. L'AG a été clôturée par la Consultation du Conseil des représentants de la Fondation Euro-Méditerranéenne de soutien aux défenseurs des Droits de l'Homme (résumé non-inclus dans ce rapport).

Nous sommes de l'avis que cette Assemblée Générale a confirmé la réussite constante du REMDH à établir sa crédibilité auprès de la société civile dans la région, de même qu'avec les représentants des institutions de l'Union Européenne (UE) et du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM), tout en influençant les politiques concernant les droits de l'Homme au niveau régional.

Nous souhaiterions remercier tous les participants pour leur participation active et leurs apports constructifs pendant les différentes sessions. Nous souhaiterions par ailleurs exprimer notre reconnaissance à l'Agence Catalane pour la Coopération et le Développement et l'Office Catalane pour la Promotion de la Paix et des Droits de l'Homme pour leur assistance en termes d'organisation et de financement, à l'IEMED et la mairie de Barcelone pour leur hospitalité et leur soutien financier, ainsi qu'à DANIDA et SIDA pour leur généreuse contribution financière. Enfin, un grand merci aux interprètes et au personnel du REMDH.

Kamel Jendoubi
Président du REMDH



Marc Schade-Poulsen
Directeur Exécutif du REMDH



Premier jour -11 Décembre (Jeudi)

Séance d'ouverture à l'IEMED

Présidence: Eva Norström, vice-Présidente du REMDH

- Senén Florensa, Directeur Général de l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMED)
- Xavier Badia , Président de l'Agence catalane pour la Promotion de la Paix et des droits de l'Homme
- David Minoves, Directeur Général de la Coopération, du Développement et de l'Aide humanitaire au Conseil Municipal de Barcelone
- Manel Vila, Directeur de la Coopération Internationale et de la Sécurité, Conseil Municipal de Barcelone
- Kamel Jendoubi, Président du REMDH

Senén Florensa, Directeur Général de l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMED), a officiellement ouvert cette 8^e Assemblée Générale du REMDH le 11 Décembre en remerciant chaleureusement tous les participants de leur présence. Eva Norström, vice-Présidente du REMDH, a remercié à son tour le gouvernement catalan, le conseil municipal ainsi que l'Agence catalane pour la Promotion de la Paix et des droits de l'Homme, l'Agence danoise pour le développement International (Danida) et l'Agence suédoise pour la coopération internationale (Sida) de leur soutien. Mme Norström a remercié l'IEMED d'avoir permis au REMDH de se réunir en ses locaux pour la tenue de cette assemblée générale.

Madame Norström a remercié tous les membres du REMDH et a mis l'accent sur la nécessité de croire en l'influence des actions de la société civile sur le cours de la démocratie. Pour illustrer ses propos, elle a rappelé que, sans le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis dans les années 1960, l'élection de Barack Obama au poste de Président des Etats-Unis n'aurait sans doute pas été possible. Xavier Badia, de l'Agence catalane pour la Promotion de la Paix et des droits de l'Homme a souligné que cette Assemblée Générale rassemblait des activistes qui croyaient tous fermement en la nécessité de défendre les valeurs des droits de l'Homme au quotidien. C'est cette conviction qui est le fil directeur de cette 8^e Assemblée Générale du REMDH.

Xavier Badia a rappelé que cette 8^e Assemblée Générale se déroulait le jour même de la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (UDHR). Il a souligné que l'UDHR représentait un véritable guide de bonne conduite pour l'ensemble de la société civile. Le Président de l'Agence catalane pour la Promotion de la Paix et des droits de l'Homme a fait valoir que, grâce à leurs efforts communs, le REMDH comme les administrations catalanes impliquées dans cette Assemblée Générale (AG) avaient gagné en efficacité. Manel Vila, Directeur de la Coopération Internationale et de la Sécurité au Conseil Municipal de Barcelone, a remercié l'ensemble des institutions qui avaient ainsi montré leur réelle volonté d'approfondir leur connaissance de la région Euro-Med et de contribuer à la promotion des droits de l'Homme.

David Minoves, Directeur Général de la Coopération, du Développement et de l'Aide humanitaire au Conseil Municipal de Barcelone, a souligné que le partenariat euro-méditerranéen était une priorité pour le gouvernement catalan et ses représentants pour l'action humanitaire. Il a rappelé la vocation clairement méditerranéenne de la Catalogne et précisé que les différents départements du gouvernement catalan avaient clairement l'intention de créer des liens – et non de fermer ou créer des frontières. L'existence même du REMDH et la réunion de cette AG permettaient de faire de l'espace méditerranéen un véritable espace de rencontre pour des individus et organisations partageant les mêmes idéaux et combats. Il a déclaré que cette AG était l'occasion idéale de fournir des instruments pour l'échange et le dialogue afin de promouvoir l'indépendance et l'implication de la société civile dans la promotion de la démocratie.

M. Minoves a souligné que la coopération euro-méditerranéenne ne devait pas être uniquement axée sur les échanges commerciaux et des préoccupations sécuritaires. Mettre de côté la question des droits de l'Homme ne pouvait être une attitude responsable puisqu'il ne pouvait y avoir de véritable développement économique et de réduction réelle de la pauvreté sans qu'un minimum de conditions liées au développement humain n'aient été remplies au préalable – comme l'existence d'acteurs libres et indépendants et un niveau de vie minimal. Les droits de l'Homme doivent être placés au coeur même de toute politique de coopération et de développement. Adopter une approche différente reviendrait à défendre une vision anachronique des politiques de développement qui ne donnerait que l'illusion de contribuer au développement économique et négligerait assurément le développement humain. M. Minoves a donc rappelé qu'il était absolument nécessaire de lier la

défense et la promotion des droits de l'Homme aux débats et discussions sur le développement afin que la coopération porte réellement ses fruits. Le Processus de Barcelone doit rester un point de référence pour la promotion du dialogue et l'adoption d'une stratégie plus efficace pour le développement de l'ère méditerranéenne.

Senén Florensa, Directeur Général de l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMED) a déclaré que cette AG abordait des sujets essentiels sur lesquels l'ensemble du Processus de Barcelone reposait. Il a fait valoir que, dès ses origines, le Processus de Barcelone avait permis la modernisation des institutions de la région Euro-Med grâce aux réformes de nombreuses structures dans le domaine de l'éducation, de l'économie et du commerce menées dans ce cadre. Tout au long de l'année dernière, ce grand projet méditerranéen a particulièrement attiré l'attention: de nombreux espoirs ont été soulevés, mais de nombreuses frustrations se sont également fait jour. L'Union pour la Méditerranée (UPM), dans sa forme définitive, devait représenter une tentative de répondre à toutes ces attentes. Le contenu de la déclaration de Paris montre que les droits de l'Homme restent en théorie au cœur même du projet de l'UPM. Mais le risque est grand que ce projet d'UPM prenne une autre direction et qu'il ne se focalise que sur les questions économiques. M. Florensa a souligné que les organisations issues de la société civile se devaient de rappeler à l'opinion publique et aux autorités que la transformation de l'ère méditerranéenne ne pouvait se résumer à un exercice purement intergouvernemental. De fait, la promotion d'un partenariat entre les sociétés civiles et les gouvernements dans la région Euro-Med était le principe même qui avait guidé le lancement du Processus de Barcelone en 1995.

Kamel Jendoubi, Président du REMDH, a dressé un court historique du Processus de Barcelone et de son insertion progressive dans le projet de l'UPM. En 1995, plus de 1000 personnes avaient participé à la conférence internationale qui avait marqué l'inauguration du Processus de Barcelone, y compris des chefs d'état et de gouvernement, des fonctionnaires et des représentants de nombreuses ONG. Une conférence parallèle, également consacrée au Processus de Barcelone, se déroulait au même moment. M. Jendoubi a souligné que la situation avait depuis lors grandement évolué: lorsqu'il a participé au Sommet de Paris pour la Méditerranée en tant qu'observateur, il a été déçu par le fait que seuls des chefs d'Etat et de gouvernements aient été invités à prendre part aux débats. Lorsque l'on compare l'esprit de ces deux conférences, il ressort clairement que, tandis que la volonté d'intégrer et de prendre en considération la société civile avait été réelle et sincère lors du lancement du Processus de Barcelone, cela n'était certainement pas le cas à Paris. La Conférence de Paris a été un véritable événement médiatique et a réuni 43 chefs d'état et de gouvernement. Mais seuls trois pays ont mentionné les droits de l'Homme dans leurs discours: le Royaume-Uni, les Pays-Bas et Chypre. Aucun autre chef d'Etat ou de gouvernement n'a ne serait-ce que mentionné les droits de l'Homme dans ses interventions. La question des droits de l'Homme n'était clairement pas au programme.

Le Président du REMDH a insisté sur la nécessité d'utiliser l'UPM comme un cadre régional pour la création d'un espace de débat politique. Il a affirmé qu'il croyait en la valeur ajoutée de l'UPM vis-à-vis du Processus de Barcelone. Mais les organisations issues de la société civile doivent clairement s'engager dans un travail actif de plaidoirie pour éviter que le débat au sein de l'UPM ne soit uniquement axé sur des considérations économiques, et faire en sorte que l'UPM devienne un outil favorisant la mise en place de réformes structurelles dans la région. Les discussions et débats liés au partenariat euro-méditerranéen devraient effectivement, comme le prévoit l'UPM, avoir lieu au plus haut niveau. Mais le travail de plaidoirie du REMDH devrait se concentrer sur la préservation de l'esprit originel du Processus de Barcelone, soit rassembler les individus et prendre en considération la société civile. Un autre argument en faveur de l'UPM, telle qu'elle apparaît dans son projet final, est le rééquilibrage institutionnel entre l'Union Européenne (UE) et les pays du sud de la Méditerranée que ce projet faciliterait. Le projet final de l'UPM promouvrait ainsi la collaboration et le partage des responsabilités au sein de l'UPM grâce à la mise en place d'un système de coprésidence. Le projet de l'UPM tel que présenté lors de la Conférence de Paris du 13 Juillet 2008 donne en effet à la coprésidence un droit de regard sur toutes les décisions et initiatives de l'UPM. Le REMDH ne présente pas d'opposition de principe au mécanisme de coprésidence, mais souligne que l'attitude de la coprésidence égyptienne a de quoi alarmer les organisations de la société civile. L'Egypte n'a manifesté aucune volonté réelle de mener des réformes. Ce manque de volonté pourrait bien mener le Processus de Barcelone dans l'impasse. Le REMDH est par conséquent particulièrement inquiet de la direction prise par l'UPM. M. Jendoubi a souligné qu'il était essentiel que les états partenaires de la région Euro-Med mènent des réformes structurelles au plus vite, et l'UPM ne semble malheureusement pas les y inciter. Le Président du REMDH a appelé les organisations membres du réseau à joindre leurs efforts et à mettre en pratique les principes du Processus de Barcelone afin de raviver son esprit originel. Le réseau doit donc de rester vigilant et prêter la plus grande attention aux évolutions à venir.

Conférence et table ronde

- **La situation des droits de l'Homme en Catalogne:** Dr. Jaume Saura, Président de l'Institut des droits de l'Homme de Catalogne, Professeur de Droit international, Université de Barcelone
- **La situation des droits de l'Homme dans le monde arabe:** Mme Randa Siniora, Directrice Générale de la Commission Indépendante Palestinienne pour les Droits des Citoyens (CIPDC), membre du comité exécutif de l'Institut du Caire pour les Etudes sur les Droits de l'Homme (ICEDH)
- **Les droits de l'Homme dans le processus de Barcelone: de la Déclaration de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée:** M. Khémaïs Chammari, Président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH), Lauréat du Prix International de Nuremberg pour les droits de l'Homme, Consultant expert

La situation des droits de l'Homme en Catalogne

Dr. Jaume Saura, Président de l'Institut des droits de l'Homme de Catalogne, Professeur de droit public international, Université de Barcelone

Le Dr. Jaume Saura a présenté aux participants de l'AG un résumé de la situation des droits de l'Homme en Catalogne. Il a précisé que la Catalogne faisait partie d'un pays démocratique dans lequel prévalait l'Etat de droit et dans lequel les citoyens pouvaient, entre autres, avoir accès à l'éducation et à la justice. Le Dr Saura a également signalé que les administrations catalanes avaient fait des efforts considérables en adoptant récemment un plan d'action pour la promotion des droits de l'Homme dans la région - celle-ci faisant désormais partie intégrante de la politique catalane de coopération et de développement.

Le Dr Saura a cependant souligné que la situation des droits de l'Homme en Catalogne était loin d'être idéale. Il a fait valoir que la législation catalane en matière de lutte antiterroriste enfreignait le droit international. Tout individu suspecté de terrorisme se voit en effet imposer un avocat et son nom peut être publié dans la presse, portant ainsi atteinte à sa vie privée. Tout individu suspecté de terrorisme peut également rester jusqu'à 30 jours en détention sans pouvoir communiquer avec le monde extérieur. Le Dr Saura a souligné que cette législation antiterroriste accroissait considérablement les risques de torture. L'Espagne a d'ailleurs été récemment condamnée par le Comité des Nations Unies contre la torture. Des mécanismes de protection contre la pratique de la torture ont par conséquent été adoptés: le médiateur du gouvernement catalan sera en charge de leur mise en oeuvre au niveau régional.

Le Dr Saura a ensuite souligné que les immigrés étaient victimes de fortes discriminations et que les étrangers détenant un permis de séjour long n'étaient pas toujours en position de faire valoir leurs droits les plus élémentaires. Les immigrés illégaux et les demandeurs d'asile sont de plus en plus souvent considérés comme des criminels et placés en centres de détention. M. Saura a rappelé que la politique catalane d'immigration était bien trop restrictive: des demandeurs d'asile sont régulièrement renvoyés dans leur pays d'origine, et doivent pour cela traverser des pays dans lesquels ils peuvent être la proie de multiples persécutions.

Il a enfin expliqué que la liberté d'expression n'était pas toujours respectée: un quotidien espagnol ayant récemment été condamné pour avoir publié une caricature ayant déplu aux autorités. Le droit de manifestation est également sujet à des restrictions arbitraires et la réaction des forces de polices face aux manifestants est parfois excessive. Le Dr Saura a insisté sur la nécessité de promouvoir l'égalité des genres à l'échelle de la Catalogne. Une loi combattant la violence conjugale a récemment soulevé de nombreux débats sachant que chaque année, en Espagne, 80 femmes meurent des suites de violences conjugales.

La situation des droits de l'Homme dans le monde arabe

Mme Randa Siniora, Directrice Générale de la Commission Indépendante Palestinienne pour les Droits des Citoyens (CIPDC), membre du comité exécutif de l'Institut du Caire pour les Etudes sur les Droits de l'Homme (ICEDH)

Mme Randa Siniora, ancienne membre du Comité Exécutif du REMDH, s'est ici exprimée en tant que membre de l'Institut du Caire pour les Etudes sur les Droits de l'Homme (ICEDH). Elle a résumé les conclusions d'un rapport sur la situation des droits de l'Homme dans 12 pays de la région Euro-Med publié par le ICEDH. Ce rapport analyse l'impact des politiques menées par les pays arabes sur les mécanismes européens et onusiens

de protection des droits de l'Homme. Ce rapport détaille également le rôle joué par la Ligue arabe dans la région.

Le rapport de l'ICEDH s'adresse aux violations des droits de l'Homme dans la région: il ne rentre pas dans le détail, mais donne une vue d'ensemble de la situation dans les 12 pays entre Septembre 2007 et Octobre 2008. Il démontre clairement que les pays arabes exportent désormais avec succès leurs politiques hostiles aux réformes et mécanismes de protection des droits de l'Homme au sein des forums internationaux.

Une illustration flagrante de cette position ambiguë des états arabes est le rôle joué par les pays nord-africains dans l'affaiblissement des mécanismes des Nations Unies pour la protection des droits de l'Homme. Le rapport s'attache à catégoriser les 12 pays étudiés en fonction de leur attitude générale face aux réformes. Alors que certains pays de la région sont hostiles à toute réforme (la Syrie, l'Arabie Saoudite, l'Egypte,...), d'autres sont un tant soit peu plus ouverts aux réformes (le Maroc, Bahreïn,...).

Il ressort cependant du rapport réalisé par l'ICEDH que les 12 pays étudiés suivent le même schéma de violation des droits de l'Homme. Les violations des droits de l'Homme les plus notoires sont les attaques répétées dont sont victimes les réformistes et les activistes des droits de l'Homme. La répression des mouvements sociaux, le contrôle des médias et les restrictions multiples à la liberté d'expression sont également des pratiques tristement courantes à travers l'ensemble de la région. Les livres et publications étrangères sont fréquemment censurés ou interdits. Des caricaturistes peuvent être appelés à comparaître devant les tribunaux et la religion est de plus en plus fréquemment utilisée comme prétexte pour limiter la liberté d'expression. L'Etat d'urgence est toujours décrété dans plusieurs pays de la région et la torture reste bien souvent impunie lorsqu'elle est le fait des forces de l'ordre (et, lorsque condamnation il y a, celle-ci est bien rarement mise à exécution). Les atteintes à la liberté religieuse des minorités sont très fréquentes et la région est minée par de nombreux conflits latents ou ouverts.

Mme Siniora a souligné que la Ligue arabe avait considérablement nuit aux progrès de la démocratie dans la région. La Ligue arabe a en effet subtilement approuvé le coup d'état en Mauritanie et a récemment rédigé une déclaration restreignant la diffusion satellite dans la région.

Mme Siniora a également rappelé que les pays arabes avaient sapé de l'intérieur les fondements des mécanismes des Nations Unies pour la protection des droits de l'Homme, notamment en faisant en sorte que soient nommés des experts non indépendants. L'Egypte est à la tête du Groupe africain, qui a largement contribué à décrédibiliser le Conseil des droits de l'Homme. Des pays comme l'Algérie ou le Maroc ont également joué un rôle négatif et fait obstacle à la participation d'organisations issues de la société civile dans différents organismes des Nations Unies.

Les droits de l'Homme et le Processus de Barcelone: De la déclaration de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée

M. Khémaïs Chamhari, Président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH), Lauréat du Prix Nuremberg pour les droits de l'Homme, Consultant expert,

M. Chamhari a illustré la situation des droits de l'Homme dans la région Euro-Med par le biais d'exemples concrets. Les autorités tunisiennes ont ainsi récemment fait obstacle à l'organisation d'une réunion de la LTDH, à laquelle différents représentants étrangers avaient été invités. M. Chamhari estime que le manque de réaction de la délégation de la Commission européenne est symptomatique du peu d'influence, voire de l'impuissance des délégations européennes présentes dans les états arabes.

Le procès actuel des syndicats de la région minière de Gafsa en Tunisie est également symptomatique de la situation des droits de l'Homme dans la région. Les conditions minimales afin d'assurer un procès juste et équitable n'ont pas été respectées. Des charges ont même été portées, entre autres, à l'encontre de Cherbib Mouhieddine, Président de la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR), pour "crime de solidarité". M. Mouhieddine ne s'est jamais rendu dans la région de Gafsa. Alors même que le monde entier célèbre le 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, ces événements en disent long sur la situation des droits de l'Homme dans la région Euro-Med.

M. Chamhari a souligné que le REMDH, et ce dès sa création en 1997, avait considéré le Processus de Barcelone comme un cadre utile pour la défense et la promotion des droits de l'Homme dans la région. Cela ne signifie pas pour autant que le REMDH ait donné blanc-seing au Processus de Barcelone. Il est en effet ressorti

très clairement du Processus de Barcelone que les échanges commerciaux y étaient considérés comme la priorité absolue du partenariat euro-méditerranéen. Le REMDH a par conséquent insisté sur la nécessité de désaxer la coopération euro-méditerranéenne de ces préoccupations commerciales et sécuritaires pour attirer l'attention sur le deuxième article des Accords d'Association contenus dans le Processus de Barcelone. Ce second article souligne en effet la nécessité de promouvoir les droits de l'Homme à l'échelle régionale. La version finale du second article se résume cependant à une déclaration de principe ne contenant aucune disposition concrète.

M. Chamhari a précisé que les progrès accomplis étaient uniquement dus à l'engagement de la société civile. Cette dernière a en effet joué un rôle fondamental dans la promotion des droits de l'Homme dans la région, et ce à plusieurs niveaux. La déclaration de Barcelone était à l'origine fort peu loquace sur la promotion de l'égalité des genres. Grâce aux pressions exercées par la société civile, et malgré le manque évident de volonté politique des états concernés, la promotion de l'égalité des genres a été intégrée grâce à l'adoption du Plan d'Action d'Istanbul.

Le travail de lobbying du REMDH, combiné avec celui d'autres ONG et organisations locales, a joué un rôle essentiel. Le lancement des groupes de travail du REMDH consacrés au genre et aux droits des femmes d'une part, aux droits des migrants et des réfugiés d'autre part, est venu à point nommé. A cet égard, M. Chamhari a rendu hommage aux équipes de travail du REMDH et à leurs réalisations – et tout particulièrement à l'antenne de Bruxelles qui est parvenue à initier et soutenir un réseau composé d'autres ONG, de membres du Parlement européen et de fonctionnaires européens.

M. Chamhari a rappelé qu'il restait néanmoins encore beaucoup à faire pour assurer la promotion des droits de l'Homme dans la région. Le manque de communication et de transparence entourant le partenariat euro-méditerranéen représente un grave écueil: bien peu d'individus sont capables de saisir toutes les subtilités de cet enchevêtrement de mécanismes et de partenariats particulièrement complexe. Différents niveaux plus ou moins cohérents se sont ainsi sédimentés, du Processus de Barcelone aux Accords d'Association – basés sur une approche bilatérale, à la Politique Européenne de Voisinage (PEV) et au partenariat euro-méditerranéen – reposant sur une approche multilatérale.

L'idée d'un cadre politique de partenariat entre états du Nord et du Sud de la Méditerranée gagne peu à peu du terrain parmi les officiels de l'UE. M. Chamhari a déploré que l'UE ait pris la décision d'octroyer un statut avancé à Israël malgré les violations flagrantes des droits de l'Homme qui y ont lieu.

M. Chamhari a insisté sur le fait que les incertitudes et les doutes entourant le projet de l'UPM illustraient la complexité même de ces mécanismes de partenariat euro-méditerranéen. Les différentes oppositions et réticences auxquelles font face ce projet dans sa mise en œuvre sont le fait de cette complexité et de ce manque de lisibilité. M. Chamhari a précisé que les initiateurs du projet de l'UPM avaient pour visée principale le développement des relations intergouvernementales, et non l'intégration ou l'implication de la société civile dans les mécanismes de prises de décision des partenariats euro-méditerranéens. M. Chamhari a ensuite argumenté en faveur d'un rééquilibrage des rôles respectifs des gouvernements et de la société civile au sein de l'UPM. Si certains ont fait valoir que la mise en place de l'UPM favoriserait le lancement de projets coordonnés consacrés au commerce et au développement, M. Chamhari a précisé qu'il partageait les craintes de M. Jendoubi face à la coprésidence égyptienne, qui risquait fort de ruiner ces espoirs.

M. Chamhari a souligné la pertinence du guide de conduite du REMDH adopté dès 1997 et plaidant en faveur de la multiplication des partenariats entre les associations de défense des droits de l'Homme dans la région Euro-Med et les mécanismes conventionnels et non conventionnels des droits de l'Homme des Nations Unies. Il a insisté sur la nécessité pour le REMDH de maintenir le dialogue avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil européen – afin de veiller à ce que les Sous-Comités Droits de l'Homme et les Conseils d'associations puissent enfin remplir leurs fonctions originelles.

Pour finir, M. Chamhari a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération avec les organisations régionales et les acteurs locaux, et de renforcer leur engagement dans les réalisations du REMDH. Le réseau devrait également veiller à ce que davantage d'informations pertinentes lui parviennent de la part de ses membres et des acteurs locaux sur la mise en œuvre concrète, sur le terrain, de la PEV. Les groupes de travail devraient également s'impliquer davantage dans la préparation des réunions du partenariat Euro-Med. Il a souligné qu'une analyse critique et informée de la mise en œuvre de la PEV devrait être publiée par les groupes de travail avant chacune de ces réunions.

Deuxième jour - 12 Décembre (Vendredi)

Accueil et adoption de l'ordre du jour de l'AG et ratification des minutes de la dernière AG

Présidence : Kamel Jendoubi, Président du REMDH

Documents: Voir les Annexes ¹, ²

Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du REMDH et l'agenda de la présente ont été approuvés par l'ensemble des participants. M. Jendoubi et plusieurs participants ont insisté sur l'urgence de la situation dans la région minière de Gafsa, Tunisie (évoquée par M. Chamhari lors de la conférence-table ronde, du 11 Décembre) et sur la nécessité de présenter l'adoption d'une résolution d'urgence à l'ensemble des participants afin de l'intégrer dans la déclaration finale de l'Assemblée Générale.

Présentation des rapports

Présidence: Colm Regan, 80:20 Eduquons et Agissons pour un monde meilleur

Documents: Voir les Annexes ³, ⁴, ⁵

Rapport politique

Kamel Jendoubi a présenté le rapport politique du REMDH:

Ce rapport met l'accent sur le manque de volonté de l'Union européenne d'assumer son rôle de leadership dans la région Euro-Med, et en particulier sur l'absence d'une volonté réelle de promouvoir les droits de l'Homme. Cette ambivalence de la politique européenne est d'autant plus frappante que la situation des droits de l'Homme dans la région s'est constamment détériorée ces dernières années: le manque d'indépendance patent des systèmes judiciaires de la région en est une illustration.

Le rapport politique du REMDH met également en évidence la fréquence des violations des droits du peuple palestinien par l'Etat d'Israël et le degré de violence des luttes inter palestiniennes.

Tout cela dans un contexte où la notion même d'universalité des droits de l'Homme est sujette à de constantes attaques suite à la montée de l'extrémisme et du radicalisme dans la région Euro-Med. Les mouvements réformistes perdent du terrain et se retrouvent impuissants face à cette évolution: les organisations s'efforçant de promouvoir la paix et la démocratie dans la région ne sont pas suffisamment soutenues par les institutions et les politiques européennes.

M. Jendoubi a regretté que la question des droits de l'Homme soit négligée suite à la focalisation croissante des partenaires euro-méditerranéens sur les questions économiques et sécuritaires. L'évolution récente de l'UPM en est l'illustration flagrante: elle s'est contentée de poser des critères politiques très flous qui ne garantissent aucunement une réelle promotion des droits de l'Homme dans la région. Le Président du REMDH a insisté sur la nécessité de soumettre les Etats-membres de l'UPM à des critères d'évaluation précis et de leur imposer un calendrier défini pour la mise en place de réformes structurelles. M. Jendoubi a fait valoir que la mise en oeuvre de l'UPM et les récentes évolutions des partenariats euro-méditerranéens représentaient l'occasion idéale pour le REMDH de préciser et affiner ses orientations stratégiques.

M. Jendoubi a ensuite rappelé que la dernière AG du REMDH avait défini un plan d'action visant au développement des activités du réseau au sein de la société civile. Il a rappelé qu'une des ambitions du REMDH était de devenir un véritable pôle d'expertise pour ses membres. En 10 ans, de 1997 à 2007, le REMDH a lancé de nombreux partenariats avec des organisations du Nord et du Sud de la Méditerranée. M. Jendoubi a souligné que l'approche pragmatique de la Fondation Euro-Méditerranéenne de soutien aux défenseurs des Droits de l'Homme (FEMDH) et son soutien avaient largement contribué à l'efficacité du REMDH. L'engagement marqué du secrétariat du REMDH représente également un atout considérable pour le réseau et ses membres.

Quoi qu'il en soit, le REMDH doit continuer à aller de l'avant et améliorer sa communication interne comme externe, tout en affinant sa stratégie:

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Les membres du réseau sont à la base de toutes les activités du REMDH: la communication entre les différents membres d'une part, entre les membres, le Comité Exécutif et le Secrétariat d'autre part doit être améliorée le plus rapidement possible. Les membres du REMDH ne se sont pas assez engagés dans les activités du REMDH. Cette réticence trouve peut-être sa cause dans l'extrême complexité des mécanismes de partenariats euro-méditerranéens. Le REMDH pourrait par exemple initier des groupes de suivi, selon le modèle utilisé pour le groupe de suivi des relations UE-Maroc, afin d'améliorer la connaissance de ces mécanismes parmi ses membres.
- Les groupes de travail devraient également intensifier leurs actions au niveau gouvernemental afin de gagner en influence et de promouvoir l'adoption de réformes locales dans la région Euro-Med. L'impact politique des activités du REMDH reste en effet limité à ce jour. Le réseau devrait par conséquent rationaliser ses stratégies de plaidoirie, viser une influence maximale auprès d'interlocuteurs toujours plus nombreux tout en tenant compte des ressources limitées qui lui sont allouées. Le REMDH devrait également questionner plus clairement et plus fréquemment l'orientation prise par la Politique Européenne de Voisinage.
- Le REMDH a récemment commis plusieurs erreurs de recrutement et a fait appel à des experts non fiables. Plusieurs membres du réseau se sont également plaints de la qualité des traductions arabes de certaines publications du réseau.
- Le REMDH devrait également adopter une stratégie claire et proactive de recrutement. Bien que le réseau doive prendre soin de ne pas se disperser en étendant par trop ses activités, il est vital de réfléchir à une meilleure allocation des ressources afin de pouvoir recruter davantage de membres.
- Le REMDH devrait également concentrer davantage de moyens aux demandes de subventions et levées de fonds et assurer la diversification de ses sources de financement.
- Le renforcement des partenariats du REMDH avec des organisations internationales travaillant à l'échelle des Nations Unies et avec la Ligue arabe est également essentiel pour l'activité et l'avenir du réseau.
- La collaboration du REMDH avec les centres de recherche spécialisés et les universités de la région Euro-Med devrait être renforcée. Une collaboration accrue représenterait en effet un moyen particulièrement efficace de renforcer l'expertise et la crédibilité du REMDH.
- Le REMDH devrait également adopter et promouvoir une approche transversale et régionale dans toute activité de communication et de plaidoirie afin de toucher un public toujours plus large, au Nord comme au Sud de la Méditerranée. Il s'agirait pour le réseau de soutenir les associations locales tout en renforçant ses liens avec les organisations internationales.

Kamel Jendoubi a ensuite rendu hommage aux membres du Comité Exécutif qui n'ont pas souhaité ou pu renouveler leur mandat: Birgit Lindsnæs, Colm Regan, Eva Norström, Iain Byrne, Maria De Donato, Nina Atallah, Nizam Assaf, Rabéa Naciri. Il a insisté sur leurs qualités personnelles et leur engagement sans faille au sein du REMDH. Colm Regan a à son tour rendu hommage à M. Jendoubi et à Mme Norström pour leurs qualités respectives en tant que Président et vice-Présidente du réseau.

Rapport d'activité

Le Directeur Exécutif du REMDH, Marc Schade-Poulsen, a estimé qu'environ 75% des objectifs fixés lors de la dernière AG du réseau avaient été atteints. Depuis 2006, le REMDH est parvenu à augmenter considérablement ses ressources financières et le Secrétariat s'est agrandi avec, notamment, la création de deux groupes de travail supplémentaires.

M. Schade-Poulsen a expliqué que les activités du REMDH étaient divisées en deux programmes, mis en œuvre via les six groupes de travail du REMDH. Ces six groupes de travail rassemblent désormais une centaine de membres du réseau.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

M. Schade-Poulsen a ensuite résumé quelques-unes des réalisations des six groupes de travail:

- Liberté d'association: publication de deux rapports et lancement d'activités de lobbying en Egypte et en Jordanie. Les activités du groupe de travail devraient progressivement s'étendre à d'autres pays.
- Justice: publications de rapports détaillés sur l'indépendance des systèmes judiciaires de la région et plus particulièrement sur la situation au Liban et en Tunisie. Le groupe de travail va également organiser une conférence régionale au Caire en 2009.
- Genre et droits des femmes: activités de lobbying afin d'accompagner et d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'Action d'Istanbul sur la promotion de l'égalité des genres. Formulation d'un kit de référence sur la promotion de l'égalité des genres (Gender Mainstreaming Toolkit, GMTK)
- Education aux droits de l'Homme: publication d'un rapport et d'un recueil de documents et de ressources méthodologiques, organisation d'universités d'été dans la région Euro-Med.
- Palestine, Israël et les Palestiniens (PIP): publication de rapports étudiant la situation sur le terrain et activités de lobbying intenses au niveau européen.
- Migrants et demandeurs d'asile: élaboration d'un dispositif Action d'Alerte Migrants et Réfugiés (AAMIR) et publication d'un rapport politique sur la situation des migrants et demandeurs d'asile dans la région.

Le REMDH a aussi été particulièrement actif dans sa stratégie de communication avec le recrutement d'un Chargé de communication à Copenhague et le lancement d'un nouveau site internet, l'ouverture d'une antenne en Egypte et la mise en place d'un projet sur les actions de solidarité à Paris.

Le Réseau propose également des activités de formation afin de promouvoir l'égalité des genres parmi ses membres. Le Réseau a rédigé, rassemblé et fourni à ses membres des ressources pertinentes sur la Politique Européenne de Voisinage (PEV) et travaille actuellement sur des matériaux destinés à des campagnes de sensibilisation.

Le REMDH a choisi de se concentrer sur ses activités de lobbying, principalement envers la Commission européenne et le Parlement européen. M. Schade-Poulsen a souligné que le réseautage faisait également partie des priorités essentielles du REMDH. La Commission Européenne est de plus en plus attentive aux recommandations du REMDH, même si cela ne se reflète pas toujours dans les politiques adoptées par l'UE.

Mr Schade-Poulsen a insisté sur l'importance des partenariats du REMDH avec d'autres ONG, comme la FEMDH, la Plate-forme non gouvernementale Euromed ou encore le Réseau Démocratie et droits de l'Homme (HRDN). Il a remercié les membres du Comité Exécutif du REMDH pour leur précieux soutien.

Rapport financier

Poul Collemorten, chef de l'Administration du REMDH, a brièvement présenté le rapport financier. Marc Schade-Poulsen a ensuite présenté le programme des activités à venir du REMDH. Il a souligné sa croissance rapide: en 2001, le REMDH disposait de 458 000 euros, ce chiffre est passé à 1,9 million en 2008.

Toutes les activités prévues n'ont cependant pas pu être mises en place. Près de la moitié des fonds sont consacrés au fonctionnement des Groupes de travail. 6% sont consacrés aux activités de communication du réseau, et les fonds ont malheureusement manqué pour le recrutement d'un chargé de communication à Bruxelles. Au total, 20% des fonds sont consacrés au fonctionnement des organes exécutifs: ce pourcentage peut sembler élevé, mais les activités de ces organes sont vitales au bon fonctionnement du réseau. L'organisation des Assemblées Générales est assez coûteuse mais tout aussi essentielle à la formulation stratégique du REMDH. Le réseau a augmenté ses dépenses administratives (de 9 à 10%) car le REMDH n'est plus hébergé par l'Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH) et dispose désormais de ses propres locaux. Ce pourcentage devrait se réduire à 7% dans un avenir proche. Dans l'ensemble, les résultats obtenus, bien que légèrement inférieurs à ceux fixés par le plan d'action de l'Assemblée Générale de Madrid, sont satisfaisants.

Discussion des rapports

Présidences: Eva Norström, vice-Présidente du REMDH
Wadih Al Asmar, vice-Président de SOLIDA

Les commentaires des participants peuvent être regroupés selon trois axes:

1. La stratégie du REMDH telle qu'elle transparaît dans le rapport d'activité et le rapport politique:
 - Plusieurs participants ont souligné la pertinence de ces rapports qui mettaient en avant la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans la région Euro-Med.
 - Les participants ont également souligné que la nature des relations intergouvernementales entre les pays de la région allait de pair avec la mise à l'écart des organisations issues de la société civile dans le processus de prise de décision.
 - Ils ont fait part de leur déception face à l'attitude de l'UE et le manque évident de volonté politique des responsables européens d'agir concrètement pour la promotion des droits de l'Homme dans la région.
 - De nombreux participants ont fait part de leur préoccupation face à la direction prise par les mécanismes de partenariats euro-méditerranéens, trop souvent instrumentalisés à des fins sécuritaires et contribuant de façon de plus en plus flagrante au raidissement des politiques d'immigration et d'asile.
 - Dans la région Euro-Med, la lutte contre le terrorisme est également fréquemment utilisée comme un prétexte pour fouler aux pieds l'Etat de droit et les droits de l'Homme.

Recommandations des participants:

- Les organisations de la société civile ont des ressources limitées. En revanche, les Government-Operated Non-Governmental Organizations (GONGO's) bénéficient de moyens considérables. Le REMDH devrait prêter davantage attention à la question des GONGO's.
- Le REMDH devrait également se pencher de façon plus systématique et régulière sur le suivi et l'évaluation de ses activités afin de s'assurer qu'elles aient bien des implications concrètes dans les pays concernés.
- Les organisations de la société civile ne sont aucunement incitées à poursuivre leur travail en faveur des droits de l'Homme alors même que des états violant ouvertement les droits de l'Homme comme Israël se voient accorder un statut privilégié par l'UE. Le rapport politique du REMDH aurait dû aborder cette question.
- Le rapport politique évoque l'émergence de nouveaux acteurs stratégiques dans la région Euro-Med, comme l'Iran, la Chine et la Russie. Le REMDH pourrait commander un rapport exploratoire sur l'influence de ces nouveaux acteurs sur les politiques des droits de l'Homme dans les pays de la région

2. L'Union pour la Méditerranée

La mise en œuvre de l'UPM laisse sceptiques de nombreux membres du réseau:

- Les attributions précises et le rôle exact du Secrétaire général de l'UPM n'ont toujours pas été communiqués à ce jour.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Le risque est réel que les mécanismes de coopération euro-méditerranéens ne soient désormais plus discutés qu'au seul niveau intergouvernemental puisque l'UPM prévoit la tenue de conférences intergouvernementales tous les deux ans. La société civile se trouverait ainsi peu à peu exclue des débats.
- La Ligue arabe a désormais le statut de membre à part entière de l'UPM, mais son statut exact au sein de l'UPM a fait l'objet de nombreuses spéculations (à savoir si la ligue aurait le statut d'observateur ou de membre à part entière).
- La Commission européenne doit désormais demander l'accord de la Présidence et de la coprésidence de l'UPM avant d'approuver ou de soutenir tout projet ayant trait à la coopération euro-méditerranéenne.
- Plusieurs participants ont souligné que la fin de la présidence française de l'UE (Décembre 2008) laisserait place à l'incertitude: la présidence tchèque (Janvier-Juillet 2009) n'a pas clairement pris position face au projet de l'UPM.

Recommandations des participants:

- Certains participants ont insisté sur la nécessité de prêter davantage attention à la crise économique actuelle et de se concentrer sur la défense des droits économiques et sociaux des migrants et réfugiés. Les migrants et les réfugiés sont souvent, en effet, les premières victimes des récessions économiques. Certains participants ont souligné que la mise en oeuvre du Pacte Européen sur l'Asile et l'Immigration devrait être suivie de près et que le REMDH devrait clairement exprimer son opposition à cette politique.
- Le renforcement des partenariats du REMDH avec les autres ONG doit clairement être une priorité stratégique du REMDH car cette collaboration est un des outils les plus efficaces pour la promotion des droits de l'Homme dans la région Euro-Med.
- Des participants ont suggéré que le REMDH se tourne vers les pays d'Europe centrale et de l'Est et coopère avec eux. Ces pays ont en effet leur propre vision de la coopération Euro-Med: cet autre regard représenterait un atout pour le REMDH.
- Le calendrier des élections européennes (Juin 2009) et le renouvellement consécutif des commissaires européens accroissent la pertinence des activités de lobbying du REMDH envers l'UE, activités de lobbying qui devraient être au centre de la stratégie du REMDH durant l'année 2009.
- Le Comité Exécutif du REMDH devrait contacter les officiels de l'UE dans les plus brefs délais afin d'obtenir une clarification sur le fonctionnement et les objectifs précis de l'UPM.
- Les membres du Comité Exécutif du REMDH ont indiqué que l'UE serait en effet en période de transition pendant les six prochains mois. La présidence suédoise de l'UE (Juillet-Décembre 2009) représentera en revanche une période particulièrement propice aux activités de lobbying du REMDH.
- Plusieurs participants ont reconnu que la création de l'UPM pourrait conduire le REMDH à redéfinir son identité. Le concept même de partenariat euro-méditerranéen a récemment été remis en cause et il est essentiel que le réseau repense sa stratégie globale.
- Il a été rappelé que, au moment du lancement du Processus de Barcelone, les objectifs étaient clairs: le partenariat Euro-Méditerranéen était basé sur les Accords d'Association et les mécanismes bilatéraux. Avec le lancement de l'UPM, un cadre de travail inédit et aux contours mal définis a été mis en place. Les accords bilatéraux étant désormais dissociés des actions multilatérales. Le REMDH devrait-il se concentrer sur la Politique Européenne de Voisinage ou bien étendre ses activités à d'autres mécanismes et organisations internationales? Le REMDH devrait-il lancer des partenariats avec d'autres organisations internationales, hors Union Européenne, et rechercher leur soutien?
- D'autres participants ont insisté sur la nécessité de renforcer l'impact politique des décisions du REMDH et le dialogue auprès des gouvernements de la région. Ces participants ont rappelé qu'une distinction devait être faite entre les gouvernements avec lesquels le dialogue était possible, comme le Liban (bien

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

que ce dialogue n'aboutisse pas systématiquement à des engagements concrets ou à des modifications concrètes sur le terrain) et ceux avec lesquels le dialogue était quasi impossible (la Syrie, la Libye et l'Égypte).

- Plusieurs participants ont souligné que le REMDH devrait se concentrer sur le respect des conventions ayant trait aux droits de l'Homme étant donné que de nombreux états les ayant ratifiées ne les respectent pas en pratique.
 - Cette stratégie serait particulièrement pertinente étant donné que les mécanismes de défense des droits de l'Homme des Nations Unies ont récemment été l'objet d'attaques répétées de la part des États arabes, *via* notamment la nomination d'experts controversés. Les élections prochaines au sein du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies représenterait l'occasion idéale pour mettre en place une stratégie de lobbying envers l'UE afin qu'elle tente de préserver l'indépendance de ces mécanismes de surveillance des Nations Unies.
3. La communication entre les membres du REMDH
- Plusieurs participants ont salué les réalisations du REMDH et la pertinence des publications du réseau. Ils ont néanmoins souligné que le REMDH ne médiatisait pas assez ses publications et recherches.
 - Le groupe de travail sur les Migrants et les Réfugiés a récemment publié un rapport détaillé sur la situation de migrants dans l'ensemble de la région Euro-Med, il y a de cela un an, mais cette publication est restée bien trop confidentielle. Les participants ont suggéré que le REMDH assure une diffusion bien plus large de ce type de rapport.

Le Comité Exécutif a précisé que le REMDH avait bien conscience de ces écueils et de ce manque de visibilité, et que toute suggestion ou proposition des membres était par conséquent la bienvenue.

Le Comité Exécutif a insisté sur la nécessité pour les groupes de travail de prêter davantage attention aux méthodes de travail et aux approches prévalant dans les différents pays de la région Euro-Med. De même, les membres des groupes de travail devraient prendre une part active dans la diffusion des publications et réalisations des groupes de travail en les relayant auprès de leurs communautés nationales et locales respectives. Les groupes de travail et leurs membres pourraient ainsi s'inspirer du mécanisme d'alerte mis en place par le groupe de travail sur les migrants et les réfugiés.

Recommandations des participants:

- Plusieurs participants ont souligné que les méthodes de consultation actuellement en place entre les organisations membres devraient être revues. Entretien un réseau ne peut se résumer à l'assemblage de différentes listes de noms: des liens concrets doivent être tissés au quotidien entre les différents membres des groupes de travail *via* la promotion d'actions et de projets concrets.
- Le REMDH pourrait également promouvoir de façon plus concrète la formation de réseaux à l'échelle nationale, comme cela a été fait au Maroc. Le REMDH doit trouver un équilibre entre le renforcement des synergies entre les groupes de travail et le soutien aux initiatives individuelles des membres du réseau.
- Le REMDH a également un rôle fondamental à jouer dans le dépassement et l'apaisement des conflits internes des différentes organisations membres.
- Il existe deux catégories distinctes de membres: les professionnels disposant d'un fort degré d'expertise (les instituts de recherche, les centres de formation) d'une part, et d'autre part les militants des droits de l'Homme. Cet équilibre entre professionnels et activistes constitue à la fois la force et la faiblesse du réseau. Ces deux aspects du REMDH doivent être également promus. Les activistes sont actuellement dépassés par les professionnels. C'est pourquoi le REMDH doit recruter davantage d'activistes.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Le Comité Exécutif (CE) a répondu à cette dernière intervention en précisant que ce rééquilibrage entre membres professionnels et activistes des droits de l'Homme était précisément l'un des objectifs de la nouvelle politique proactive de recrutement mise en place par le REMDH.

Présentation des nouveaux membres et vote sur les rapports

Présidence: Rabéa Naciri, Présidente de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM)

Présentation des nouveaux membres:

Membres réguliers :

Dr. Barbara Harrell-Bond, AMERA, Royaume-Uni et Egypte

Le Dr. Harrell-Bond est membre du comité exécutif d'AMERA, une organisation qui apporte un soutien financier aux associations légales d'aide aux réfugiés en Egypte et en Ouganda. AMERA souhaiterait étendre ses activités au Moyen-Orient et à tout le continent africain.

Radwan Ziadeh, Centre de Damas pour les droits de l'Homme, Syrie

Le Centre de Damas pour les droits de l'Homme a été créé en 2005: cette association publie chaque mois une lettre d'information sur les violations des droits de l'Homme en Syrie. Cette organisation a également publié de nombreux rapports détaillés sur la situation des droits de l'Homme en Syrie.

Christina Kahili, Institut Méditerranéen pour les Etudes de Genre, Chypre

L'objectif principal de l'Institut Méditerranéen pour les Etudes de Genre est la promotion des droits de l'Homme, et plus spécifiquement des droits de la femme, dans la région Euro-Med. Mme Kahili a souligné qu'elle était convaincue de la plus-value des activités de réseautage et des campagnes de sensibilisation du REMDH.

Birgitta Danielsson, Kvinna til Kvinna (De Femme à Femme), Suède

Kvinna til Kvinna est une organisation de femmes fonctionnant principalement comme une fondation et connue pour ses activités dans les Balkans. L'organisation a des bureaux à Amman et à Jérusalem et a déjà participé à plusieurs réunions des groupes de travail du REMDH.

Rabéa Naciri a expliqué que la proposition d'intégrer ces quatre organisations reflétait la nouvelle stratégie proactive de recrutement du REMDH. La parité Nord-Sud et hommes-femmes est respectée: deux organisations sont du Nord, deux du Sud et deux sont représentées par des femmes, deux par des hommes.

Les quatre organisations ont été acceptées comme membre du REMDH suite au vote des participants de l'AG:

	Pour	Contre	Abst.
AMERA, GB et Egypte	28	0	0
Centre de Damas pour les droits de l'Homme, Syrie	31	0	0
Institut Méditerranéen pour les Etudes de genre, Chypre	30	0	0
De Femme à Femme (Kvinna til Kvinna), Suède	30	0	1

Membre individuel (proposé par le CE)

Madjid Benchikh, Professeur de droit, Algérie

M. Benchikh a expliqué aux participants qu'il était auparavant membre régulier du REMDH *via* son organisation, le Comité international pour la Paix et les droits de l'Homme. Suite à la dissolution de ce Comité, M. Benchikh avait été radié du REMDH. C'est en tant que militant des droits de l'Homme que M. Benchikh souhaite désormais intégrer le réseau.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

La candidature de M. Benchikh a été approuvée suite au vote des participants:

	Pour	Contre	Abst.
M. Madjid Benchikh	28	0	0

Radiations:

Membres réguliers:

Sept organisations ont été soumises à une proposition de radiation du REMDH:

- Organisation arabe pour les droits de l'Homme au Royaume-Uni, RU
- Comité International pour la Paix en Algérie, régional
- Association danoise pour les Nations Unies, Danemark
- Fondation pour les droits de l'Homme et humanitaires, Liban
- Association internationale pour la protection des droits de l'Homme, Chypre
- Jeunesse Maghrébine, Belgique
- Centre de recherche Al Urdun Al Jadid, Jordanie

Suite aux demandes de précisions des participants, Marc Schade-Poulsen a précisé que des courriers avaient été envoyés, et ce à plusieurs reprises, à 9 organisations. Ces organisations ne donnaient aucun signe de vie au REMDH et ne s'impliquaient aucunement dans les activités des groupes de travail. Deux organisations ont fait part de leur souhait de continuer à travailler avec le REMDH. Les sept autres organisations ont soit été dissoutes, soit n'avaient plus la capacité ou la volonté de travailler avec le REMDH.

Ces sept organisations ont été radiées du REMDH suite au vote des participants:

	Pour	Contre	Abst.
Organisation arabe des droits de l'Homme au Royaume-Uni, RU	20	1	3
Comité International pour la Paix en Algérie, régional	26	0	1
Association danoise pour les Nations Unies, Danemark	29	0	0
Fondation pour les droits de l'Homme et humanitaires, Liban	24	1	4
Association Internationale pour la protection des droits de l'Homme, Chypre	26	1	1
Jeunesse Maghrébine, Belgique	26	1	1
Centre de recherche Al Urdun Al Jadid, Jordanie	24	1	1

Démission:

L'association Greek Helsinki Monitor (GHM) a été radiée car elle a demandé que sa participation soit annulée.

Radiation de membres associés :

Le Fédération Internationale d'Helsinki pour les droits de l'Homme a fait faillite en 2007 et la radiation de l'organisation a été approuvée suite au vote des participants:

	Pour	Contre	Abst.
Fédération Internationale d'Helsinki pour les droits de l'Homme	27	0	0

adiation de membres individuels:

Le Comité Exécutif (CE) a proposé la radiation de M. Aktham Naisse, membre individuel. M. Jendoubi a expliqué cette décision: M. Naisse faisait partie du REMDH en tant que Président du CDF. Le REMDH lui a apporté son soutien lorsqu'il a été emprisonné en lui conférant le statut de membre individuel afin d'être à même de le défendre. Le CDF a fait scission suite à des conflits internes, et le CE du REMDH a décidé de soutenir la

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

présidence de M. Danial Saoud au CDF. M. Naisse a par la suite mené une campagne de dénigrement du REMDH.

La radiation de M. Akhtam Naisse a été adoptée suite au vote des participants:

	Pour	Contre	Abst.
M. Akhtam Naisse	23	2	1

Vote sur les rapports:

Le rapport politique, le rapport d'activité et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité:

	Pour	Contre	Abst.
Rapport politique	28	0	0
Rapport d'activité	29	0	0
Rapport financier	30	0	0

Election du Bureau de l'Assemblée, des président(e)s de séance, des scrutateurs et du Comité de rédaction de la Déclaration finale

Présidence: Rabéa Naciri, ADFM, membre du Comité Exécutif

Présidents de séance

Les présidents de séance jusqu'à l'adoption du nouveau Comité Exécutif étaient (acclamation sans vote):

- Khadija Chérif, Tunisie
- Radwan Ziadeh, Syrie
- Eva Norström, Suède
- Stefan Lutgenaü, Autriche

Scrutateurs

- Lamia Louise Chehabi et Anna Bozzo ont été désignées comme scrutateurs.
- Marc Schade-Poulsen a été désigné d'office.

Comité de rédaction de la Déclaration finale

Les membres suivants ont été désignés (acclamation sans vote):

- Michel Tubiana
- Khémaïs Chammari
- Anitta Kynsiletho

Présentation du programme de travail et inscription aux ateliers

Présidence: Maria De Donato, Conseil Italien pour les Réfugiés (CIR)

Speakers: Marc Schade-Poulsen, Directeur Exécutif du REMDH

Marit Flø Jørgensen, Directrice des Programmes du REMDH

Documents: Voir les Annexes⁶, ⁷

Marc Schade-Poulsen a fait une courte présentation des principaux domaines d'action du REMDH jusqu'en 2010 et l'organisation de la prochaine AG du réseau. Il a invité les participants à faire part de leurs commentaires et suggestions après les sessions consacrées aux groupes de travail.

Mr Schade-Poulsen a lancé le débat sur l'éventuelle collaboration du REMDH avec d'autres institutions internationales que celles de l'UE, comme les Nations Unies ou la Ligue arabe. Cette évolution stratégique requiert une modification des statuts du REMDH.

Le Directeur Exécutif du REMDH a souligné la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans la région Euro-Med depuis la tenue de la dernière AG du REMDH ainsi que le manque de leadership politique de l'UE.

Le REMDH a décidé de concentrer ses activités sur des actions à court terme et de promouvoir l'intégration de toujours davantage de jeunes au sein du réseau. Le REMDH devrait également mettre l'accent sur la défense des droits socioéconomiques dans l'ensemble de la région Euro-Med, avec le lancement éventuel d'un nouveau projet consacré à ce thème.

Le réseau s'apprête également à recruter un coordinateur et un assistant pour le nouveau groupe de travail consacré à la mise en place d'actions de solidarité dans la région Euro-Med. Au cours des prochaines années, le REMDH va s'attacher à développer et affiner sa stratégie de communication avec l'ouverture d'une antenne média au Caire, le lancement d'un nouveau site internet et le recrutement probable d'un chargé de communication à Bruxelles.

Le REMDH va poursuivre et multiplier ses activités de formation sur la PEV, les mécanismes de partenariats européens et la promotion de l'égalité des genres. Le bureau du REMDH de Bruxelles va intensifier son travail de lobbying envers l'UE. De nouveaux partenariats avec d'autres ONG vont être lancés, en particulier avec la FEMDH et la Plate-forme non gouvernementale Euromed.

Les activités du REMDH auront toujours pour objectif principal le réseautage par le biais des différents groupes de travail. Le Directeur exécutif du REMDH est entré dans le détail des réalisations des différents groupes de travail:

Droits de l'Homme et démocratie:

- **Liberté d'association**
Le groupe de travail sur la liberté d'association a organisé plusieurs séminaires dans la région à intervalles réguliers et assure la publication d'une lettre d'information. De nouveaux événements ont lieu chaque année dans tel ou tel pays de la région, en fonction de la situation sur le terrain.
- **Justice**
Le groupe de travail sur la justice s'est consacré à l'étude de l'indépendance des systèmes judiciaires de la région et tout particulièrement à la situation prévalant en Algérie et en Egypte, tout en poursuivant ses activités en Jordanie, au Liban et au Maroc. Le groupe de travail apporte son soutien à la création d'une association des magistrats arabes: le groupe de travail se réunira le mois prochain en Egypte afin de discuter de cette question. L'impact des législations antiterroristes sur les systèmes judiciaires de la région sera également étudié
- **Droits des femmes et égalité des genres**
Le groupe de travail sur le genre incite fortement ses membres à s'engager davantage dans ses activités. Le groupe de travail se concentre aussi sur la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul. Le REMDH et le groupe de travail seront particulièrement actifs dans le cadre de la présidence suédoise de l'UE. Le groupe de travail sur le genre souhaite également apporter son soutien aux organisations locales réclamant la levée des réserves sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- **Education aux Droits de l'Homme**
Le Groupe de travail sur l'Education aux Droits de l'Homme va puiser son inspiration dans les différents rapports et recueils méthodologiques publiés à ce jour et se concentrer sur ses activités de formation. Les Universités d'été continueront à être organisées à un rythme annuel.

Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains:

- **Palestine, Israël et les Palestiniens (PIP)**

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Le groupe de travail PIP essaie de se concentrer sur la situation à Gaza et va tenter d'organiser une réunion sur place en Avril. Le groupe de travail va également poursuivre ses activités de lobbying envers les institutions européennes concernant la mise en œuvre effective de la PEV. De nombreux partenariats avec différentes associations et organismes européens ont également été lancés.

- Migrations et réfugiés

Le groupe de travail va poursuivre ses activités sur la mise en place d'un mécanisme d'alerte et sa mise en œuvre.

Marit Flø Jørgensen, Directrice des Programmes du REMDH, a présenté les différents ateliers et invité les participants à y être particulièrement actifs. Mme Flø-Jørgensen a précisé que chaque atelier serait divisé en deux sessions:

1. Une présentation du programme de travail et des activités du groupe de travail
2. Un débat approfondi sur les thématiques abordées et les priorités à définir

Ateliers

Documents: Voir les Annexes ⁸

Justice

Coordinateur REMDH: Fabrice Liebaut

1. Présentation des activités du Groupe de travail

1. Activités passées et présentes du Groupe de travail sur la Justice

Depuis 2004, les travaux du Groupe de travail sur la Justice sont axés sur l'indépendance des systèmes judiciaires. Le Groupe de travail a en premier lieu commandé et publié un rapport, «La Justice dans le Sud et l'Est de la Méditerranée», visant à dresser un état des lieux des systèmes judiciaires dans la région euro-méditerranéenne. Ce rapport, publié en 2004, a permis de montrer que l'un des dénominateurs communs à la plupart des pays de la région était la très faible indépendance, voire l'absence complète d'indépendance, du système judiciaire.

Les activités entreprises par le Groupe de travail sur la Justice reposent sur la combinaison d'une approche nationale et d'une approche régionale.

A l'échelle nationale, les activités du Groupe de travail se sont, dans une première étape, concentré sur quatre pays: le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et le Liban. Pour chacun de ces pays, le Groupe de travail a organisé un séminaire dans le but d'initier un dialogue entre les acteurs concernés, issus de la société civile, des institutions ou du système judiciaire (juges, avocats, procureurs, etc.), ministères de la justice, gouvernements, parlementaires, etc. Le Groupe de travail a ensuite élaboré, pour chacun de ces pays, un rapport national sur l'indépendance du système judiciaire comprenant des recommandations détaillées. Dans le sillage de ce rapport, un séminaire de suivi a été organisé au cours duquel les participants ont débattu des recommandations et discuté d'une stratégie de plaidoyer et de mise en œuvre par les organisations de la société civile.

A l'échelle régionale, le Groupe de travail, outre le rapport de 2004 sur «La Justice dans le Sud et l'Est de la Méditerranée», a publié en 2008 un rapport, «Les Initiatives en matière de réforme judiciaire dans la région euro-méditerranéenne», proposant une cartographie des initiatives et des acteurs impliqués dans ce domaine. Un travail sur la thématique du droit d'association des magistrats dans la région a par ailleurs été entamé, qui devrait notamment mener à la tenue d'une conférence régionale sur ce thème au Caire en avril 2009. Plus généralement, le Groupe de travail entend se développer progressivement en un pôle régional de compétences.

2. Activités à venir

Dans le domaine de l'indépendance des systèmes judiciaires, le Groupe de travail sur la Justice va poursuivre le travail entamé au Maroc, en Jordanie, au Liban et en Tunisie avec la publication des rapports et la tenue des séminaires de suivi tout en mettant progressivement en œuvre des activités similaires en Algérie et en Égypte.

Le Groupe va par ailleurs préparer la conférence régionale sur les réseaux de juges dans la région Euro-Med et les activités de suivi qui en découleront.

Le Groupe de travail sur la Justice souhaite par ailleurs initier un projet sur l'impact de la lutte contre le terrorisme sur les systèmes judiciaires de la région. Il s'agira dans un premier temps de définir le projet plus précisément, de collecter des financements et de commencer enfin la mise en œuvre concrète du projet (cf. *infra*).

2. Présentation du groupe de travail sur l'impact de la lutte antiterroriste

Michel Tubiana (Président honoraire de la Ligue des Droits de l'Homme) a présenté le projet du Groupe de travail sur la question de l'impact des mesures antiterroristes sur les systèmes judiciaires. Ce projet s'inscrit dans la suite logique du travail sur la thématique de l'indépendance de la justice puisque les législations antiterroristes ont un impact direct et considérable sur le fonctionnement des tribunaux, de la police et, de manière générale, sur les populations. L'idée est d'examiner l'ensemble des conséquences de ces législations sur les systèmes judiciaires, et ce depuis la phase de l'enquête jusqu'à celle de la condamnation.

Selon Michel Tubiana, le thème de l'impact des législations antiterroristes offre l'avantage de concerner l'ensemble des pays de la région Euro-Med, ceux du Nord comme ceux du Sud. Qui plus est, cette problématique s'inscrit dans la durée puisque, quand bien même le terrorisme viendrait à cesser un jour, les législations antiterroristes continueraient sans aucun doute de s'appliquer. S'il est certes légitime de se battre contre le terrorisme, ce combat doit être mené dans le respect des normes internationales et régionales. Il n'existe pas de définition du terrorisme au niveau international et le débat sur le terrorisme est par nature tendu et complexe. Afin d'éviter un débat trop théorique ou philosophique sur le concept même de terrorisme, le Groupe de travail entend initier ce projet par l'étude des normes existantes en matière de lutte antiterrorisme et la façon dont elles s'influencent mutuellement, notamment entre pays du Nord et du Sud. Sera ensuite examiné l'impact de ces normes sur les tribunaux et le contrôle des populations (caméras, écoutes téléphoniques, etc.).

Le schéma général de travail pour le projet du Groupe de travail sera le suivant: 1. Organisation d'un séminaire régional 2. Tenue de séminaires nationaux dans trois ou quatre pays respectivement du Nord et du Sud 3. Rédaction de rapports nationaux incluant des recommandations pour chacun des pays concernés et 4. Tenue d'un séminaire régional et rédaction d'un rapport régional.

3. Débats et recommandations

1. Débat sur l'indépendance du système judiciaire

Après avoir souligné la pertinence des projets menés par le Groupe de travail sur la Justice, plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de tenir compte des différences existantes entre la législation des pays de la région Euro-Med et la réalité des pratiques gouvernementales, qui font souvent peu de cas de l'indépendance du système judiciaire. Ainsi, le Conseil supérieur de la magistrature algérien, garant de l'indépendance des juges, n'a pas protesté suite à la suspension récente de 15 magistrats algériens par le ministère de la Justice. Le manque d'indépendance des juges vis-à-vis des gouvernants dans la région Euro-Med appelle, selon certains intervenants, à la formation de réels contre-pouvoirs au sein de la société civile.

Les participants à la réunion du Groupe de travail sur la Justice ont également souligné la nécessité pour les associations de juges de coopérer avec d'autres associations - en partie pour éviter l'écueil du corporatisme. Le Groupe de travail devrait également se pencher sur les moyens de tirer profit des instruments européens en matière de justice tels les sous-comités Justice et Sécurité. Il y a lieu de réfléchir à la promotion des recommandations du Groupe de travail *via* ces instruments.

2. Débat sur les législations antiterroristes

La lutte antiterroriste soulève de nombreux problèmes dans l'ensemble de la région Euro-Med et le discours politique sur le terrorisme a eu et a un impact énorme sur la justice dans son ensemble. Les législations antiterroristes ont ainsi abouti dans de nombreux pays à la création de systèmes judiciaires parallèles ouvrant la voie à de nombreuses dérogations aux conventions sur les droits de l'Homme et au droit international. La

proclamation de l'état d'urgence dans certains pays ou l'établissement de listes d'organisations terroristes au niveau international (UE, ONU) peuvent aussi aboutir, dans le contexte de la lutte antiterroriste, à ce que les normes internationales ordinaires soient ignorées ou écartées. De plus, les juges qui traitent des dossiers liés au terrorisme doivent parfois prendre des risques personnels - dans certains cas ils sont eux-mêmes visés par des actes terroristes, comme cela s'est produit ces dernières années en Espagne ou au Royaume-Uni.

Certains participants ont par ailleurs relevé que les lois antiterroristes constituaient souvent un moyen pour les régimes en place de se maintenir au pouvoir en terrorisant la population. Sous le prétexte de la lutte antiterroriste et de l'état d'urgence, la législation algérienne autorise ainsi le recours aux détentions secrètes. Des intervenants ont également proposé que le rôle des parlements nationaux soit davantage mis en valeur dans les travaux du Groupe de travail. Enfin, le rôle des services secrets dans l'élaboration et la mise en œuvre des législations antiterroristes devrait également être étudié de plus près, ainsi que la coopération internationale entre services secrets.

Un participant a suggéré que les futurs rapports du Groupe de travail concernant cette thématique incluent l'étude de cas individuels permettant d'éclairer de manière concrète les divers aspects de la problématique. Le cas des deux Tunisiens accusés au Danemark d'avoir voulu assassiner le dessinateur des «caricatures de Mahomet» est ainsi cité à titre d'exemple comme une affaire qui soulève toute une série de questions liées à la lutte contre le terrorisme. Plusieurs intervenants ont également exprimé leur souhait que la problématique de la lutte antiterroriste soit plus largement débattue au sein du REMDH, au-delà du seul Groupe de travail sur la Justice, s'agissant de législations ayant un impact massif sur la vie quotidienne des populations et portant atteinte à l'ensemble des libertés (expression, manifestation, association, etc.).

Migration et réfugiés

Coordinateur REMDH: Chadi Sidhom

1. Présentations

1. Pierre Barge, Président de l'Association Européenne de Défense des Droits de l'Homme

Les débats ont été introduits par un exposé de Pierre Barge de l'Association Européenne des Droits de l'Homme. L'intervention a porté sur les politiques européennes de migration et d'asile. Ces politiques ne sont pas toujours de nature à garantir le respect des droits des migrants et des demandeurs d'asile. Le traitement de la question migratoire est encore trop souvent traité sous l'angle sécuritaire, contribuant ainsi à stigmatiser les migrants: les états européens ont désormais recours à des pratiques biométriques et ont considérablement restreint les possibilités d'obtention de visas. Cependant, ces mesures drastiques ne peuvent à elles seules assurer la fermeture complète des frontières et le tri systématique des immigrants selon des logiques mercantilistes et utilitaristes. Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile est venu confirmer la tendance déjà dessinée par d'autres dispositifs européens, dont la directive retour, les accords de réadmission ou l'introduction du système dit de carte bleue. La notion du droit d'asile est par ailleurs progressivement vidée de son contenu, principalement du fait de l'impossibilité croissante pour des demandeurs d'asile d'accéder au sol européen.

2. Dr.Barbara Harrell- Bond, Assistance aux réfugiés d'Afrique et du Moyen-Orient (AMERA)

Barbara Harrell- Bond (AMERA), est ensuite intervenue sur la problématique des réfugiés dans les pays du Sud. Ces réfugiés vivent dans une situation de non-droit patente. Ils ne bénéficient d'aucun cadre juridique protecteur puisque la majorité des pays du Sud n'ont pas signé les accords de Genève – ce tandis que les pays signataires ne les mettent pas véritablement en œuvre. Le phénomène des flux mixtes complique la question car migrants et réfugiés arrivent ensemble sur le territoire. Il est, dans ce contexte, difficile de protéger le statut et les droits spécifiques des réfugiés. Ces réfugiés du Sud sont dans l'impossibilité d'obtenir un travail ou d'accéder aux systèmes de protection sociale ou sanitaire. Ils sont victimes de mauvais traitements et font souvent l'objet de détentions arbitraires. La persistance de cette exclusion et sa gravité nous oblige à inscrire la question de la défense des droits des réfugiés dans les pays du Sud au centre de nos préoccupations et de nos interventions. Les migrants des pays du Sud subissent un sort comparable aux réfugiés.

3. Discussion et débats suite à ces interventions

A l'issue de ces exposés, plusieurs intervenant(e)s ont souligné la gravité de la situation des migrants et réfugiés et la nécessité de renforcer le partenariat entre les membres du REMDH, de s'emparer des possibilités offertes par le Groupe de travail sur les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile du réseau. Les participant(e)s ont insisté pour que le dispositif Action d'Alerte Migrants et Réfugiés (AAMIR) soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Les participant(e)s ont également souligné les nombreuses difficultés rencontrées par les associations des pays du Sud lorsqu'elles tentaient de traiter la question des réfugiés et migrants. Les participant(e)s ont fait part de leur volonté d'intensifier le travail en réseau au sein du Groupe de travail migrants et réfugiés, d'échanger davantage d'informations et d'accroître leur réactivité. En somme, le Groupe de travail doit fonctionner comme un démultiplicateur et contribuer ainsi à la défense des droits des migrants et réfugiés.

2. Présentation des activités du groupe de travail

1. Activités présentes

- Renforcer les capacités des acteurs locaux grâce à un travail régional du Groupe de travail dans le but de renforcer le réseau, des activités de formation, des débats autour des politiques et législations en vigueur
- L'élaboration des trois rapports régionaux dans le but de dresser une cartographie de la situation dans la région Euro-Med et de mener des campagnes de sensibilisation auprès des populations
- Des activités de plaidoyer au niveau de l'UE et dans l'ensemble de la région Euro-Med

2. Activités à venir

- 2 réunions du Groupe de travail régional chaque année
- 1 réunion au niveau infrarégional chaque année
- 3 visites de terrain par an
- 1 document d'information sur la situation des migrants et réfugiés dans le Maghreb
- Des actions d'alertes pour les cas individuels

Chadi Sidhom a insisté sur :

- La nécessité pour les membres d'inclure la question de la protection des migrants et réfugiés comme une priorité dans leur agenda.
- La nécessité de recevoir davantage d'information de la part des membres du réseau

3. Les questions d'intérêt commun aux pays du Nord et du Sud sont les suivantes:

- La protection des travailleurs migrants
- L'accès à la protection internationale
- La détention
- Les conditions de déportation

L'accent doit être mis sur une coopération accrue entre les organisations du Nord et du Sud afin de pouvoir assurer un suivi effectif des cas individuels et de pouvoir rassembler les informations nécessaires pour les activités de plaidoyer du Groupe de travail sur les politiques de migration et d'asile mises en œuvre dans le cadre de la Région Euro-Med.

La ratification et la mise en œuvre de la convention de Genève sur le statut des Réfugiés et de la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille (CTM) devraient également être considérées comme des priorités.

4. Discussion avec les participants

- Nous devons nous efforcer de continuer à étudier la question de la migration et de l'asile sous l'angle des droits de l'Homme pour faire contre-pied aux évolutions actuelles. Les nouvelles politiques

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

européennes ont en effet mis en place un système de responsabilité partagée avec les pays du Sud, système lié aux politiques de développement (sur la base de la coopération aux frontières) et non pas seulement au respect des droits de l'Homme.

- Le Groupe de travail doit renforcer les capacités des ONG du Sud. La première des priorités est d'améliorer la situation dans le Sud étant donné que la plupart des réfugiés ne parviendront pas à destination, soit en Europe.
- Il y a une différence de nature entre les migrations dans le Nord et dans le Sud. Le Sud doit en effet faire face à un double problème: d'une part l'émigration vers le Nord, d'autre part l'immigration en provenance du Sud. Un autre problème spécifique au Sud est la défense des droits des migrants lorsque les droits des nationaux eux-mêmes ne sont pas reconnus.
- Le Groupe de travail doit également travailler sur la base de la convention de l'Union Africaine, convention ratifiée par tous les Etats africains. Le Groupe de travail devrait faire appel à des conseillers légaux afin pour mieux comprendre ses mécanismes et ainsi utiliser cette convention pour défendre les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans la région.

Droits des femmes et égalité des genres

Coordinateur REMDH: Lina Alqurah

L'objectif de l'atelier sur l'égalité des genres est de présenter le groupe de travail sur l'égalité des genres et son plan de travail pour 2008-2010.

Les préoccupations du groupe de travail sur l'égalité des genres sont de deux ordres:

- D'un point de vue interne: l'intégration de la question de l'égalité des genres dans le travail des ONG généralistes et une visibilité accrue en termes de parité des genres. La stratégie de travail a été axée autour de la réalisation et de l'utilisation d'un document pratique: le Kit pour la promotion de l'égalité des genres, le Gender Mainstreaming ToolKit (GMTK).
- D'un point de vue externe: l'observation et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul⁹ et du travail de promotion en vue de la préparation de la conférence interministérielle Euro-Med sur le renforcement du rôle des femmes dans la société qui se tiendra au Maroc en 2009 sous la présidence suédoise de l'Union Européenne.

1. La première partie de l'atelier a été consacrée à:

1. La présentation des objectifs du programme de travail pour 2008-2010:

- Renforcer le savoir-faire et les capacités des ONG généralistes à mettre l'égalité des genres au centre du débat grâce à des programmes de formation utilisant le kit pour la promotion de l'égalité des genres (GMTK). Le travail qui a été fait sur les statuts, le document conceptuel et le règlement des Groupes de travail a pris en compte la question de l'égalité des genres.
- Apporter notre soutien aux campagnes menées pour la levée des réserves sur la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes – CEDAW.
- L'observation de l'égalité des genres au sein du Processus de Barcelone et de l'Union pour la Méditerranée (UPM)

2. La présentation du rapport d'évaluation du REMDH des deux dernières années (2006-2008):

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Comment le réseau a su promouvoir la prise en compte des besoins et préoccupations des femmes et améliorer la représentativité des femmes autant que possible aux niveaux structurel, programmatique et d'action. Comment ce travail a été mené afin d'améliorer et d'intégrer l'égalité des genres au sein de l'organisation.
- Cela implique également la mise à l'épreuve du Kit afin d'identifier ses forces et les obstacles à sa mise en œuvre.

3. La présentation du Kit¹⁰ comme outil d'entraînement pour la mise en œuvre systématique de la parité dans les organisations généralistes

Il s'agit d'utiliser le Kit sur plusieurs niveaux:

- Sur le plan stratégique: sensibiliser et susciter un débat sur le caractère primordial de la promotion de l'égalité des genres, et ce en particulier au sein des organisations de défense des droits humains.
- Sur le plan cognitif: fournir les concepts et définitions afin d'améliorer la compréhension des questions de genre au sein de la région Euro-Med

4. Recommandations diverses à l'issue de la première partie de l'atelier:

- Réfléchir à un changement de terminologie en français et évoquer les «droits humains» plutôt que les «droits de l'Homme».
- Partager nos expériences afin de dessiner une vision stratégique essentielle pour le Groupe de travail et la mise en œuvre de ses activités. L'organisation de réunions stratégiques doit être une priorité afin de clarifier les objectifs que le Groupe de travail souhaite atteindre à long terme.
- Mettre en œuvre le Kit afin de réduire le fossé de l'inégalité des genres, ceci devra être précisé avant la mise en œuvre du Kit
- Faire de la question de l'égalité des genres une question transversale intégrée dans toutes les problématiques rencontrées au sein des organisations de défense des droits de l'Homme généralistes.
- Communiquer les réalisations du réseau et encourager les différents membres du REMDH à communiquer à ce sujet
- Il est important aujourd'hui de réévaluer le budget: le Groupe de travail a décidé que la promotion de l'égalité des genres devait également se refléter dans le budget du REMDH. Ce budget doit être traité de manière transversale.

2. La seconde partie de l'atelier a été consacrée à la mise en œuvre du Plan d'Action d'Istanbul

1. Présentation du Plan d'Action d'Istanbul

Le Réseau, et plus précisément le Groupe de travail sur l'égalité des genres, a entrepris une évaluation du Plan d'Action d'Istanbul. Cette évaluation a mis en évidence certaines faiblesses. Au niveau du préambule, les objectifs et indicateurs ne sont pas définis. De même, aucun mécanisme efficace de suivi n'a été planifié ou mis à exécution.

Le groupe de travail sur l'égalité des genres a été très actif au niveau:

- du suivi du plan d'action
- en étant présent lors des différentes rencontres organisées avec l'Union Européenne
- en élaborant un document contenant des recommandations pour la conférence de suivi de 2009.

Ces recommandations précisent que l'accent doit être mis:

- sur l'égalité des genres plutôt que sur le «renforcement du rôle des femmes dans la société»
- sur la mise en œuvre des mécanismes d'observation et d'exécution.

La publication d'un rapport de suivi de cette conférence interministérielle d'Istanbul et les projets de publication de rapports parallèles seront détaillés lors de la conférence de Rabat en 2009.

2. Présentation des stratégies d'action du Groupe de travail

L'existence même du Plan d'Action d'Istanbul est un élément positif, ce Plan d'Action a été signé par 35 états mais il contient également des écueils. Nous avons remarqué que peu de membres connaissaient réellement le plan d'action. Le groupe de travail a entrepris de mener une campagne de sensibilisation en vue d'améliorer ce plan d'action.

Cette campagne de sensibilisation vise:

- L'intégration de la société civile, le ciblage des présidences successives de l'UE, un lobbying actif à Bruxelles auprès des différentes institutions de l'UE. Le Groupe de travail a d'ores et déjà exercé des activités de lobbying lors de la conférence de Madrid.
- Une stratégie de soutien en vue de la préparation de la conférence de suivi qui se tiendra au Maroc en 2009, sous la présidence suédoise de l'Union Européenne.

3. Recommandations diverses à l'issue de la seconde partie de l'atelier

Sous sa nouvelle forme, l'Union pour la Méditerranée a une capacité d'action restreinte. La coprésidence égyptienne est véritablement problématique.

- La coprésidence égyptienne peut en effet entraver la participation des ONG aux réunions de l'Union pour la Méditerranée en vue de la préparation de la Conférence de Rabat de 2009 sur le renforcement du rôle des femmes dans la société.
- La coprésidence égyptienne peut représenter un obstacle pour la promotion de l'égalité des genres. Il est nécessaire de mettre la coprésidence égyptienne devant ses responsabilités officiellement et demander une position claire de leur part sur cette question.

Ces éléments pourront entraver le bon déroulement de la conférence de l'UMP au Maroc. L'avènement de l'UPM risque fort d'enterrer les mécanismes de suivi difficilement mis en place. Seule la Commission européenne fait pression pour que ces mécanismes restent en vigueur tandis que les pays arabes essaient de les vider de leur contenu.

L'Egypte fait du lobbying pour que cette conférence n'ait pas lieu au Maroc, et est suivie par la Syrie et l'Algérie.

C'est pourquoi les recommandations suivantes ont été formulées:

- S'assurer de l'implication des ONG de la région Euro-Med dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'Action d'Istanbul
- Renforcer le réseautage et la coordination tout en maintenant la cohérence des activités du GT
- Diffuser largement les recommandations formulées pour la conférence de suivi de 2009 et collecter des signatures pour s'assurer de leur prise en compte
- Intensifier le travail de lobbying:
 - Au sein de la Commission européenne et auprès des présidences successives de l'UE. Cependant, le retour aux prises de décision intergouvernementales induit par l'UPM réduit la place de la Commission européenne.
 - C'est pourquoi le suivi des présidences successives est essentiel pour renforcer l'impact des activités de lobbying du GT.
 - Auprès du Parlement européen. Les prochaines élections européennes, en juin 2009, renforcent la pertinence des activités de lobbying du GT, qui pourra ainsi faire pression auprès des parlementaires européens afin qu'ils intègrent la promotion de l'égalité des genres dans leurs campagnes
 - Auprès de la Ligue Arabe et de l'Egypte, en leur demandant de préciser leur position
 - Au niveau national, auprès des Etats-membres de l'Union Européenne

Troisième jour - 13 Décembre (Samedi)

Ateliers

Education aux droits de l'Homme

Coordinateur REMDH: Nour Hemici

1. Présentation des activités du Groupe de travail

1. Introduction par Nour Hemici, Coordinatrice de Projet

Depuis 2006, le cadre de travail du projet d'Education aux Droits de l'Homme est de promouvoir la diffusion des valeurs liées aux droits de l'Homme à travers la région Euro-Med. Le Groupe de travail s'est fixé des objectifs précis: 1. Etendre le réseau sein des ONGS se consacrant à la protection des Droits de l'Homme, 2. Echanger toujours davantage de méthodologies et d'approches, 3. Evaluer les différentes politiques d'éducation aux droits de l'Homme.

De 2006 à 2008, le Groupe de travail a mené plusieurs activités de front avec l'organisation de deux Universités d'Eté rassemblant plus de 120 ONG et la publication de deux ouvrages - l'un consacré aux Problématiques et Défis à venir (Human Rights Education in the Euro-Mediterranean region - Issues and Challenges - 2008), l'autre contenant des documents de référence (Bringing Human rights visions to public schools - 2007).

Les Universités d'Eté s'adressent à un public jeune. L'idée originale du Groupe de travail était de créer un réseau informel de jeunes travaillant sur les Droits de l'Homme dont les objectifs seraient: 1. La formation de compétences, 2. Le travail en réseau. Il s'agissait de créer un lieu où les éducateurs aux droits de l'Homme et les défenseurs des Droits de l'Homme puissent se rassembler, échanger leurs approches méthodologiques et débattre. Grâce au Groupe de travail, il existe désormais un réseau consacré à l'Education aux droits de l'Homme. Le recueil de documents de référence est basé sur des approches méthodologiques propres à l'Education aux droits de l'Homme. Ce document a une visée interactive: il doit inciter à la participation des différents membres du Groupe de travail.

L'enquête de satisfaction lancée en Février 2008 avait pour objectif de dresser un bilan des évolutions dans le domaine de l'Education aux droits de l'Homme au sein du REMDH et des autres organisations. Les entretiens ont été menés auprès de 60 organisations. Cette enquête a évalué les besoins, désirs et obstacles liés à l'Education aux Droits de l'homme. Le Groupe de travail a ainsi identifié des domaines d'action prioritaires pour la période à venir. Notamment poursuivre les universités d'été, mais en les réservant éventuellement aux seuls membres du réseau. Un autre domaine d'action prioritaire est la poursuite de la promotion du travail en réseau via l'organisation de séminaires régionaux. Il s'agirait également d'inclure davantage d'acteurs dans les activités du Groupe de travail – soit les autorités, des officiels, etc.

2. Présentation de Mohammed Zeidan, Association arabe pour les droits de l'Homme (HRA)

Le Directeur de l'Association arabe pour les droits de l'Homme a présenté dix sujets qui constituent selon lui un véritable défi pour la défense des droits de l'Homme dans la région Euro-Med:

- Les activités de l'Association arabe pour les droits de l'Homme ne concernent pas seulement les territoires palestiniens occupés mais également Israël. S'impliquer au Moyen-Orient, cela signifie agir dans une région dans laquelle paix et sécurité font cruellement défaut. Le défi principal est de garantir la paix et la sécurité.
- Dans cette région vivent des communautés qui doivent se battre pour défendre leurs droits les plus fondamentaux. L'éducation aux droits de l'Homme n'est pas perçue comme une priorité aux yeux des organisations de défense des droits de l'Homme. Cela soulève de nombreuses questions quant au groupe cible.
- La frustration des citoyens du Moyen-Orient est palpable: avoir connaissance de ses droits ne signifie pas obligatoirement que l'on est en position de les faire respecter. «Connaître ses droits, c'est le premier

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

pas vers leur défense» est le slogan de notre association. Mais c'est souvent l'exact opposé qui se produit: l'individu en question connaît ses droits mais sait pertinemment qu'il ne peut les faire respecter.

- Un autre défi majeur propre à cette région est l'ensemble de représentations liées à la citoyenneté auxquelles l'évocation des droits de l'homme renvoie. Ce alors même que la situation sur le terrain débouche sur toujours davantage d'aliénation, de racisme et de discrimination dans les droits et l'identité des citoyens. Il est difficile de s'intégrer dans l'Etat d'Israël – Etat Juif – lorsqu'on ne l'est pas. C'est pour cela qu'il est important de faire évoluer le concept de démocratie en Israël.
- L'éducation aux droits de l'Homme est perçue comme un domaine d'action élitiste, déconnecté des militants de base – et ce même lorsque le Groupe de travail se concentre sur le travail avec la jeunesse.
- La question des moyens mis à notre disposition est également centrale. Le Groupe de travail ne peut continuer à travailler à l'échelle actuelle. Si nous voulons que nos activités soient véritablement efficaces et touchent un public plus large, nous devons rassembler davantage de moyens. La plupart de nos activités sont financées par des fonds externes et nous essayons de trouver des solutions alternatives, au niveau local.
- Nous sommes également confrontés, dans la région Euro-Med, à une politique de deux poids deux mesures. Nous éduquons les populations au respect et à la défense des droits de l'Homme mais ces populations savent qu'il y a un fossé considérable entre la théorie et la pratique. L'Etat d'Israël viole les droits de l'Homme mais obtient cependant des récompenses - ainsi du statut avancé qui lui a été accordé par l'UE.
- Nous avons l'impression de travailler dans deux directions différentes. D'un côté, la société civile et de l'autre, l'UE. Le REMDH a été initié suite à la mise en œuvre du Processus de Barcelone – et l'UE joue un rôle majeur dans l'organisation de ce processus. L'UE a également encouragé la société civile à travailler sur les Droits de l'Homme. Mais, dans le même temps, l'UE a apporté son soutien à Israël. Les ONG se consacrant à la défense des Droits de l'Homme doivent travailler à la résolution de ce paradoxe afin de préserver notre crédibilité et de nous ôter cette impression que les dés sont pipés.
- Nous avons tenté de développer un programme traitant de ces problèmes, et nous l'avons nommé Education aux droits de l'Homme et assistance. Nous associons formation et enseignement. Il s'agit d'un processus éducatif, mais également d'actions concrètes pour la défense des Droits de l'Homme.
- L'Association arabe pour les droits de l'Homme organise des forums pour la défense des Droits de l'Homme et les participants doivent faire une action pour leur communauté chaque semaine. Ainsi ils prennent non seulement conscience des problèmes, mais ils agissent également pour les résoudre.

3. Présentation de Colm Regan, 80:20 Eduquons et agissons pour un monde meilleur

Le Groupe de travail sur l'Education aux droits de l'Homme a mené différentes recherches afin de mieux planifier ses activités. Une enquête a été réalisée auprès de nos membres afin d'étudier leurs souhaits. Cinquante-quatre d'entre eux ont déclaré être engagés dans le domaine de l'Education aux Droits de l'Homme mais seulement vingt-neuf ont répondu à notre invitation. Certains feignaient leur intérêt pour obtenir des subventions, ou pour gagner en visibilité. Le Groupe de travail a bien conscience de ces écueils.

Le Groupe de travail a néanmoins quatre atouts essentiels: 1. La reconnaissance croissante de l'EDH comme faisant partie du noyau central de l'agenda des Droits de l'Homme, 2. L'inclusion croissante des activités d'EDH dans les agendas actuels du REMDH, 3. La richesse et la diversité de nos approches et de nos publics, 4. La force du dialogue au sein du REMDH.

La faiblesse principale du Groupe de travail réside dans le manque de transparence et la carence démocratique des ONG membres. Les jeunes avec lesquelles le Groupe de travail a dialogué étaient particulièrement critiques vis-à-vis de leurs directions. La prise de décision, le manque d'information et de suivi au sein de ces organisations sont des questions centrales. Par ailleurs, certaines ONG utilisent la terminologie propre à l'EDH sans véritablement maîtriser la question.

Nous devons nous concentrer sur cinq domaines d'action: 1. La communication au sein du réseau, 2. L'extension du réseau, 3. Les méthodologies, 4. L'éducation populaire, le recentrage de nos actions autour des militants de base, 5. Le débat autour de la jeunesse est essentiel: les jeunes estiment que nos actions manquent de pertinence.

2. Débats et discussions avec les participants

1. Débat autour de l'Education aux droits de l'Homme dans les régimes autoritaires

Un intervenant a souligné le contraste entre la défense des droits de l'Homme en théorie et dans la pratique. Il est par exemple très difficile d'entrer en contact avec des réseaux de jeunes et de mener à bien des Universités d'Eté en Syrie. Un participant a suggéré qu'il était nécessaire d'adopter des approches différentes dans les Etats de droit et les régimes autoritaires. Via notamment la mise en place, dans ces régimes autoritaires, de formations axées sur la défense des droits de l'Homme et non pas sur les droits de l'Homme en tant que tels.

Les participants ont souligné la nécessité d'être particulièrement prudent afin de ne pas mettre en danger les membres du réseau: ainsi, plusieurs articles sont apparus dans les journaux, affirmant que le REMDH soutenait des organisations de défense des droits de l'homme israéliennes. Le Groupe de travail devait opérer de façon plus informelle, éviter de tout mettre par écrit et ne pas faire de la publicité autour de ses méthodologies.

2. L'enseignement du droit des réfugiés au sein du Groupe de travail

Un intervenant a souligné que le Groupe de travail devrait se pencher davantage sur la question des réfugiés. Il existe en effet des manuels pour enseigner le droit des réfugiés et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) a mis au point de nombreux matériaux pour enseigner le droit des réfugiés. Un intervenant propose d'exercer des activités de lobbying auprès des institutions de l'Union Européenne afin d'obtenir des subventions pour attirer les associations d'entraide sociale, d'aide juridique ou de médiation dans la région. C'est en effet la présence de ces associations dans la région qui a incité le Comité d'Helsinki à prêter attention au cas des réfugiés.

3. Les différentes approches méthodologiques de l'Education aux droits de l'Homme

Des participants ont fait remarquer que les membres du Groupe de travail étaient pour la plupart des militants des droits de l'Homme qui considéraient l'Education aux droits de l'Homme comme un hobby. Mais l'éducation aux droits de l'Homme est une véritable formation, très technique et spécialisée. Ainsi de la formation de résistance au stress, qui est en train d'être développée au sein du REMDH.

Un participant a souligné la nécessité de clarifier la terminologie et de l'uniformiser - par exemple en précisant si les sessions du Groupe de travail étaient consacrées aux formateurs ou bien à ceux qui sont en formation. Le manque de continuité à cet égard nuirait à l'efficacité du Groupe de travail sur l'Education aux droits de l'Homme. Un autre participant a fait valoir que les questions terminologiques ne lui semblaient pas importantes. Bien souvent, le seul intérêt de termes consacrés tels que «former les formateurs» est leur caractère de cases à cocher pour obtenir des subventions. Mais la réalité sur le terrain est bien différente. Les approches à l'Education aux droits de l'Homme divergent. Certains agiront comme des professeurs, donnant des leçons à des participants perçus comme des étudiants. Ce rapport vertical est le modèle dominant, bien qu'il n'ait pas fait ses preuves. Un dernier intervenant a insisté sur le besoin d'une définition plus précise du groupe cible, la façon dont on enseigne dépendant considérablement du groupe d'apprenants visé.

Les participants se sont entendu sur la nécessité de se concentrer sur certains sujets particuliers et d'orienter davantage le travail de recherche. L'acuité des débats semble se dissoudre le long de la chaîne d'information et le REMDH a un rôle primordial à jouer dans la diffusion précise de l'information.

4. L'organisation et l'évaluation des Universités d'Eté

Chaque université d'été organisée par le Groupe de travail recouvre un domaine d'action précis. Par ailleurs, une collaboration accrue des membres du réseau ne pourrait être que bénéfique, l'objectif du Groupe de travail étant de toucher 70% des membres du réseau. Les Universités d'Eté ont à cet égard une réelle valeur ajoutée,

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

mais cet apport est difficilement quantifiable. Il a été suggéré que les Universités d'Eté soient réservées aux seuls membres du réseau. Le second critère serait la non gratuité.

Certains membres proposent également que le Groupe de travail réfléchisse à la question de l'équilibre de l'âge, des sexes, etc. Un autre débat est en cours sur la pertinence de rassembler dans des mêmes réunions ceux qui débutent dans le militantisme et ceux qui ont beaucoup d'expérience.

Plusieurs participants ont exprimé leur souhait de revoir les langues de travail du Groupe. Ils ont souligné que le fait que les sessions se déroulent entièrement en anglais pouvait poser problème. L'utilisation de l'arabe serait souhaitable.

5. Coordination entre les membres du Groupe de travail et avec l'ensemble du REMDH

Un intervenant a fait remarquer qu'un usage accru d'internet et des nouvelles technologies était souhaitable. Ces nouveaux moyens de communication permettraient en effet de toucher un public toujours plus large. Le Groupe de travail devrait mettre sur pied un noyau représentant les différentes organisations s'investissant dans l'usage des nouvelles technologies.

Certains participants ont rappelé que le rôle du REMDH était de coordonner les activités de ses membres. Or, ces derniers résistent aux initiatives du REMDH pour renforcer la coopération au sein du réseau. Il faudrait organiser davantage de rencontres entre les organisateurs afin d'obtenir des informations précises et pertinentes pour ensuite pouvoir influencer les politiques gouvernementales.

La diversité est un atout et tous les membres du Groupe de travail ne pourront jamais être entièrement d'accord sur la groupe cible ou l'ensemble des méthodologies. A cet égard, le fait que le REMDH soit dominé par des organisations provenant du Sud et l'engagement moindre des pays membres du Nord constituent une faiblesse.

Palestine, Israël et les Palestiniens

Coordinateur REMDH: Nathalie Stanus

1. Première session: présentation du programme de travail 2008-2010

1. Wessam Ahmad, Al-Haq: La situation des droits de l'Homme en Israël et dans les territoires occupés

M. Ahmad a souligné que la situation des droits de l'Homme dans la région se détériorait de jour en jour. Le Groupe de travail a effectué un travail considérable, ce alors même que les membres ont dû travailler sans coordinateur pendant un an et demi. Le travail de lobbying a considérablement gagné en efficacité depuis la désignation d'une coordinatrice, Nathalie Stanus. Ce travail de lobbying est le point fort du groupe de travail PIP. Lorsque les organisations palestiniennes délivrent leur message seules, leurs déclarations sont toujours perçues comme partiales. Lorsque Palestiniens et Israéliens unissent leurs efforts, comme dans le groupe de travail PIP, le message est plus facile à transmettre et l'on prête plus d'attention à ses déclarations. C'est ainsi que le Groupe de travail gagne en crédibilité et renforce sa position. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que le Groupe de travail PIP continue à privilégier les actions de lobbying. L'on pourrait bien sûr remettre en cause l'impact de la stratégie de lobbying du Groupe de travail lorsque l'on voit que l'Union Européenne a récemment accordé à Israël un statut avancé. Mais les membres du Groupe de travail sont également tous conscients qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

La situation des droits de l'Homme sur le terrain est généralement bien connue des autorités et officiels de l'Union européenne. Le Groupe de travail doit les inciter à agir face à cette situation et leur fournir les arguments et preuves nécessaires car le manque de volonté politique est patent. Le Groupe de travail se réfère de plus en plus fréquemment à la réglementation européenne et aux violations du droit international par Israël pour démontrer que l'Union Européenne viole sa propre loi lorsqu'elle soutient les actions du régime israélien. La mise en oeuvre de la législation européenne est ce qui a fait gagner au Groupe de travail le soutien de l'Union

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

européenne et ce qui lui permet de rompre le silence sur la situation dans les territoires palestiniens. La question des implantations est à cet égard un obstacle majeur à l'avancée du processus de paix: au plus l'Union européenne soutiendra Israël dans sa politique d'implantation, au plus elle fera circuler des produits provenant de ces implantations.

En ce qui concerne les violations par Israël du droit international, le Groupe de travail PIP se doit de mentionner l'occupation continue de Jérusalem-Est, la poursuite de la politique des implantations, l'utilisation de la torture et les mauvais traitements infligés à la minorité palestinienne à l'intérieur d'Israël. Les membres du Groupe de travail disposent d'une expertise précieuse sur l'ensemble de ces questions.

2. Ghassan Abdallah, Organisation palestinienne des droits de l'Homme (PHRO): La situation des réfugiés palestiniens au Liban

Plus de soixante ans après l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, la situation des réfugiés palestiniens continue de se détériorer. Le Groupe de travail doit certes prêter toute son attention à la situation à Gaza et en Cisjordanie, mais ne doit pas pour autant négliger le sort réservé aux réfugiés palestiniens. Ces réfugiés représentent un élément essentiel de la cause palestinienne et représentent plus de la moitié de la population palestinienne.

Les réfugiés palestiniens installés au Liban ne disposent d'aucun droit politique, économique ou culturel. La loi leur interdit de travailler, de bénéficier de la sécurité sociale, de former des associations, de construire des maisons - et la liste n'est pas exhaustive. Depuis 2001, tout réfugié palestinien se voit exposer au risque de perdre la propriété qu'il a légalement acquise s'il n'a pas pris soin de l'enregistrer. Ces procédures d'enregistrement sont particulièrement complexes et chronophages. Pour ce qui est des services comme la santé et l'éducation, le Liban a fui ses responsabilités depuis 1948 et s'est déchargé en transférant leur mise en oeuvre à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), agence qui n'est elle-même pas en mesure d'assumer toutes ses responsabilités. Alors qu'une loi autorisant les femmes libanaises à transmettre leur nationalité à leurs enfants était en discussion, il a été décidé que les femmes palestiniennes ou les femmes libanaises mariées à des Palestiniens feraient figure d'exception et ne pourraient bénéficier de cette loi. Ceci illustre la discrimination dont sont victimes les réfugiés palestiniens au Liban.

Le gouvernement libanais qualifie les camps palestiniens de zones de sécurité et contribue à l'isolement de la population palestinienne. La frustration qui naît ainsi chez les jeunes Palestiniens réfugiés est ensuite exploitée par les radicaux. Le camp de réfugiés de Nhar el Bared a été détruit sous prétexte de lutter contre le terrorisme.

J'espère que le REMDH exprimera désormais davantage de soutien à la question des réfugiés palestiniens:

- J'encourage les autres membres libanais du REMDH à rejoindre le Groupe de travail PIP afin d'approfondir notre travail sur les réfugiés Palestiniens. Le REMDH devrait encourager tous les membres travaillant sur la question des réfugiés à rejoindre le groupe PIP.
- Nous devrions organiser des campagnes de sensibilisation afin d'augmenter la pression sur cette question. Le Groupe de travail devrait poursuivre ses activités de lobbying et de plaider au niveau national et international et envoyer des missions dans ces pays afin d'approfondir la connaissance de la situation des réfugiés palestiniens sur le terrain. Le Groupe de travail devrait se concentrer sur la préparation et l'utilisation de matériel de recherche, de publications et de documents d'études qui conviendraient à ce travail de plaider.
- Le Groupe de travail devrait également adopter différentes mesures afin de soutenir les réfugiés palestiniens et de s'assurer que leurs droits économiques et culturels sont respectés.
- Le Groupe de travail devrait se saisir de l'opportunité ouverte par l'AG pour adopter une résolution mentionnant les réfugiés palestiniens et leurs droits dans la résolution finale de l'AG.

3. Nathalie Stanus, Coordinatrice de Projet: Mise à jour sur les législations européennes

En juin 2008, suite à la demande déposée par Israël, l'Union Européenne a accepté d'accorder le statut avancé à Israël. Ce processus est à replacer dans le contexte de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) et est

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

ouvert à tous les autres pays membres de la PEV. Le 8 Décembre 2008, l'Union Européenne a donc accordé à Israël un avancement lourd de conséquences politiques – sans qu'Israël n'ait eu à accorder la moindre contrepartie ou le moindre gage de respecter le droit international et d'améliorer la situation humanitaire sur le terrain. L'Assemblée Générale du REMDH s'apprête à adopter une résolution urgente à ce sujet.

Il y a de cela deux semaines, le Parlement européen a décidé de repousser un vote sur le protocole attaché à l'Accord d'Association UE-Israël et avalisant la participation d'Israël à certains programmes communautaires recouvrant les domaines des media, de la culture, de l'innovation et de la concurrence – domaines auxquels Israël prête un intérêt tout particulier. Ce vote a créé la confusion au sein des organisations de la société civile en Europe et à l'intérieur d'Israël et des Territoires palestiniens. Certains ont même été jusqu'à annoncer que le Parlement européen lui-même se prononçait sur l'obtention du statut avancé par Israël. De fait, le Parlement européen ne s'est aucunement prononcé sur le statut avancé d'Israël car il s'agit d'une décision politique qui doit être approuvée par les 27 Etats membres de l'UE et par Israël.

Le Parlement européen a décidé de repousser ce vote sur le protocole ainsi que la résolution politique non contraignante l'accompagnant en décembre comme signe de protestation face à la stagnation du processus de paix et à la détérioration de la situation dans la bande de Gaza. Cette résolution politique fait référence à la nécessaire participation équitable de la minorité arabe au sein d'Israël dans les programmes communautaires en question. Cette résolution politique enjoint également les Etats-membres de l'UE à empêcher que les implantations illégales ne bénéficient de la participation d'Israël à ces programmes communautaires.

Une fois approuvée par le Parlement européen, cette résolution sera un élément essentiel de notre politique de lobbying. Le vote sur le protocole et les résolutions politiques devrait avoir lieu lors de la prochaine session plénière du Parlement Européen, qui doit se tenir en Janvier 2009.

4. Présentation du Programme de travail PIP 2008-2010, Stefan Lütgenau, Fondation Bruno Kreisky pour les droits de l'Homme

Le Groupe de travail PIP travaille selon deux axes. D'une part le respect du droit humanitaire international et sa mise en oeuvre à l'intérieur d'Israël et dans les territoires palestiniens. Le Groupe de travail PIP a également pour objectif de devenir un forum d'associations de la société civile regroupant des organisations de Palestine, d'Israël, de l'Union Européenne et des Pays arabes. Il est essentiel que ce type de forum existe afin de renforcer les capacités d'action des membres envers l'Union européenne.

Le travail de plaidoyer du groupe de travail se déploie sur trois niveaux différents: l'Union Européenne, les Etats membres de l'UE et le niveau local, soit les autorités israéliennes et l'autorité palestinienne.

En Avril 2008, durant une réunion du Groupe de travail, les membres ont décidé de mettre en place des zones prioritaires d'action:

- Gaza est la première des priorités pour les deux prochaines années. Il s'agit de mettre fin à l'occupation, d'assurer la liberté de circulation, d'établir des connections entre la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-est.
- Concernant la Cisjordanie et Jérusalem-Est, les priorités essentielles sont: la fin de l'impunité, de la pratique de la torture et des mauvais traitements, la liberté de circulation, le mur de séparation et les implantations.
- Les citoyens arabes en Israël, la question bédouine, la législation sur la citoyenneté et l'accès à la propriété. Jusqu'à ce jour, cette dernière question n'a pas été suffisamment traitée par le Groupe de travail.

Le Groupe de travail s'adresse à toutes ces questions par le biais d'études de surveillance et des activités de plaidoyer (auprès des parlements et des ministères entre autres) et une formation à la législation européenne et aux relations triangulaires UE, Israël et autorité palestinienne. Les rencontres régulières et les échanges d'informations du Groupe de travail représentent une réelle plus-value. Malheureusement, les membres du Groupe de travail installés à Gaza n'ont pas été autorisés à participer à ces rencontres, et ce bien qu'elles se soient déroulées dans la région.

Des informations plus détaillées sur les activités du Groupe de travail sont disponibles sur le site internet, qui devrait d'ailleurs être amélioré.

Les activités à venir du Groupe de travail sont:

- Le prochain Groupe de travail aura lieu à Gaza et sera suivi d'une rencontre à Jérusalem
 - Plusieurs tournées de plaidoyer sont prévues en Europe dans le cours de l'année 2008-2009: à Madrid, en Suède, en République Tchèque, en Belgique et en Espagne.
 - Les partenariats avec d'autres organisations, entre autres l'Association du conseil mondial des organisations œcuméniques de développement en Europe (APRODEV) vont être renforcés, en particulier au niveau des formations.
2. Deuxième session: Issam Younis, Centre Al Mezan pour les droits de l'Homme: La situation humanitaire et des droits de l'Homme dans la bande de Gaza

Jusqu'en 1967 et la guerre des six jours, Gaza était sous administration égyptienne tandis que la Cisjordanie était sous administration jordanienne. Après 1967 et l'occupation israélienne qui s'en est suivi, Gaza et la Cisjordanie ont été unies. Depuis le Processus de paix de 1994, le territoire palestinien a été l'objet d'un processus systématique de séparation. Cette séparation géographique a contribué à dissoudre l'identité palestinienne. M. Younis a précisé qu'il avait toujours été sceptique face au processus d'Oslo. Il reconnaît néanmoins que ce processus présentait un aspect intéressant: la Cisjordanie et la bande Gaza y étaient considérées comme un seul territoire.

La situation actuelle à Gaza est absurde au plus haut point: on demande aux Palestiniens de donner une chance au processus de paix alors même que la politique des implantations et la construction du mur de séparation se poursuivent. Depuis 1994, les implantations se sont accélérées à Jérusalem-Est et ce à un rythme encore plus accru qu'avant le lancement du Processus de paix. Le Gouvernement israélien essaie clairement de gagner du temps en créant une situation inextricable sur le terrain et en faisant en sorte que la création d'un Etat palestinien ne puisse jamais devenir réalité. Gaza est actuellement en état de siège et ce siège a aujourd'hui pris une ampleur inconnue depuis 1967. L'ensemble de la société de Gaza dépend d'Israël: 90% des approvisionnements de Gaza proviennent d'Israël et une grande partie de la population de Gaza allait travailler en Israël.

M. Younis a précisé qu'il avait pu quitter la bande de Gaza grâce au soutien des autorités allemandes: la condition *sine qua non* émise par Israël à la délivrance d'une autorisation à quitter le territoire était l'interdiction formelle faite à M. Younis de fouler le sol israélien. C'est grâce à un laissez-passer diplomatique allemand que M. Younis a pu quitter Gaza via la frontière d'Erez et ainsi atteindre la frontière jordanienne.

Gaza possède quatre passages: Erez pour les individus, Nahal Oz pour le pétrole, le fuel, Karni pour les biens alimentaires et Sufa pour le ciment et le matériel de construction. Israël utilise l'ouverture et la fermeture de ses frontières comme une forme de sanction collective. La frontière de Rafah est une frontière internationale. La fermeture des points de passage est particulièrement nocive puisque cela signifie plus d'accès à l'électricité, pas d'eau potable, pas de lumière. Ces mesures ont été prises par Israël afin d'isoler le Hamas. L'objectif étant de retourner la population de Gaza contre le Hamas. Quant à Mahmoud Abbas, il refuse de négocier avec le Hamas car Israël le lui a interdit.

Trois événements essentiels sont en train de se produire: la fermeture de Gaza, la séparation de Gaza et de la Cisjordanie et le processus de déconstruction de la bande de Gaza. Israël a récemment refusé de transférer des Shekels dans la bande de Gaza. Ceci a eu pour conséquence que l'Autorité Palestinienne n'a pu rémunérer ses fonctionnaires, alors même que le Hamas avaient les liquidités nécessaires pour rémunérer ses propres membres.

Le Groupe de travail a décidé de travailler selon trois axes:

- La liberté de circulation des défenseurs des Droits de l'homme. Ils devraient être autorisés à assister aux réunions. Il est possible de parvenir à les faire sortir du territoire lorsque la pression diplomatique est suffisamment forte.
- La publication d'un rapport sur la situation à Gaza
- La prochaine réunion du Groupe de travail aura lieu à Gaza en Mars: son organisation est un véritable défi car, il y a un mois à peine, 20 diplomates se sont vus refusés leur entrée sur la bande de Gaza par Israël.

3. Discussions et débats

1. Discussion autour des activités de lobbying du groupe PIP

Magali Thill (ACSUR) a insisté sur la décision du Parlement européen de repousser le vote sur le protocole attaché aux accords d'association UE-Israël autorisant la participation d'Israël à certains programmes communautaires recouvrant la politique des media, la culture, l'innovation et la concurrence (cf. présentation de Nathalie Stanus, mise à jour sur les politiques européennes). Ce report doit être considéré comme une prise de position claire du Parlement européen pour la mise sous condition des relations UE-Israël à une amélioration de la situation sur le terrain. Mme Thill a ajouté que les ONG européennes avaient accompli un travail remarquable en agissant pour le report de ce vote: de telles activités de lobbying doivent être poursuivies. Elle a ajouté que les prochaines élections européennes (Juin 2009) seraient l'occasion idéale pour le Groupe de travail d'intensifier ses activités de lobbying auprès des membres du Parlement européen.

Mohammed Zeidan de l'Association arabe pour les droits de l'Homme a insisté sur l'importance de s'adresser à la question des violations des droits de l'Homme à l'intérieur d'Israël. Le niveau de travail sur la minorité palestinienne en Israël devrait prendre de l'ampleur. Et en particulier aux questions de discrimination légale dans un contexte où toujours plus de lois discriminatoires sont adoptées. Le Groupe de travail doit surveiller la situation de la minorité palestinienne dans le contexte de la prochaine élection israélienne (Mars 2009) et mettre au premier plan cette question lors de la prochaine réunion du Groupe de travail en Mars 2009.

Ishaï Menuchin, Directeur du Comité Public contre la Torture en Israël (PCATI) a fait part de son inquiétude face aux échecs passés et aux tentatives avortées des Palestiniens, des Israéliens et des organisations internationales d'unir leurs forces et de mettre ainsi fin à l'occupation. M. Menuchin a insisté sur la nécessité de travailler ensemble et de parler d'une seule voix: l'élaboration d'un message commun collectif est en effet la force et la caractéristique du REMDH. Chaque membre du Groupe de travail devrait mener un travail de plaidoyer à son niveau afin de promouvoir le dialogue et les actions dans sa propre communauté afin de mettre fin aux violations des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés comme en Israël.

2. Les activités du Groupe de travail au niveau national

Plusieurs participants ont exprimé leur intention de mettre l'accent sur les actions à l'échelle nationale. Magali Thill a précisé que, bien que le Groupe de travail ait effectué un travail considérable, son travail de plaidoyer à l'échelle nationale devrait clairement être traité comme une priorité. Mohammed Zeidan a exprimé le souhait que le Groupe de travail intensifie ses actions au niveau national, car l'intérêt pour la question PIP y va croissant. Cette approche nationale des stratégies de plaidoyer doit évidemment être combinée avec le travail de plaidoyer auprès de l'UE.

3. Débat autour du rapport consacré à la situation à Gaza

Marc Schade-Poulsen (Directeur Exécutif du REMDH) a expliqué que le Groupe de travail analyserait dans son rapport consacré à la situation à Gaza les obligations légales et politiques de l'UE (cf. supra, la présentation sur la situation humanitaire et des droits de l'Homme à Gaza par Issam Younis). Ce rapport sur Gaza pourrait également être l'opportunité d'exprimer, effectivement, un avis commun sur la question et de parler d'une seule voix.

Interrogé sur les possibles utilisations de ce rapport sur Gaza auprès du public israélien, M. Menuchin a expliqué que l'impact de ce rapport dépendrait de la formulation précise des termes. Le Groupe de travail devra par conséquent accorder le plus grand soin à la terminologie employée dans ce rapport s'il souhaite que ses recherches aient une influence sur la société israélienne et touchent le public israélien. Cependant, les Israéliens recherchant la reconnaissance internationale et le fait même que ce rapport sur Gaza soit rédigé par des ONG le rendra plus acceptable aux yeux du public israélien.

4. Le rôle des organisations arabes au sein du réseau

Les membres du Groupe de travail ont ensuite discuté de l'absence d'organisations arabes au sein du Groupe de travail. Issam Younis (Al-Mezan Centre for HR) et Marc Schade-Poulsen ont expliqué que l'Institut du Caire

avait auparavant été membre du Groupe de travail. Ils ont dû se retirer en raison du coût lié à l'interprétation: leur délégué parlait uniquement arabe. Si d'autres membres arabes souhaitaient se joindre au Groupe de travail, le REMDH allouerait un fond consacré pour l'interprétation.

5. Discussions sur l'élargissement du mandat du Groupe de travail

Marc Schade-Poulsen a soulevé un débat sur l'extension possible du mandat du Groupe de travail. Il a suggéré que le Groupe de travail réfléchisse à la présentation de ses activités à d'autres organisations – comme le Ligue arabe et les forums des Nations Unies, étant donné que les officiels de l'UE n'ont pas su prêter une attention suffisante aux recommandations du Groupe de travail et à la société civile dans son ensemble.

Wessam Ahmad (Al-Haq) a fait part de son désaccord, considérant que, si le Groupe de travail n'avait effectivement pu influencer les politiques européennes de façon satisfaisante, il serait plus judicieux de la part du Groupe de travail de se concentrer sur ce niveau d'action plutôt que d'élargir son mandat et ainsi prendre le risque de se disperser. Mr Ahmad estime que les activités du REMDH ont une réelle valeur ajoutée au niveau européen alors même que d'autres organisations, telles qu'Unis contre la Torture (UAT), réunissant des organisations palestiniennes et israéliennes travaillent déjà au niveau des Nations Unies. M. Ahmad a également insisté sur l'importance d'accroître l'engagement des Groupes de travail auprès des membres individuels de l'UE. M. Menuchin a approuvé ce commentaire.

Stefan Lütgenau et Rola Badran ont soutenu un point de vue opposé et approuvé la proposition de Marc Schade-Poulsen en faisant valoir que, étant donné que la plupart des membres étaient déjà impliqués au niveau européen, il serait dommage de ne pas tenter d'exploiter un terrain qui pourrait s'avérer fertile. Bien que le Groupe de travail doive adopter une stratégie différente de celle adoptée au niveau européen. Les comités des NU publient des rapports exhaustifs et pertinents qui jouissent d'une résonance considérable. Le Groupe de travail devrait saisir cette opportunité pour faire entendre sa voix au-delà de l'UE. Le Groupe de travail devrait également se référer au corps des traités du CERD et du CAT. A ce propos, le Groupe de travail devrait songer à agir sur la question de la torture dans le cadre de la révision CAT Israël en 2009.

En 2004, la Cour Internationale de Justice a émis une décision sur le mur de séparation (la Cour a annoncé qu'Israël avait violé le droit international lors du tracé de la barrière de sécurité et a enjoint Israël de démanteler les sections du mur bâties en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est). Magali Thill a fait valoir que la décision de la Cour de Justice Internationale était le seul instrument à disposition du Groupe de travail pour mettre en oeuvre le droit international dans la région. Mme Thill a précisé qu'il devrait être fait explicitement référence à la décision de la CIJ dans toutes les déclarations du Groupe de travail et dans la résolution finale de l'AG.

Liberté d'association

Coordinateur REMDH: Thibaut Guillet

1. Présentation des deux premières Revues sur la Liberté d'association

Le but de cet atelier était d'une part d'évaluer le travail effectué durant les deux premières années d'existence du projet, d'autre part de bénéficier de l'expertise et de l'expérience des participants en vue d'enrichir le projet et de dégager des pistes d'action pour le futur.

1. Présentation des deux premières Revues par Khémaïs Chammari, Président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH)

La première Revue décrit la législation relative à la liberté d'association dans les 11 pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée. Elle a reçu un très bon écho à Bruxelles lors de sa présentation en décembre 2007 et a été distribuée à tous les membres de la Sous-commission Droits de l'Homme du Parlement européen.

La deuxième Revue met davantage l'accent sur la pratique relative à la liberté d'association. Khémaïs Chammari a présenté l'analyse des conclusions de la seconde Revue qui vise, sur la base de nouveaux

indicateurs, à mesurer les grandes tendances – en termes de progrès et de reculs – de la liberté associative en 2008. Sur la base des nouveaux indicateurs, une distinction entre trois groupes est possible : *depuis septembre 2007, la liberté d'association est généralement respectée, et les citoyens jouissent effectivement de cette liberté; la liberté d'association est limitée pour tous, ou très restreinte ou refusée à certains groupes ciblés; la liberté d'association est refusée à tous, ou très restreinte pour tous sans distinction.* M. Chamhari a signalé une carence: la Revue ne fait pas suffisamment référence aux instruments africains des Droits de l'Homme - alors même qu'un certain nombre d'États arabes sont aussi africains et membres des organisations africaines.

2. Présentation d'un chapitre de la deuxième Revue: L'influence des législations antiterroristes sur la liberté d'association par Susie Alegre, Consultante juridique indépendante

Susie Alegre a détaillé les éléments principaux de ce chapitre, qui dresse un bilan des législations antiterroristes dans l'ensemble des pays de la région Euro-Med, ceux du Nord comme ceux du Sud. Ce chapitre détaille la façon dont la persistance de l'Etat d'urgence en Syrie, en Egypte et en Algérie est instrumentalisée pour restreindre la liberté d'action des associations. Bien qu'il existe une définition du terrorisme à l'échelle européenne, impliquant une législation minimale à mettre en œuvre au sein des Etats membres, Susie Alegre a insisté sur l'existence d'une définition fort large du terrorisme au sein des pays de la région Euro-Med - c'est-à-dire aussi bien en Jordanie qu'au Royaume-Uni.

L'interdiction d'organisations terroristes. Il existe désormais des listes d'organisations terroristes établies par les Nations Unies et l'Union Européenne ainsi qu'aux échelons nationaux. Dans un de ses jugements, la Cour Européenne de Justice a récemment condamné les institutions européennes pour non-respect des procédures et des droits de la défense. La question du financement de ces organisations considérées comme terroristes rend le travail des ONG de la région Euro-Med de plus en plus difficile. Mme Alegre a souligné l'importance de ces problèmes dans la bande de Gaza, où le Hamas finance également des hôpitaux et des écoles. Les financements provenant de l'extérieur sont souvent bloqués par crainte qu'ils ne soient instrumentalisés par des organisations terroristes. Le rapport s'était conclu sur plusieurs recommandations dont certaines ont été citées par Mme Alegre.

3. La présentation de la seconde Revue devant le Parlement Européen par Thibaut Guillet, Coordinateur de Projet

Thibaut Guillet a brièvement décrit le lancement de la deuxième Revue au Parlement européen, intervenu quelques jours plus tôt à Bruxelles. Des rencontres avec la représentation permanente suédoise (qui prendra bientôt la présidence européenne), le directeur des Droits de l'Homme et des affaires humanitaires et sociales du Ministère des affaires étrangères français et le desk Tunisie de la Commission européenne ont été organisés dans le sillage du lancement de la deuxième Revue.

2. Présentation des activités du Groupe de travail pour les deux prochaines années
 1. La création d'une boîte à outils régionale pour la défense de la Liberté d'association (Thibaut Guillet)

Le Groupe de travail vise à doter les organisations de la société civile d'un outil régional afin d'évaluer les tendances relatives à la liberté associative. Deux défis principaux se dessinent pour le prochain groupe de travail: 1. discuter le contenu, la méthodologie et les indicateurs des deux prochaines Revues; et 2. assurer des activités de plaidoyer après la publication des premiers Rapports.

Malgré un budget limité, les réunions du groupe de travail ont été mises à profit pour rencontrer les autorités et ONG nationales en Egypte et en Jordanie. Des activités de lobbying sont en cours d'élaboration: elles pourraient inclure la présentation du rapport du Groupe de travail à Genève en février lors de l'Examen du rapport périodique de la Jordanie, une visite de plaidoyer au Maroc en 2009, etc. Un travail de lobbying est également prévu au niveau du Parlement européen et de la Commission européenne. Des actions de solidarité en direction des défenseurs des droits de l'Homme en situation de vulnérabilité feront également partie de l'agenda du nouveau groupe de travail.

2. Présentation des principaux défis à venir pour le Groupe de travail (Moataz El Fegieri, Institut du Caire pour les études sur les droits de l'Homme - CIHRS)

Moataz El Fegiery a insisté sur la nécessité pour le groupe de travail de travailler à l'échelle de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Tous les plans d'action de la PEV font en effet référence à l'obligation pour les pays partenaires de respecter les normes internationales. Il a également insisté sur le nombre croissant de médias indépendant au sein du monde arabe: ces media constituent une fenêtre d'opportunité pour les mouvements de protestations et les ONG. M. El Fegiery a salué le rôle positif joué par le REMDH grâce au soutien apporté au projet de loi égyptien sur la liberté d'association des ONG. Cette législation est désormais soutenue par environ 25 organisations égyptiennes. Cependant, le REMDH n'est pas la seule organisation à traiter de la question de la liberté d'association dans la région Euro-Med. Une coordination accrue avec les autres organisations traitant de ce thème serait donc bienvenue. Enfin, il a suggéré que les tentatives de restrictions de présence et de participation des ONG au sein des plateformes internationales étaient une question de première importance qui devrait être prise en compte dans la prochaine Revue.

3. Discussions et recommandations

1. Débat autour du rôle controversé des Government-Operated Non-Governmental Organizations (GONGOs)

Les participants ont suggéré que soient incluses des informations sur la participation des associations au niveau régional et international dans la prochaine Revue étant donné que certains Etats cherchaient à limiter la présence et l'action des ONG au-delà du niveau national. Les GONGOs, sont notamment utilisées pour restreindre l'impact des ONG indépendantes et limiter leur participation dans les instances internationales.

Ces entraves au bon fonctionnement des ONG locales ont laissé la voie libre aux GONGOs. Ces pratiques sont courantes au Soudan, en Tunisie et en Syrie. Le Groupe de travail devrait donc se concentrer davantage sur le rôle des GONGOs et obtenir des informations très précises sur ces organisations dans le monde arabe, d'autant plus que cette technique d'obstruction risque fort de se généraliser. Une intervenante a relevé que de nombreux interlocuteurs du Nord se laissaient séduire par les GONGOs du fait de leur manque de connaissance de la situation, ce qui démontre la nécessité de réagir sur ce terrain.

D'autres intervenants ont fait valoir que le REMDH n'avait pas pour mandat de faire le tri entre les bonnes et les mauvaises organisations. En revanche, il a reconnu qu'il pourrait être opportun de souligner les ambivalences des GONGOs à travers leurs propres déclarations.

De plus, des intervenants ont fait valoir que de nombreux gouvernements de la région Euro-Med empêchaient les organisations indépendantes de s'enregistrer officiellement et de recevoir des financements. Les intervenants ont également dénoncé l'intrusion des systèmes judiciaires de la région dans les affaires internes des associations. Ainsi la justice tunisienne a-t-elle interféré à plusieurs reprises dans les affaires internes de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH). Selon divers intervenants, ces questions devraient figurer dans le prochain Rapport du REMDH.

2. Recommandations pour les futures activités de lobbying du Groupe de travail

Un intervenant a proposé de diffuser la Revue auprès des donateurs les plus importants - en particulier les fondations allemandes et néerlandaises. Un autre intervenant a proposé de travailler davantage avec les journalistes et les médias, qui constituent un véritable levier pour les activités du Groupe de travail.

L'efficacité de la politique de lobbying de l'antenne bruxelloise du REMDH a été soulignée, notamment suite à l'adoption de la nouvelle loi sur les associations en Jordanie. Plusieurs participants ont suggéré de poursuivre et d'intensifier les activités de lobbying à Bruxelles. Un intervenant a cependant souligné la nécessité de mettre en place un suivi des rencontres avec les représentants de l'UE car il n'y a pas, à ce jour, de résultats concrets sur le terrain.

Présentation et discussion du document conceptuel sur les groupes de travail

Présidence: Moataz El Fegiery, Directeur des Programmes, CIHRS

Présentation: Eva Norström, vice-Présidente du REMDH

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Documents: Voir les Annexes [11](#)

Cette session a été consacrée à la discussion des méthodes et stratégies adoptées par les différents groupes de travail du REMDH. Une vidéo contenant des interviews de plusieurs membres de ces groupes de travail a été diffusée.

Eva Norström, vice-Présidente du REMDH, a fait une courte présentation du document conceptuel sur les groupes de travail. Mme Norström a précisé que le REMDH encourageait vivement ses membres à s'impliquer davantage dans les activités des groupes de travail, et ce d'autant plus qu'un nouvel appel à participation venait d'être lancé.

L'objectif commun des six groupes de travail est la promotion et le renforcement des droits de l'Homme *via* le cadre de travail fourni par le Processus de Barcelone. La vice-Présidente du REMDH a rappelé que le REMDH comptait plus de 80 organisations: les groupes de travail sont donc le meilleur moyen d'assurer à chacun une participation active au sein du réseau. Qui plus est, chaque organisation membre peut choisir d'être membre de trois groupes de travail différents.

Les différents thèmes des groupes de travail ont été déterminés suite à une large consultation menée auprès des membres du REMDH et reflètent donc les priorités et les besoins des organisations membres.

Mme Norström a résumé les atouts des six groupes de travail:

- Les six groupes de travail se sont peu à peu développés en véritable pôles d'expertise au niveau européen. Mme Norström a fait valoir que les coordinateurs comme les membres des groupes de travail étaient régulièrement invités à des conférences et séminaires afin de présenter leurs rapports et leurs publications.
- Ces groupes de travail coordonnent leurs activités avec d'autres organisations qui ne sont pas membres du REMDH. Cette stratégie de partenariat renforce l'ensemble du REMDH.
- Des organisations qui se sont rencontrées grâce au REMDH ont été en mesure de monter des projets communs. Cette collaboration croissante entre les différents membres du réseau est d'autant plus importante que les organisations finançant le REMDH ont souligné la nécessité de développer les échanges et des actions concrètes entre les membres du réseau.
- Les membres du REMDH devraient se soutenir entre eux et multiplier les actions de solidarité.
- L'échange informel de connaissances et de méthodes est un atout essentiel du REMDH.

La vice-Présidente du REMDH a insisté sur la nécessité de toujours se poser quatre questions avant de lancer des actions au niveau des groupes de travail:

- Dans quelle mesure le groupe de travail améliore-t-il la connaissance du domaine en question pour l'ensemble du REMDH?
- Dans quelle mesure le groupe de travail contribue-t-il à la mise en oeuvre de la stratégie du REMDH?
- Dans quelle mesure le groupe de travail a-t-il un impact sur les politiques et législations européennes ?
- Dans quelle mesure le groupe de travail agit-il comme un catalyseur pour le réseautage?

Les participants ont fait les suggestions suivantes:

- Les stratégies générales du REMDH devraient être formulées sous forme de propositions concrètes qui pourraient ainsi influencer directement et concrètement les mesures et réformes adoptées par les différents gouvernements de la région.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Le REMDH devrait se concentrer sur la diffusion de ses réalisations à l'intérieur comme à l'extérieur du REMDH en développant des synergies à l'intérieur des groupes de travail et entre les groupes de travail et le Comité Exécutif.
- Les activités de plaidoirie des groupes de travail devraient être renforcées.
- Les groupes de travail devraient être davantage représentatifs et promouvoir clairement l'égalité des genres en leur sein.
- Les rencontres annuelles entre les différents coordinateurs des groupes de travail et les référents politiques devraient être organisées plus souvent afin d'éviter la duplication de travaux ou de recherche déjà menés au niveau local par les différentes organisations membres.

Marit Flø Jørgensen, Directrice des Programmes du REMDH, a également présenté les grands principes de fonctionnement des groupes de travail:

- Elle a souligné que ce document conceptuel sur les groupes de travail était le fruit d'un long processus au cours duquel l'accent avait été mis sur la nécessaire clarification des structures, des responsabilités des membres du REMDH, des Groupes de travail et du CE.
- Concernant les activités de recherche et de plaidoyer des groupes de travail: Mme Flø Jørgensen a souligné que ces deux activités étaient complémentaires. Il est en effet impossible de mener des activités de plaidoirie efficaces sans avoir au préalable acquis une connaissance approfondie d'un sujet donné. Ceci est d'autant plus vrai que la connaissance de la région Euro-Med est particulièrement lacunaire au sein des institutions européennes.

Mme Flø Jørgensen a remercié l'ensemble des participants pour leurs commentaires et suggestions.

Présentation des candidats au Comité exécutif

Présidence: Delphine Compain, Fondation René Moawad
Hayati Yasamsal, Association pour les droits et libertés, Chypre

Documents: Voir les Annexes¹²

La présidente de séance a rappelé les règles de composition du Comité Exécutif (6 membres du Nord et 6 membres du Sud) ainsi que les règles relatives au vote (seuls les membres ayant payé leurs cotisations peuvent prendre part au vote). Etant donné que seules 4 organisations du Nord ont présenté des candidatures, les votants désigneront 10 membres maximum.

1. **Kamel Jendoubi, candidat à la présidence du REMDH**, a rappelé sa trajectoire individuelle. Ayant vécu l'immigration en France, il s'est penché sur la question du respect des droits des migrants. Il a fait part de sa conviction de la possibilité de juger une démocratie en fonction du sort qu'elle réserve à ses minorités. M. Jendoubi s'est ensuite engagé dans le mouvement syndical et a défendu la cause palestinienne. Il a fait part de son regret d'être le seul candidat en lice au poste de président du REMDH: M. Jendoubi souhaiterait pouvoir passer le témoin à un jeune ou à une femme afin de renforcer la parité au sein du REMDH.
2. **Wadih Al Asmar, membre du mouvement franco-libanais SOLIDA**. SOLIDA a mené des actions au Liban afin de défendre la liberté d'association et d'améliorer les conditions de détention des prisonniers. Mr Al Asmar s'est engagé à renforcer la visibilité du REMDH. Il a insisté sur la nécessité pour le REMDH d'agir concrètement pour influencer le cours des projets dans la région Euro-Med, et en particulier l'UPM, afin qu'ils ne négligent pas la question des droits de l'Homme.
3. **Rola Badran, Organisation palestinienne pour les droits de l'Homme (PHRO)** a rejoint cette organisation en 2003 et occupe désormais le poste d'assistante du directeur général et de directrice des programmes. Mme Badran a mené différentes actions auprès des réfugiés palestiniens. Elle a

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

insisté sur l'importance de l'éducation aux droits de l'Homme et sur la nécessité pour le REMDH de toucher davantage un public jeune.

4. **Moataz El Fegiery, Institut du Caire pour les études sur les droits de l'Homme (ICEDH)** a précisé qu'il se présentait car il croyait fermement en la volonté du REMDH d'impliquer davantage les jeunes dans ses activités. M. El Fegiery a rappelé son engagement en tant qu'ancien membre du CE et souhaite renouveler son mandat.
5. **Mustafa Emrah Seyhanlioglu**, avocat, est membre du CE de l'Association pour les droits de l'Homme, organisation turque. Il a insisté sur le rôle de la Turquie dans la région Euro-Med. M. Seyhanlioglu travaille sur les droits des réfugiés et défend les droits du peuple kurde. Il souhaite faire bénéficier le REMDH de son expérience dans la région Euro-Med.
6. **Marie Lavrentiadou, Présidente du Comité grec de solidarité internationale et démocratique** est chercheuse spécialisée dans les questions de migration. Elle est membre du Groupe de travail migration et souhaite s'impliquer encore davantage dans les actions du REMDH en devenant membre du CE.
7. **Lone Lindholt, Institut danois des droits de l'Homme (IDDH)**. L'IDDH est le cofondateur du REMDH. Elle garantit de faire bénéficier le REMDH de son engagement personnel très fort si elle est élue. Mme Lindholt est juriste et dispose d'une expérience de 20 ans dans la conduite de projets internationaux (Afrique, Moyen-Orient).
8. **Maaninou Larbi, Association Marocaine des Droits humains (AMDH)** a été parmi les fondateurs de l'AMDH, et est le représentant du Forum Marocain pour la Vérité et la Justice (FMVJ). Il a souhaité rendre hommage à son collègue Monsieur Nesh-Nash.
9. **Mohamed Nesh-Nash, Organisation Marocaine des Droits humains (OMDH)** a travaillé sur les questions de migration depuis 40 ans et collaboré avec la Croix rouge et le Croissant rouge. M. Nesh-Nash a souligné que l'approche de l'OMDH, bien que plus modérée comparée à celle d'autres organisations marocaines, est tout autant déterminée.
10. **Mohamed Rahali, Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADH)** s'est investi dans les droits de l'Homme depuis 1988. Le travail de la LADH n'est pas très médiatisé mais elle réalise un travail de terrain considérable auprès des citoyens algériens et les soutient dans leur quotidien.
11. **Danial Saoud, Centre pour les libertés démocratiques (CDF)** a rappelé les conditions extraordinairement dures prévalant en Syrie pour les défenseurs des droits de l'Homme. Il a insisté sur l'importance de la présence régionale en Syrie et la pertinence de l'action du réseau.
12. **Magali Thill, Association de Coopération pour le Sud (ACSUR)** a précisé que son organisation se consacrait à la défense des droits économiques, sociaux et culturels. ACSUR est active dans trois groupes de travail (genre, migrants et réfugiés et PIP). L'objectif de sa candidature au CE est de renforcer les capacités du REMDH dans ses activités de lobbying.
13. **Michel Tubiana, Président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)** est un militant de longue date. M. Tubiana considère que sa liberté est en danger tant que celle des autres n'est pas respectée. M. Tubiana souhaite agir au sein du REMDH afin de faire en sorte que les droits de l'Homme soient réellement universels, et non pas considérés comme un concept occidental. Il est cependant nécessaire de reconnaître que chaque pays peut choisir sa propre voie pour parvenir au respect de ces droits. M. Tubiana a rappelé l'histoire de son organisation, la LDH, née en 1922 d'une collaboration entre la France et l'Allemagne alors même que les tensions entre les deux peuples étaient particulièrement fortes. La défense des droits de l'Homme est une entreprise de longue haleine qui requiert beaucoup de persévérance et Monsieur Tubiana souhaite être réélu pour faire bénéficier le REMDH de sa détermination.
14. **Maysa Zorob, Al Haq**, a été présentée par son collègue Wessam Ahmed car, et ce bien qu'elle possède un passeport allemand, son permis de quitter Ramallah lui a été refusé par les autorités

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

israéliennes. Madame Zorob a donc décidé de présenter un court film devant cette AG afin de présenter sa candidature. Madame Zorob est chercheuse juridique à Al Haq, organisation qui bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies. Mme Zorob supervise les violations des droits de l'Homme commises dans les territoires palestiniens occupés et est membre du groupe de travail PIP. Mme Zorob conçoit le REMDH comme un forum particulièrement efficace pour la promotion des droits de l'Homme et la coopération entre le Nord et le Sud dans le cadre de la région Euro-Med.

Débat et adoption des Statuts

Présidence: Madjid Benchikh, membre individuel
Anne-Laurence Lacroix, OMCT

Présentation: Michel Tubiana, LDH, Membre du Comité Exécutif du REMDH

Documents: Voir les Annexes^{13, 14}

Le REMDH a décidé de proposer une réforme des statuts car les précédentes réformes ont peu à peu formé des strates devenues illisibles pour les membres du REMDH. La mission du prochain CE sera de valider le règlement intérieur.

M. Tubiana a présenté les procédures pour l'adoption des amendements aux statuts.

Modifications principales:

- Mr Tubiana a précisé que le REMDH avait décidé d'intégrer certains principes, comme la lutte contre le racisme, dans ses statuts. La prise en compte de ces principes autoriserait ainsi le REMDH à agir en justice afin de soutenir les victimes des discriminations diverses. Le débat a porté sur l'insertion de trois termes dans les statuts du REMDH: torture, crime de guerre et crimes contre l'humanité. L'amendement a été accepté.
- Le paragraphe 2.2 des statuts a également été modifié afin de permettre au REMDH de collaborer avec d'autres organisations, au-delà de l'UE, et de travailler dans d'autres cadres sur les mêmes thèmes. Cette modification va entre autres permettre au REMDH de collaborer avec les NU et la Ligue arabe. Le REMDH se donne ainsi les moyens d'intervenir, par exemple, auprès de la Commission des Droits de l'homme.
- Conférer aux membres individuels actuels le statut de membres honoraires. La catégorie de membre individuel va donc s'effacer au profit de celle de membre honoraire.

Les statuts ont été adoptés après l'adoption des amendements des participants:

	Pour	Contre	Abst.
Adoption des statuts	34	0	1

Proclamation des résultats de l'élection

Présidence: Delphine Compain, Fondation René Moawad
Hayati Yasamsal, Association pour les droits et libertés

Les personnes suivantes ont été élues membres du Comité Exécutif du REMDH:

	Pour	Contre	Abst.
<u>Président</u>			
Kamel Jendoubi	36	3	2
<u>Board</u>			
Al Asmar Wadih	25		
El Fegiery Moataz	28		
Emrah Seyhanlioglu Mustafa	21		
Lavrentiadou Marie	36		
Lindholt Lone	38		
Saoud Danial	28		
Thill Magali	37		
Tubiana Michel	32		
Zorob Maysa	37		

Les personnes dont les noms suivent n'ont pas été élues au sein du CE du REMDH:

	Pour	Contre	Abst.
Badran Rola	18		
Maaninou Larbi	13		
Nesh Nash Mohamed	19		
Rahali Mohammed	9		

M. Kamel Jendoubi a remercié l'ensemble des anciens membres du CE qui se sont engagés au sein du REMDH. Le Président du REMDH a précisé qu'il regrettait que le Maroc ne soit pas représenté au sein du CE. Le REMDH poursuivra néanmoins sa collaboration avec les organisations marocaines et continuera à leur apporter tout son soutien.

Quatrième jour - 14 Décembre (Dimanche)

Rapports des différents ateliers

Présidence: Magali Thill, ACSUR

Veillez vous référer à la partie du rapport dédiée aux ateliers des Groupes de travail (Premier et Deuxième Jour, pp 19-44) pour une synthèse des ateliers.

Adoption du budget et du programme de travail

Présidence: Kamel Jendoubi, Président du REMDH

Cette session a commencé par la présentation du nouveau site web du REMDH. Ce site web sera lancé en trois langues (français, anglais et arabe) en Mars-Avril 2009. Marc Degli-Esposti, Chargé de communication du REMDH, a précisé que les membres auraient désormais accès à de nombreux nouveaux services (chat, calendriers, envoi de liens, recherche rapide, page personnalisée, etc.).

Marc Schade-Poulsen a rapidement présenté le budget et a détaillé les conditions de la mise en place d'un nouveau Groupe de travail sur la solidarité.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

M. Jendoubi a précisé qu'il s'agissait d'un budget prévisionnel et que le REMDH faisait toujours face à des difficultés pour assurer le renouvellement de ses financements. Le REMDH devrait par conséquent assurer une diversification, entre autres géographique, de ses sources de financement le plus rapidement possible. Cette diversification sera la tâche principale du nouveau collecteur de fonds du REMDH. Le Président du REMDH a souligné que le réseau devrait encourager les organismes donateurs à fournir un soutien plus stable au réseau, jusqu'à présent limité à des périodes de deux à trois ans, afin de permettre au REMDH de planifier ses activités et stratégies à plus long terme.

Mr Jendoubi a précisé que le REMDH était particulièrement reconnaissant envers les différents organismes fondateurs du REMDH, comme l'Agence danoise de développement International (DANIDA) et l'Agence suédoise de coopération internationale (SIDA) et la Commission européenne. C'est ce soutien financier précieux qui autorise en effet le REMDH à continuer à travailler en toute indépendance.

Marc Schade-Poulsen a suggéré que le REMDH génère ses propres revenus. Le REMDH emploie à présent 18 personnes et a fait le choix (qui peut être risqué) d'étendre ses activités. M. Jendoubi a souligné que le REMDH devrait renforcer le Secrétariat et s'efforcer de garantir les meilleures conditions possibles de travail à ses employés et membres.

Un participant a suggéré que le REMDH dresse une charte éthique afin de s'autoriser à recevoir des financements privés.

VOTE:

	Pour	Contre	Abst.
Budget	24	0	0
Programme de travail/ document conceptuel/recommandations pour les groupes de travail	24	0	1
Minutes de l'AG de Madrid, 2006	21	0	2

Adoption de la Déclaration de l'Assemblée Générale

Présidence: Mokhtar Trifi, LTDH

Documents: Voir les Annexes ¹⁵

Résolution d'urgence sur les procès de Gafsa, Tunisie:

Mokhtar Trifi a rappelé devant l'AG les conditions iniques dans lesquelles s'était déroulé le procès de Gafsa: les conditions minimales garantissant l'équité des débats n'ont pas été respectées. Le tribunal a condamné 29 personnes à des peines allant de 2 ans de prison avec sursis à 10 ans de prison ferme, sans avoir auditionné les accusés ni avoir entendu les plaidoiries sur le fond des avocats de la défense.

Après quelques modifications suggérées par les membres de l'AG, la résolution a été adoptée à l'unanimité.

Résolution d'urgence sur le Conseil de l'Union Européenne des 8 et 9 décembre 2008:

Cette résolution précise entre autres que le rehaussement du niveau et de l'intensité des relations politiques et dans d'autres domaines avec l'État d'Israël, sans autre condition qu'une vague référence au respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire, est une atteinte aux principes mêmes de la politique de voisinage.

Adoption de la Déclaration finale de l'AG:

Après la prise en compte des amendements suggérés par les membres, la résolution a été adoptée suite au vote des participants:

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

	Pour	Contre	Abst.
Déclaration finale de l'AG et résolutions d'urgence	21	2	0

ANNEXES:

Annexe 1: Agenda

Annexe 2: Minutes de l'Assemblée Générale de Madrid, 2006

Annexe 3: Rapport politique

Annexe 4: Rapport annuel d'activité 2006-2007 (ainsi que première moitié de 2008)

Annexe 5: Rapport financier

Annexe 6: Version finale des Statuts (amendements inclus)

Annexe 7: Programme de travail 2008-2010

Annexe 8: Budget 2008-2010

Annexe 9: Déclaration Finale

Annexe10: Résolution d'urgence sur la Tunisie

Annexe 11: Résolution d'urgence sur les conclusions du Conseil de l'UE de Décembre 2008

Annexe 12: Liste des participants

Annexe 1: Agenda de la 8ème Assemblée Générale du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, Barcelone, les 12-14 décembre 2008

Premier jour -11 Décembre (Jeudi)

- 16:00-17:00** Réunion du Comité exécutif
- 18:00-Evening** Séance d'ouverture à l'IEMED :
Présidente : Eva Norström, Vice-présidente de l'EMHRN
Andreu Felip, Xavier Badia, Représentant(e) de la Catalan Agency for Development Cooperation
- Xavier Badia , Représentant(e) de la Catalan Office for Promotion for Peace and Human Rights
 - Senén Florensa, Directeur Général de l'IEMED
 - General Director of the European Institute of the Mediterranean (IEMED)
 - Manel Vila, Directeur de la Coopération Internationale et de la Sécurité, Conseil Municipal de Barcelone
 - Kamel Jendoubi, Président du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme
- 19.00-20.00** Conférence et table ronde:
- Mr Khemais Chammari, Lauréat du Prix International de Nuremberg pour les Droits de l'homme, Consultant expert: *Les droits de l'homme dans le processus de Barcelone: de la Déclaration de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée*
 - Ms Randa Siniora, Directrice Générale, Palestinian Independent Commission for Citizens' Rights : *Etat des lieux des Droits de l'homme dans le monde arabe.*
 - Dr. Jaume Saura, Président de l'Institut de Drets Humans de Catalunya, Professeur de Droit Public International, Université de Barcelone: *Etat des lieux des Droits de l'homme en Catalogne.*

Deuxième jour - 12 Décembre (Vendredi)

- 9.00-9.30** Accueil et adoption de l'ordre du jour de l'AG et ratification des minutes de la dernière AG
Président : Kamel Jendoubi, Président de l'EMHRN
- 9.30-10.30** Présentation des rapports:
Président : Colm Regan, 80:20 Educating and Acting for a Better World
- Rapport politique: Kamel Jendoubi
 - Rapport d'activité: Marc Schade-Poulsen, Directeur Exécutif de l'EMHRN
 - Rapport financier: Poul Collemorten, Chef de l'Administration de l'EMHRN
- 11.0-13.15** Discussion des rapports
Présidents : Eva Norström, SWERA, Vice-présidente de l'EMHRN
Wadih al Asmar, Solida, membre du Comité Exécutif
- 13.15-13.45** Présentation des nouveaux membres et vote sur les rapports
Présidente : Rabéa Naciri, ADFM, membre du Comité Exécutif
- 13.45-14.00** Election du Bureau de l'Assemblée, des président(e)s de séance, des scrutateurs et du Comité de rédaction de la Déclaration finale
Chair: Rabéa Naciri, ADFM, membre du Comité Exécutif
- 15.30-16.15** Présentation du programme de travail et inscription aux ateliers
Présidents : Maria de Donato, CIR
Intervenants: Marc Schade-Poulsen
Marit Flø Jørgensen, Directrice des Programmes
- 16.30-18.30** Ateliers*:
- Justice
 - Migrations et réfugiés
 - Egalité des Genres/Droits des femmes
- Pour le détail du contenu, merci de vous référer au document conceptuel disponible au secrétariat

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

20.30 Dîner organisé par l'hôtel de ville de Barcelone au Centre Civic Pere Pruna

Troisième jour - 13 Décembre (Samedi)

- 9.00-11.00** Ateliers*:
• Education aux droits de l'Homme
• Palestine, Israël et les Palestiniens
• Liberté d'association
Pour le détail du contenu, merci de vous référer au document conceptuel disponible au secrétariat
- 11.30-12.30** Présentation et discussion du document conceptuel sur les groupes de travail
Président : Moataz El Fegiery, CIHRS, membre du Comité Exécutif
Présentation: Eva Norström, SWERA, Vice-présidente de l'EMHRN
- 12.30-13.30** Présentation des candidats au Comité exécutif (ouverture du bureau de vote : de 13h30 à 16h30)
Présidents : Delphine Compain, René Moawad Foundation
Hayati Yasamsal, Rights and Freedom Association
- 15.00-17.15** Débat et adoption des Statuts
Présidents: Madjid Benchikh, Membre individuel
Anne-Laurence Lacroix, OMCT
Présentation: Michel Tubiana, LDH, Membre du Comité Exécutif
- 17.30-18.00** Proclamation des résultats de l'élection_
Présidents : Delphine Compain, René Moawad Foundation
Hayati Yasamsal, Rights and Freedom Association

Quatrième jour - 14 Décembre (Samedi)

- 9.00-10.00** Rapports des différents ateliers
Présidente : Magali Thill, ACSUR
- 10.00-11.00** Adoption du budget et du programme de travail
Président : Kamel Jendoubi
- 11.30-13.00** Adoption de la Déclaration de l'Assemblée Générale
Chair: Mokhtar Trifi, LTDH
- 14.30-17.30** Séance du Conseil des Représentants de la FEMDH

Annexe 2: Compte rendu de l'Assemblée Générale 2006, Madrid

Résumé des décisions et des principales recommandations issues de la 7ème Assemblée générale du REMDH, Madrid 12-14 mai 2006

Ce document est un résumé des décisions prises par le REMDH lors de sa 7ème AG, réunie à Madrid du 12 au 14 mai 2006, et présente les principales recommandations et observations faites au cours de cette AG. Veuillez noter qu'un rapport plus complet des délibérations sera établi ultérieurement.

Ce résumé reprend la structure de l'ordre du jour de l'AG, à savoir :

- Présentation des rapports (rapport politique, rapport d'activité et rapport financier) et vote sur ces rapports
- Présentation des nouveaux membres du REMDH (réguliers, individuels, associés) et du nouvel audit, et vote
- Présentation et discussion de la stratégie du REMDH (voir ci-après un bref résumé des conclusions des ateliers sur la stratégie relative à la démocratie, à la sécurité humaine et aux méthodologies) et vote sur cette stratégie
- Présentation et discussion du programme de travail et des budgets du REMDH, et vote (y compris bref résumé des conclusions des ateliers sur les droits des femmes, l'éducation aux droits de l'homme et la jeunesse, la justice et la liberté d'association)
- Election du nouveau comité exécutif.

PRÉSENTATION ET VOTE DU RAPPORT

Le rapport politique, le rapport d'activité et le rapport financier ont été présentés à l'AG.

Les décisions et recommandations suivantes ont été formulées :

- Ces rapports, dans l'ensemble, ont été accueillis favorablement, et approuvés par un vote (rapport financier : 31 voix (à l'unanimité), rapport d'activité: 31 voix (à l'unanimité), rapport politique : 23 pour, abstentions 6, 0 contre)
- Le nouveau cabinet d'audit (Deloitte) a été agréé à l'unanimité

POINTS SUR LES DÉBATS DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

SUR LA GESTION ET L'ADMINISTRATION DU REMDH

- Suggestions sur l'amélioration de la communication interne et externe, à l'intérieur du Réseau et entre les groupes de travail
- Suggestions sur la possibilité de collecter des fonds dans le sud, et sur la relation entre la recherche de fonds globale, au niveau du réseau, et le financement spécifique des groupes de travail

SUR LE PLANNING ET LA STRATÉGIE

- Veiller à la généralisation de la parité hommes-femmes
- Veiller à respecter l'équilibre du travail entre Mashrek et Maghreb
- Veiller à respecter l'équilibre du travail du REMDH entre droits sociaux, économiques et culturels d'une part et droits civils et politiques d'autre part
- Continuer à travailler sur les migrations
- Faire des efforts sérieux pour impliquer les jeunes dans le travail du Réseau

SUR LES QUESTIONS POLITIQUES

- Traiter de la question très actuelle du double langage (notamment en ce qui concerne l'UE et Israël/Palestine)
- Souligner l'importance de l'autonomie de la société civile
- Poursuivre le débat sur le maintien d'un réel équilibre entre le respect des droits de l'homme et la lutte contre les actes terroristes
- Continuer à traiter des questions de l'islamophobie et de la xénophobie

RATIFICATION DES NOUVELLES CANDIDATURES ET DÉMISSIONS

Les candidatures suivantes ont été approuvées par l'AG :

En qualité de membres réguliers :

- ACSUR, Espagne : 30 voix
- Al-Mizan, Gaza : 29 voix
- Amman Centre for Human Rights Studies, Jordanie : 28 voix
- AMDH, Maroc : 31 voix
- ATFD, Tunisie : 31 voix
- Familles des Disparus en Algérie, Algérie : 31 voix
- Federacion de Asociaciones de Defensa y Promocion de los Derechos humanos, Espagne : 29 voix
- Humanist Committee on Human Rights (HOM), Pays-Bas : 28
- Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims (RCT), Danemark : 30

En qualité de membres individuels :

- Jon Rud, Lawyer, Norvège : 31
- Georges Assaf, Liban : 30
- Negad El-Borai; Egypte : 24

En qualité de membres associés:

- Iraqi Human Rights Society, Danemark : 27
- Foundation for International Studies, Malte : 29
(Après discussion sur l'autonomie de cette fondation, dans la mesure où il a été écrit qu'elle était semi-gouvernementale, et sur la requête d'Iraqi Human Rights Society qui souhaitait devenir membre à part entière)

Démissions :

- Danish Helsinki Committee, Danemark
- Comité Helsinki, Italie
- Hans Kjellund, Danemark
- Moncef Marzouki, Tunisie
- Mohammed Tahri, Algérie
- Philip Rudge, Royaume-Uni

Approuvées (pas d'objection)

PRÉSENTATION ET DISCUSSION DE LA STRATÉGIE DU REMDH (voir ci-après un bref résumé des conclusions des ateliers sur la stratégie relative à la démocratie, à la sécurité humaine et aux méthodologies) et vote sur la stratégie.

Une proposition sur la stratégie du REMDH pour la période 2006-2010 a été présentée à l'AG. Une première discussion brève a suivi, au cours de laquelle l'AG s'est déclarée globalement satisfaite de cette stratégie. Les ateliers sur la démocratie, la sécurité humaine et les méthodologies ont permis de discuter de la stratégie de manière plus détaillée. Les recommandations suivantes ont été faites :

- L'AG a accueilli favorablement la stratégie proposée et l'a approuvée dans son ensemble
- L'AG a suggéré avec insistance de changer l'expression 'sécurité humaine' pour la remplacer par 'sécurité globale des êtres humains'
- Il a été proposé de créer un groupe de travail ad hoc sur la stratégie du REMDH pour définir les façons d'aborder les relations avec l'UE et les relations bilatérales, afin de s'assurer que les décisions prises sont concrétisées et mises en œuvre
- Il a été souligné à quel point était important d'assurer un financement suffisant des groupes de travail, pour leur permettre de poursuivre leurs activités

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

Atelier sur 'les points stratégiques indispensables à la promotion de la démocratie dans la région Euro-Med sur la base des droits de l'homme'.

Le but de cet atelier était d'explorer la signification des droits de l'homme et de la démocratisation, notamment dans les domaines de la justice, de la liberté d'association, des droits des femmes et de l'éducation aux droits de l'homme, et de comprendre comment ces questions sont dépendantes l'une de l'autre.

Les suggestions suivantes ont été faites au REMDH :

- Travailler sur la liberté d'association (sachant qu'il ne s'agit pas d'un 'droit' établi légalement, mais seulement d'une tolérance, et que le pouvoir exécutif intervient souvent dans le fonctionnement et les activités des organisations)
- Travailler sur l'indépendance du système judiciaire (sachant que le système judiciaire, dans la région, a beaucoup de difficulté à remplir son rôle et à s'affranchir des interventions de l'exécutif)
- Définir clairement les valeurs sur lesquelles nous fondons notre travail, et la manière dont elles sont liées aux problèmes de la diversité culturelle et des particularismes
- Insister sur l'importance des droits socio-économiques et culturels, parallèlement aux droits civils et politiques, afin de restaurer le respect de la démocratie parmi les habitants de la région
- S'intéresser non seulement aux réformes juridiques, mais à l'application des lois
- Combattre le double langage – i.e. lorsqu'un accord est signé entre l'UE et un pays partenaire du Sud, stipulant l'obligation de respecter les droits de l'homme et que, malgré cela, les pays occidentaux soutiennent des régimes autoritaires dans le Sud et ne respectent pas le résultat des élections libres, comme par exemple l'arrivée au pouvoir du Hamas en Palestine. Un tel comportement discrédite la lutte en faveur de la démocratie et des droits de l'homme.
- Discuter davantage du dialogue avec les islamistes et de leur intégration au dialogue sur la démocratisation
- Discuter davantage des initiatives de réforme venues de l'intérieur et de l'extérieur, et de la façon dont elles sont liées entre elles
- Intégrer la généralisation de la parité, en gardant présent à l'esprit le contexte patriarcal de la région

Atelier sur 'les points stratégiques indispensables à la promotion de la sécurité humaine dans la région Euro-Med sur la base des droits de l'homme – notamment dans le domaine des conflits et des migrations'

Le but de cet atelier était d'explorer le concept de 'sécurité humaine' et de se mettre d'accord sur les questions essentielles à traiter dans ce cadre.

Les suggestions suivantes ont été faites au REMDH :

- Considérer les suggestions comme des priorités dans ce domaine
- Remplacer le terme 'sécurité humaine' par 'sécurité globale des êtres humains'
- Reconnaître que ce concept est multi-dimensionnel, et notamment qu'il recouvre l'exercice du pouvoir et la souveraineté
- Le concept de sécurité des êtres humains ne remplace pas les droits humains, mais il se fonde nécessairement sur les droits humains
- Réitérer que l'objectif de la 'sécurité globale des êtres humains' est de réduire les risques pour les personnes, notamment les groupes vulnérables, et de leur permettre de s'affirmer
- Rappeler que non seulement les États, mais aussi d'autres acteurs, ont des devoirs en ce qui concerne la sécurité globale des êtres humains
- Rappeler que nous devons nous intéresser aux causes et pas seulement aux résultats des carences touchant la sécurité globale des êtres humains

Atelier sur 'le travail en réseau, la solidarité, la défense des idées, le lobbying et le partenariat : comment les renforcer ?'

Le but de cet atelier était de discuter de la stratégie du REMDH en fonction de ses méthodologies – et de discuter de la façon de renforcer le travail en réseau, la solidarité, la défense des idées, le lobbying et le partenariat.

Les recommandations suivantes ont été faites, en fonction de chaque domaine :

RÉSEAUX/PARTENARIATS

- Le travail en réseau et la constitution des alliances sont très importants si l'on veut instaurer des changements
- Garantir la propriété et l'égalité de partenariat dans le travail en réseau
- Le défi, pour le REMDH, est de faire en sorte que les questions locales relèvent de la responsabilité régionale
- Le REMDH doit jouer un rôle de médiateur et de soutien et ne pas dupliquer le travail de ses membres
- L'expérience du REMDH travaillant sur la PEV avec ses membres égyptiens a été très utile pour créer des synergies
- Soutenir les efforts des groupes qui travaillent sur la liberté de mouvement, une question cruciale si l'on veut que les réseaux fonctionnent et que les représentants de la société civile puissent se rencontrer

GROUPES DE TRAVAIL

- La dynamique des groupes de travail doit être développée plus avant
- Les synergies entre les groupes de travail sont très importantes
- Il serait utile de nommer un responsable de la coordination entre les différents groupes de travail
- Suggestion : distribuer un questionnaire à tous les membres du Réseau concernant les principales questions touchant les droits de l'homme qui se posent dans leur pays
- Suggestion : les groupes de travail devraient faire une lettre d'information 3-4 fois par an, pour faire connaître leurs activités, et la diffuser auprès de tous les membres du REMDH
- Suggestion : organiser une fois par an une réunion de tous les groupes de travail, pour échanger informations et expériences
- Suggestion : présenter à l'AG les activités des groupes de travail

MÉDIAS

- Chaque membre devrait renforcer ses relations avec les médias et les informer sur le REMDH
- S'assurer de la présence des médias aux réunions du REMDH (questions sur l'absence des médias à l'AG)
- Suggestion : choisir un thème et le développer tout au long de l'année
- Suggestion : nommer un 'contact medias' dans les organisations membres, en relation permanente avec le coordinateur médias, qui devrait entrer en fonction à Bruxelles à l'automne 2006
- Nous devrions influencer les médias sur le problème des relations entre l'UE et les Etats partenaires – ce qui est une valeur ajoutée pour le REMDH

LOBBYING ET DÉFENSE DES IDÉES

- Information et communication sont essentielles pour le lobbying – une stratégie de communication doit donc être développée, pour définir qui est responsable de quoi
- Nous devons discuter de la façon de mobiliser nos membres, notamment pour inciter nos membres du Sud à militer auprès des institutions de l'UE et nos membres du Nord auprès de leurs gouvernements respectifs
- Nous devons réfléchir à la façon d'intégrer les questions thématiques au niveau multilatéral et de les traduire en questions susceptibles d'être défendues au niveau bilatéral
- Nous devons aussi faire porter notre action auprès des Etats membres de l'UE (et pas seulement des institutions de l'UE), ce qui suppose que nos organisations du Nord se sentent impliquées
- Nous devons travailler davantage auprès des parlements – aussi bien les parlements nationaux que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne
- Nous devons rendre le lobbying du REMDH plus visible

FORMATION

- Nous devons renforcer l'éducation sur les questions touchant les relations avec l'UE
- Nous devons réfléchir à la façon d'intégrer à cette éducation les notions de parité et de participation des jeunes

PRÉSENTATION ET DISCUSSION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DES BUDGETS DU REMDH, VOTE.

(y compris un ref résumé des conclusions des ateliers sur les droits des femmes, l'éducation aux droits de l'homme et la jeunesse, la justice et la liberté d'association).

Une proposition de plan de travail du REMDH pour 2006-2008 a été présentée à l'AG. Une brève discussion a suivi, au cours de laquelle l'AG a fait savoir qu'elle était globalement satisfaite de ce programme. Les ateliers sur la liberté d'association, la justice, l'éducation aux droits de l'homme et la jeunesse, ainsi que sur les droits des femmes et la parité, ont permis de discuter plus en détail de la stratégie du Réseau.

Les suggestions suivantes, pour l'essentiel, ont été faites :

- L'AG a approuvé le plan de travail et le budget 2006-2008 dans leur ensemble, et les a approuvés par un vote, à l'unanimité
- Il a été rappelé d'inclure la généralisation de la parité dans tous les travaux du REMDH
- Il a été suggéré de travailler sur le racisme et les minorités
- Il a été suggéré d'engager une personne responsable de la collecte des fonds, et d'inclure ce poste dans le budget
- Il a été suggéré de créer un groupe de travail pour tirer profit des expériences de l'Europe de l'Est (notamment le processus OSCE et les processus d'Helsinki)
- Il a été suggéré d'étendre la participation aux groupes de travail à d'autres acteurs travaillant dans le domaine

Atelier sur la liberté d'association

Le but de cet atelier était de discuter du projet du REMDH sur la liberté d'association, qui vise à la rédaction de rapports annuels permettant de citer nommément les gouvernements de la région et de les épingler en fonction de leurs contre-performances en matière de liberté d'association

Les suggestions suivantes ont été faites :

PORTEE DE L'ETUDE

- La portée thématique de l'analyse doit être clairement définie et si possible ciblée – les ONG doivent-elles être les seules instances concernées ? Et les syndicats ?
- Les pays de l'UE doivent eux aussi être inclus dans cette analyse, car les interférences sont nombreuses dans la situation dans le Sud et dans le Nord. A cet égard, le Réseau doit suivre le travail actuellement réalisé par l'UE (et les Etats-Unis) visant à élaborer un code de conduite pour les ONG et y être attentif.

METHODOLOGIE

- Il est important de vérifier soigneusement la fiabilité des sources d'information utilisées pour définir les indicateurs.
- Les indicateurs doivent se fonder sur les normes objectives des droits humains plutôt que sur la démocratie, sachant que certains concepts sont délicats à définir – par exemple, il n'existe pas de définition du "terrorisme".
- Les indicateurs doivent être soigneusement pondérés, dans la mesure où leur importance diffère.
- Il est nécessaire de prendre en compte et, le cas échéant, d'utiliser les indicateurs qui ont déjà été définis par d'autres institutions.
- Les indicateurs, et donc l'ensemble de l'analyse, doivent prendre en considération les problèmes touchant l'égalité des sexes et les minorités.
- Serait-il plus efficace de définir d'abord les indicateurs et de rédiger ensuite l'analyse, ou de commencer par rédiger un rapport national et, sur cette base, d'identifier les dénominateurs communs ? Dans un cas comme dans l'autre, il sera nécessaire d'associer à la rédaction des experts spécialisés dans le domaine de la mesure des droits de l'homme.
- Inclure un classement des divers pays est sans doute une bonne méthode en termes de médias et de lobbying. Mais pour que le rapport soit utile et crédible, ce classement doit être établi avec précaution.

Atelier sur la justice

Le but de cet atelier était de discuter du projet du REMDH sur la justice, y compris l'organisation de 4 réunions nationales pour présenter le rapport du REMDH sur l'accès à la justice dans le Sud et l'Est de la Méditerranée et en débattre, ainsi que d'une réunion régionale. Cet atelier n'a pas véritablement abouti à des recommandations concrètes, mais plutôt à des recommandations d'ordre général sur le travail du REMDH :

A PROPOS DES OBJECTIFS/DES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES

- Nous devons soutenir les juges qui travaillent pour l'indépendance du système judiciaire
- Il n'y aura jamais de 'bonne justice' sans la présence d'avocats indépendants
- L'indépendance de la conduite des procès est fondamentale

A PROPOS DES PRINCIPES DE TRAVAIL

- Le Réseau doit travailler sur la justice au quotidien
- La question de la justice transitionnelle devient de plus en plus importante
- Le Réseau doit continuer à travailler sur la justice pénale, ce que font déjà la plupart des organisations, mais doit aussi travailler sur la justice civile, un domaine dans lequel les droits des femmes sont souvent violés

ACTIONS DIRECTES

- Soutenir les juges qui défendent leurs droits (en Egypte, par exemple). Non seulement pour le principe, mais parce que cela aura un impact dans toute la région
- Prendre fait et cause pour une justice indépendante en soutenant la création d'un syndicat régional des magistrats arabes

Concernant l'actuel projet du REMDH sur la Justice, les participants ont fait les observations suivantes :

- Questions sur le choix des quatre pays où doivent se tenir les séminaires nationaux
- Questions touchant à la faisabilité de recruter des participants à des réunions sur la justice dans certains pays, la Tunisie par exemple, et suggestion d'une réunion sous-régionale, au Maroc, par exemple
- Le rapport ne doit pas être un but en soi, mais un outil/un instrument (de lobbying, etc)

Atelier sur l'éducation aux droits de l'homme (EDH) et la jeunesse

Le but de cet atelier était de présenter le projet du REMDH sur l'éducation aux droits de l'homme et la jeunesse, et d'en discuter, ce qui implique une enquête sur les activités des organisations membres dans ce domaine, de même que l'organisation et la réalisation d'une université d'été sur l'EDH et la création d'un réseau d'anciens.

Les attentes et recommandations suivantes ont été formulées :

- Essayer d'impliquer dans le Réseau des organisations à destination de la jeunesse, ce qui n'est pas le cas pour le moment.
- Développer les idées, les matériels, les méthodes de formation à l'EDH, faire sauter les verrous politiques de l'EDH, stratégies, généralisation.
- Débattre de la façon dont on peut diffuser et 'vendre' l'idée des droits de l'homme comme on vend d'autres produits, cibler les étudiants d'université et les élèves des écoles.
- En partageant les expériences, travailler en direction des parties politiques pour que les programmes fassent une place à l'EDH à destination de la jeunesse. Produire des matériels pour les formateurs.
- Développer des stratégies à moyen et à long terme pour obtenir des résultats.
- Améliorer les capacités des organisations travaillant à l'EDH, changer les programmes. Ne pas seulement parler d'université d'été, mais penser à des camps d'été pour les jeunes.
- Etudier la possibilité de projets bilatéraux, en travaillant avec des partenaires avec lesquels nous n'aurions pas l'idée de travailler dans d'autres domaines.
- Travailler sur les méthodologies d'éducation qui fonctionnent le mieux.

Atelier sur les droits des femmes et la généralisation de la parité

Le but de cet atelier était de présenter le concept de 'généralisation de la parité hommes-femmes' et de discuter du projet du REMDH sur les droits des femmes et la généralisation de la parité.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Les recommandations et principes suivants ont été formulés :

- Traduire la présentation de Rabéa Naciri sur la généralisation de la parité hommes-femmes, la distribuer aux divers membres du réseau et la rendre consultable en ligne sur le site du REMDH
- Reconnaître que la généralisation de la parité est aussi une approche économique et rentable, qui doit être intégrée à toutes les actions et tous les projets. Si le Réseau réussit dans cette entreprise, il servira d'exemple pédagogique pour toutes les organisations membres
- Organiser une session de formation à la généralisation de la parité destinée aux membres du REMDH
- Partager l'expérience de l'Association marocaine des Droits de l'Homme sur la façon de promouvoir dans tout le Réseau le rôle des femmes et la généralisation de la parité
- Organiser un débat sur la généralisation de la parité en séance plénière lors de la prochaine AG
- Le défi, pour les organisations de défense des droits des femmes, est de persuader les organisations masculines ou généralistes de s'associer au débat et de participer à cette défense.
- Le défi, pour le Réseau, est de ne pas 'compartimenter' les droits des femmes en estimant que ce combat est exclusivement réservé aux organisations de défense des droits des femmes, et de donner au contraire à toutes ses activités une dimension paritaire.

ELECTION DU NOUVEAU COMITE EXECUTIF DU REMDH

Les personnes dont les noms suivent ont été élues membres du Comité exécutif du REMDH (+ nombre de voix obtenues) :

	Oui	Non	Abstentions
Kamel Jendoubi (élu Président par un vote séparé)	39	0	6
Wadih Al Asmar	26		
Nizam Assaf	28		
Nina Atallah	37		
Iaian Byrne	36		
Maria de Donato	39		
Moataz El Feigiry	28		
Birgit Lindsnæs	37		
Rabea Naciri	37		
Eva Nortsröm	42		
Colm Regan	38		
Michel Tubiana	35		

Appendix 3 : Rapport Politique

Rapport moral

De Kamel Jendoubi.

Mesdames et Messieurs, chers(e) ami(e)s

Les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'Etat de droit qui constituent, officiellement, un élément essentiel du partenariat euro méditerranéen demeurent, plus que jamais, intimement liés, pour ne pas dire soumis, à la dimension sécuritaire et économique. C'est en tout cas l'appréciation que nous pouvons faire pour ces deux dernières années des relations entre les pays de l'UE et les pays partenaires tiers méditerranéens. En témoignent les approches pour le moins hésitantes de l'UE face aux atteintes portées aux libertés civiles et politiques, une posture accentuée tout à la fois par la menace terroriste, ensuite, face à la précarisation des droits sociaux et économiques, par le libre échange et enfin, *last but not least*, plus récemment, par la crise financière et économique.

Ce constat, maintes fois rappelé, pour pessimiste et affligeant qu'il soit, ne décourage pas pour autant les défenseurs des droits de l'homme qui ont choisi de promouvoir ces derniers, de dénoncer les violations

massives perpétrées dans la région tout en faisant face à une répression accrue qui les vise quotidiennement et de plus en plus méthodiquement.

LES DEFIS

Mesdames et Messieurs, chers(e) ami(e)

La cause des droits de l'homme et de la démocratie est un combat long et difficile qui se renouvelle sans cesse en se confrontant à des défis nouveaux et graves.

Soixante ans nous séparent de la date de création de l'Etat d'Israël et quarante ans de l'occupation des territoires palestiniens et arabes par Israël : quarante ans durant lesquelles l'Etat d'Israël, foulant au pied la légalité internationale, viole gravement et systématiquement des droits de l'homme ainsi que les droits nationaux du peuple palestinien. Les affrontements fratricides inter palestiniens constituent un nouveau défi face auquel nous devons réagir.

Un autre défi est constitué par les coups portés contre le mouvement visant les réformes démocratiques dans les pays arabes. Le recul du soutien international aux réformes est aussi éloquent que l'interventionnisme chaotique qui a caractérisé la période qui a suivi les attentats criminels de septembre 2001. L'agenda démocratique est oublié et toute velléité de réforme abandonnée, surtout - depuis la perte d'influence des USA à la suite notamment de la guerre d'occupation en Irak -, au profit de la prédominance d'une vision sécuritaire à long terme sous protection internationale. Les préoccupations des pays européens centrées principalement sur la lutte contre le terrorisme et sur les migrations, justifient à leurs yeux leur approche pragmatique et expliquent leur profil bas vis à vis des DH et des réformes démocratiques ainsi que leur passivité face aux violations graves des droits de l'homme. Se contentant d'engagements moraux, ils ont une fausse analyse de la nature des régimes arabes considérés comme voulant accepter la réforme. L'U.E. met en avant qu'il ne lui revient pas de modifier les structures de gouvernance des pays partenaires. C'est au nom de cet alibi qu'elle se prive d'intervenir légitimement sur les questions des DH. Il est vrai que le contexte régional est marqué aussi par l'émergence de nouveaux acteurs internationaux tels que la Chine, l'Iran et la Russie qui n'ont pas d'agenda démocratique pour la région.

Mais les coups les plus durs aux réformes démocratiques sont portés par les régimes arabes qui persistent à verrouiller la vie politique pour se prémunir contre toute alternance démocratique : organisation d'élections préfabriquées, adoption de lois restrictives sur les associations et sur la presse, maintien d'un système judiciaire soumis et dépendant ...etc.

Les régimes arabes ont par ailleurs su manœuvrer en affichant un discours intégrant prétendument le besoin des réformes (confère les différentes résolutions aux sommets arabes). Ils ont réagi favorablement aux différents programmes de soutiens financiers à la démocratisation profitant d'une manne financière pour consolider, en fait, leur assise politique et matérielle. En mettant en avant la « spécificité culturelle » des sociétés arabes et en préconisant la progressivité et le développement par étape des réformes, ils ont su tirer profit des contradictions entre les USA et l'UE. Ils ont surtout cherché à alimenter le doute au sein de la communauté internationale par l'instrumentalisation du danger de l'islamisme tout en attisant le sentiment religieux hostile contre « la croisade » de l'Occident. Brandissant les droits de la femme et le droit pour le développement en guise d'affichage, ils ont maintenu toutes les formes de répression policière, de harcèlement et d'étouffement notamment à travers des campagnes médiatiques visant à discréditer les promoteurs des réformes démocratiques, sans jamais ou presque s'atteler réellement aux réformes promises et jamais réalisées.

La Ligue des Etats arabes apparaît comme un maillon important pour coordonner les attaques des Etats arabes sur des sujets cruciaux. Outre la lutte contre le terrorisme où sévissent les ministres de l'Intérieur dans le cadre de la Convention arabe contre le terrorisme, l'information et la communication apparaissent aujourd'hui comme le champs de prédilection des ministres arabes de l'Information. Les efforts de la Ligue arabe se concentrent aussi sur l'instrumentalisation de la religion pour tenter de modifier les normes internationales des DH en opposant aux valeurs universelles des DH la relativisation de ces principes au nom de différences culturelles et d'une spécificité de ces pays et en se servant habilement des attaques xénophobes et islamophobes dont les musulmans sont la cible en Europe.

Le recul des mouvements réformistes dans la région constitue une autre caractéristique de la situation des pays arabes. Une part de ce recul s'explique par la répression et le harcèlement qui les visent. Il y a aussi le manque d'encouragement et de soutien de la part des puissances et institutions démocratiques de par le monde et notamment de l'UE. Mais le principal facteur de l'affaiblissement est lié à la faiblesse structurelle des forces qui prétendent promouvoir les réformes démocratiques. Consacrant l'essentiel de leurs efforts à leur propre survie, les acteurs du changement démocratique ne peuvent consacrer que peu d'énergie à la défense des droits des gens, s'isolant des populations et se coupant en particulier de la jeunesse. La situation des ONG s'est aussi détériorée en raison des divisions graves et sérieuses qui les minent et à la concurrence qui les oppose.

On assiste par contre au développement des mouvements d'inspiration religieuse et des mouvements extrémistes. Les rares élections relativement libres qui ont eu lieu ces dernières années ont mis en relief la montée en puissance des mouvements s'inspirant de l'Islam. Ces résultats sont souvent analysés comme l'expression d'un vote sanctionnant l'échec patent sur tous les plans des régimes corrompus en place. Mais le soutien populaire aux forces islamistes n'a cessé d'augmenter, porté par le développement d'un fort sentiment religieux amenant les régimes à instrumentaliser davantage la religion au service de leur politique répressive.

La montée violente du confessionnalisme et du tribalisme dans la région (l'opposition sunnite/ chiite ; les conflits au Liban, en Syrie, en Egypte...) ajoute à l'inquiétude alimentée par la croissance des forces du terrorisme

Mesdames et Messieurs, chers(e) ami(e)

Le débat sur la vision claire et partagée que doit avoir le REMDH face à la situation des droits de l'homme dans la région a été au centre de nos réunions et travaux depuis la création du Réseau : l'AG de Madrid a constitué à cet égard une étape importante de ce processus dans la mesure où elle nous a permis d'arrêter une stratégie d'action fondée sur des valeurs clés et une vision du REMDH : « *La mission du REMDH est de promouvoir et de renforcer les droits de l'homme et la réforme démocratique dans le cadre du processus de Barcelone et des mécanismes de coopération UE-pays arabes. Fortement ancré dans la société civile, le Réseau est résolu à développer et à renforcer les partenariats entre les ONG de la région Euromed, à propager les valeurs liées aux droits de l'Homme et à accroître des capacités propres à la réalisation de ces objectifs.* » « *Dans cette optique, la vision du Réseau est de mettre sur pied un forum régional d'ONG qui agirait en tant que réservoir de connaissances spécialisée et de mécanisme de sensibilisation aux questions touchant les droits de l'homme et la démocratie.* »

Les objectifs généraux du Réseau sont, entre autres, les suivants^{1[1]}:

- Soutenir activement et faire connaître les principes universels et les normes des droits de l'homme dans les États partenaires et dans l'ensemble du Moyen-Orient, et dénoncer toutes les violations des droits quels qu'en soient les auteurs*
- Aborder de façon critique tous les aspects du processus de Barcelone et passer en revue de manière critique la performance de l'UE à cet égard, en particulier dans ses rapports avec les pays participants du sud.*
- Appuyer le développement des institutions démocratiques tout en promouvant l'Etat de droit, l'égalité hommes-femmes, l'éducation et la sensibilisation du public aux droits de l'Homme*
- Soutenir, assister et coordonner les efforts de ses membres pour surveiller le respect et la promotion des droits de l'Homme dans les pays partenaires, en particulier dans des situations où ces droits sont systématiquement bafoués*
- mettre en place et appuyer les structures et les mécanismes nécessaires à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.*

Le Réseau est conscient de l'écart important qui subsiste entre l'affirmation rhétorique des droits de l'Homme dans la Déclaration de Barcelone, les réalités du processus de Barcelone et la situation dans plusieurs pays de la région. Le Réseau est résolu à s'attaquer de front à cette problématique tant dans le nord que dans le sud. » (extraits du document sur la stratégie adopté par l'AG de Madrid)

Le constat fait par notre dernière AG de la situation dans la région euromed du point de vue des droits de l'homme reste pour l'essentiel d'actualité. L'émergence de l'UpM (Union pour la Méditerranée) vient conforter la vision dominante dans l'UE de ne pas faire des questions des réformes démocratiques et des DH une priorité.

^{1[1]} Voir les statuts

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Cette vision rencontre celle des régimes autocratiques en place qui cherchent à monnayer leur soutien en contrepartie du silence des pays de L'UE sur les violations des droits humains. Mettant plus en avant le « dialogue politique » au plus haut niveau et sur le plan régional, l'UpM veut donner une nouvelle ambition politique au Processus de Barcelone et être un complément de la PEV (plan bilatéral) avec deux absents de taille : les acteurs de la société civile et les droits de l'homme. Les termes de collaboration énoncés par le président Sarkozy lors de son déplacement en Tunisie illustre une vision mercantile et arrogante teintée d'un sentiment de supériorité, voire de racisme « « Vous avez une main d'œuvre qui ne demande qu'à être formée, nous avons beaucoup d'intelligence et beaucoup de formation. (...) Ensemble, avec votre main d'œuvre, avec nos écoles, nos universités, avec ce que nous échangerons, nous pouvons créer un modèle qui triomphera dans le monde entier » !

Ce qui est apparu révoltant et scandaleux, c'est de vouloir justifier une telle politique au nom des droits humains en osant dire que « l'espace des libertés progresse » dans un pays, la Tunisie, où tout indique le contraire. Comme si l'orateur voulait donner des leçons aux Tunisiens qui luttent pour la démocratie et la promotion des droits humains pour leur dire qu'il vaut mieux un régime comme celui qu'ils subissent plutôt que les talibans, comme s'ils n'avaient de choix à faire qu'entre un régime autoritaire étouffant leurs droits et libertés et l'intégrisme des talibans ?

Nous devons donc poursuivre nos efforts à promouvoir, sur les plans multilatéral et bilatéral, une approche des droits de l'homme fondée sur le caractère indissociable et universel des droits et d'inclure une consultation structurelle et régulière de la société civile. Nous devons aussi mettre l'accent sur la nécessité d'insérer des critères de référence et des calendriers clairs dans les actions, qui permettront de mesurer les progrès et les reculs enregistrés au regard des normes internationales des droits de l'homme, plutôt que sur la base des critères exclusivement politiques à l'appréciation exclusive des gouvernements. Il nous revient de saisir les opportunités qui se dégagent en tenant compte de la diversité des situations dans les pays, pour bâtir des alliances et des coopérations. Il faut enfin encourager les pays partenaires euromed à œuvrer à la recherche de normes les plus élevées en matière des droits de l'homme et non pas à se contenter des plus petits dénominateurs communs., facteur d'une régression permanente de ceux-ci.

Le document stratégique adopté par l'Ag de Madrid a défini deux programmes : droits de l'homme et démocratie et droits de l'homme et sécurité humaine.

L'AG est l'occasion de mettre à jour nos orientations stratégiques à la lumière des nos actions réalisées, de nos acquis et de nos faiblesses.

LES REALISATION ET LES ACQUIS

Mesdames et Messieurs, chers(e) ami(e)

Le REMDH a fêté, en 2007, ses dix ans d'existence, illustrant, dans un environnement complexe, la pertinence de l'approche du « bas vers le haut ». Sa présence démontre l'importance et la nécessité d'un partenariat direct entre ONG du sud et ONG du nord travaillant ensemble pour réaliser un agenda commun dans un climat de collaboration malgré les difficultés, la diversité des perceptions, des opinions et des cultures d'organisation.

Le rapport d'activité décrira en détail les réalisations du REMDH pendant la période qui nous sépare de notre dernière AG. Le CE voudrait mettre l'accent sur ce qui apparaît comme des succès donnant sens à notre action. Le REMDH continue à contribuer à ce que la question des droits de l'homme soit aujourd'hui présente dans tous les *foras*. Le REMDH a renforcé son positionnement institutionnel, est devenu une structure reconnue, a développé son expertise de référence par la publication des différents rapports dotés d'une réelle plus value, et a démontré une certaine capacité d'invention par la création et le soutien à la FEMDH. Le REMDH dispose d'une équipe et d'un secrétariat dévoués et d'une grande qualité professionnelle. Le REMDH a fait preuve d'une certaine capacité de renouvellement des responsables dans une région où le renouvellement demeure difficile. Il a décentralisé certaines de ses activités phares dans les pays du sud (genre, en Jordanie, migration et asile au Maroc).

Les GT constituent les moteurs de notre Réseau : ils ont permis l'implication des membres sur des sujets prioritaires (plus de 100 défenseurs ont travaillé ensemble pendant la période écoulée). Ils ont connu une période expérimentale dont nous devons en AG faire le bilan. Notamment pour renforcer les acquis et clarifier

d'avantage les rôles de chacun au sein des GT. Il s'agit aussi de toujours mieux dynamiser l'action des GT et la participation de nos membres en leur sein, en enrichissant en permanence la nature de leurs missions au sein et à l'extérieur du Réseau.

L'action de plaidoyer du REMDH s'est déployée, notamment à Bruxelles où nous avons une équipe de qualité, dans un contexte qui continue à être marqué par l'absence de mécanisme régional euromed de promotion et de suivi des droits de l'homme s'appuyant sur des normes universellement reconnues et officiellement adoptées par tous les pays concernés. Elle nous interroge sur le sens du dialogue politique entre les pays de l'UE et les pays partenaires : les mesures incitatives positives de l'UE, notamment dans le cadre des plans d'action de la PEV, ont-elles représenté des garanties ? N'ont-elles pas, en réalité, réduit le dialogue sur les droits de l'homme à la seule prédominance des questions sécuritaires ?

La communication a représenté un investissement important du REMDH qui s'est traduit par une meilleure visibilité qui sera augmentée par la mise en oeuvre du plan de communication et le renforcement des moyens. De même, le REMDH a adopté et publié un important document de positionnement sur les questions relatives aux migrations et à l'asile et a mené à bien les actions de partenariat notamment dans le cadre de la Plateforme euromed des ONG.

La réforme des statuts sur laquelle va délibérer l'AG est l'aboutissement d'un travail qui a débuté lors de l'AG de Madrid. Elle ne bouleverse en rien les principes fondamentaux du Réseau. Simplement elle prend acte d'une situation qui a vu en dix ans plusieurs réformes des statuts intervenir ce qui a conduit à certaines incohérences. La réforme proposée permet un allègement du texte et une clarification des dispositions à la lumière de l'expérience passée du REMDH.

LES INSUFFISANCES

Mesdames et Messieurs, chers(e) ami(e)

L'action du REMDH connaît aussi des insuffisances et des limites. Nous continuons à souffrir de l'absence d'une politique d'adhésion proactive qui nous permet de renforcer et de diversifier notre implantation dans le sud mais aussi dans le nord, notamment dans les nouveaux pays membres de l'UE. Nous devons fixer le seuil du nombre d'adhérents qui permet une bonne gouvernance du Réseau.

Nous avons des difficultés pour organiser le débat avec nos membres, lesquels ne semblent pas prendre suffisamment en compte la dimension euromed au niveau de chaque pays. Le manque d'intérêt et le peu de réactivité peuvent être dus à la méconnaissance des mécanismes du partenariat (déjà très complexes). Ce qui nous incite à développer davantage la formation et les échanges. Mais la déception perceptible quant à leurs impacts réels sur les pays peut être aussi à l'origine de l'attitude de retrait voire de méfiance de certains. Ce qui pose davantage la question du débat politique au sein du Réseau. Saluant à cette occasion l'expérience de nos membres au Maroc qui ont mis en place un groupe de suivi, ce qui nous semble une bonne pratique à développer dans d'autres pays.

Nous avons par ailleurs été confrontés à des situations de conflits internes et à des scissions au sein des organisations membres

L'impact politique de l'action du Réseau demeure insuffisant dans la mesure où on souffre d'un manque de réactivité par rapport à l'actualité. Le dialogue avec les gouvernements est encore embryonnaire avec les pays de l'UE et rare, voire inexistant avec les pays partenaires.

Notre approche semble être plus technique et organisationnelle, axée sur la gestion (avec beaucoup de ressources et peu de visibilité) alors qu'il s'agit de l'amener vers l'action de plaidoyer qui nécessite peu de ressources et produit plus de visibilité.

Certaines lacunes importantes sont apparues dans notre fonctionnement notamment en terme d'embauches (comptable), de choix des experts et des chercheurs, d'utilisation des rapports et des traductions. Nous devons réfléchir à diminuer la pression sur le secrétariat qui fait un travail formidable et renforcer ses capacités et ses compétences.

Notre partenariat avec les ONG internationales des droits de l'homme reste occasionnel et limité. La concertation sur la situation dans la région est faible, voire absente. De même, les liens avec les institutions et les acteurs de la recherche demeurent très limités.

LES PERSPECTIVES ET LES RECOMMANDATIONS

Mesdames et Messieurs, chers(e) ami(e)

Il est nécessaire que le REMDH prenne en considération les changements intervenus et réexamine les priorités de son action en mettant à jour les orientations stratégiques adoptées lors de l'AG de Madrid. Il convient aussi de saisir les nouvelles opportunités offertes par la promotion d'une culture des droits de l'homme, liées à l'importance des droits économiques et sociaux et culturels et aux combats menés contre la pauvreté, les injustices et les inégalités

Le CE suggère/propose de renforcer la cohérence de l'action du Réseau :

- Il s'agit de remobiliser nos membres dans les GT, développer la solidarité et assurer un meilleur traitement et suivi des thématiques prioritaires (genre, liberté d'association, éducation, justice, migrations et asile, Palestine-Israël...).
- Les GT doivent servir la stratégie du Réseau en adoptant une approche régionale (avec monitoring et reporting sur la base de quelques indicateurs pertinents et en définissant les résultats auxquels on veut aboutir ainsi que les perspectives (synthèse et recommandations). De même, nous devons renforcer la fonction de veille par le développement de notre capacité à réagir aux événements importants, de relayer les campagnes, de diffuser l'information et d'organiser la solidarité, les missions et la communication.
- Nous devons adopter la transversalité dans la communication et dans le plaidoyer en agissant aussi bien au niveau de Bruxelles, qu'au niveau des pays, auprès des gouvernements ainsi qu'au niveau des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes, La communication doit devenir une priorité avec pour objectif que notre message parvienne aux médias du nord et du sud.
- Les objectifs des GT deviennent ainsi clarifiés : l'analyse / la connaissance, la veille, le reporting, le suivi, le plaidoyer et la solidarité
- De même, nous devons nous inscrire dans toutes les initiatives visant le soutien et la protection des défenseurs des droits de l'homme dans le monde arabe en renforçant notamment les liens avec les ONG internationales (agir en direction de Bruxelles, Genève et de Washington) et régionales.
- La promotion d'une paix juste au Moyen Orient demeure une grande priorité pour le Réseau afin de protéger les droits collectifs et individuels des Palestiniens.
- Il faut développer et élargir l'action en faveur de l'égalité du genre et mettre en place une stratégie d'action en direction de la jeunesse.
- il est urgent travailler sur la promotion des droits économiques, sociaux et culturels en tant que priorité.
- Il est important d'élaborer une stratégie de financement permettant d'assurer un financement adéquat et diversifié aux activités arrêtées conformément aux priorités stratégiques. (Développement qualitatif (expertise) et international (sources de financement autres qu'européennes).
- Enfin, l'amélioration on doit avoir le souci constant pour Améliorer les aptitudes et les compétences du secrétariat tant au niveau de la connaissance de l'environnement, que sur le plan professionnel (formation, valorisation des compétences....) et celui de l'efficacité (gestion des projet, fonction ressources pour les GT ...).

Plein succès pour nos travaux
Je vous remercie.

Annexe 4 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2006-2007 (et premier semestre 2008)

Barcelone, du 12 au 14 décembre 2008

1. Résumé du rapport d'activité.....	59
2. Introduction	62
3. Assemblée générale.....	63
4. Les suites de l'Assemblée générale	65
5. Travail en réseaux	66
5.1 Groupes de travail.....	67
5.2 Droits de l'Homme et démocratisation	67
5.2.1 Liberté d'association (LDA)	68
5.2.2 Indépendance et impartialité du système judiciaire.....	72
5.2.3 Droits des femmes et intégration de la parité.....	78
5.2.4 Éducation aux droits de l'Homme	82
5.3 Droits de l'Homme et sécurité des personnes.....	86
5.3.1 Palestine, Israël et Palestiniens	86
5.3.2 Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile	91
5.3.3 Droits économiques et sociaux	96
6. Communication	98
7. Solidarité.....	101
8. Formation.....	105
9. Sensibilisation et dialogue.....	107
10. Partenariats	113
11. Instances de direction et membres	117
12. Adhésions et résiliations	120
13. Administration.....	121
14. Annexes	124
<input type="checkbox"/> Annexe 1 : Présentation des nouveaux membres.....	124
a. Damascus Center for Human Rights Studies, Syrie.....	124
b. Mediterranean Institute of Gender Studies, Chypre	126
c. AMERA, Royaume-Uni	127
d. Kvinna till Kvinna, Suède	129
<input type="checkbox"/> Annexe 2: Organigramme	132
<input type="checkbox"/> Annexe 3: Membres des groupes de travail.....	133
<input type="checkbox"/> Annexe 4: Liste des donateurs	135
<input type="checkbox"/> Annexe 5: Liste des citations dans les médias :.....	135
<input type="checkbox"/> Annexe 6: Publications:.....	136
<input type="checkbox"/> Annexe 7: Communiqués de presse et déclarations	136

- **Résumé du rapport d'activité**

Introduction

Le rapport d'activité ci-dessous présente les activités du REMDH en 2006 et en 2007 (ainsi qu'un résumé du premier semestre 2008). Le rapport a pour point de départ la 7ème Assemblée générale du REMDH (Madrid 2006) durant laquelle les membres ont approuvé une nouvelle stratégie pour 2006-2010 et un programme de travail de deux ans pour 2006 et 2007, qui servent de base aux activités du REMDH.

Après un bref compte rendu de l'Assemblée générale, le rapport récapitule les points principaux de la stratégie et du programme de travail, après quoi il donne un rend compte en détail des différentes activités du REMDH, comparant les résultats avec les objectifs définis en 2006.

Droits de l'Homme et démocratisation

Liberté d'association

Le REMDH a réalisé son objectif à court terme est de doter la société civile d'un instrument permettant de surveiller la liberté d'association en

- publiant un bilan de la situation de la liberté d'association selon la loi et en pratique, avec une première proposition d'indicateurs permettant de mesurer progrès et reculs.
- organisant des ateliers sur la LDA réunissant des représentants des principales ONG des droits de l'Homme et des personnes ressources des pays arabes et de la région euro-méditerranéenne
- diffusant les résultats et recommandations aux groupes de la société civile et aux gouvernements

Le travail de recherche et de coordination a pris plus de temps que prévu car la tâche consistant à faire travailler 11 représentants pour les pays et deux auteurs, tout en consultant les GT, le Comité de pilotage et les membres du REMDH dans différents pays et en discutant les indicateurs, s'est avérée plus lourde qu'escompté.

Maintenant que le mécanisme est en place, des débats vont avoir lieu sur la relation entre les programmes de sécurité et les restrictions de la LDA. Les indicateurs vont être affinés et la distribution du rapport annuel renforcée.

En outre, les trois réunions du GT mènent le REMDH vers son objectif de développer au sein de la société civile une capacité de suivi, des compétences sur la liberté d'association favorables à des changements législatifs là où ils sont nécessaires.

Justice

Le REMDH a atteint son objectif à court terme de contribuer au développement d'espaces de débat libre entre les principaux acteurs à propos de l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire en organisant des réunions, objets d'abondants éloges, au Maroc, en Jordanie, au Liban et en France (Tunisie). Les réunions ont stimulé le débat sur l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire avec la participation de représentants de l'appareil judiciaire.

Le REMDH a également établi une liste des initiatives en cours et encouragé la production de rapports nationaux. Les rapports faciliteront l'organisation de nouvelles réunions dans les pays mentionnés ci-dessus ainsi que dans de nouveaux pays au niveau local, permettant de progresser en direction de l'objectif à moyen terme de consolider les réseaux et groupes d'acteurs dans les sociétés du Sud et de l'Est de la Méditerranée, qui sont en mesure d'influencer les systèmes judiciaires.

A cet égard, un premier pas a été franchi grâce au fait que le GT a pu définir un nouveau programme de travail pour les prochaines années qui pointe dans cette direction.

Le REMDH n'a pas réussi à organiser de réunion en Algérie. Le programme conçu avec Avocat sans frontières n'a pas pu se réaliser en raison de l'obstruction opposée par les autorités algériennes ; et aucune solution de remplacement n'a été trouvée pendant le premier semestre 2008.

Droits des femmes et intégration de la parité

Le REMDH a pris des mesures importantes afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les politiques publiques de la région euro-méditerranéenne grâce à des opérations de lobbying systématiques et réussies au niveau de la coopération régionale Euromed à propos du Plan d'action d'Istanbul sur le Rôle des femmes dans la société.

Le reste du travail sur les questions d'égalité a été ralenti par plusieurs changements de personnel pendant la réalisation des activités.

Le REMDH a toutefois pris plusieurs mesures concrètes pour promouvoir l'intégration de la parité en l'incorporant aux rapports d'enquête du REMDH et en organisant ses premières formations sur l'intégration de la parité qui ont permis de finaliser le Kit de formation. Il a également lancé un programme pour les GT, ayant pour thème le Plan d'action d'Istanbul et la poursuite des activités d'intégration de la parité dans les organisations membres du REMDH.

Éducation aux droits de l'Homme

Le REMDH a atteint son objectif à court terme d'organiser avec succès une Université d'été pour les jeunes, avec une forte participation des membres du GT et la publication de rapports. L'Université d'été a consommé la plus grande partie du temps du GT et un intense travail de réseau s'est développé autour de cette activité. Des discussions ont été entamées pour savoir si le GT EDH devait être le seul lieu de travail avec les jeunes du REMDH.

Droits de l'Homme et sécurité des personnes

Palestine, Israël et Palestiniens

Jusqu'en juillet 2007, le REMDH a continué à développer les activités du GT Palestine, Israël et Palestiniens, en organisant des réunions du GT deux fois par an, en publiant un rapport annuel sur l'UE et Israël, la sensibilisation et les missions de l'UE. Il a également mis en place des activités destinées à renforcer les capacités des organisations membres afin qu'elles travaillent en direction des institutions de l'UE.

Malheureusement, le REMDH a dû considérablement réduire ses activités pendant les 11 mois qui ont suivi juillet 2007, date à laquelle la coordinatrice du GT a cessé ses fonctions. Le REMDH ne disposait pas des ressources nécessaires pour effectuer le remplacement immédiat de la coordinatrice et lorsque les ressources ont été trouvées, il a fallu du temps pour trouver un remplaçant. Le GT a toutefois réussi à prouver sa durabilité en poursuivant ses activités 'tout seul'. Il a confirmé, une fois de plus, la valeur ajoutée des GT du REMDH en faisant du travail de sensibilisation auprès de l'UE. Et c'est pour cette raison que le REMDH a décidé de baser à Bruxelles plutôt qu'à Copenhague le coordinateur chargé de la sensibilisation pour le GT PIP. Le GT PIP du REMDH fonctionnait normalement à plein effectif en juillet 2008.

Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile

Le REMDH s'est rapproché son objectif à court terme consistant à créer une plate-forme pour la société civile de la région sur les questions relatives aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile mais il n'a pas réussi à l'atteindre complètement.

Il a organisé des réunions régulières du Groupe de travail auxquelles étaient associées des ONG partenaires et des représentants d'organisations intergouvernementales et internationales. Il a évolué en direction du projet de créer un réseau d'action d'alerte en urgence pour protéger migrants et réfugiés. Plusieurs projets communs sont également ressortis des activités, documents de politique et bulletins d'informations qui ont été produits. Des informations plus abondantes sur les politiques de l'UE et d'autres institutions dans le domaine des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ont été fournies.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Le REMDH n'a pas réussi à créer un groupe de suivi des membres marocains du REMDH ni à discuter la question des réfugiés palestiniens en détail et les rapports thématiques n'ont pas été publiés conformément aux plans.

Droits économiques et sociaux

Le dessein de développer des activités dans le domaine des droits économiques et sociaux a été maintenu.

Toutefois,

le REMDH n'a que partiellement réussi à atteindre ses objectifs parce que la mise en œuvre des activités dans les Groupes de travail et la gestion de la croissance de l'organisation et son grand nombre d'activités ont utilisé la plus grande partie de ses ressources.

Soutien aux membres

Communication

Le REMDH a entrepris plusieurs démarches pour atteindre les objectifs définis dans le Programme de travail. Le CE a discuté la stratégie de communication du REMDH à plusieurs réunions. Le REMDH a établi un modèle commun pour ses publications. Il a recruté un chargé de communication à plein temps (basé à Copenhague) et développé des plans de communication pour lui. Il n'a pas réussi à recruter un second chargé de communication à Bruxelles et il reste beaucoup de choses à faire en ce qui concerne les médias. Toutefois, le REMDH a trouvé des fonds en 2008 pour recruter un chargé des médias au Caire qui aura à s'occuper des relations avec la presse arabe. Le REMDH a finalisé son nouveau site Web grâce à la contribution énorme de ses membres et celui-ci a reçu un nombre croissant de visiteurs (12 206 en juin 2008) (source : Awstats). Le REMDH a trouvé des fonds pour améliorer la conception technique du site Web ce qui lui permettra de recevoir encore plus de visiteurs à l'avenir. Par ailleurs le Bulletin d'information et les communiqués de presse ont été diffusés à un plus grand nombre d'abonnés. Le nombre de communiqués de presse a augmenté, ainsi que le nombre de mentions des activités du REMDH dans les médias. Le REMDH a entrepris d'organiser systématiquement des réunions publiques et/ou des conférences de presse à l'occasion des réunions de ses Groupes de travail. Enfin, le REMDH a poursuivi avec succès sa politique - très exigeante en matière de temps et de ressources, mais aussi très gratifiante - qui consiste à publier ses déclarations et ses documents clés dans les trois langues de travail du Réseau, l'arabe, l'anglais et le français.

Solidarité

Le REMDH n'a été que partiellement en mesure de respecter ses objectifs à court terme. Il n'a pas réussi à recruter un coordinateur à temps partiel pour ce travail, à rédiger un document de concept sur sa politique en la matière ni à relancer l'idée d'un programme de suivi des procès.

Cependant, au cours du premier semestre 2008, il a trouvé des fonds pour recruter un coordinateur à plein temps pour travailler sur les missions de solidarité à l'avenir (à partir de 2009, et en s'intéressant en priorité à l'Algérie, à la Syrie et à la Tunisie). Il a également poursuivi son étroite collaboration avec la FEMDH, hébergée par le REMDH et fondée à son initiative. Il a suivi les cas d'un certain nombre de membres du Réseau en danger. A la fin de l'année 2007, les missions de solidarité ont été de plus en plus souvent déléguées aux Groupes de travail, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de cas pris en charge.

Formation

Le REMDH a partiellement satisfait aux objectifs de son programme de travail. Malheureusement, il n'a pas trouvé les ressources nécessaires pour faire un bilan des activités de formation et construction de capacité au sein du Réseau, ni rédiger un document de concept concernant ses programmes de formation. Toutefois, il a pu organiser les séminaires de formation et de sensibilisation prévus. D'autres part, plusieurs Groupes de travail ont intégré l'UE et les instruments internationaux dans leur programme de travail. Enfin, le REMDH a continué d'organiser et de planifier les Universités d'été portant sur l'Éducation aux droits de l'Homme.

Sensibilisation et dialogue

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Le REMDH a consolidé et développé son travail de sensibilisation en direction des institutions de l'UE. Il est de plus en plus souvent consulté par les représentants des institutions de l'UE et présente régulièrement ses travaux devant le Conseil (Groupe Maghreb-Machrek), la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen, et la Commission européenne (desks locaux, régionaux, représentants des délégations de l'UE). Il a notamment renforcé son action sur les relations bilatérales entre l'UE et ses partenaires méditerranéens grâce au travail effectué sur la Politique européenne de voisinage et au suivi systématique des Conseil d'association bilatéraux entre l'UE et ses partenaires de la Méditerranée.

Le REMDH n'a pas encore réussi à créer un poste de chargé de communication à Bruxelles, ni à développer une stratégie vis-à-vis des médias. Pourtant, au cours du premier semestre 2008, l'antenne de Bruxelles a été renforcée de façon significative, car elle a pu recruter une coordinatrice à plein temps pour travailler sur la Palestine, Israël et les Palestiniens, et il est en train d'examiner la possibilité de faire du poste PEV un emploi à temps plein plutôt qu'à temps partiel.

Partenariats

Le REMDH a atteint la plupart des ses objectifs à court terme et il a consolidé et développé ses relations avec un grand nombre d'acteurs régionaux. L'essentiel de ses efforts a porté sur le soutien de la Plate-forme non gouvernementale EuroMed et le développement de sa cohésion interne. Le REMDH a également maintenu d'étroites relations avec la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme. Plusieurs initiatives conjointes ont été prises avec des organisations internationales des droits de l'Homme, notamment des déclarations communes, et des relations étroites ont été entretenues au jour le jour avec le Réseau Droits de l'Homme et Démocratie à Bruxelles.

Le REMDH n'a pas trouvé les ressources nécessaires pour organiser des forums sociaux et des plates-formes politiques, et il a cessé d'héberger le Réseau des ONG danoises, en plein accord avec le ministère danois des Affaires étrangères.

Instances de direction et membres

Le REMDH a atteint la plupart de ses objectifs. Toutefois, il n'a pas finalisé de stratégie pour l'intégration de la parité, même s'il a pris plusieurs mesures en ce sens ; il n'a pas encore défini une approche proactive à l'égard des nouveaux membres du REMDH, mais a initié une étude critique vis-à-vis des membres qui ne s'impliquent pas dans le travail du Réseau.

Administration

Le REMDH a atteint l'essentiel de ses objectifs. Il a mis au point une nouvelle structure, même si la démarche s'est révélée plus délicate que prévue, en raison de nombreux changements intervenus dans la composition du personnel au cours du premier semestre 2007. Il a consolidé ses antennes dans le Sud, mais n'est pas encore parvenu à établir un programme de développement, en raison de ces changements divers. Enfin, il a réussi à diversifier ses sources de financement.

- **Introduction**

Le rapport ci-dessous inclut les activités du REMDH en 2006 et en 2007 (ainsi qu'un résumé de ses activités durant le premier semestre 2008 afin de rendre plus facile les discussions et l'évaluation par ses membres des activités du REMDH lors de sa 8^e Assemblée générale).

Ce rapport est avant tout un rapport d'activité, destiné à assurer la transparence et la responsabilité du REMDH devant ses membres et ses donateurs. Les rapports moraux qui font état des activités du REMDH dans la mesure où elles sont en rapport avec les droits de l'Homme dans la région, sont présentés à l'Assemblée générale du REMDH par le Comité exécutif (en la personne de son président). Les évaluations sont avant tout la tâche de l'Assemblée générale du REMDH et d'évaluateurs externes.

Ce rapport aborde cependant quelques uns des éléments du contexte régional global dans lequel a pris place le travail du REMDH. Il met également les activités du REMDH en rapport avec les objectifs décrits dans le programme de travail 2006 et 2007.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Le rapport a pour point de départ la 7^e Assemblée générale du REMDH (Madrid 2006) durant laquelle les membres ont approuvé une nouvelle stratégie pour 2006-2010 et un programme de travail de deux ans pour 2006 et 2007 qui servent de base aux activités du REMDH.

Après un bref compte rendu de l'Assemblée générale, le rapport récapitule les points principaux de la stratégie et du programme de travail, après quoi il rend compte en détail des différentes activités du REMDH, comparant les résultats avec les objectifs définis en 2006.

• Assemblée générale

Résultats de l'Assemblée générale

- *Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier ont été approuvés*
- *Le document de stratégie, le Programme de travail et le budget ont été approuvés.*
- *Le Président et le comité exécutif ont été élus*
- *14 nouveaux membres ont été admis (et 6 adhésions ont été résiliées)*

La 7^e Assemblée générale du REMDH a rassemblé 87 participants à Madrid. Sous l'intitulé « Renforcer les synergies du travail sur les droits de l'Homme au niveau régional et au niveau local », les participants ont discuté et approuvé le rapport moral du Président, le rapport d'activité du Réseau et les rapports financiers audités. Le sujet principal de l'AG a été une discussion sur la future stratégie et le programme de travail, y compris l'organisation des activités du REMDH dans le cadre de deux programmes, concernant les droits de l'Homme et la démocratisation, pour l'un, les droits de l'Homme et la sécurité des personnes, pour l'autre. Les méthodes de travail en réseau et de sensibilisation ont aussi été discutées à ce propos. Des ateliers spécifiques ont été consacrés à la liberté d'association, l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire, l'intégration de la parité et l'éducation aux droits de l'Homme. Des rencontres sur la situation en Syrie, en Israël et en Palestine ont été organisées en marge de la réunion.

L'AG du REMDH a été suivie de la première réunion du Conseil des représentants de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH), créée par le REMDH en 2004, suite à une décision de l'Assemblée générale (Malte). Le Conseil des représentants est constitué de membres ordinaires, associés et individuels du REMDH2.

Le programme de travail adopté à l'Assemblée générale a pris pour point de départ le fait que la région euro-méditerranéenne est encore en proie à de graves problèmes : conflits et guerre ; violations régulières et systématiques des droits de l'Homme, du droit humanitaire international et des principes démocratiques ; érosion des droits civiques et politiques ; problèmes structurels au sein des appareils judiciaires ; incapacité institutionnelle à soutenir des réformes comme la participation des femmes à la vie publique ; exclusion des jeunes du processus de décision ; obstacles croissants aux migrations et échanges entraînant des effets sérieux sur les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, etc.

En ce qui concerne le Processus de Barcelone, il convient de noter l'écart entre les engagements envers les droits de l'Homme tels qu'ils sont déclarés et la situation des droits de l'Homme dans la région. De sérieuses divergences ont été signalées entre les instruments des droits de l'Homme qui ont été instaurés et l'absence de leur mise en œuvre.

Cela dit, il faut noter que ni l'UE ni la Méditerranée du Sud ne sont des entités monolithiques. On constate souvent un intérêt vif et sincère pour la promotion des droits de l'Homme chez les gouvernements des États membres de l'UE et parfois dans le Sud également. On a observé que l'UE avait fait des progrès en termes de développement des instruments des droits de l'Homme prévus dans la Déclaration de Barcelone et que la récente Politique européenne de voisinage (PEV) pourrait fournir des occasions d'agir proactivement pour les droits de l'Homme.

2 Pour obtenir le rapport de cette réunion, merci de contacter la FEMDH. <http://www.emhrf.org/>

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

L'Assemblée générale a pris place sur un fond d'avancée de certains des droits de l'Homme dans plusieurs parties de la région au cours des années précédentes et le programme de travail a pris en compte l'élan créé par les pressions extérieures en faveur des mouvements pour la démocratie.

Sur ces bases, l'Assemblée générale a convenu de travailler sur deux questions d'importance primordiale pour la région : *les droits de l'Homme et de la démocratisation* d'une part et l'amélioration de la *sécurité des personnes* par le biais d'initiatives autour des droits de l'Homme et du droit humanitaire. Le REMDH a défini les domaines stratégiques suivants :

En ce qui concerne les Droits de l'Homme et la démocratisation :

- Liberté d'association
- Indépendance et impartialité du système judiciaire
- Droits des femmes et intégration de la parité
- Éducation aux droits de l'Homme et participation des jeunes

En ce qui concerne la sécurité des personnes :

- Conflit du Moyen-Orient
- Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Droits économiques et sociaux

L'Assemblée générale a également convenu qu'agir sur le PEM, la PEV et les instruments des droits de l'Homme de l'UE était un moyen important d'obtenir des résultats positifs sur le terrain.

En ce qui concerne le développement organisationnel du Réseau à proprement parler, l'Assemblée générale a convenu que la mission du REMDH devrait être de promouvoir et renforcer les droits de l'Homme et la réforme démocratique dans le cadre du Processus de Barcelone et de la coopération UE-pays arabes. Implanté dans la société civile, le Réseau cherchera à développer et renforcer des partenariats entre les ONG de la région euro-méditerranéenne, à propager les valeurs des droits de l'Homme et à augmenter sa capacité en ce sens.

La vision du REMDH sera donc de se développer en un forum régional pour les ONG des droits de l'Homme et de devenir une source clé d'expertise au niveau régional, qui fera prendre conscience des droits de l'Homme et de la réforme démocratique.

L'Assemblée générale a donc mis le travail en réseau au cœur de l'identité du REMDH qui vise à regrouper dans un cadre commun des ONG souvent dispersées ainsi que leurs initiatives.

Elle a décidé que la constitution de groupes de travail thématiques dans les domaines de priorité du REMDH devrait être tentée comme méthode de travail car l'expérience avait montré que les groupes de travail améliorent :

- Le sens des responsabilités des membres du REMDH
- La capacité des membres à travailler sur les droits de l'Homme avec de meilleures connaissances, avec une meilleure formation et en partageant les mêmes méthodes
- La prise de nouveaux contacts et la rencontre de nouveaux partenaires
- La capacité d'agir au niveau régional, y compris celui des organismes intergouvernementaux, de réagir aux changements dans la région et de fournir des informations structurées au PEM, la PEV et l'UE.
- Une meilleure compréhension interculturelle
- La coopération Nord-Sud

Ce travail de construction de réseaux sera renforcé par des actions de sensibilisation au niveau du PEM, de la PEV et des institutions de l'UE, par un travail de construction de partenariats au-delà de la communauté des droits de l'Homme, ainsi que par des actions de solidarité quand des membres ou leurs activités seront en crise – notamment grâce à une coopération étroite avec la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH).

L'Assemblée générale a ensuite procédé à l'élection des membres du Comité exécutif qui ont un mandat de deux ans pendant lesquels ils supervisent la mise en œuvre du programme et de la stratégie.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Kamel Jendoubi est devenu président et les 11 membres du comité exécutif ont réparti les fonctions de la façon suivante :

Vice-présidente	Eva Norström
Trésorier	Nizam Assaf
<i>Référents politiques :</i>	
Liberté d'association	Birgit Lindsnæs
Justice	Michel Tubiana
Femmes	Rabéa Naciri
Éducation aux droits de l'Homme et jeunesse	Colm Regan
Migrations	Maria De Donato ³
Droits économiques et sociaux	Iain Byrne
Palestine, Israël et Palestiniens	Nina Atallah
Politique européenne de voisinage :	Moataz El Fegierly
Réforme des statuts et du règlement intérieur	Iain Byrne et Michel Tubiana
Autres (Irak, Syrie, Pays du Golfe)	Nizam Assaf
Turquie	Eva Norström
Partenariats	Michel Tubiana
Plate-forme non gouvernementale EuroMed	
Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme	Kamel Jendoubi
Réseau des ONG danoises	Birgit Lindsnæs
Tâches internes	
Relations avec les membres et adhésions	Kamel Jendoubi
Référent pour les Groupes de travail	Eva Norström
Programmes de formation	Nizam Assaf

L'évaluation effectuée par les participants de l'Assemblée générale a montré qu'ils avaient pu élargir leurs réseaux et que le taux de satisfaction était élevé⁴.

Le REMDH remercie ACSUR Las Segovias, membre du Réseau, pour son aide et son soutien lors de l'organisation de l'Assemblée générale du REMDH. Le Réseau remercie également l'Agencia Espanola de Cooperacion Internacional (AECI), Danida et la Commission européenne pour leur soutien financier qui a permis d'organiser cette réunion.

- **Les suites de l'Assemblée générale**

Peu après l'Assemblée générale, tous les mentions d'un « printemps arabe » en termes de démocratie semblent avoir disparu et la voix des militants des droits de l'Homme s'est considérablement affaiblie.

2006 a été une année marquée par plusieurs événements graves comme l'affaire des caricatures, la guerre du Liban, la détérioration constante de la situation en Irak, des reculs dans le processus de démocratisation en Égypte, au Liban, en Algérie et dans d'autres pays de la région.

En 2006 et 2007 la société civile de la Méditerranée du Sud et de l'Est s'est retrouvée de plus en plus prise au milieu de tensions géopolitiques sur lesquelles elle n'a aucun pouvoir. La raison première était la situation en Irak (et des indices laissant penser qu'afin de sortir d'Irak, les USA étaient prêts à transiger avec les régimes arabes en place) ; la tension croissante entre les USA (et leurs alliés arabes) et l'Iran ; et les effets provoqués par un ensemble de facteurs combinés comme la situation qui se dégrade entre Israël et la Palestine, le renforcement des mouvements islamistes et la guerre contre le terrorisme.

³ En Janvier 2007, Maria De Donato a avec regret démissionnée du Comité Exécutif

⁴ Le rapport d'évaluation est disponible auprès du Secrétariat du REMDH. Les conclusions de l'Assemblée générale et les documents approuvés sont disponibles sur le site Web du REMDH

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

La situation au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Israël, et en Cisjordanie et à Gaza est de plus en plus liée au conflit plus vaste à l'échelle régionale et grâce auquel les régimes d'Égypte, de Tunisie et d'Algérie ont pu se consolider au détriment de la démocratie et des droits de l'Homme.

En général le respect des droits de l'Homme a baissé dans la région euro-méditerranéenne. A ce sujet, la réaction à la crise grandissante des réfugiés et des flux migratoires était inquiétante (le déplacement de 1 millions de réfugiés irakiens ; la situation des réfugiés palestiniens qui empire ; les violations des droits de l'Homme subies par les réfugiés soudanais en Égypte et les migrants et demandeurs d'asile d'Afrique subsaharienne en Afrique du Nord). A quelques rares exceptions près, de grandes parties de l'Europe ont réagi à ces faits sur le terrain en soutenant les initiatives visant à externaliser la protection des immigrants forcés.

2006 et 2007 ont vu un désenchantement croissant de la société civile devant l'UE comme « moteur » des droits de l'Homme et de la démocratie dans la région EuroMed. Bien que la PEV fournisse de nouveaux instruments et des possibilités techniques pour la promotion des droits de l'Homme, les derniers plans régional et nationaux et les Programmes indicatifs nationaux ont renforcé plutôt que mis en cause les régimes en place.

Malgré ces développements, le REMDH a poursuivi son choix de travailler à la démocratisation et la sécurité des personnes en région EuroMed, convaincu qu'il s'agit de questions primordiales qui restent d'actualité dans des situations de régression et persuadé de l'importance de continuer le travail de base sur les droits de l'Homme dans un contexte de recul des droits de l'Homme. Le REMDH a donc continué à travailler dans le champ d'activité décidé par l'Assemblée générale

Depuis le début de 2006 le REMDH s'est activement employé à mettre en œuvre son programme de travail en poursuivant un processus d'inclusion et participatif, tout en subissant une expansion en termes d'adhésions, de personnel et de chiffre d'affaires.

Après l'adoption du projet de stratégie et de programme de travail par l'Assemblée générale, le REMDH a lancé un appel à participation pour les groupes de travail, indiquant clairement et sans ambiguïté les critères d'entrée. Fin 2006, 95 défenseurs⁵ des droits de l'Homme étaient engagés dans les Groupes de travail du REMDH. Durant la même période, le REMDH a ouvert une antenne en Jordanie et renforcé celle du Maroc (en plus de son bureau à Bruxelles) pendant qu'il mettait au point une nouvelle structure organisationnelle au Secrétariat du REMDH.

Globalement, l'objectif principal du REMDH sur le plan de l'organisation a été de construire des structures durables à moyen et long termes permettant à ses membres de participer aux activités.

Ce choix ainsi que le lancement parallèle de projets spécifiques pour chaque groupe signifiaient que, pendant un certain temps, le REMDH était moins à même de réagir aux problèmes courants et aux préoccupations urgentes de ses membres et de communiquer sa position et ses actions au monde extérieur. Le passage à la gestion de projets et de groupes de travail signifiait aussi un affaiblissement apparent de la cohérence et de la vue d'ensemble.

C'est pourquoi, au deuxième semestre 2007, le REMDH a commencé à intégrer plus activement des réunions publiques, des communiqués de presse et des déclarations de solidarité dans le travail des Groupes de travail. Il a aussi commencé à réduire l'importance des projets des Groupes de travail et donner à ces derniers plus de temps et de ressources afin de répondre aux préoccupations et aux campagnes des ses membres (et d'autres ONG des droits de l'Homme).

Le REMDH est convaincu que la création des Groupes de travail est de bon augure pour le futur et que les modifications et adaptations pour répondre aux besoins des membres et de la société civile devront être poursuivies sans relâche. C'est ce qui donnera au travail du REMDH sa durabilité et c'est ce qui aidera les organisations des droits de l'Homme à construire leur capacité dans leur domaine de spécialisation.

- **Travail en réseaux**

⁵ 42 organisations membres ordinaires sur 52 avaient au moins un représentant dans un Groupe de travail. 5 des 10 membres individuels ont intégré un groupe de travail et 1 membre associé sur les 11 inscrits.

5.1 Groupes de travail

Résultats 2006

- *Lancement de 6 Groupes de travail et recrutement de 95 participants parmi les membres ordinaires, associés et individuels du REMDH.*

Résultats 2007

- *Pour la première fois dans son histoire, le REMDH a été en mesure d'organiser régulièrement des réunions des Groupes de travail.*

Résultats 2008

- *Un règlement intérieur et un document de concept sont en cours de rédaction et ils seront présentés à l'Assemblée générale.*

Activités

Comme signalé précédemment, l'AG place le travail en réseau au cœur de l'identité du REMDH. Elle a aussi fait un accueil chaleureux à la méthodologie mise au point au cours des ans, consistant à créer et/ou développer des groupes de travail thématiques, portant sur deux domaines du programme.

- *Droits de l'Homme et démocratisation : Liberté d'association* : Indépendance et impartialité du système judiciaire, Droits des femmes et intégration de la parité, Éducation aux droits de l'Homme en direction de la jeunesse.
- *Droits de l'Homme et sécurité des personnes* : Palestine, Israël et Palestiniens ; Droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; et Droits économiques et sociaux.

2006

Après l'AG le REMDH a concentré son travail sur le redémarrage des Groupes de travail, en s'appuyant sur des critères de sélection transparents et démocratiques. Une équipe, composée de la directrice des programmes, de la vice-présidente et du président, a donc établi et publié des critères de sélection et a lancé un appel à participation parmi les membres du REMDH durant l'été 2006 ; le résultat a été que presque tous les membres du REMDH avaient des représentants dans au moins un des groupes de travail, au moment de la publication de la liste, en octobre 2006. Cela signifie qu'en plus du Comité exécutif, du Secrétariat et d'un certain nombre de membres, actifs en dehors des groupes de travail, 95 militants des droits de l'Homme sont directement impliqués dans la mise en œuvre du programme du REMDH.

Tout le processus de lancement des activités 2006 et 2007 du REMDH, nécessitant d'attendre que le programme de travail et la stratégie soient approuvés par l'AG avant la création des Groupes de travail, a ralenti la mise en œuvre du Programme de travail. Le REMDH reste cependant convaincu que la méthodologie favorise la durabilité et la responsabilisation des acteurs.

2007

Au cours de l'année 2007, les 6 Groupes de travail du REMDH ont pu se réunir régulièrement. L'évaluation des réunions par les participants a montré un large soutien et une bonne appréciation de l'acquisition de connaissances nouvelles, de rencontres de nouvelles personnes et de la possibilité de créer des réseaux. Toutefois, comme toutes les nouvelles initiatives, la création des Groupes de travail a entraîné des débats sur le niveau d'activité et d'échanges des participants entre les réunions, le niveau des retours par les membres à leurs propres organisations, sur le rôle des coordinateurs, des responsables et des référents politiques et leurs relations, ainsi que sur la relation entre le Comité exécutif et les Groupes de travail.

2008

Ces débats ont déclenché en 2008 le processus de rédaction d'un document de concept et d'un règlement intérieur pour les GT qui ont été communiqués aux membres des GT avant l'Assemblée générale.

5.2 Droits de l'Homme et démocratisation

L'objectif global de ces activités est de contribuer au processus de démocratisation dans les zones d'intervention stratégique de la liberté d'association, la justice, l'égalité homme-femmes et les droits des femmes ainsi que l'éducation aux droits de l'Homme, et de renforcer la capacité des membres du REMDH grâce à la création de réseaux.

5.2.1 Liberté d'association (LDA)

Objectifs

Le cadre Droits de l'Homme de cette activité est l'application intégrale des valeurs des droits de l'Homme et des normes internationales relatives à la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne, en particulier la zone méridionale de la Méditerranée.

L'objectif général est de développer au sein de la société civile une capacité de suivi, des compétences et une action sur la liberté d'association favorables à des changements législatifs là où ils sont nécessaires et ainsi contribuer au processus de réforme démocratique.

L'objectif à court terme est de doter la société civile d'un instrument permettant de surveiller la liberté d'association et, par extension, les progrès ou le recul du processus de démocratisation.

Activités 2006-2008 selon le Programme de travail

Le projet comporte les activités suivantes :

1. Rédaction de documents :
 - a. bilan de la situation de la liberté d'association selon la loi et en pratique, évaluant dans quelle mesure les programmes de sécurité justifient les limitations.
 - b. propositions de méthodes/d'indicateurs permettant de mesurer les progrès ou les reculs en matière de liberté d'association ;
 - c. suggestions pour mettre ces indicateurs dans le contexte plus large de la réforme démocratique dans la région.
2. Organisation d'ateliers réunissant des représentants des principales ONG des droits de l'Homme et des personnes ressources des pays arabes et de la région euro-méditerranéenne afin de préparer, discuter et adopter le rapport et ses recommandations.
3. Diffusion des résultats et recommandations aux groupes de la société civile et aux gouvernements

Mise à jour du rapport au bout d'un an, y compris évaluation des progrès ou reculs dans la loi et en pratique.

Résumé des réalisations

Le REMDH a réalisé son objectif à court terme de doter la société civile d'un instrument permettant de surveiller la liberté d'association en

- publiant un rapport de la situation de la liberté d'association selon la loi et en pratique, avec une première proposition d'indicateurs permettant de mesurer progrès et reculs.
- organisant des ateliers sur la LDA réunissant des représentants des principales ONG des droits de l'Homme et des personnes ressources des pays arabes et de la région euro-méditerranéenne
- diffusant les résultats et recommandations aux groupes de la société civile et aux gouvernements

Le travail de recherche et de coordination a pris plus de temps que prévu car la tâche consistant à faire travailler 11 représentants pour les pays et deux auteurs, tout en consultant les GT, le Comité de pilotage et les membres du REMDH dans différents pays et en discutant les indicateurs, s'est avérée plus lourde qu'escompté.

Maintenant que le mécanisme est en place, des débats vont avoir lieu sur la relation entre les programmes de sécurité et les restrictions de la LDA. Les indicateurs vont être affinés et la distribution du rapport annuel

renforcée.

En outre, les trois réunions du GT mènent le REMDH vers son objectif de développer au sein de la société civile une capacité de suivi, des compétences sur la liberté d'association favorables à des changements législatifs là où ils sont nécessaires.

Résultats 2006

- *Rapport interne de la réunion du groupe de pilotage à Copenhague*
- *Démarrage du processus d'enquête*
- *Création d'un Groupe de travail Liberté d'association*
- *Organisation d'un atelier, en coopération avec la Fondation Seydoux pendant le Forum civil à Marrakech.*

Résultats 2007

- *Deux réunions du Groupe de travail Liberté d'association organisées respectivement à Copenhague et à Bruxelles*
- *Enquête, publication et diffusion à grande échelle du Premier Rapport annuel sur la Liberté d'Association*
- *Enquête et publication sur le site Web du REMDH de rapports par pays sur la Liberté d'Association*
- *Publication de pages Web spécifiques consacrées à la liberté d'association sur le site Web du REMDH.*
- *Etablissement de contacts avec d'autres initiatives régionales sur la liberté d'association : FIDH, Fondation Friedrich Nauman, Club de Madrid, Confédération européenne des syndicats*
- *Organisation à Bruxelles d'un séminaire public et d'une conférence de presse sur la liberté d'association dans la région EuroMed*
- *Organisation d'une audience publique à la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen à Bruxelles*
- *6 communiqués de presse sur la question de la liberté d'association*

Résultats 2008

- *Réunion du Groupe de travail Liberté d'association au Caire*
- *Maintien des contacts avec d'autres initiatives régionales pour la liberté d'association*
- *Coorganisation, en coopération avec le Cairo Institute for Human Rights Studies, d'un séminaire sur la liberté d'association en Égypte*
- *Organisation d'une réunion sur la liberté d'association avec le GT du REMDH et des ONG égyptiennes et soutien à la campagne des ONG égyptiennes*
- *Réunions avec des officiels égyptiens au sujet de la liberté d'association en Égypte*
- *Mise au point du plan du second Rapport annuel sur la liberté d'association et lancement des enquêtes*
- *Soutien et publication de déclarations dans 12 cas*

Activités

2006

- Le REMDH a présenté et discuté le projet sur la Liberté d'association dans le contexte d'un atelier spécifique sur le sujet pendant son Assemblée générale en mai 2006.
- Après l'Assemblée générale et la publication d'un Appel à participation en juin 2006, 6 membres ont été choisis et le Groupe de travail a été opérationnel à partir d'octobre 2006 (voir liste détaillée des membres du GT en annexe).
- Avant la première réunion du GT, un Groupe de pilotage du projet, composé de membres du REMDH et de personnes-ressources, a été mis en place pour aider le projet à démarrer. Deux experts (Khémaïs Chammari et Maria Ghantous) ont été recrutés pour rédiger le premier Rapport annuel.
- Le Groupe de pilotage et les enquêteurs se sont réunis en août 2006. Pendant cette réunion, la faisabilité et l'organisation pratique de la rédaction d'un rapport sur la Liberté d'association ont été examinées. Le groupe a

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

lancé le processus de planification du contenu et de méthodologie du Rapport, y compris la mise au point d'indicateurs permettant de mesurer progrès et reculs dans chaque pays de la région sud-méditerranéenne⁶.

- La réunion du Groupe de pilotage a été suivie d'une réunion de planification séparée d'une journée rassemblant le coordinateur du Groupe de travail et les deux enquêteurs, à Paris, en octobre 2006.
- De plus, en novembre 2006, le REMDH a coorganisé, avec la Fondation René Seydoux et le FEMEC, un atelier sur la Liberté d'association au Forum civil EuroMed à Marrakech (auquel ont assisté 350 participants), durant lequel le projet a été présenté et discuté.

2007

- Pour la première fois, les 3 et 4 mars 2007, le Groupe de travail Liberté d'association s'est réuni avec tous ses effectifs à Copenhague.
- Le Groupe de travail a finalisé le plan du Rapport sur la Liberté d'association dans la région EuroMed et a pu discuter de façon approfondie la méthodologie, la structure et le contenu de ce premier rapport annuel.
- Cette réunion a permis aux participants de nouer de premiers contacts. Ils ont exprimé leur soutien à la rédaction d'un rapport et plusieurs discussions ont eu lieu sur les événements récents en rapport avec la liberté d'association dans les 11 pays représentés au GT.
- Après la réunion le REMDH a décidé de recruter un rapporteur pour chacun des 11 pays de l'est et le sud de la Méditerranée⁷. En raison de la qualité des rapports, il a été décidé par la suite de les publier sur le site Web du REMDH.
- De septembre à octobre 2007, Khémaïs Chamhari et Marie Ghantous ont fait la synthèse des rapports détaillés. Entre temps, pendant l'été 2007, un stagiaire, Thibaut Guillet, a été recruté pour rédiger une enquête juridique sur l'impact de la législation anti-terroriste et sur la situation des minorités dans le cadre de la liberté d'association en Europe.
- Le premier « Rapport sur la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne » du REMDH a été publié en décembre 2007 et il a été largement diffusé, tant sous forme papier que sous format électronique, aux membres du REMDH et aux organisations de la société civile, et aux institutions nationales et internationales de la région EuroMed.

Le rapport décrit la situation de la Liberté d'association dans 11 pays de la région, tant dans la législation que dans la réalité ; il présente aussi un premier ensemble d'indicateurs qui, avec le temps, permettront de mesurer progrès et recul de la LDA annuellement. Le Rapport comprend une synthèse, un chapitre pour chacun des 11 pays représentés, ainsi qu'une partie spécifique traitant la situation au sein de l'Union européenne. Pour finir, il fournit un ensemble de recommandations adressées aux gouvernements, tant du Nord que du Sud de la Méditerranée.

Il a été présenté officiellement à l'occasion de la seconde réunion du Groupe de travail LDA, les 5 et 6 décembre, à laquelle participaient également d'autres organisations travaillant sur la LDA dans la région, à savoir le Club de Madrid, la Fondation Friedrich Nauman, la Confédération européenne des syndicats et la FIDH. Le rapport a également été présenté pendant une session de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen en décembre 2007 et à cette occasion il a été distribué au sein du Parlement de l'UE, à la Commission de l'UE et aux délégations de l'UE dans la région euro-méditerranéenne. Il a également été distribué aux officiels des gouvernements des pays couverts par le Réseau, au HCNUDH, à plus de 100 ONG et de nombreux médias.

⁶ Les participants étaient : Ghassan Moukheiber (Arab Initiative for Freedom of Association, Liban), Khemais Chamhari (Consultant, Tunisie), Birgit Lindsnaes (Danish Institute for Human Rights Danemark), Iain Byrne (Human Rights Centre, Essex), Jan de Vries (Humanist Committee, Pays-Bas) plus des membres du personnel du REMDH.

⁷ Avec le généreux soutien d'un membre du REMDH, le Danish Institute for Human Rights.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Pendant sa présentation à la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen en décembre 2007, trois défenseurs⁸ des droits de l'Homme ont également parlé de la situation à laquelle ils sont confrontés dans leurs pays respectifs.

Parmi les autres défenseurs des droits de l'Homme qui ont pris la parole à la réunion, figurait Tarek Khater, le président de l'Association for Human Rights Legal Aid qui avait été dissoute par les autorités égyptiennes moins de six mois auparavant.

Pendant sa réunion, le Groupe de travail a décidé d'axer ses activités sur trois directions : 1. les activités en relation avec le présent Rapport sur la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne, 2. les activités en relation avec le prochain rapport et enfin, 3. les activités autres que le Rapport.

Les membres du Groupe de travail ont décidé de diffuser le rapport aux groupes de soutien nationaux et, si possible, d'organiser des réunions publiques afin de donner de la visibilité au rapport ; ils ont constitué un nouveau Groupe de pilotage⁹ pour préparer le plan du prochain Rapport.

Pour terminer, le Groupe de travail a décidé de s'efforcer de devenir un forum d'échange d'idées et d'expériences afin d'informer et de contribuer aux actions de solidarité.

Premier semestre 2008

- En 2008, le REMDH a publié des déclarations en faveur de Dimitras Panayote (Comité grec Helsinki) qui était victime de harcèlement en Grèce, ainsi qu'en faveur d'Ethem Açikalin, président de la section d'IHD à Adana, après son arrestation à la suite d'une réunion à laquelle il assistait. Le REMDH (conjointement avec l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme) a exprimé son soulagement après le retrait du projet de loi sur les associations en Jordanie, qui était particulièrement restrictif pour les ONG.
- Le REMDH a publié un communiqué de presse, en commun avec l'Observatoire, accueillant favorablement le verdict prononcé le 30 mars 2008 par la justice égyptienne et autorisant le Center for Trade Union and Workers' Services (CTUWS – Centre de prestations syndicales des travailleurs) à poursuivre ses activités en Égypte. Une déclaration a été également publiée en soutien à Khémaïs Chammari qui a été victime d'actes de harcèlement à l'aéroport de Tunis-Carthage, le 10 avril 2008.
- Les préparatifs pour le second rapport annuel ont commencé ainsi que pour la troisième réunion du GT. Une réunion téléphonique s'est tenue avec le Groupe de pilotage le 14 mars 2008, pendant laquelle il a été convenu de proposer que le prochain Rapport annuel, outre la mise à jour dans la région, se concentre sur l'impact des mesures anti-terroristes sur la liberté d'association et sur la question de l'égalité hommes-femmes dans le cadre de la LDA.
- La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu au Caire les 23 et 24 mai. La réunion a discuté : 1) la méthodologie du Rapport et les mesures à prendre une fois le rapport finalisé ; 2) comment réagir en cas de violation de la liberté d'association dans la région ; 3) la situation actuelle en Égypte et les initiatives potentielles que le REMDH pourrait entreprendre. Il y a également eu une réunion avec les ONG égyptiennes, entre autres celles qui font campagne pour la Liberté d'association, CTUWS et AHRLA.
- Le GT LDA a également pris une part active en tant que co-organisateur à la réunion du CIHRS sur la Liberté d'association qui s'est tenue le 25 mai. Cette réunion avait pour but de discuter la situation en Égypte où une nouvelle loi pourrait être promulguée prochainement. Le premier Rapport sur la liberté d'association du REMDH a été présenté ; un projet parallèle sur les ONG, rédigé par le juge El Bastawesy a également été présenté et discuté.¹⁰ Dania Saoud du CDF (Syrie) a fourni des informations sur les récents événements qui

⁸ Khémaïs Chammari (membre individuel), mais aussi Moataz El Fegier (Cairo Institute for Human Rights Studies, Égypte) et Amina Bouayach (OMDH, Maroc).

⁹ à savoir Iain Byrne (Essex University, membre du CE du REMDH), Panayote Dimitras (Groupe de surveillance d'Helsinki en Grèce), Amina Bouayach (Organisation Marocaine des Droits de l'Homme) et Maan Kheirbeik (CDF-Syrie). Par la suite, Yamina Rahou (LADH, et membre du Groupe de travail Genre/Droits des femmes) a été admise dans le groupe pour veiller à l'intégration de la parité.

¹⁰ Pendant l'atelier, un projet de loi parallèle sur les ONG a été présenté par le juge Hesham El Bastawesy au nom du CIHRS et de vives inquiétudes ont été soulevées par l'intention des autorités égyptiennes de modifier la loi en vigueur, pour le pire. Malheureusement une dispute entre le [juge Hesham El Bastawesy] et certains membres du groupe de travail s'est élevée au moment de la discussion de l'article 3 du projet de loi, selon lequel «aucun des objectifs des associations ne pourra être contraire à l'ordre public ou à la morale ». Certains

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

se sont déroulés en Syrie et Thibaut Guillet, le coordinateur du GT, a fait une brève présentation sur les « Meilleures pratiques de la Liberté d'association en dehors du monde arabe ».

- Le 24 mai, Moataz El Fegiery, membre du REMDH, et Marc Schade-Poulsen, directeur exécutif, ont rencontré les autorités égyptiennes qui les ont informés du travail des législateurs en cours sur la LDA et l'anti-terrorisme, notamment Mokhles Kotb, Secrétaire général du Conseil national pour les droits de l'Homme, Mofeed Shebab, ministre d'État pour les affaires juridiques et les conseils parlementaires, et Mohamed Al Demerdash, Conseiller au ministère de la Solidarité sociale.

Avant les réunions, le coordinateur du GT a rencontré des représentants de la Délégation de l'UE en Égypte ainsi que Negal El Borei (United Group), Hafez Abu Saeda (EOHR – Organisation égyptienne des Droits de l'Homme) et Amira Hussein (Fondation Friedrich Nauman).

- Un appel à candidature a été lancé fin mai pour le recrutement de deux consultants chargés de rédiger les chapitres thématiques en rapport avec la Liberté d'association, la lutte contre le terrorisme et l'intégration de la parité.
- La deuxième Lettre d'information sur la liberté d'association a été publiée le 25 avril 2008. Elle comporte des informations sur la liberté d'association collectées en mars et avril 2008. Cette Lettre d'information a été largement distribuée : aux membres du Groupe de travail, aux partenaires du REMDH ainsi qu'au centre EuromedInfo et au HCNUDH.

Le REMDH remercie la Commission de l'UE, DANIDA et le Danish Institute for Human Rights (Institut danois des droits de l'Homme) pour leur soutien dans son travail sur la liberté d'association en 2006 et en 2007 (le travail en 2008 bénéficie du soutien de la Commission de l'UE, de DANIDA et de SIDA)

5.2.2 Indépendance et impartialité du système judiciaire

Le **cadre Droits de l'Homme** de cette activité est l'instauration dans les pays du sud et de l'est de la région euro-méditerranéenne d'un système judiciaire indépendant et impartial fondé sur les normes internationales des droits de l'Homme.

L'**objectif général** est la consolidation des réseaux et des groupes des acteurs de la société du sud et de l'est de la région euro-méditerranéenne, de façon à ce qu'ils puissent faire aller le système judiciaire vers la réforme.

L'**objectif à court terme** est de contribuer au développement d'espaces de libre discussion où les principaux acteurs pourront débattre de l'indépendance et de l'impartialité du système judiciaire afin de favoriser le processus de réforme.

Activités 2006-2008 selon le Programme de travail

L'activité implique l'organisation d'ateliers en Algérie, en Tunisie, en Jordanie, au Liban et au Maroc dans le but de :

- stimuler le débat sur l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire (en discutant, entre autres, le rapport du REMDH sur la justice dans le sud et l'est de la région méditerranéenne, son contenu et sa méthodologie) lors de séminaires locaux, avec la participation de représentants du système judiciaire (si possible avec des représentants du ministère de la Justice), des ONG des droits de l'Homme, des avocats, etc.
- discuter les développements dans la région qui auront une influence positive ou négative sur l'indépendance du système judiciaire

membres ont exprimé leur inquiétude sur cette clause qui ne respecterait pas les droits des minorités, comme les minorités nationales ou sexuelles. Une discussion animée a eu lieu à propos des droits des homosexuels, avec pour conséquence le départ de la salle, à titre de protestation, de plusieurs membres du groupe qui ont rappelé que les droits et les libertés fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme s'appliquaient à tous « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » et donc qu'on ne pouvait pas faire de différence. .

- Etablir une liste des initiatives en cours (nationales, intergouvernementales, internationales) sur la réforme du système judiciaire et publier un rapport sur à ce sujet
- étudier la faisabilité et la pertinence de la rédaction de rapports nationaux sur l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire.
- promouvoir la rédaction de rapports nationaux lorsque la situation le justifie et maintenir des espaces de débat en développant les échanges régionaux et les synergies entre les acteurs de la société civile sur les initiatives de sensibilisation et de réforme.

Résumé des réalisations

Le REMDH a atteint son objectif à court terme de contribuer au développement d'espaces de débat libre entre les principaux acteurs à propos de l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire en organisant des réunions, objets d'abondants éloges, au Maroc, en Jordanie, au Liban et en France (Tunisie). Les réunions ont stimulé le débat sur l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire avec la participation de représentants de l'appareil judiciaire.

Le REMDH a également établi une liste des initiatives en cours et encouragé la production de rapports nationaux. Les rapports faciliteront l'organisation de nouvelles réunions dans les pays mentionnés ci-dessus ainsi que dans de nouveaux pays, permettant de progresser en direction de l'objectif général de consolidation des réseaux et groupes d'acteurs dans les sociétés du sud et de l'est de la Méditerranée, qui sont en mesure d'influencer les systèmes judiciaires.

A cet égard, un autre pas a été franchi grâce au fait que le GT a pu définir un nouveau programme de travail pour les prochaines années qui pointe dans cette direction.

Le REMDH n'a pas réussi à organiser de réunion en Algérie. Le programme conçu avec Avocat sans frontières n'a pas pu se réaliser en raison de l'obstruction opposée par les autorités algériennes ; et aucune solution de remplacement n'a été trouvée pendant le premier semestre 2008.

Résultats 2006

- Réimpression de 600 exemplaires du rapport sur la justice dans l'est et l'ouest de la région méditerranéenne
- 50 représentants d'ONG, des avocats, magistrats et représentants du ministère de la justice ont discuté le système judiciaire au Maroc
- 100 représentants des ONG de la région ont été informés directement du projet
- Rapport interne de la réunion du Groupe de travail à Casablanca
- Rapport externe du séminaire Justice de Casablanca
- Lancement du processus d'enquête sur les initiatives de réforme du système judiciaire dans la région
- Etablissement de contacts avec les magistrats engagés dans le développement d'une organisation régionale de magistrats

Résultats 2007

- 50 représentants d'ONG, des avocats, magistrats et représentants du ministère de la justice ont discuté le système judiciaire en Jordanie
- Rapport externe du séminaire à Amman
- 50 représentants d'ONG, des avocats, magistrats et représentants du ministère de la justice ont discuté le système judiciaire au Liban
- Rapport externe du séminaire à Beyrouth
- 40 représentants d'ONG et des avocats ont discuté le système judiciaire de la Tunisie à Paris.
- Rapport externe du séminaire de Paris
- Un avocat a été engagé au Maroc pour rédiger le rapport national sur le Maroc, finalisé en 2007 et publié en février 2008
- Un avocat a été engagé en Jordanie pour rédiger le rapport national sur la Jordanie, publié en février 2008
- Un avocat a été engagé en Tunisie pour rédiger le rapport national sur la Tunisie, publié en février 2008
- Voyage de lobbying et d'information à Bruxelles

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- *Processus d'enquête sur les initiatives régionales de réforme du système judiciaire – enquête publiée en février 2008*
- *Préparation de la réunion du GT et du séminaire public au Parlement européen prévus en février 2008*
- *Etablissement et renforcement des contacts avec les magistrats engagés dans le développement d'une organisation régionale de magistrats*
- *Etablissement de contacts avec une série d'organisations de toute la région en vue d'échanger des informations, augmenter les activités de travail en réseau et à plus long terme de développer les capacités du GT.*
- *Poursuite du travail sur le projet Algérie d'Avocats sans frontières-REMDH*
- *Etablissement de contacts avec les organisations régionales et internationales et les institutions qui travaillent sur le système judiciaire*

Résultats 2008

- *Le Groupe de travail Justice s'est réuni à Bruxelles*
- *Un séminaire régional sur l'indépendance du système judiciaire dans la région EuroMed s'est tenu au Parlement européen*
- *Lancement des rapports nationaux sur l'indépendance du système judiciaire en Jordanie, au Maroc et en Tunisie à l'occasion du séminaire régional au Parlement européen et large distribution par la suite*
- *Lancement d'un Rapport sur les initiatives régionales de réforme du système judiciaire au Parlement européen et large distribution par la suite*
- *Des avocats ont été engagés au Liban pour rédiger un rapport national*

Activités

2006

- Le REMDH a présenté et débattu du projet Justice durant un atelier spécial pendant l'Assemblée générale en mai 2006.
- En outre, le REMDH a fait appel à Sian Lewis-Anthony, consultante en droits de l'Homme, pour enquêter et rédiger un rapport sur « Les initiatives de réforme du système judiciaire dans la région euro-méditerranéenne ».
- La première réunion du nouveau Groupe de travail Justice du REMDH a eu lieu à Casablanca le vendredi 10 novembre 2006 en coopération avec les membres du GT d'OMDH et AMDH. L'ordre du jour de la réunion comprenait les points principaux ci-dessous : présentation des membres ; présentation du Réseau et de la méthode des GT aux membres ; présentation du projet actuel et discussion ; discussion des perspectives d'avenir pour le GT.
- Les 11 et 12 novembre, toujours à Casablanca, le GT Justice a organisé un séminaire sur l'indépendance et l'impartialité de la justice au Maroc. Environ 65 personnes y ont assisté, notamment des représentants du ministère de la Justice et d'autres organismes gouvernementaux, des magistrats, des avocats, des représentants d'ONG marocaines et d'organisations internationales ainsi que les membres du GT Justice. Le programme comprenait plusieurs communications sur le travail déjà effectué par le GT Justice ; les problèmes et les enjeux auxquels doit faire face la justice marocaine ; l'indépendance du ministère public ; la justice marocaine dans le contexte du Maghreb. Pendant les débats, les participants ont discuté de la situation de la justice au Maroc et des raisons principales de son manque d'indépendance. La rédaction d'un rapport national sur l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire au Maroc a été également discutée.

Avant et après la réunion, des contacts ont été pris avec plusieurs avocats et universitaires marocains afin de recruter un/e expert/e responsable de la rédaction du rapport national sur le Maroc. Par la suite, M. Abdelaziz Nouaydi a été recruté courant 2007 pour rédiger le rapport sur l'indépendance du système judiciaire marocain.

- Le REMDH a réimprimé son rapport « Justice dans l'est et l'ouest de la région méditerranéenne », qui avait remporté un vif succès, pour le distribuer lors des séminaires nationaux. Il a également commencé les préparatifs d'un séminaire sur l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire, en Jordanie, les 13-14 janvier 2007.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Le REMDH s'est associé à Avocats sans frontières, Belgique, autour d'un projet destiné à fournir une assistance judiciaire aux victimes de violations des droits de l'Homme en Algérie, et à renforcer le travail des avocats algériens sur ce sujet. La mise en œuvre du projet a été bloquée parce que les équipes de REMDH et d'ASF n'ont pas obtenu de visa d'entrée en Algérie et le projet a dû être abandonné par la suite.
- Kamel Jendoubi, président du REMDH, et Michel Tubiana, membre du CE, ont assisté à la conférence du CIHRS sur « Le rôle des magistrats dans la réforme politique en Égypte et dans le monde arabe », organisée par le CIHRS du 1 au 3 avril 2006 en vue d'établir des contacts avec les magistrats et les juges de la région arabe engagés dans la création d'une association professionnelle régionale indépendante.

2007

- Les 13 et 14 janvier, le REMDH a organisé un séminaire à Amman portant sur la question de l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire en Jordanie, en association avec le Amman Centre for Human Rights Studies (ACHRS), membre du GT Justice. Il s'est déroulé sous l'égide du Conseil suprême de la Justice dont le président avait ouvert le séminaire. Le programme incluait les sujets suivants : Indépendance et impartialité de l'appareil judiciaire ; Indépendance et impartialité du système judiciaire jordanien : problèmes et défis ; Le rôle du système judiciaire jordanien dans la promotion et la protection des droits de l'Homme : réalisations et obstacles ; État des lieux des réformes dans le système judiciaire jordanien ; Pour un rapport national sur l'indépendance du système judiciaire en Jordanie ? Chaque session comprenait une ou plusieurs interventions et laissait de grandes plages de temps pour les discussions.

Le séminaire a rassemblé une cinquantaine de participants : des représentants du ministère de la Justice et des principales institutions judiciaires ; un grand nombre de juges et de procureurs ; des avocats, dont des représentants de l'Ordre des avocats ; des universitaires ; des représentants des ONG locales, des institutions internationales et des ambassades (notamment la délégation de l'UE) ; plusieurs membres du Groupe de travail Justice venant de pays autres que la Jordanie ; des journalistes et personnalités des médias. Tous les participants avaient été encouragés à consulter le rapport du REMDH sur la *Justice dans le sud et l'est de la région méditerranéenne* avant le séminaire.

Le but principal du séminaire d'Amman - ouvrir des espaces pour dialoguer librement sur l'indépendance de la justice en Jordanie - a été atteint. Les participants ont pu discuter librement et ouvertement d'un grand nombre de problèmes qui affectent l'indépendance du système judiciaire en Jordanie, abordant des problèmes techniques (la formation des juges, l'impact limité des réformes) mais aussi les contraintes politiques (le rôle prépondérant du roi ; les interférences de l'exécutif dans un certain nombre de cas très en vue) et le phénomènes de société (la corruption, la composante tribale de la société jordanienne et son influence sur le système judiciaire).

A nouveau, les participants ont manifesté un grand intérêt et un engagement certain, y compris certains acteurs officiels, en particulier le ministère de la Justice et le Conseil suprême de la Justice.

Le séminaire a ouvert la voie à de futures actions qui renforceront le rôle de la société civile dans la promotion des réformes judiciaires en Jordanie. Les participants ont soutenu avec force la rédaction d'un rapport national sur l'indépendance du système judiciaire jordanien, voyant en lui un outil utile pour les membres du système judiciaire et la société civile dans son ensemble. Ce rapport national a été rédigé durant 2007 par deux avocats, Zaha Al Majali et Omar Qaddoura, sous la supervision de l'ACHRS. Le rapport a été publié en février 2008. Il est disponible sur le site Web du REMDH et il est actuellement (avril 2008) diffusé en Jordanie. Tout comme pour le Maroc, ce rapport servira de document de référence à la société civile et l'aidera dans son travail de lobbying et d'influence sur les réformes dans le domaine judiciaire.

Le séminaire a touché un public allant au-delà des participants car il a fait l'objet d'une série d'articles dans différents journaux jordaniens.

- Les 10-11 mars 2007 le séminaire de Beyrouth a examiné la question de l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire du Liban. Il était organisé avec les membres libanais du GT Justice, Solida, le Réseau palestinien des droits de l'Homme et Georges Assaf, un membre individuel. Le programme du séminaire comprenait les sessions suivantes : Indépendance et impartialité de la justice : session d'introduction ; Indépendance et impartialité du système judiciaire du Liban : Problèmes et défis ; les Tribunaux d'exception au Liban ; Pour un rapport national sur l'indépendance du système judiciaire du Liban ? Comme en Jordanie,

chaque session consistait en une ou plusieurs interventions suivies d'une discussion ouverte.

Le séminaire a rassemblé une cinquantaine de participants : des représentants des principales institutions judiciaires du Liban ; des juges et de procureurs de différents tribunaux ; des avocats, dont des représentants de l'Ordre des avocats ; des universitaires ; des représentants des ONG locales, des institutions internationales et des ambassades ; plusieurs membres du Groupe de travail Justice venant de pays autres que le Liban ; plusieurs journalistes et personnalités des médias. Tous les participants avaient été encouragés à consulter le rapport du REMDH sur la *Justice dans le sud et l'est de la région méditerranéenne* avant le séminaire.

Le but principal du séminaire, ouvrir des espaces pour dialoguer librement sur l'indépendance de la Justice au Liban, a été atteint. Les participants de la rencontre de Beyrouth ont discuté librement, ouvertement et très activement sur les nombreux thèmes concernant le système judiciaire du Liban et son indépendance. En particulier, des sujets sensibles comme les conséquences sur le système judiciaire de l'occupation prolongée par la Syrie et l'existence d'un grand nombre de tribunaux d'exception et religieux a été longuement débattue.

Comme à Amman, les participants libanais étaient nombreux et ils ont manifesté un vif intérêt pour le séminaire.

Le séminaire de Beyrouth a été le début d'une série d'actions destinées à augmenter la capacité de la société civile à promouvoir et faire du lobbying pour la réforme de la justice au Liban. Les participants ont soutenu le projet de rédaction d'un rapport national sur l'indépendance du système judiciaire libanais qui pourra servir d'outil aux membres du système de justice et à la société civile dans son ensemble.

- Les 8 et 9 septembre 2008, le REMDH a organisé un séminaire à Paris, consacré à l'indépendance du système judiciaire tunisien. Il abordait les sujets suivants : Indépendance et impartialité de la justice ; brève introduction aux critères d'indépendance du système judiciaire et conclusions du rapport régional 2005 sur la Justice du REMDH ; Indépendance et impartialité du système judiciaire tunisien : Problèmes et défis ; L'indépendance de l'ordre des avocats tunisiens : principes et réalités ; L'Etat des lieux des réformes du système judiciaire tunisien. Pour un rapport national sur l'indépendance du système judiciaire en Tunisie.

Le séminaire s'est tenu à Paris car il n'a pas pu être organisé en Tunisie en raison de mesures de censure de l'État. Il a réuni une cinquantaine de participants le premier jour et 35 le deuxième. La première journée s'est déroulée dans une salle de conférence du Sénat français. Les participants étaient essentiellement des avocats et des représentants d'ONG de Tunisie ainsi que des Tunisiens basés en France ; les représentants de divers ministères français (ministère des Affaires étrangères), d'institutions (y compris l'association des magistrats) et d'ONG ainsi que des représentants d'organisations internationales (UE, PNUD). La Présidence portugaise de l'UE était représentée par son ambassade à Paris.

L'objectif d'ouvrir des espaces de dialogue libre à propos de l'indépendance de la justice en Tunisie n'a pu être que partiellement atteint, car la réunion a dû se tenir en dehors de la Tunisie. De plus, bien qu'il ait été invité, le ministère de la Justice tunisien n'a pas assisté à la réunion ; il n'a pas non plus envoyé de juges pour le représenter. Qui plus est, les magistrats indépendants de l'Association des magistrats tunisiens (AMT - bureau légitime) n'ont pas été autorisés à quitter la Tunisie pour se rendre au séminaire à Paris. Pour ces raisons, aucun magistrat tunisien n'a pu assister à la réunion.

Compte tenu de ces restrictions, il a toutefois été possible de rassembler plus de 50 participants, essentiellement des avocats et des représentants d'ONG qui ont réussi à discuter la situation actuelle du système judiciaire en Tunisie, l'absence de liberté d'association pour les magistrats tunisiens, et à aborder les problèmes liés aux réformes de la justice, actuelles et futures, dans le pays.

Résultat inattendu, l'attitude hostile des autorités tunisiennes¹¹ montre combien il est difficile de parler ouvertement et librement de thèmes en rapport avec le système judiciaire en Tunisie et souligne donc la nécessité de soutenir les espaces de libre dialogue, quelle que soit leur taille. Le rapport sur l'indépendance et

¹¹ Non seulement les autorités ont refusé de coopérer mais l'Association tunisienne des jeunes avocats (ATJA), organisme semi-officiel, a insisté pour participer au séminaire bien qu'elle n'ait pas été invitée. D'un commun accord entre les organisateurs et les autres participants tunisiens, il a été décidé de ne pas les autoriser à entrer dans la salle de conférence car leur objectif principal était manifestement de voir qui participait et de perturber les discussions.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

l'impartialité du système judiciaire tunisien produit par le GT après le séminaire de Paris est devenu un outil utile dans ce sens. Toutefois, compte tenu de la pression exercée sur la société civile locale, il est peu probable qu'une vaste campagne de promotion et des activités de lobbying relatives de l'indépendance du système judiciaire puissent être mises en œuvre dans un avenir proche.

A la suite du séminaire, Ayachi Hammami, un avocat tunisien, a été recruté pour rédiger le rapport sur l'indépendance du système judiciaire tunisien.

- Comme prévu, le coordinateur du GT et Mme Lewis-Anthony, responsable de la rédaction de l'Enquête sur les initiatives de réforme de la justice dans la région euro-méditerranéenne, se sont réunis à plusieurs reprises à Bruxelles avec des représentants de la Commission les 8-9 octobre 2007. Ces réunions avaient pour but de compléter les informations collectées par S. Lewis Anthony pour son Enquête et plus généralement de rencontrer les représentants de la Commission chargés des questions de justice dans les pays du Sud de la Méditerranée. Des réunions ont eu lieu chez EuropeAid, DG Relex et DG Justice, libertés et sécurité.
- Durant 2007, des contacts ont été noués et renforcés avec les magistrats engagés dans le développement d'une organisation régionale de magistrats, plus particulièrement en Égypte. Ces contacts et échanges ont amené deux de ces magistrats à être invités à assister les réunions de Bruxelles en février 2008 (auxquelles ils n'ont pas été autorisés à se rendre par la suite).
- En 2007, des contacts ont été pris avec une série d'organisations ou d'institutions, y compris MEDEL, l'Union Internationale des Magistrats, la Commission Internationale des Juristes, le PNUD (à différents niveaux), Transparency International et le HCNUDH. Le but de ces contacts était d'échanger des informations sur leurs programmes respectifs sur la justice avec l'objectif à moyen terme d'améliorer les activités de travail en réseau et de développer les capacités du GT. Certaines de ces organisations ont été invitées à réfléchir à la possibilité de devenir une organisation ressource pour le GT Justice.
- Des préparatifs ont été effectués au cours de l'année 2007 pour un séminaire du GT à Bruxelles en février 2008, en même temps qu'un séminaire publique destiné à lancer officiellement les quatre rapports produits par le GT (voir plus haut). Des contacts ont été pris avec divers groupes politiques au sein du Parlement de l'UE à ces fins.

Premier semestre 2008

Le Groupe de travail a tenu sa réunion à Bruxelles, les 9 et 10 février 2008. C'était sa deuxième réunion depuis la re-création du groupe en septembre 2006. Les membres du GT ont évalué les résultats des projets 2006-2007 et ils ont discuté la suite à lui donner et son développement dans la phase 2008-2009. Il a été décidé d'assurer un suivi des activités dans les pays déjà couverts (Maroc, Jordanie, Tunisie et Liban) et d'étendre le travail à deux nouveaux pays : l'Égypte et l'Algérie. Dans le cas de l'Égypte, le travail entrepris sera de nature régionale et il sera axé sur le soutien à la création d'une association de magistrats dans la région arabe. Le GT a décidé également de travailler sur le problème de la lutte contre le terrorisme, dans le Sud comme dans le Nord, et sur ses implications sur les systèmes judiciaires de la région.

Après la réunion, le Groupe de travail a organisé un séminaire ouvert le 11 février au Parlement européen, avec le soutien de la présidente de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen. Pendant ce séminaire, les quatre rapports sur la Justice publiés par le Groupe de travail ont été présentés et leur présentation a été suivie d'un débat. Outre les membres du Groupe de travail, le séminaire a rassemblé des représentants des institutions de l'UE, des États membres et des États du Sud, ainsi que des ONG basées à Bruxelles. Dans l'après-midi, le Groupe de travail a fait une brève présentation de son travail et de ses résultats pendant la réunion de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen. Pendant cette réunion aussi, les rapports ont été largement distribués.

Les quatre nouveaux rapports du Groupe de travail lancés à Bruxelles ainsi que des interviews de leurs auteurs sont disponibles en français et en anglais sur le site Web du REMDH :

- Enquête sur les initiatives de réforme de la Justice dans la région euro-méditerranéenne
- Rapport sur l'Indépendance et l'impartialité du système judiciaire au Maroc
- Rapport sur l'Indépendance et l'impartialité du système judiciaire en Jordanie
- Rapport sur l'Indépendance et l'impartialité du système judiciaire en Tunisie

La distribution des rapports nationaux s'est faite par le biais des membres locaux du GT au Maroc, en Jordanie et en Tunisie. Parmi les personnes et institutions visées se trouve les Premiers ministres, les ministres de la Justice, les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice, les institutions judiciaires, les députés, les associations de magistrats, les ordres des avocats, les organisations de la société civile.

La distribution de l'enquête régionale s'est faite par le biais du Secrétariat et, au niveau national, par les membres locaux du GT. Parmi les lecteurs visés figuraient les organisations et institutions internationales, les institutions de l'UE, les Etats membres, d'autres donateurs, les ONG et les organisations de la société civile.

- Des contacts officiels ont été pris avec l'Union Internationale des Magistrats (UIM) et la Commission internationale des juristes (CIJ) afin d'établir des relations formelles entre ces organisations et le Groupe de travail Justice. Des contacts ont également été pris avec d'autres organisations ou institutions, notamment le HCNUDH.
- Le REMDH a assisté au Séminaire euro-méditerranéen sur le respect des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme dans le cadre du droit international, à Prague les 16 et 17 juin.

Le REMDH remercie SIDA, la Commission de l'UE et le ministère de la Justice de Belgique pour leur soutien dans son travail sur la Justice en 2006 et 2007 (son travail pendant le premier semestre 2008 est parrainé par DANIDA et SIDA).

5.2.3 Droits des femmes et intégration de la parité

Le **cadre Droits de l'Homme** de cette activité est l'application intégrale des valeurs des droits de l'Homme et des normes internationales relatives aux droits des femmes et la réalisation de l'égalité entre les sexes dans la région euro-méditerranéenne afin que les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits de l'Homme et participent sur un pied d'égalité au développement de leurs sociétés.

L'**objectif général** est de faire en sorte que les principaux réseaux et groupes d'acteurs de la région euro-méditerranéenne prennent la direction du processus conduisant à l'égalité entre les sexes en intégrant la parité dans leur travail.

Les **objectifs à court terme** sont :

- le renforcement de la connaissance des principes du paritarisme de façon à l'intégrer dans le programme des droits de l'Homme dans la région ;
- le renforcement de la coopération entre les organisations des droits des femmes et des droits de l'Homme et le Réseau pour promouvoir l'égalité entre les sexes au sein de leurs organisations et dans les politiques publiques ;
- améliorer l'intégration des groupes de droits des femmes et la conscience des problèmes d'égalité dans le travail des droits de l'Homme « classiques » ;
- une meilleure connaissance des problèmes clés liés au sexisme dans la région.

Activités 2006-2008 selon le Programme de travail

- organiser deux fois par an des réunions du groupe de travail en faisant participer les principaux réseaux de la région qui travaillent sur les questions d'égalité entre les sexes et les droits des femmes, de même que les ONG des droits de l'Homme généralistes, afin de discuter, surveiller et mettre en œuvre ce qui suit :

- production d'un kit d'intégration de la parité destiné aux ONG locales

- deux cours de formations à l'intégration de la parité au niveau sous-régional

- mise en œuvre de l'intégration de la parité au sein des organisations et organes exécutifs du REMDH

- enquête et rédaction d'un projet de bilan sur la violence à l'encontre des femmes migrantes.

- produire des recommandations et mener des campagnes de sensibilisation sur les problèmes clés ayant trait à l'égalité hommes-femmes dans la région (basées, entre autres, sur une mise à jour du rapport du REMDH sur l'intégration des droits de la femme dans le PEM).

Résumé des réalisations

Le REMDH a pris des mesures importantes afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les politiques publiques de la région euro-méditerranéenne grâce à des opérations de lobbying systématiques et réussies au niveau de la coopération régionale Euromed à propos du Plan d'action d'Istanbul sur le Rôle des femmes dans la société.

Le reste du travail sur les questions d'égalité a été ralenti par plusieurs changements de personnel pendant la réalisation des activités.

Le REMDH a toutefois pris plusieurs mesures concrètes pour promouvoir l'intégration de la parité en l'incorporant aux rapports d'enquête du REMDH et en organisant ses premières formations sur l'intégration de la parité qui ont permis de finaliser le Kit de formation. Il a également lancé un programme pour les GT, ayant pour thème le Plan d'action d'Istanbul et la poursuite des activités d'intégration de la parité dans les organisations membres du REMDH.

Résultats 2006

- *Rapport du REMDH « Obtenir l'égalité dans la région euro-méditerranéenne : le changement est possible et nécessaire » envoyé aux 3 700 abonnés du service de presse, distribué aux institutions de l'UE et publié sur le site Web du REMDH*
- *Les recommandations du REMDH ont été prises en compte dans le Plan d'action d'Istanbul sur le Rôle des femmes dans la société*
- *100 représentants gouvernementaux et intergouvernementaux de la région ont été informés directement du projet*
- *15 membres du Groupe de travail du REMDH Droits des femmes et intégration de la parité ont été recrutés.*
- *Mise en place d'une antenne du REMDH à Amman chargée de la coordination du projet régional sur l'égalité hommes-femmes du REMDH*

Résultats 2007

- *Les commentaires du REMDH sur le Plan d'action d'Istanbul ont été adoptés et diffusés*
 - *Deux séminaires de formation à la parité ont été organisés (Beyrouth et Paris)*
 - *Deux réunions du Groupe de travail se sont tenues (Rabat et Paris)*
- Kit d'intégration de la parité finalisé*

Résultats 2008

- *Réunion du Groupe de travail au Caire.*
- *Réunions au Caire avec des ONG égyptiennes et des officiels européens en vue de leur faire prendre conscience du Plan d'action d'Istanbul*
- *Participation aux réunions de l'UE pour le suivi du Plan d'Action d'Istanbul*
- *Lancement d'une enquête sur la Violence à l'encontre des femmes migrantes (en coopération avec le Groupe de travail Migrations)*
- *Intégration de la parité mise en avant dans le rapport du REMDH sur la Liberté d'association, dans les statuts et le règlement intérieur*
- *Préparation de la première formation à l'intégration de la parité pour les organisations membres*
- *Préparation d'une réunion en Jordanie visant à améliorer la visibilité du Plan d'action d'Istanbul*

Activités

2006

- Le REMDH a présenté et discuté le projet durant un atelier spécial pendant l'Assemblée générale en mai 2006. Suite à l'AG, le REMDH a recruté une coordinatrice pour le programme (septembre 2006) et ouvert un bureau à Amman dans les locaux de l'organisation membre SIGI. Il a défini un programme provisoire et choisi les membres du GT Genre/Droits des femmes.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Durant l'automne 2006, le REMDH a investi de nombreuses ressources pour influencer le résultat de la rencontre ministérielle du PEM sur les femmes qui s'est tenue à Istanbul les 14 et 15 novembre 2007.

Le REMDH a publié une mise à jour de son ancien rapport sur les meilleures pratiques dans la région euro-méditerranéenne¹² dont le titre est « Obtenir l'égalité dans la région euro-méditerranéenne ; le changement est possible et nécessaire ». Le rapport a été distribué aux membres du REMDH, aux médias et aux personnes concernées dans les institutions de l'UE et les pays du PEM.

En même temps que le document était lancé, le REMDH organisait une mission de sensibilisation à Bruxelles les 6-9 novembre 2006, avec la participation de Lina Qurah (SIGI-Jordanie), Ruba Akkiela (coordinatrice REMDH), Marit Floe Joergensen (directrice des programmes du REMDH) et Sandrine Grenier (Directrice, Antenne de Bruxelles). La délégation a rencontré les ambassadeurs de Jordanie et du Maroc ainsi que des représentants de la Commission européenne (Relex et EuropeAid) et des Etats membres de l'UE (réunion présidée par des représentants de la présidence finlandaise) ainsi qu'un certain nombre de députés européens. Le but de cette mission était de faire du lobbying pour que les recommandations du REMDH soient intégrées dans le Plan d'action sur le renforcement du rôle des femmes dans la société qui allait être adopté à la conférence ministérielle Euro-Med à Istanbul.

Parallèlement, les membres jordaniens du REMDH ainsi que d'autres ONG des droits des femmes ou généralistes des droits de l'Homme étaient contactés en Jordanie afin qu'ils soutiennent les recommandations du REMDH. Sept organisations ont signé les documents et les ont envoyés au bureau d'Amman du REMDH.

Les membres marocains du REMDH ont envoyé une lettre commune au Premier ministre du Maroc pour lui demander de prendre une position plus progressiste sur la question du Plan d'action, en accord avec les derniers développements positifs au Maroc dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. Cette lettre a été largement publiée dans les médias marocains et a attiré l'attention sur le sujet.

Finalement, le REMDH a organisé un atelier pendant le Forum civil de Marrakech, en coopération avec IEMED (Espagne), auquel plus de 80 personnes ont participé ; elles ont approuvé une déclaration du forum civil, préparée par le REMDH, adressée à tous les participants de la rencontre ministérielle d'Istanbul.

Le REMDH était présent à la conférence ministérielle euromed à Istanbul avec Lina Qurah qui représentait également la Plate-forme non gouvernementale EuroMed (avec Mourad Allal et Souhayr Belhassan). Marit Floe Joergensen et Rabea Naciri, membre du CE étaient également présentes. Le rapport et les propositions du REMDH ont été appréciés par tous les officiels et le REMDH a appelé l'UE à insister pour que soit fixé un niveau minimum pour le Plan d'action ainsi que pour la participation de députés européens lors du suivi. La présidence finlandaise a particulièrement remercié le REMDH pour son rôle actif dans le processus et a fait référence au rapport du REMDH dans son discours de clôture. Nombre des recommandations du REMDH ont été intégrées au Plan d'action adopté à Istanbul.

2007

- En février 2007, la version définitive du rapport « Obtenir l'égalité dans la région euro-méditerranéenne » a été mise au point et distribuée. En mars, le CE a approuvé une évaluation et une présentation de position sur le Plan d'action d'Istanbul qui ont par la suite été publiées sur le site Web du REMDH et distribuées aux acteurs concernés.
- Le 8 mars, un communiqué de presse et le rapport Genre/Egalité hommes-femmes ont été envoyés aux contacts et médias ainsi qu'aux membres de l'Assemblée parlementaire Euromed (APEM), leur demandant de soulever la question de l'égalité des sexes à l'APEM les 16/17 mars et d'assurer un suivi à la mise en œuvre du plan d'action d'Istanbul.

Une experte (Lina Abu Habib) a été engagée pour rédiger un Kit de formation à l'intégration de la parité.

- Réunion du Groupe de travail Genre/Droits des femmes à Rabat, les 2-3 avril 2007. Durant sa réunion à Rabat, le Groupe de travail a discuté le projet du Kit de formation en vue de l'inclure au premier séminaire

¹² « L'Intégration des droits des femmes dans le Partenariat euro-méditerranéen », REMDH, 2003

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

prévu au Liban en mai 2007. Il a aussi discuté ses plans à propos de l'intégration de la parité dans les activités du REMDH, sa promotion au sein des ONG généralistes des droits de l'Homme et le travail sur le Plan d'action d'Istanbul.

- Le premier séminaire de formation sous-régional a été organisé par le REMDH en coopération avec Lina Abu Habib à Beyrouth les 26 et 27 mai, avec la participation d'organisations membres du REMDH (PHRO, membre du REMDH, a régulé la rencontre). La formation était une occasion de tester le Kit de formation afin de l'adapter autant que possible aux besoins des ONG.

Atika Al-Taif a eu aussi la possibilité de tester le Kit de formation à l'Université d'été du REMDH à Chypre.

- Malheureusement le REMDH a dû demander à sa coordinatrice de démissionner le 31 août afin de garantir la bonne poursuite du projet. Le REMDH a passé un accord avec Samah Said Helmy pour qu'elle travaille comme coordinatrice du GT jusqu'à la fin de l'année.

Samah Said Helmy et Marc Schade-Poulsen ont dirigé le deuxième séminaire régional de formation à l'intégration de la parité qui s'est déroulé à Paris les 28 et 29 novembre ; durant ce séminaire, le Kit de formation a pu être à nouveau testé et quelques modifications lui ont été apportées.

Le Groupe de travail Genre/Droits des femmes s'est réuni du 30 novembre au 1er décembre à Paris et il a mis au point un plan de travail constructif : contacter les dirigeants des organisations membres afin d'organiser des formations sur l'intégration de la parité chez elles ; effectuer un audit parité du REMDH et établir une stratégie pour l'intégration de la parité ; enquêter et publier un rapport sur le Plan d'action d'Istanbul avant la réunion ministérielle de suivi qui aura lieu à Istanbul en 2009 ; construire la capacité des membres du Groupe de travail afin de surveiller la PEV d'un point de vue « parité ».

- Lina Al Quarah (SIGI-Jordanie) a représenté la Plate-forme et le REMDH à la réunion de suivi d'Istanbul qui a eu lieu à très haut niveau du PEM à Bruxelles le 22 octobre.
- Lina Alqurah a ensuite été recrutée comme nouvelle coordinatrice Genre/Droits des femmes du REMDH.

Premier semestre 2008

- Pendant le premier semestre de 2008 l'antenne du REMDH a déménagé dans les locaux du Amman Center for Human Rights Studies (ACHRS).
- Durant cette période, le GT Genre/Droits des femmes (par l'intermédiaire de Fatma Boumaied) a travaillé avec le Groupe de travail Migrations et réfugiés pour faire en sorte que l'intégration de la parité soit prise en compte dans l'étude sur la Violence à l'encontre des femmes migrantes. Par ailleurs, le Groupe de travail Genre/Droits des femmes a nommé une représentante, Yamina Raho, au Groupe de pilotage du rapport sur la Liberté d'association.
- Un document de concept traitant de l'initiative du Réseau sur le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul, destiné à être utilisé pour la collecte de fonds, a été finalisé.
- Une lettre de soutien a été rédigée en faveur de Fatma Ksila, Secrétaire générale du CRLDH, membre du Groupe de travail Genre/Droits des femmes et son amie, Samia Abbou, membre de l'ALTLT, qui ont été victimes d'une brutale attaque de la police à Sousse, en Tunisie, le 18 février 2008.
- Une lettre ouverte de commémoration du 8 mars a été rédigée et envoyée à Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage et aux représentants des pays de la PEV.
- Du 9 au 11 mai, le GT a tenu sa réunion au Caire. Pendant la réunion il a discuté des derniers événements concernant les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes dans certains pays membres (France, Israël, Grèce, Jordanie, Tunisie, Finlande, Maroc et Syrie) et les projets et activités en cours des membres du groupe, les événements concernant l'égalité hommes-femmes au sein du Partenariat euro-méditerranéen ; les appels d'offres et appels à propositions concernant la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul ; les activités courantes du REMDH ; l'enquête sur la violence à l'encontre des femmes migrantes et le second Rapport du

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

REMDH sur la Liberté d'association ; la préparation du Rapport alternatif sur la surveillance de la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul ; et les pistes à suivre en ce qui concerne les activités courantes dans la région.

La réunion, qui n'a malheureusement pas été autorisée par les autorités égyptiennes à être tenue dans une salle de réunion publique, avait été précédée d'une visite d'une délégation du REMDH (Nafsika Papanikolatos, Attika Ettaif, Lina Alqurah et Marc Schade-Poulsen) à un certain nombre d'ONG de droits des femmes à l'Egyptian Council for Women. Le but était de dialoguer avec les ONG à propos de leur travail et des enjeux autour du Plan d'action d'Istanbul.

- Le 11 mai, le REMDH a également organisé une réunion régionale de planification et de coordination à propos du Plan d'action d'Istanbul, avec la participation des membres du GT, d'ONG égyptiennes, de la Délégation de l'UE et des représentants des Etats membres de l'UE.

Suite à la réunion du GT, le REMDH a été représenté et pu fournir des informations à deux réunions concernant le Plan d'action d'Istanbul :

1. Euromed - Une région en mouvement – Renforcer la société civile et l'égalité hommes-femmes dans la région Euromed, du 2 au 4 juin 2008 à Bonn, Allemagne. Cette conférence internationale était organisée par WOMNET pour discuter le rôle de l'UE et la participation de la société civile dans les processus de réforme démocratique ainsi que la promotion de l'égalité hommes-femmes dans les pays méditerranéens voisins de l'Union européenne.
2. « Suivi des conclusions d'Istanbul. Comité thématique ad hoc 2008, Participation des femmes à la vie politique dans le partenariat euro-méditerranéen » organisé par la Commission européenne à Bruxelles le 12 juin 2008.

Dans le cadre de cette dernière réunion, le REMDH a organisé des réunions de coordination et de lobbying avec plusieurs représentants de la Commission de l'UE et d'Etats membres de l'UE au sujet du suivi du Plan d'action d'Istanbul.

Le REMDH remercie la Commission de l'UE et DANIDA pour leur soutien dans son travail sur la le Genre/les droits des femmes en 2006 et en 2007 (le travail du premier semestre 2008 bénéficie du soutien de DANIDA et de SIDA).

5.2.4 Éducation aux droits de l'Homme

Le **cadre Droits de l'Homme** de ce projet est d'assurer la diffusion des valeurs des droits de l'Homme auprès des jeunes générations dans la région euro-méditerranéenne par le biais d'activités éducationnelles.

L'**objectif général** est de renforcer le travail en réseau des ONG des droits de l'Homme en matière d'éducation et de développer, dans le secteur des droits de l'Homme, un réseau durable de jeunes représentants d'ONG en lien avec le mouvement généraliste des droits de l'Homme.

Les **objectifs à court terme** sont :

- l'organisation d'une Université d'été sur les droits de l'Homme et les réformes démocratiques à l'intention des futurs décideurs de la région arabe sous forme de projet commun aux principales ONG œuvrant dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme.
- l'accroissement des activités en réseau des ONG des droits de l'Homme travaillant sur l'Éducation aux droits de l'Homme (EDH) dans la région euro-méditerranéenne

Activités 2006-2008 selon le Programme de travail

1. Publier un rapport
 - a. examiner et évaluer l'Éducation aux droits de l'Homme dans la région, et à ce titre identifier les organisations qui travaillent sur l'EDH, le contenu des cours proposés, les méthodologies appliquées, etc.
 - b. identifier les bénéficiaires/publics concernés (représentants de la jeunesse, membres de partis politiques, jeunes travailleurs d'ONG, ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme), leurs souhaits et leurs besoins dans le domaine de l'Éducation aux droits de l'Homme.
2. Organiser des réunions du Groupe de travail (GT) avec les principales ONG EDH euro-méditerranéennes, en vue de préparer le rapport, discuter ses conclusions, et à partir de là, définir les besoins et la valeur ajoutée de l'Université d'été proposée.
3. Profiter de la réunion du GT pour définir le format, le contenu, la méthodologie pédagogique et le lieu de l'Université d'été et, une fois terminée, l'évaluer puis prolonger la discussion sur l'EDH et les politiques pratiquées à ce sujet.
4. Lancer un appel à participation par le canal des membres du REMDH (bulletin d'information, sites Web etc.) et organiser une Université d'été avec 30 participants.
5. Favoriser la création et le maintien d'un réseau d'anciens étudiants de l'Université d'été.
6. Améliorer la visibilité de la jeunesse dans les groupes de droits de l'Homme et de la société civile.

Résumé des réalisations

Le REMDH a atteint son objectif à court terme d'organiser avec succès une Université d'été pour les jeunes, avec une forte participation des membres du GT. Il a aussi publié un rapport qui analyse et évalue l'Éducation aux droits de l'Homme dans la région. L'Université d'été a consommé la plus grande partie du temps du GT et un intense travail de réseau s'est développé autour de cette activité. Des discussions ont été entamées pour savoir si le GT EDH devait être le seul lieu de travail avec les jeunes du REMDH.

Résultats 2006

- Un projet de rapport d'enquête sur l'EDH a été produit par les ONG de la région euro-méditerranéenne
- Rapport interne de la première réunion du GT EDH

Résultats 2007

- Trois réunions du Groupe de travail, à Malte, Chypre et Ankara
- Une Université d'été (juillet 2007) a été organisée à Chypre par les membres du GT, en coopération avec les ONG chypriotes, intitulée « La participation des jeunes dans la région euro-méditerranéenne » et qui a réuni 60 ONG de la région euro-méditerranéenne
- un documentaire (vidéo) rappelant les valeurs et les objectifs de l'Université d'été.
- 124 représentants d'ONG engagés dans ou directement informés du projet ainsi que des représentants de l'UE, du Conseil de l'Europe et de la Ligue arabe.
- Création d'un réseau informel d'anciens étudiants
- Un rapport sur l'Université d'été intitulé « Conseils pour les prochaines Universités d'été » et un rapport d'évaluation public.

Résultats 2008

- Réunion du Groupe de travail à Istanbul
- Réunion de coordination des ONG organisatrices d'Universités d'été dans la région EuroMed
- Les préparatifs de la troisième Université d'été du REMDH à Istanbul ont été lancés en coopération avec des ONG turques
- Rapports de la seconde Université d'été et sur le travail des ONG dans le domaine de l'EDH en région EuroMed

Activités

2006

- Le REMDH a présenté et débattu du projet durant un atelier spécial pendant l'Assemblée générale en mai 2006. Avant l'AG le REMDH avait organisé une réunion du groupe de pilotage à Copenhague pour lancer le travail. Il a aussi identifié deux experts chargés d'effectuer une enquête sur le travail d'EDH des ONG dans la région euro-méditerranéenne.
- Les enquêteurs ont effectué leur travail de terrain pendant l'été et un premier projet de document a été présenté à la première réunion du GT à Copenhague les 10-12 novembre 2006, durant laquelle il est malheureusement apparu qu'il restait encore beaucoup de travail à faire avant d'obtenir un résultat satisfaisant.

Durant la réunion du GT, le REMDH et le concept de groupe de travail, le travail du précédent GT EDH ainsi que la préparation de l'Université d'été ont été présentés à ses membres. La réunion a rencontré l'approbation des participants qui sont tombés d'accord pour rédiger un document de concept sur leur mandat destiné à être présenté au CE.

- Moataz El Feghery, CIHRS et membre du CE, a représenté le REMDH à la conférence 'Human Rights Education, the World Program and National Efforts' qui s'est tenue au Caire les 28-30 novembre 2006, organisée par l'EACPE (The Egyptian Association for Community Participation Enhancement).

2007

- Le GT s'est de nouveau réuni du 23 au 25 février à Malte et a poursuivi les discussions sur son mandat et le rapport sur le travail d'EDH des ONG dans la région ; il a continué ses échanges autour des méthodologies de l'EDH et discuté la prochaine Université d'été à travers l'expérience du Balkan Human Rights Network (Réseau des droits de l'Homme des Balkans) et de l'Academy for Diplomatic studies ; il a également rencontré des représentants de la Plateforme Euro-Med Jeunesse.
- Afin de préparer l'Université d'été, un comité de sélection des participants a été constitué (Louis Frankenthaler (Public Committee against Torture), Antonia Papadopoulou (Greek Helsinki Monitor), Lubna Dawani (Sisterhood is Global Institute) et Mohammed Sarsak (Amman center for Human Rights Studies). Antonia Papadopoulou (Groupe de surveillance Helsinki de Grèce) et David Cassar (MEDAC) ont été nommés coordinateurs de l'Université d'été. Finalement, un groupe de ressources constitué de Valerie Duffy (80:20 Irlande), Natasha Shawarib (SIGI-Jordanie), Aida Vesic et Snezana Ivanic (BHRN) a établi une compilation de documents destinés à servir de ressources à l'Université d'été.
- L'Université d'été 2007 s'est déroulée à Limassol, Chypre, du 23 au 29 juillet 2007. Le REMDH avait reçu plusieurs centaines de candidatures, en particulier du monde arabe.
- L'Université d'été a réuni 32 participants, 9 formateurs et 3 professeurs. 4 organisateurs membres du groupe de travail Education aux droits de l'Homme étaient responsables de la coordination de la manifestation et du programme. De nombreux membres du groupe de travail étaient aussi présents pour former les participants, les rencontrer ainsi que d'autres organisations des droits de l'Homme. Des membres d'autres groupes de travail et du Comité exécutif du REMDH ont participé à l'Université d'été comme formateurs.
- Avant la réunion, les participants signaient un protocole d'accord par lequel ils acceptaient d'entreprendre un travail de préparation pour l'Université d'été et s'engageaient à participer à tout le programme et aux activités de suivi.
- Les participants chypriotes des communautés turques et grecques étaient invités à participer et échanger leurs expériences et leurs idées ; un voyage local sur le terrain a été organisé dans les parties Nord et Sud de Chypre afin de mieux faire comprendre aux participants la situation de Chypre et de rencontrer diverses organisations des droits de l'Homme œuvrant activement au processus de réconciliation entre les deux communautés.
- Le programme de l'Université d'été visait à utiliser des méthodologies d'apprentissage interactives, mettant l'accent sur l'égalité au niveau de l'apprentissage entre formateurs et participants ; les participants avaient du

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

temps pour partager leur expérience et leurs méthodes de travail dans le domaine des droits de l'Homme, au sein d'ateliers autogérés.

- Une session spécifique sur le suivi a été organisée le dernier jour de l'Université d'été, pendant laquelle participants et organisateurs ont discuté d'activités concrètes et réalistes de suivi, comme la création d'un groupe Yahoo qui permettrait aux étudiants de rester en contact, d'échanger des informations sur des collaborations possibles et sur les possibilités de formation, les bourses et les stages.
- Un rapport de l'Université d'été intitulé « Conseils pour les futures Universités d'été » et un rapport d'évaluation ont été publiés par le GT EDH et Jeunesse en novembre 2007.
- Finalement un petit documentaire sur l'Université d'été a été tourné et mis en ligne sur le site Web du REMDH. Il a été présenté à la « Réunion d'évaluation des formations aux droits de l'Homme au niveau sous-régional » organisée par le Conseil de partenariat européen, la Commission européenne (Euromed Jeunesse) à Alexandrie, du 29 au 31 octobre 2007, en coopération avec le Swedish Institute et la fondation Anna Lindh.
- Deux représentants de la Syrie ont assisté à l'Université d'été ; basée sur les méthodes de formation utilisées à l'Université d'été, une formation aux droits de l'Homme a été organisée en Syrie par le CDF pour 10 participants.
- Après l'Université d'été, le GT s'est réuni du 26 au 28 octobre à Ankara. L'ordre du jour comprenait une évaluation de l'Université d'été, une discussion et des recommandations au sujet des prochaines publications du groupe et de ses prochaines activités en matière de jeunesse et EDH. Durant la réunion, le Groupe de travail a souhaité la bienvenue à ses nouveaux membres : Rita Rocca du Danish Institute for Human Rights, Nabil Dolmaye du CDF et Omar Qadora du Amman Center for Human Rights Studies.
- Les membres du Groupe de travail ont rencontré des organisations turques des droits de l'Homme et des éducateurs de la Human Rights Agenda Association, Amnesty International, l'Université de Bilgi, la plate-forme IHOP et la Community volunteers Foundation.
- Après la réunion, un document destiné à servir de base de discussion des stratégies potentielles pour entrer en rapport avec la jeunesse de la région a été rédigé par Colm Regan, membre du CE. Le document a été envoyé aux membres du GT pour qu'ils puissent commenter ; il a également servi à lancer une discussion au sein du CE sur le travail du REMDH auprès des jeunes, discussion qui se poursuit.
- Le Groupe de travail a demandé à Valerie Duffy et Colm Regan (80:20 Educating and Acting for a better world, Irlande) de rédiger le rapport final sur la base de travail sur le terrain et des enquêtes sur le travail EDH des ONG dans la région EuroMed effectué par les enquêteurs recrutés en 2006.
- Un Manuel de formation à l'Education aux droits de l'Homme basé sur l'Université d'été avait été commandé à un expert en EDH. L'expert a été présent pendant toute la durée de l'Université d'été. Sa tâche principale consistait à : discuter et interroger les participants et formateurs de l'Université d'été ; participer aux ateliers ; se familiariser avec les méthodologies, activités et exercices de formation utilisés pendant l'Université d'été.
- En raison de retards dus au non respect des contrats par le consultant, la publication du manuel des droits de l'Homme a dû être reportée à fin 2008.

Premier semestre 2008

- Réunion du Groupe de travail Éducation aux droits de l'Homme et Jeunesse les 1-2 mars à Istanbul Les objectifs principaux étaient de planifier les activités à venir, d'identifier des moyens de soutenir la culture de l'EDH et les activités d'EDH au sein du REMDH, d'explorer les contacts avec les jeunes militants et travailleurs de la région et de préparer l'Université d'été 2008. Le Groupe de travail EDH a accueilli un nouveau membre : Mu'ayyad Mehyar qui est responsable de l'EDH au Danish Institute for Human Rights.
- Il a été décidé que l'Université d'été aurait lieu à Silivri, un quartier d'Istanbul près de la mer de Marmara, en Turquie, du 21 au 28 juillet 2008 et qu'elle devrait se focaliser sur les Conflits et leur impact sur les droits de l'Homme ; elle serait conçue de façon à partager les méthodes d'EDH. Il a été convenu d'organiser l'Université d'été avec l'Unité Jeunes de l'université de Bilgi, Community Volunteers, Women for Women's Human Rights

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

et Amnesty International Turquie, et avec la participation de l'organisation membre du REMDH IHD (Human Rights Association). A cette fin, une journée a été consacrée à des rencontres avec ces organisations.

- Un comité de sélection a été élu (Omar Qadora, Baya Gacemi, Zahra Radwan et Antonia Papadopoulou) et les membres du Groupe de travail ont accepté de participer activement à toutes les phases de préparation et gestion de l'Université d'été.
- Une réunion de coordination régionale s'est également tenue avec la participation des organisateurs d'Universités d'été en région Euromed, le REMDH, le Balkan Network for Human Rights, 80:20, Medac et le CIHRS. L'objectif de la réunion était partager les expériences et d'étudier les possibilités de coopération et partage potentiels.
- Les discussions au sujet du travail du REMDH et du GT EDH avec la jeunesse se sont poursuivies au CE. Une réunion de s'est tenue le 26 juin avec Kamel Jendoubi, Colm Regan, Amina Lemrini et Marc Schade-Poulsen.

Enfin, le rapport sur l'Education aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne, les problèmes et les défis a été finalisé et publié sur le site Web du REMDH. Il examine et évalue les activités, les besoins et les obstacles de l'EDH dans la région EuroMed. *Le REMDH remercie DANIDA pour son soutien dans son travail sur l'EDH en 2006 et en 2007 (le travail EDH du premier semestre 2008 bénéficie du soutien de DANIDA et de SIDA).*

5.3 Droits de l'Homme et sécurité des personnes

L'objectif global de cette activité est de faire en sorte que les droits de l'Homme soient au cœur des développements et conflits dans cette région où la sécurité d'êtres humains est en jeu. Le but est de mettre au point des interventions stratégiques tout en augmentant la capacité des membres du REMDH grâce au travail en réseau.

5.3.1 Palestine, Israël et Palestiniens

Le **cadre Droits de l'Homme** du projet est l'application intégrale des normes internationales des droits de l'Homme et du droit international humanitaire en matière de prévention, gestion et résolution du conflit au Moyen-Orient et de l'occupation israélienne.

L'**objectif général** est de doter la société civile de la région d'un large forum de sensibilisation destiné à accroître la prise de conscience que l'UE, la PEV et le PEM doivent placer le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au cœur des actions de promotion de la paix.

L'**objectif à court terme** est de développer les activités du GT Palestine, Israël et Palestiniens et une approche critique de la politique de l'UE dans la région en matière de droits de l'Homme et société civile

- Enquête et publication d'un Bilan annuel des droits de l'Homme UE-Israël
- Promotion des recommandations du Bilan concernant les institutions de l'UE et les États membres, et sensibilisation au caractère central des droits de l'Homme pour la résolution du conflit et la cessation de l'occupation
- Renforcement du Groupe de travail Palestine, Israël et Palestiniens, afin qu'il devienne un vecteur principal du lobbying pour les droits de l'Homme.
- Développement de la capacité des organisations et des individus impliqués dans le projet de travailler sur les institutions de l'UE (leur organisation et fonctionnement) et sur leurs politiques

Activités 2006-2007 selon le Programme de travail

Les activités consistent en :

- Réunion du GT deux fois par an et renforcement du Groupe de travail Palestine, Israël et Palestiniens, afin qu'il devienne un vecteur principal du lobbying pour les droits de l'Homme.
- Travail d'enquête et publication d'un Bilan annuel des droits de l'Homme UE-Israël et développement de la capacité des organisations et des individus impliqués dans le projet à

- Promouvoir les institutions de l'UE (leur organisation et fonctionnement) et sur leurs politiques
- Promotion des recommandations concernant les institutions de l'UE et les États membres, et sensibilisation au caractère central des droits de l'Homme pour la résolution du conflit et la cessation de l'occupation
- Cette activité de base sera complétée et appuyée par des missions et des rapports lorsque cela sera estimé pertinent et des activités autour de la perspective à long terme consistant à mettre les droits de l'Homme au cœur de la prévention, gestion et solution du conflit.

Résumé des réalisations

Jusqu'en juillet 2007, le REMDH a continué à développer les activités du Groupe de travail Palestine, Israël et Palestiniens, en organisant des réunions deux fois par an, en publiant un rapport annuel sur l'UE et Israël, la sensibilisation et les missions de l'UE. Il a également mis en place des activités destinées à renforcer les capacités des organisations membres afin qu'elles travaillent en direction des institutions de l'UE. Malheureusement, le REMDH a dû considérablement réduire ses activités pendant les 11 mois qui ont suivi juillet 2007, date à laquelle la coordinatrice du GT a quitté ses fonctions au REMDH. Le REMDH ne disposait pas des ressources nécessaires pour effectuer le remplacement immédiat de la coordinatrice et lorsque les ressources ont été trouvées, il a fallu du temps pour trouver un remplaçant. Le GT a toutefois réussi à prouver sa durabilité en poursuivant ses activités 'tout seul'. Il a confirmé, une fois de plus, la valeur ajoutée des GT du REMDH en faisant du travail de sensibilisation auprès de l'UE. Et c'est pour cette raison que le REMDH a décidé de baser à Bruxelles plutôt qu'à Copenhague la personne chargée de la sensibilisation pour le GT PIP. Le GT PIP du REMDH fonctionnait normalement à plein effectif en juillet 2008.

Résultats 2006

- Deux réunions du Groupe de travail
- Bilan annuel du REMDH diffusé auprès de 3 400 abonnés et envoyé sous forme imprimée à plus de 360 acteurs clés du PEM (en arabe, en français, en anglais et en hébreu)
- Plus de 80 acteurs clés du PEM (représentants des institutions de l'UE, des gouvernements des états membres, de la société civile et députés européens) ont été contactés directement à propos du Bilan annuel.
- 3 400 abonnés ont reçu les déclarations du REMDH sur la situation en Israël et dans les TPO suite à la guerre au Liban.
- Déclarations sur les relations UE-Israël, à l'occasion de la réunion du Conseil d'association et de la première réunion du groupe de travail informel UE-Israël sur les droits de l'Homme.
- Participation des membres du GT PIP à une audience publique « Droits de l'Homme dans les plans d'action de voisinage Israël et Égypte » de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen.
- Projet de rapport alternatif sur la conduite d'Israël en matière de droits de l'Homme
- Mission du REMDH en Israël et en Cisjordanie

Résultats 2007

- Réunions régulières du GT et deux réunions ad hoc (Berlin et Jérusalem)
- Séminaires de formation sur la Politique européenne de voisinage (Tel Aviv et Ramallah)
- Séminaire public sur la Politique européenne de voisinage (Tel Aviv)
- Le Troisième Bilan annuel du REMDH a été distribué à 3 400 abonnés (version en anglais)
- Rapport du REMDH sur le séminaire Politique européenne de voisinage distribué à 3 400 abonnés (version en anglais)
- Mission du REMDH à Gaza, juillet 2007
- Mission de lobbying du REMDH à Bruxelles avec la participation d'ONG israéliennes et palestiniennes
- 4 déclarations du REMDH

Résultats du premier semestre 2008

- Une réunion du groupe de travail à Bruxelles
- Le REMDH a ouvert le poste de coordinateur Israël, Palestine et Palestiniens à Bruxelles.
- 5 déclarations du REMDH

2006

- Le REMDH a lancé la publication de la version imprimée de son second Bilan annuel des droits de l'Homme dans les relations UE-Israël et diffusé ses résultats lors de deux missions de sensibilisation, aux Pays-Bas, du 2 au 5 avril et en Allemagne, du 5 au 8 avril, avec la participation de Orna Kohn (Adalah), Nina Attallah (Al-Haq), Lior Eliasa-Gurfinkel (PCATI), tous membres du GT PIP du REMDH et de la rédactrice du Bilan, Susan Rockwell (Mattin Group, Cisjordanie) et de la coordinatrice du REMDH, Marita Roos. La mission aux Pays-Bas s'est faite en coopération avec UCP (United Civilians for Peace) et l'équipe a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, des députés et des organisations de la société civile. A Berlin, l'équipe a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne, des députés, des chercheurs et des organisations de la société civile.
- Suite à ces visites les membres du GT PIP se sont réunis en marge de l'Assemblée générale pour discuter la rédaction d'un nouveau Bilan alternatif pour l'UCP concernant l'attitude d'Israël en matières de droits de l'Homme, permettant de mesurer progrès et recul au moyen d'indicateurs.
- Des contacts informels ont été pris avec le REMDH par la présidence autrichienne avant la première réunion du Groupe de travail informel UE-Israël sur les droits de l'Homme en juin. Les membres du GT PIP ont préparé une liste de points qui a été remise à la présidence, la Commission et aux autres Etats membres avant cette réunion.
- Le 9 juin les membres du GT PIP ont travaillé ensemble pour écrire une lettre ouverte à l'occasion de la réunion du Conseil d'association UE-Israël du 13 juin. La lettre, signée par le président du REMDH, était adressée aux ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'UE, à Javier Solana et à Benita Ferrero-Waldner, Commissaire en charge des relations extérieures. Le REMDH a soulevé 9 points concernant les droits de l'Homme en Israël et dans les TPO et a ajouté des recommandations concrètes pour chaque point.
- Du 16 au 18 juin, le GT s'est réuni à Bruxelles où, outre sa réunion ordinaire, il a reçu une formation sur les institutions européennes et sur la façon de promouvoir les droits de l'Homme dans les relations UE-Israël, et il a rencontré des représentants de la Commission et du Conseil.
- Le 19 juin, Orna Kohn (Adalah), Jessica Montell (B'Tselem) et Moataz El Fegeiry (CIHRS) ainsi que Sandrine Grenier (antenne de Bruxelles du REMDH) ont pris part à une audience publique à propos des « Droits de l'Homme dans les Plans d'action de voisinage d'Israël et de l'Égypte » de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen.
- Pendant l'été 2007, le Secrétariat du REMDH, en coopération avec les membres du GT, a rédigé un rapport alternatif sur le comportement d'Israël en matière de droits de l'Homme et les membres du REMDH basés en Israël, dans les TPO, au Liban, en Jordanie, en Égypte et en Europe ont négocié une déclaration commune au sujet de la guerre au Liban.
- Plus tard, et suite à une mission au Liban (voir plus bas), le REMDH (Marita Roos, coordinatrice du GT PIP, Birgit Lindsnae, de l'Institut danois des droits de l'Homme et membre du CE, et David Bondia Garcia, de la Federación de asociaciones de defensa y promoción de Derechos Humanos (Fédération des associations de défense et de promotion des droits de l'Homme), en coopération avec la FIDH (en la personne de Sophie Bessis, secrétaire générale adjointe), ont envoyé une mission en Israël, en Cisjordanie et à Gaza, du 29 août au 2 septembre, pour manifester leur solidarité à leurs membres et faire le point sur la situation des droits de l'Homme tant à l'intérieur d'Israël que dans les TPO.
- Suite à la mission une déclaration a été faite le 15 novembre et le bilan alternatif soumis à UCP le 24 octobre. Ce dernier n'a pas pu être publié avant la fin de l'année car le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas a pris du retard avec son propre bilan sur la situation dans des pays avec lesquels l'UE a des accords d'association.
- Le responsable du GT PIP du REMDH, Stefan Lütgenau, a participé pour la première fois à une réunion du « Israeli European Policy Network » organisée par la Fondation Friedrich Ebert à Bruxelles le 23 novembre, tandis que la directrice du REMDH en charge de la sensibilisation assistait à des réunions avec des représentants de l'Aprodev à Bruxelles et des représentants de ECCP (European Co-ordinating Committee of

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

NGOs on the Question of Palestine). Les membres du GT PIP du REMDH ont également pris une part active au Forum civil de Marrakech en novembre 2006.

2007

- Le Groupe de travail PIP du REMDH s'est réuni à Berlin, du 23 au 25 février 2007. Parmi les points à l'ordre du jour figuraient la préparation d'un séminaire de formation sur l'UE et la Politique européenne de voisinage (PEV) en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés en avril 2007, et la discussion et planification du 3ème Bilan annuel des droits de l'Homme dans les relations UE-Israël.
- Dans le cadre du rapport, un groupe de référence a été créé ; il était composé d'Adalah, Al Haq et de représentants d'associations des droits de l'Homme tandis que le groupe Mattin était de nouveau chargé d'effectuer les enquêtes et de rédiger le rapport.
- Il a de plus été décidé d'essayer d'organiser une formation à Tel Aviv et une formation regroupant membres et partenaires de Cisjordanie et de Gaza, en coopération avec le projet de Voisinage européen du REMDH à Bruxelles.
- Le 12 avril 2007, le REMDH a organisé une formation à Ramallah (avec 22 participants), ainsi qu'une autre à Tel Aviv (le 17 avril 2007) sur les mécanismes des droits de l'Homme dans les relations UE-Israël et la Politique européenne de voisinage (21 participants). Les formations ont rassemblé des représentants d'associations de droits de l'Homme venues d'Israël, des Territoires palestiniens occupés et d'Europe. Les représentants des délégations de la CE à Tel Aviv et à Jérusalem ont également assisté à certaines parties des formations à Ramallah et à Tel Aviv. Malheureusement, la formation n'a pas pu avoir lieu à Gaza car l'équipe de formateurs n'a pas pu y accéder.

La formation à Tel Aviv a été suivie par une séminaire du REMDH sur le *Plan d'action UE-Israël dans la Politique européenne de voisinage (PEV) : Quel est l'impact du plan d'action UE-Israël sur les droits de l'Homme en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés ?*, le 18 avril 2007. Une cinquantaine de personnes a assisté au séminaire, parmi lesquelles se trouvaient des représentants d'ONG israéliennes et européennes, 12 représentants d'ambassades de pays membres de l'UE et de représentants de la Commission européenne à Tel Aviv. Des officiels du gouvernement israélien ont été invités mais ils n'ont pas pu participer. Un représentant de l'Ukraine a également été invité à venir partager son expérience

Dans le cadre du suivi des réunions en Israël et en Palestine, une délégations d'ONG d'Israël et de Cisjordanie se sont rendues à Bruxelles les 25-27 juin pour présenter et discuter avec la délégation de l'UE le rapport du séminaire et le Troisième bilan annuel du REMDH sur les droits de l'Homme dans les relations UE-Israël. La délégation comprenait Mohammed Zeidan, de l'Arab Association for Human Rights in Israël, Orna Koh, d'Adalah en Israël et Mays Warrad d'Al-Haq en Cisjordanie. Leur voyage à Bruxelles a été suivi d'une mission aux Pays-Bas (parrainée par United Civilians for Peace). L'auteur du Bilan, Susan Rockwell, de Mattin Group, en Israël et des représentants du REMDH ont également assisté aux réunions.

Entre temps, le Troisième bilan annuel sur les droits de l'Homme dans les relations UE-Israël avait été finalisé. Il a été lancé le 25 juin en anglais (sous forme électronique) avec un résumé en français ; il a été largement distribué par le biais de la liste de diffusion du REMDH. Il a également été distribué au groupe Arodev par l'intermédiaire de la coordinatrice. Et pour finir le rapport a été remis par la délégation du REMDH pendant sa visite à Bruxelles.

Le rapport a été utilisé pour un travail de sensibilisation dans le cadre de l'UE et des Etats membres. Malheureusement, seul un travail ponctuel a pu être effectué par la suite parce que la coordinatrice du projet a donné sa démission peu après que la publication du bilan et il n'a pas été possible de lui trouver un remplaçant immédiatement.

Suite à la démission de la coordinatrice, le REMDH a malheureusement été dans l'obligation de réduire les activités du Groupe de travail pendant presque une année, le temps de trouver des financements et un coordinateur qui corresponde aux exigences du REMDH.

Toutefois, un certain nombre d'activités ont été effectuées durant le deuxième semestre 2007 et le premier semestre 2008.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Les 21-27 juillet 2007, Per Stadig (membre individuel) et Stefan Lütgenau (Fondation Bruno Kreisky) ont représenté le REMDH pendant une mission à Gaza, en Cisjordanie et en Israël. La mission était organisée en étroite coopération avec des membres du REMDH en Israël et dans les TPO. Une brève déclaration a été publiée après la mission ; la mission a également provoqué une réunion improvisée du GT, avec la participation des membres du GT basés en Israël et dans les TPO, ainsi que Marc Schade-Poulsen, Per Stadig et Stefan Lütgenau, à Jérusalem.

Durant la réunion de Jérusalem (le 26 août), pendant laquelle s'est tenue une téléconférence avec les membres du REMDH de Gaza (PCHR et Al Mesan), il a été décidé de ne pas continuer à publier le Bilan annuel sur les relations UE-Israël au format actuel. Les membres du GT ont reconnu que le rapport présentait de l'intérêt et fournissait de nouvelles approches et aussi qu'il facilitait des expériences constructives de sensibilisation. Mais il a semblé qu'il ne reflétait pas suffisamment le travail au quotidien des participants. La conviction des membres du GT que la valeur ajoutée du REMDH consistait à faire des tâches de sensibilisation autour des instruments incorporés dans les relations de l'UE avec Israël et les autorités palestiniennes a été confirmée. C'est pourquoi il a été convenu de recruter un nouveau coordinateur, dont le profil serait orienté sur la sensibilisation vis-à-vis des institutions de l'UE. Il a aussi été convenu de renforcer les activités de stratégie et planification du GT pour les années à venir afin de mieux cibler le travail et faciliter la collecte de fonds.

Plusieurs réunions ont été organisées sur le sujet entre les membres du REMDH basés en Israël et dans les TPO ainsi que des conférences téléphoniques.

Ainsi le 17 septembre une conférence téléphonique a eu lieu entre Marc Schade-Poulsen, Rina Rosenberg (Adalah), Mays Warrad (Al Haq), Nina Atallah (Al Haq) et Mahmoud Aburahma (Al Mezan). Marc a ensuite rédigé un projet de demande de financement qui a été envoyée au GT pour commentaires le 3 octobre. Ensuite, les membres du Groupe de travail PIP en Israël et dans les TPO se sont réunis à Jérusalem pour une journée de planification le 17 décembre. Le but était de préparer la prochaine réunion ordinaire du Groupe de travail ainsi que de planifier la collecte de fonds et les activités.

Le 25 octobre, Marc Schade-Poulsen a rencontré à Genève le groupe Moyen-Orient de l'Aprodev pour lui présenter le travail du REMDH et du GT PIP. Les commentaires en retour des diverses agences ont été positifs mais l'Aprodev a demandé des précisions sur les plans d'avenir du GT avant de passer à un partenariat plus étroit.

Dans le cadre de la Sous-Commission sur le dialogue politique et la coopération entre l'UE et Israël qui a eu lieu le 22 octobre, une lettre sur la situation des droits de l'Homme en Israël et dans les TPO a été envoyée aux institutions de l'UE. Les membres du GT PIP ont participé à l'élaboration de la lettre.

Le REMDH a annulé sa participation au Comité de pilotage international du Forum pour une paix juste qui devait avoir lieu à Madrid du 12 au 14 décembre car les problèmes des droits de l'Homme étaient manifestement de plus en plus marginalisés.

Premier semestre 2008

A la fin du mois de janvier 2008, le REMDH a de nouveau publié une petite annonce pour le poste de coordinateur/trice PIP car la première série d'entretiens en décembre 2007 et janvier 2008 n'avait pas permis de trouver un/e candidat/e avec les compétences nécessaires. Des entretiens ont eu lieu le 28 mars et Nathalie Stanus a été recrutée à Bruxelles ; elle a pris ses fonctions au milieu du mois de juin 2008.

Entre-temps le Groupe de travail PIP s'est réuni à Bruxelles les 7 et 8 avril 2008 pour une réunion de planification. Pendant la réunion, les membres du GT ont adopté la proposition de plan de travail de deux ans et décidé de mettre la situation à Gaza au cœur de leur travail de lobbying tout en s'occupant des sujets suivants selon les besoins : Liberté de mouvement ; Jérusalem Est ; Droit des citoyens ; le mur ; les peuplements ; torture et impunité ; droits au logement ; Naqab ; responsabilité pour octobre 2000 ; droit au travail et à la propriété au Liban/pour les réfugiés palestiniens.

Plusieurs réunions de sensibilisation (avec la participation de Mays Warrad (Al Haq), Fatmeh Al'Ajou (Adalah et Zeev Zamir PCATI) avec des représentants de l'UE ont été organisées les 9 et 10 avril, avant la réunion du groupe de travail informel sur les droits de l'Homme entre l'UE et Israël le 15 avril.

Les membres du GT avaient adopté auparavant une note sur la situation des droits de l'Homme en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés qui a été envoyée à l'UE en prévision de la réunion en question.

Le 18 juin le premier poste de coordinateur Palestine, Israël et Palestiniens a été ouvert à Bruxelles par le REMDH.

Le REMDH remercie la Commission de l'UE, Danchurch Aid, ICCO, Novib et Church of Sweden pour leur soutien financier dans le cadre de son travail sur la Palestine, Israël et les Palestiniens. (En 2008 DANIDA, SIDA et Swedish Churches ont apporté leur soutien à son travail)

5.3.2 Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile

Le **cadre Droits de l'Homme** de cette activité est l'application intégrale des normes internationales et du droit international humanitaire concernant les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, en particulier celles issues des Conventions de Genève, de la Convention sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles, des Pactes relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux, culturels et des conventions de l'OIT applicables à cette question.

L'**objectif général** est de :

- Etablir une coopération régionale de la société civile sur les politiques des droits de l'Homme, les projets et échanges d'informations en rapport avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile
- Engager un dialogue avec les gouvernements et les institutions de l'UE sur les questions ayant trait aux droits de l'Homme et aux migrations forcées
- Développer dans le sud Méditerranée les capacités locales de traiter des questions liées aux droits des migrants, réfugiés et chercheurs d'asile.

L'**objectif à court terme** de l'activité est de :

- Créer une plate-forme pour la coopération régionale au sein de la société civile sur les questions afférentes aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Activités 2006-2008 selon le Programme de travail

Le REMDH prévoit d'organiser quatre réunions régionales du GT par an afin de :

- Échanger des informations sur le travail des participants et mieux le faire connaître
- Dispenser des informations sur les politiques de l'UE et autres institutions dans le domaine des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés
- D'élaborer une réponse de la société civile, axée autour des droits de l'Homme, à ces politiques
- Trouver d'éventuels projets communs
- Identifier les éventuels besoins en formation
- Assurer le suivi de six enquêtes :
 - deux enquêtes de qualité sur l'expérience de migrants et de migrants en transit voyageant par l'Afrique du Nord et le Machrek respectivement
 - deux enquêtes de qualité sur le travail de la société civile concernant les migrants, les migrants en transit et les réfugiés en Afrique du Nord et au Machrek respectivement
 - Une enquête de qualité sur les femmes en migration et une autre sur la relation entre MEDA, le libre-échange, les droits économiques et sociaux et les migrations.
- Discuter la dimension « genre/droits des femmes » du projet
- Discuter la façon dont le projet est en rapport avec la question des réfugiés palestiniens
- Publier des documents de politique et des bulletins d'information
- Favoriser le travail d'un groupe de suivi des membres marocains du REMDH

Résumé des réalisations

Le REMDH s'est rapproché son objectif à court terme consistant à créer une plate-forme pour la société civile de la région sur les questions relatives aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile mais il n'a pas réussi à l'atteindre complètement.

Il a organisé des réunions régulières du Groupe de travail auxquelles étaient associées des ONG partenaires et des représentants d'organisations intergouvernementales et internationales. Il a évolué en direction du projet de créer un réseau d'action d'alerte en urgence pour protéger migrants et réfugiés. Plusieurs projets communs sont également ressortis des activités, documents de politique et bulletins d'informations qui ont été produits. Des informations plus abondantes sur les politiques de l'UE et d'autres institutions dans le domaine des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ont été fournies.

Le REMDH n'a pas réussi à créer un groupe de suivi des membres marocains du REMDH ni à discuter la question des réfugiés palestiniens en détail et les rapports thématiques n'ont pas été publiés conformément aux plans.

Les modifications apportées aux plans originaux sont expliquées plus bas.

Résultats 2006

- 2 réunions du Groupe de Travail (Casablanca et Amman)
- 2 rapports d'enquête sur l'Afrique du Nord ont été finalisés (mais pas diffusés)
- 2 enquêtes sur le Machrek ont été lancées
- 1 Lettre d'information sur les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Rapports internes des réunions à Casablanca et Amman
- Déclarations et sensibilisation de la société civile dans le cadre du Sommet euro-africain sur les migrations à Rabat. Juillet 2006

Résultats 2007

- Réunions du Groupe de travail (Rome et Le Caire) avec formations sur les mécanismes de l'UE et internationaux de protection des droits de l'Homme
- Réunions publiques sur les questions concernant les droits des migrants et des réfugiés
- Réunions publiques sur les questions concernant les droits des migrants et des réfugiés
- Mission et réunions publiques à propos de l'affaire des pêcheurs tunisiens
- Un voyage de sensibilisation à Bruxelles
- Lancement de l'enquête sur la Violence à l'encontre des femmes et rapport d'enquête sur le Machrek
- Création d'un blog sur les droits des migrants et des réfugiés

Résultat du premier semestre 2008

- Une réunion du groupe de travail à Madrid
- Une réunion publique à Madrid
- Réunions de sensibilisation à Bruxelles
- Missions d'enquête en Jordanie, en Syrie et au Liban
- Préparation d'un réseau d'action d'alerte en urgence pour protéger migrants et réfugiés.
- Lettres d'information

2006

- Durant la période couverte par ce rapport, le REMDH a coordonné son travail sur le projet depuis son antenne de Rabat, Maroc, ouverte en septembre 2005.
- Les 10-12 mars 2006 il a organisé la deuxième réunion du GT à Casablanca. Les 18 membres du GT ont participé à la réunion, de même que des représentants d'ONG marocaines qui œuvrent dans le domaine des migrations et des représentants du HCNUDH et une délégation de l'UE. Pendant la réunion, les participants

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

ont discuté les projets de rapports préparés par deux équipes d'enquêteurs sur l'expérience, respectivement, des migrants forcés et des demandeurs d'asile qui voyagent par l'Afrique du Nord et se rendent en Europe (Maria de Donato et Mustapha Belbah) et la présence d'ONG et les activités en relation avec les migrants forcés et demandeurs d'asile en Algérie, au Maroc et en Tunisie, ainsi que l'environnement légal et pratique dans lequel agissent les ONG (Mehdi Mabrouk et Laura Feliu).

Les participants ont également discuté des plans d'avenir pour le GT, en particulier le programme de travail financé par le programme AENEAS qui remplacerait le soutien financier du HCNUR. A ce propos, la réunion du GT avait été précédée par une réunion des partenaires qui avaient soumis une demande de fonds au programme AENEAS (les membres du REMDH Acnur, Espagne ; le Conseil des réfugiés d'Italie ; Swedish Refugee Aid, Suède ; et le Comité grec pour la solidarité internationale, Grèce). Ils ont décidé, entre autres, qu'une fois que le GT se serait constitué, ils le chargeraient de piloter le programme AENEAS.

- Suite à la réunion, le REMDH, en coopération avec la FIDH et la Plate-forme non gouvernementale EuroMed, a dirigé plusieurs initiatives de sensibilisation pour assurer une participation de la société civile au Sommet euro-africain sur les migrations qui a eu lieu à Rabat les 10-12 juillet 2006. La société civile n'a malheureusement pas pu avoir accès à la conférence mais une déclaration commune des trois organisations a été publiée suite à la conférence.
- Le 19 juin, Michel Tubiana (CE) et Sandrine Grenier (Antenne de Bruxelles du REMDH) ont rencontré des représentants du Conseil de l'UE et de la Commission européenne pour parler des problèmes des migrations et des droits de l'Homme avant le Sommet. Le même jour, Michel Tubiana a également fait une présentation à la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen.
- Pendant l'été, le REMDH a trouvé une nouvelle équipe d'experts chargés d'effectuer deux enquêtes sur respectivement : a) l'expérience des migrants forcés et des demandeurs d'asile qui voyagent par l'Afrique du Nord et se rendent en Europe et b) les activités et la présence d'ONG en relation avec les migrants forcés et demandeurs d'asile au Liban, en Syrie, en Jordanie et en Égypte, ainsi que l'environnement légal et pratique dans lequel agissent les ONG.
- Les premiers résultats de ces enquêtes ont été présentés à la troisième réunion du Groupe de travail qui a eu lieu à Amman les 16-17 décembre 2006 (avec l'aide du Amman Centre for Human Rights Studies). Les ONG jordaniennes locales étaient invitées, de même que des représentants du HCNUR et de l'OIM. La réunion était en deux parties. Une réunion réservée aux membres du groupe de travail durant laquelle ils ont parlé du mandat du GT et des besoins de ses membres, y compris en formation sur les politiques de l'UE concernant les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. La partie publique de la réunion, inaugurée par le responsable de la délégation de l'UE à Amman, a discuté des résultats des enquêtes et des présentations faites par le HCNUR, l'OIM et les représentants de l'UE en Jordanie.
- Lors des préparatifs de la réunion, le REMDH avait publié un premier bulletin d'informations sur le problème des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le contexte euro-méditerranéen.

2007

Fin 2006 et début 2007, il est devenu évident que la mise en œuvre des activités du REMDH dans le domaine des migrations et des réfugiés allait être confrontée à d'importants retards. Ces retards étaient dus à divers facteurs : les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre de plusieurs des enquêtes ; retards de la mise en œuvre du programme du HCNUR et démission du coordinateur de projet suite à des désaccords sur la méthodologie générale de mise en œuvre du programme de travail. Le programme de travail a donc été revu après la nomination d'un nouveau coordinateur, Chadi Sidhom.

- Enquêtes Maghreb : Le programme de travail original prévoyait la préparation de deux rapports sur le Maghreb (dans le cadre du projet HCNUR). Ces deux rapports ont été produits. L'un a été finalisé et une première version du second est prête. Toutefois, suite à des désaccords avec le HCNUR, il n'a pas été possible de publier ces rapports.
- Enquêtes Machrek : À l'origine il était prévu de publier deux rapports sur le Machrek (dans le cadre du programme AENEAS). Un de ces rapports a été produit. Il était cependant en deçà de ce que l'on pouvait attendre et il n'a donc pas été possible de le publier. Le second rapport n'a jamais été produit suite à des

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

désaccords fondamentaux entre les enquêteurs au sujet de la méthode de travail. Le REMDH a donc décidé de lancer un nouveau rapport (enquête visant à produire une fiche de renseignements) sur les migrations et l'asile au Machrek, et de collecter les informations manquantes. Le résultat final consistera en un seul rapport, pas en deux, comme prévu initialement.

- Réunions du Groupe de travail : il a été décidé d'organiser une réunion supplémentaire du GT d'ici la fin de l'année 2008.

Une demande de modification a été faite en septembre 2007 auprès de la Commission européenne afin de réviser le contrat AENEAS suite aux difficultés rencontrées par le REMDH. Toutes les modifications ont été approuvées par la Commission européenne le 21 novembre 2007.

Entre-temps, plusieurs des activités prévues ont été remises en bonne voie.

- Le Groupe de travail a tenu sa réunion à Rome du 19 au 21 mai 2007. L'ordre du jour comprenait les points suivants : Echange de vues avec le HCNUR, l'IOM et les ONG italiennes sur la situation des migrations et de l'asile en Italie ; présentation du nouveau coordinateur de projet ; formation aux migrations et à l'asile dans le processus de Barcelone et la politique de voisinage ; formation sur la dimension extérieure de la politique de l'UE sur les migrations et l'asile ; informations à propos de la prochaine conférence ministérielle Euromed sur les migrations ; discussion de la stratégie du Groupe de travail ; présentation des résultats de l'enquête sur l'expérience des migrants qui ont transité par le Machrek durant leur voyage vers l'Europe ; discussion des termes de référence pour l'enquête sur la violence à l'encontre des femmes migrantes.
- Une conférence de presse a été organisée sur la situation des réfugiés irakiens, en coopération avec CIR. Le HCNUR et deux organisations membres du Groupe de travail (CIR, Palestinian Human Rights Organisation – Liban) ont participé à la conférence de presse. Dans cette optique, le REMDH a rédigé un communiqué de presse, en étroite collaboration avec le CIR (Consiglio Italiano per i Rifugiati) et d'autres organisations.
- La réunion de Rome a conclu que l'enquête fiche de renseignements devait être lancée afin de collecter les informations que les deux enquêtes sur le Machrek (voir plus haut) n'ont pas réussi à fournir. Un projet de termes de référence a été envoyé aux membres du comité de pilotage le 27 juillet 2007 pour commentaires en retour. Un projet de « fiche de renseignements » précisant quelles informations le REMDH souhaite collecter a également été envoyé aux membres du comité de pilotage. Les termes de référence et les fiches de renseignements ont été présentés et approuvés durant la réunion du Caire (19-21 octobre 2007). La mise en œuvre de l'enquête est actuellement en cours.
- Les termes de référence de l'enquête sur la violence à l'encontre des femmes migrantes ont été discutés aussi pendant la réunion de Rome. Une nouvelle version des termes de références, produite suite aux commentaires reçus, a été envoyée aux membres du comité de pilotage et à d'autres ONG actives dans le domaine des droits des femmes pour commentaires en retour, le 27 juillet 2007. Les termes de référence ont été publiés en novembre 2007. Les enquêteurs ont été sélectionnés en décembre 2007. L'enquête est actuellement en cours.
- Finalement, il a été convenu pendant la réunion de Rome que l'envergure de l'enquête sur les droits économiques et sociaux, telle qu'elle avait été définie antérieurement devait être réduite.
- Le GT s'est de nouveau réuni au Caire du 19 au 21 octobre 2007. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour : vue d'ensemble des derniers événements concernant la protection des migrants et des réfugiés dans la région ; formations sur la politique de l'UE, les droits des migrants et des réfugiés, la situation des migrants et des réfugiés en Égypte ; discussion de la conférence ministérielle EuroMed, présentation de position et actions de sensibilisation programmées ; suivi de la mise en œuvre du projet, y compris discussion des termes de référence pour les différentes enquêtes à effectuer. La réunion du GT incluait aussi une réunion entre les membres du REMDH et les ONG égyptienne, durant laquelle ces dernières ont décrit la situation difficile des migrants et réfugiés en Égypte.

Les membres du GT ont également assisté à une audience du tribunal administratif sur la fermeture des deux ONG égyptiennes AHRLA et CTUWS (voir à la rubrique LDA)

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- L'idée de mettre en place une Mission d'alerte sur les migrations et l'asile, dans le cadre du REMDH et de ses membres et en collaboration avec d'autres acteurs a été soulevée pendant les réunions de Rome et du Caire (respectivement 19-21 mai et 19-21 octobre)

Une présentation de position à ce sujet a été préparée pour la réunion du Caire et discutée au niveau du CE du REMDH plus tard. Il a été convenu que cette mission se concentrerait sur le suivi d'affaires individuelles emblématiques, en rapport avec l'accès à la protection internationale des réfugiés ainsi qu'à la protection contre les mauvais traitements pour les migrants renvoyés dans la région EuroMed. Il a également été décidé qu'il était nécessaire de prévoir une réunion supplémentaire du Groupe de travail d'ici la fin de 2008 avec tous les acteurs potentiels locaux, afin d'échanger les bonnes pratiques en place dans ce domaine et d'identifier les possibilités de coopération.

- Deux lettres d'information sur la situation des migrants et des réfugiés dans la région EuroMed ont été publiées en 2007.

Afin de faciliter l'accès aux informations des lettres d'information et de les rendre plus accessibles, il a été décidé que celles-ci seraient mise en ligne sur un blog à l'adresse : www.mawgeng.unblog.fr.

- La première Conférence ministérielle EuroMed sur les migrations a eu lieu au Portugal les 18-19 novembre. Le REMDH a encouragé les membres du Groupe de travail à coordonner leurs activités et leur position en prévision de cette conférence. Un groupe de 4 membres (LDH, TMSF, CRLDHT, AMDH) du Groupe de travail s'est porté volontaire pour coordonner la rédaction d'une prise de position commune. Pour finir, un rapport a été rédigé et largement distribué dans les langues de travail du REMDH.
- La présentation de position du REMDH a fait l'objet d'une communication pendant la réunion de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen, le 5 novembre 2007. Le REMDH a également fait de la sensibilisation au Parlement européen et obtenu qu'il prévoie un débat public durant sa séance plénière du 12 novembre, en relation avec la conférence ministérielle.
- Le REMDH a également envoyé une lettre à la présidence de l'UE écrite en commun avec la FIDH et la Plateforme EuroMed de la société civile. Une des demandes formulées par le REMDH était que la société civile soit associée à la conférence ministérielle. Malheureusement, aucune réponse n'a été reçue de la présidence. Le REMDH a aussi publié un communiqué de presse, à la veille de la conférence ministérielle, pour rappeler sa position.

Le coordinateur de projet a animé plusieurs réunions de sensibilisation avec des fonctionnaires de l'UE en avril et en septembre 2007. Le but de ces réunions était de collecter des informations en relation avec la conférence ministérielle sur les migrations et de faire part aux interlocuteurs des préoccupations du REMDH au sujet de la protection des migrants et des réfugiés dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne.

- Suite à l'arrestation par les autorités italiennes de pêcheurs tunisiens qui avaient porté secours à un groupe de migrants et les avaient débarqués en Italie, le REMDH, en collaboration avec d'autres ONG, a participé à une campagne de sensibilisation pour que les pêcheurs soient libérés. Plusieurs communiqués de presse ont été publiés et un représentant du REMDH a été envoyé en Italie pour participer à la délégation européenne de sensibilisation, composée de plusieurs organisations de la société civile et de députés européens.

Premier semestre 2008

Une réunion du GT a eu lieu à Madrid du 11 au 13 avril. La réunion comportait une séance publique sur la situation des réfugiés en Espagne. Le Groupe de travail a participé à une manifestation contre la détention des migrants et des réfugiés. Une formation sur la protection internationale des réfugiés a été dispensée et les termes de références de l'étude sur les droits économiques et sociaux ont été discutés. Les participants ont aussi discuté des priorités et des actions à venir, dans le cadre des migrations et du droit d'asile dans la région EuroMed. Comme toujours, un tour d'horizon sur les derniers développements dans la région était inscrit au programme.

Suite aux discussions qui ont eu lieu au niveau du CE du REMDH en décembre 2007, le GT Migrations a poursuivi sa discussion sur l'idée du renforcement de capacité des organisations de la société civile dans leur travail en réseau afin de fournir de meilleures garanties aux migrants et aux réfugiés.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Il a été suggéré de mettre en place, au niveau du REMDH et en collaboration avec d'autres partenaires potentiels, une « Mission d'alerte » qui aurait pour tâche de garantir l'accès à une protection internationale pour les réfugiés ainsi qu'une protection contre les mauvais traitements pour les migrants renvoyés dans leur pays. Cette suggestion a été approuvée par le CE du REMDH durant sa réunion à Casablanca en avril 2008. Une réunion régionale doit avoir lieu en octobre 2008 en présence d'un certain nombre d'acteurs, afin de partager expérience et bonnes pratiques et d'étudier les possibilités de coopération.

- De plus le coordinateur a assisté à des réunions à Bruxelles, du 25 au 29 février 2008, avec des représentants des institutions (Commission, Parlement et Conseil) et il a également fait une communication sur la situation des migrants et des réfugiés dans la région MEDA devant le groupe PSE au Parlement européen, dans le cadre de la coopération EuroMed sur les contrôle des flux migratoires les 5-6 mars 2008.
- Le coordinateur a aussi rencontré des représentants des gouvernements suédois, français et italiens ainsi que de la délégation de l'UE.

Le REMDH remercie le HCNUR et la Commission de l'UE pour leur soutien à ses activités en 2006. La Commission de l'UE et la Fondation Ford ont soutenu le REMDH en 2007. En 2008 ses activités ont reçu le soutien de la Commission de l'UE, de la Fondation Ford, de DANIDA et de SIDA.

5.3.3 Droits économiques et sociaux

Le **cadre Droits de l'Homme** de cette activité est l'application intégrale des valeurs des droits de l'Homme et des normes internationales relatives aux droits économiques et sociaux.

L'**objectif général** est de doter la société civile d'instruments et de mécanismes lui permettant de surveiller l'impact de la zone de libre-échange et des programmes MEDA sur les droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.

Les **objectifs à court terme** sont :

- Finaliser et publier un rapport sur les relations entre le PEM, l'emploi et le droit au travail, en coopération avec la Comisiones Obreros
- Lancer un nouveau projet d'enquête sur l'impact du processus de Barcelone sur les droits économiques et sociaux des personnes.
- Création d'un groupe de travail sur les droits économiques et sociaux

Activités 2006-2008 selon le Programme de travail

Le REMDH s'efforcera de :

- Coorganiser un séminaire régional sur le PEM, l'emploi et le droit au travail en coopération avec Comisiones Obreros, la Fundacion per la Paz y Solidaridad, la Fondation Friedrich Ebert, le Forum syndical Euromed et le REMDH.
- Rendre publiques et faire connaître la méthodologie et les recommandations des rapports aux organisations de la société civile et aux décideurs
- Lancer un projet d'enquête sur l'impact du processus de Barcelone, la zone de libre-échange euro-méditerranéen et les programmes du MEDA sur les droits économiques et sociaux des personnes et sur la façon dont cela affecte les migrants dans un pays donné de la région.
- Collecter de fonds pour la création d'un Groupe de travail sur les droits économiques et sociaux

Résultats 2006

- 8 projets de rapport nationaux sur l'emploi et le droit au travail
- Un projet de rapport sur l'UE et la politique du PEM à propos de l'emploi et du droit au travail
- Un projet de rapport de synthèse sur le PEM, l'emploi et le droit au travail
- 8 membres du REMDH activement engagés dans le processus

Résultats 2007

- Préparation d'une enquête sur les droits économiques et sociaux des migrants
- Projet de document interne sur la façon dont le REMDH peut faire avancer son programme sur les droits économiques et sociaux

Résultats du premier semestre 2008

- Lancement de l'enquête sur les droits économiques et sociaux des migrants
- Participation au projet d'Aim for human rights sur les indicateurs et le droit à la santé en Égypte

Résumé des réalisations

Le dessein de développer des activités dans le domaine des droits économiques et sociaux a été maintenu. Toutefois, le REMDH n'a que partiellement réussi à atteindre ses objectifs parce que la mise en œuvre des activités dans les Groupes de travail et la gestion de la croissance de l'organisation et son grand nombre d'activités ont utilisé la plus grande partie de ses ressources.

2006

- Depuis juillet 2005, le REMDH coopère à un projet concernant les droits économiques et sociaux, en partenariat avec la Comisiones Obreros, le Forum syndical Euromed, la Fundación Paz y Solidaridad et la Fondation Friedrich Ebert (avec le soutien de AECI). Le projet a pour but d'évaluer l'impact du PEM sur l'emploi dans huit pays méditerranéens. Il consiste à rédiger huit rapports nationaux à propos de l'impact du PEM sur l'emploi et le droit au travail ainsi qu'un rapport sur la politique et les pratiques UE/PEM dans le domaine de l'emploi et du droit au travail dans le processus de Barcelone. Ces rapports doivent être ensuite réunis dans un rapport de synthèse. Le but de ces rapports est de montrer la relation entre les droits économiques et les droits de l'Homme, et d'améliorer la prise de conscience et de renforcer les capacités des ONG à faire appel à une approche basée sur le droit des problèmes économiques et sociaux. Le REMDH a fait en sorte que plusieurs de ses membres assistent aux réunions¹³.

Le groupe de pilotage du projet s'est réuni à Madrid en février 2006 et a décidé que la dernière conférence du projet, celle à laquelle tous les rapports seraient présentés, aurait lieu en Tunisie.

Les préparatifs de la réunion ont bien avancé au printemps et pendant l'été. Cependant, quand tous les participants se sont retrouvés en Tunisie pour la réunion, ils ont appris que la réunion avait été interdite par les autorités tunisiennes. En dépit des efforts déployés par les organisations participantes pour faire évoluer la situation, ce fut un échec. Les organisateurs ont publié un communiqué de presse condamnant la censure des autorités tunisiennes. Celui-ci a été suivi d'une condamnation par le Conseil de l'UE (octobre 2006). Après la réunion le Spanish Development Cooperation Aid a accepté de financer un séminaire à une date ultérieure pour remplacer la réunion tunisienne.

2007

Le séminaire sur l'Emploi et le droit au travail dans la région euro-méditerranéenne prévu à Tunis a finalement été organisé à Madrid les 8 et 9 mars 2008. Marc Schade-Poulsen, directeur exécutif, représentait le REMDH à la réunion à laquelle ont également participé Khemais Chamhari (membre individuel du REMDH), Nouzha Lamrini (ADFM) Et Lina Al Qura (SIGI-Jordanie, à l'époque).

Les participants du séminaire ont adopté une résolution qui a été présentée par la suite à la première réunion EuroMed à haut niveau sur l'emploi qui s'est tenue à Berlin les 17 et 18 mars.

Malheureusement la publication du rapport de synthèse, des rapports par pays et thématiques a pris un retard considérable en raison de changement de personnel sur le projet en Espagne. Les rapports devraient être publiés fin 2008.

¹³ Iain Byrne, Human Rights Centre, Essex ; Khemais Chamhari, membre individuel du REMDH, qui a participé au processus en qualité d'expert des droits de l'Homme du REMDH ; Nouzha Lamrini, Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM) ; Souhad Triki, Maghreb Egalité ; Ghassan Abdallah, Palestinian Human Rights Organisation ; Delphine Compain, Fondation René Moawad ; Lina Al Qurah, SIGI ; Nizam Assaf, Amman Centre for Human Rights Studies.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- En 2007 et pendant le premier semestre 2008, le REMDH a commencé à étudier les possibilités de produire un ouvrage pratique sur les droits économiques et sociaux qui pourrait être utilisé par les ONG de la région. En particulier, les ressources et les activités tourneraient autour de la promotion de la dimension des droits économiques et sociaux du processus de Barcelone qui jusqu'à ce jour a été négligée tant par les institutions de l'UE que par la plus grande partie de la société civile. Cet ouvrage de référence aura une base juridique en vue de promouvoir la justiciabilité des droits économiques et sociaux ; il traitera aussi de techniques de promotion et de campagnes de sensibilisation. Il sera produit en coopération avec des organisations membres du REMDH et fournira les bases pour la création d'un Groupe de travail.
- Le REMDH a participé à une conférence organisée par l'organisation membre néerlandaise Aim for Human Rights (anciennement HOM) aux Pays-Bas les 29 et 30 novembre 2007 sur l'évaluation de l'impact des droits de l'Homme. Le cas de l'Égypte et de la PEV a été discuté pendant la conférence et le CIHRS et d'autres ONG égyptiennes des droits de l'Homme participaient à la conférence. Suite à la conférence, Aim for Human Rights a décidé de travailler sur le droit à la santé en Égypte et de mettre en place des outils de surveillance et de sensibilisation dans ce domaine.

Premier semestre 2008

- Poursuite des discussions sur le futur travail du REMDH dans le domaine des droits économiques et sociaux par le CE
- Lancement de l'enquête sur les droits économiques et sociaux des migrants (voir la rubrique Migrations)
- Le REMDH (en la personne d'Iain Byrne, membre du CE) a participé à une réunion organisée en juin au Caire par Aim for Human Rights afin de définir des indicateurs correspondant au droit à la santé en Égypte

Le REMDH remercie la Fundación Paz y Solidaridad, la Fondation Friedrich Ebert et la Spanish Development Cooperation aid pour leur coopération autour de l'enquête sur l'emploi.

• Communication

Le **cadre Droits de l'Homme** de cette activité est d'élaborer des outils efficaces, exhaustifs et transparents, de façon à faire connaître, en interne et en externe, les objectifs des droits de l'Homme et les valeurs du REMDH.

L'**objectif général** est de formuler de manière efficace et de communiquer des informations sur les activités et les préoccupations du REMDH et de ses membres à l'intérieur du Réseau, de même qu'aux médias, décideurs et groupes de la société civile, ainsi que d'informer les membres du Réseau sur les développements en matière de droits de l'Homme qui ont trait à leur domaine d'activité.

Les **objectifs à court terme** sont :

- Finaliser et entreprendre une stratégie interne et externe de communication
- Lancer un site Web remis à jour qui reflète le travail des membres du Réseau et les principaux thèmes relatifs aux droits de l'Homme dans la région, le PEM et les cadres de coopération UE-Pays arabes en rapport.

- Activités 2006-2008 selon le Programme de travail

-

- **Le REMDH se propose**

-

- **de recruter un chargé de communication responsable des contacts internes et externes, des publications et du site Internet, et un chargé de communication à Bruxelles, responsable des relations avec les médias**
- **au niveau exécutif, de renforcer son travail en termes de suivi de la situation des droits de l'Homme dans la région, et des changements intervenus dans ce domaine**
- **de finaliser une stratégie relative à la communication et aux médias, et d'en assurer la mise en œuvre, y compris la publication de notes et de lettres d'information contenant des nouvelles relatives aux divers membres et aux récents développements intervenus dans la région EuroMed, dans l'UE, etc.**

- de contacter les membres pour stimuler les échanges d'informations et cibler de plus en plus des nouvelles spécifiques répondant à des besoins spécifiques
- de finaliser un nouveau site et de le développer en créant des modules thématiques

- Résumé des réalisations

- Le REMDH a orienté tous ses efforts vers la réalisation des objectifs définis par le programme de travail. Le CE a discuté de la stratégie de communication du Réseau à l'occasion de plusieurs réunions. Le REMDH a établi un modèle commun pour ses publications. Il a recruté un chargé de communication à temps plein (basé à Copenhague), et développé des plans de communication en fonction de ce poste. Il n'a cependant pas pu recruter un second chargé de communication pour Bruxelles, et beaucoup de choses restent à faire en ce qui concerne les contacts avec les médias. Toutefois, le REMDH a trouvé des fonds, en 2008, et recruté un chargé de communication au Caire pour s'occuper des relations avec la presse arabe. Le REMDH a finalisé avec d'importantes contributions de ses membres son nouveau site Internet, qui a reçu un nombre croissant de visiteurs (12 206 en juin 2008) (source: Awstats). Le REMDH a trouvé des fonds pour améliorer la conception technique du site, ce qui lui permettra de répondre à la demande de visiteurs plus nombreux encore à l'avenir. De plus, ses bulletins d'information et ses communiqués de presse touchent un nombre d'abonnés de plus en plus important. Le nombre de déclarations à la presse a augmenté, de même que le nombre de médias qui se font l'écho des activités du Réseau. Le REMDH a entrepris d'organiser systématiquement des réunions publiques et/ou des conférences de presse à l'occasion des réunions de ses groupes de travail. Enfin, le REMDH a poursuivi avec succès sa politique – très exigeante en matière de temps et de ressources, mais aussi très gratifiante – qui consiste à publier ses déclarations et documents-clés dans les trois langues de travail du Réseau, l'arabe, l'anglais et le français.

Résultats 2006

- Un nouveau site Web a été lancé
- Recrutement d'un chargé de communication
- 25 bulletins d'information et déclarations de politique ont été diffusés à plus de 3 500 abonnés du service de presse du REMDH, ainsi qu'à l'UE et aux médias arabes et aux institutions de l'UE à Bruxelles
- Couverture régulière des communiqués de presse du REMDH dans « Agence Europe » et les médias locaux en cas de manifestations organisées par le REMDH dans le pays de la Méditerranée
- 26 bulletins d'information consacrés aux problèmes des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne envoyés à 2 400 abonnés
- 2 Lettres d'information envoyées à 2 400 abonnés

Résultats 2007

- Amélioration du poste de chargé de communication
- 45 Bulletins d'information envoyés à 2 400 abonnés
- 32 bulletins d'information et déclarations de politique ont été diffusés à plus de 3 500 abonnés du service de presse du REMDH, ainsi qu'à l'UE et aux médias arabes et aux institutions de l'UE à Bruxelles
- Couverture élargie des activités du REMDH dans les médias de la région EuroMed
- Création de deux pages Web consacrées aux universités d'été EDH
- Création de 15 pages Web sur la Liberté d'association
- Création de 3 pages sur le 10^{ème} anniversaire du Réseau
- Création d'une page sur la justice
- 2 interviews sur le Net
- Un film sur le Net
- 4 lettres d'information envoyées aux membres du REMDH et disponibles sur le site
- Organisation du 10^{ème} anniversaire du Réseau, y compris une réunion publique à Bruxelles et à Paris, une réception officielle, la publication d'une affiche, la distribution d'une clé USB.

Résultats du premier semestre 2008

- Organisation de réunions publiques et de conférences de presse parallèlement aux réunions des GT
- 25 bulletins d'information envoyés à 2 400 abonnés
- 38 notes d'information et de déclaration adressés aux 3 500 abonnés du service de presse du REMDH ainsi qu'aux médias arabes et européens et aux institutions de l'UE à Bruxelles
- 2 lettres d'information
- 7 interviews vidéo
- Une page vidéo sur Dailymotion <http://www.dailymotion.com/euomedrights>
- Organisation d'un événement public en l'honneur du premier président du REMDH, Abdelaziz Bennani (Casablanca)

Activités

2006

Le REMDH a finalisé la plus grande partie du projet de rénovation de son site Web. Le site Web a été mis en place avec la participation d'un groupe de membres du REMDH créé spécialement pour cette tâche et réunissant des personnes compétentes sur le sujet, venues du Nord et du Sud¹⁴. En 2006 ce groupe de travail s'est réuni une fois à Paris (février 2006) et la présentation générale du site Web a été faite lors de l'Assemblée générale de Madrid. De janvier à septembre, le personnel du Secrétariat a travaillé à constituer un fonds de documents pour le site, qui a été lancé officiellement en septembre 2006.

Entre temps le REMDH avait trouvé un financement pour recruter un chargé de communication pour un poste de 30 heures par semaine. Une offre d'emploi a été lancée avant l'été et le candidat choisi, Marc Degli Esposti, a commencé à travailler à Copenhague en octobre 2006. Malheureusement, un poste à temps partiel pour un chargé de communication avec les médias à Bruxelles a dû être abandonné, faute de ressources.

Les ressources en temps nécessaires pour l'embauche d'un chargé de communication et sa formation aux actions du REMDH et pour la mise au point parallèle d'un plan de communication ont eu pour conséquences de réduire quelque peu le service de presse pendant l'été et l'automne. Toutefois, en dépit de ces circonstances, le REMDH a fourni des informations importantes, entre autres des communiqués et déclarations sur la situation des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne (la liste complète peut être consultée sur le site Web du REMDH).

2007

- Le REMDH a entrepris de consolider et de développer son site Internet, avec pour résultat un nombre croissant de visiteurs. Cela supposait d'inclure des informations sur le travail des membres, des interviews vidéo, un calendrier des activités liées aux droits de l'Homme dans la région EuroMed, un service d'information fondé sur la contribution des membres du Réseau.
- Il a également entrepris de développer sa base de données, de façon à contacter plus facilement les groupes cibles.
- Le REMDH a mis au point un modèle standard pour ses publications et actualisé son logo.
- Par ailleurs, il a lancé le programme des cérémonies du 10ème anniversaire en insistant sur la participation des membres, en publiant une affiche et en organisant une série d'événements publics. Ont été programmés une présentation du REMDH lors d'une réunion des officiels du Partenariat Euro-méditerranéen organisée en mai à Berlin, sous la présidence allemande de l'UE ; une conférence de presse et une réunion publique à Bruxelles; une réception pour les membres et partenaires du REMDH à Bruxelles; une réunion publique à Paris (organisée en coopération avec la Maison de l'Europe) ; une réunion avec madame Benita Ferrero-Waldner, Haut Commissaire aux Relations extérieures, et une présentation du REMDH au Parlement européen..

¹⁴ Malika Abdelaziz, ACSUR Las Segovias, Espagne; Omar Grech, MEDAC, Malte ; Aiman Haddad, traductrice d'arabe ; Munir Idaibes, Aman Jordanie Web Site (SIGI), Jordanie; Stefan Lütgenau, Fondation Bruno Kreisky, Autriche; Colm Regan, 80:20 Educating and Acting for a Better World, Irlande; Adam Nissen Feldt/Klaus Slavensky, Danish Institute for Human Rights, Danemark; Lina Al Qurah, SIGI, Jordanie

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Le REMDH a augmenté le nombre de ses communiqués de presse et a noté un nombre accru de citations dans la presse européenne et arabe.
- Il a organisé des réunions publiques à Bruxelles, à Rome et au Caire.

2008

Le REMDH a poursuivi ses activités selon le même axe qu'en 2007. En outre, il s'est efforcé d'organiser davantage de réunions publiques (avec la presse et les ONG locales) à l'occasion des réunions de ses groupes de travail dans la région (2 au Caire, 1 à Casablanca, 1 à Bruxelles, 1 à Madrid et 1 à Barcelone)

Le REMDH a en outre dégagé des fonds pour recruter un chargé de communication au Caire, pour renforcer la présence du Réseau dans la presse arabe et pour développer la section en langue arabe sur son site Internet.

Le REMDH exprime sa profonde gratitude à SIDA, la Fondation Ford, la Commission européenne et DANIDA, qui ont soutenu ses activités dans le domaine de la communication.

- **Solidarité**

Le **cadre Droits de l'Homme** est le respect par les acteurs étatiques et non étatiques des principes des droits de l'Homme énoncés dans la Déclaration de l'ONU sur les défenseurs de droits de l'Homme (9 décembre 1998)

L'**objectif général** est de :

- recourir, lorsque des membres du REMDH sont en danger, aux instruments de protection des droits de l'Homme disponibles, et en particulier au soutien des membres ordinaires et associés du Réseau
- faire en sorte que les membres perçoivent le Réseau comme un mécanisme à même de les protéger

L'**objectif à court terme** est de réagir par tous les moyens possibles lorsque des membres du REMDH ou leur travail sont en danger

- Activités 2006-2008 selon le programme de travail
- **Dans ce domaine, le Réseau se propose:**
- **de nommer un coordinateur à temps partiel pour aider les membres lorsqu'ils sont en danger et de mobiliser l'opinion en leur faveur.**
- **au niveau exécutif, de renforcer son action quant au suivi des changements de la situation des droits de l'Homme dans la région et aux réponses à y apporter**
- **de relancer l'idée de créer une équipe d'observation des procès au sein du Réseau, et de trouver les crédits nécessaires à ce projet**
- **de rédiger un document de concept sur ses politiques et ses pratiques en matière de solidarité concrète et d'action urgente**
- **de maintenir une étroite coopération avec la Fondation Euro-méditerranéenne pour la protection des défenseurs de droits de l'Homme (FEMDH)**

Résumé des réalisations

Le REMDH n'a été que partiellement en mesure de respecter ses objectifs à court terme. Il n'a pas réussi à recruter un coordinateur à temps partiel pour l'aide aux membres, à rédiger un document de concept sur sa politique en la matière ni à relancer l'idée d'un programme de suivi des procès.

Cependant, au cours du premier semestre 2008, il a trouvé des fonds pour recruter un coordinateur à temps plein pour travailler sur les missions de solidarité à l'avenir (à partir de 2009, et en s'intéressant en priorité à l'Algérie, à la Syrie et à la Tunisie). Il a également poursuivi son étroite collaboration avec la FEMDH, hébergée par le REMDH et fondée à son initiative. Il a également suivi un certain nombre de cas de membres du Réseau en danger. A la fin de l'année 2007, les missions de solidarité ont été de plus en plus souvent déléguées aux groupes de travail, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de cas pris en charge.

Résultats 2006

- *Le REMDH est parvenu à renforcer ses liens avec les défenseurs des droits de l'Homme syriens*
- *Le REMDH et la FEMDH ont travaillé en synergie pour le soutien des membres du REMDH*
- *Le REMDH a mis au point un programme de solidarité au cas par cas pour ses membres, y compris missions et communiqués de presse*

Résultats 2007

- *Le REMDH et la FEMDH ont continué de travailler en synergie pour le soutien des membres du REMDH*
- *Le REMDH a accru son programme de solidarité, y compris missions sur le terrain et communiqués de presse*

Résultats 2008

- *Le REMDH et la FEMDH ont continué de travailler en synergie pour le soutien des membres du REMDH*
- *Le REMDH a accru son programme de solidarité, y compris missions sur le terrain et communiqués de presse*
- *Le REMDH a trouvé les fonds nécessaires pour recruter un coordinateur à plein temps chargé de travailler sur la solidarité, dès 2009.*

2006

- Le REMDH a travaillé en étroite coopération avec la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme qui, à plusieurs occasions, a soutenu les activités des membres du REMDH.

- Le 19 mai 2006, le REMDH a publié un communiqué de presse suite à une vague d'arrestations qui a eu lieu après la publication de la Déclaration de Damas par des opposants politiques syriens au régime.

Il a également travaillé avec les défenseurs des droits de l'Homme syriens, s'efforçant de leur faciliter la tâche. C'est pour cette raison que 6 organisations syriennes des droits de l'Homme ont été invitées à assister à l'Assemblée générale (en qualité d'observateurs ou comme membres), ce qui a fourni l'occasion d'avoir plusieurs réunions sur la situation en Syrie en marge de l'AG. En juillet le REMDH (en coopération avec le Amman Centre for Human Rights Studies) a joué un rôle actif dans l'organisation de l'Assemblée générale des CDF-Syrie à Amman. En août 2006, Kamel Jendoubi, président du REMDH, accompagné de Moataz El Fegjery, membre du CE, a dirigé une mission en Syrie pour enquêter sur la situation des CDF et des organisations des droits de l'Homme en Syrie.

En coopération avec la FIDH, le REMDH a également favorisé une forte présence syrienne au Forum civil de Marrakech, ce qui a permis d'organiser plusieurs réunions sur les stratégies et possibilités de travail en Syrie.

- En août 2006, le REMDH a pris la tête d'une mission de solidarité au Liban (en coopération avec la FIDH et la Plate-forme non gouvernementale EuroMed), composée de Michel Tubiana, membre du CE, Souhayr Belhassen, vice-présidente de la FIDH, et José Martin, président de la Plate-forme non gouvernementale EuroMed. Cette mission, comme indiqué plus haut, a été suivie par une mission en Israël et dans les TPO, en septembre 2006. Les deux missions ont fait l'objet d'un compte rendu.
- Les 6-10 septembre 2006, le directeur exécutif du REMDH, Marc Schade-Poulsen, sous étroite surveillance policière, a rencontré des membres du Réseau basés en Tunisie (LTDH, ADFM, CNLT et l'Institut arabe des Droits de l'Homme), pour discuter du renforcement de la coopération avec le REMDH.
- En octobre 2006, le REMDH, en coopération avec ses membres tunisiens, a lancé une campagne en faveur de Kamel Jendoubi pour qu'il puisse obtenir un passeport tunisien. Le lancement de cette action était coordonné par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme.
- Le REMDH a publié un communiqué de presse et signalé aux institutions de l'UE le cambriolage des bureaux de SOLIDA à Beyrouth suite à la publication d'un rapport (sur les conditions de détention au Liban) en septembre 2006.
- En septembre 2006, le REMDH a apporté son soutien à une pétition pour la libération de Fatmi Al-Jahmi, un prisonnier politique libyen qui a disparu après avoir critiqué Kadhafi en 2004.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Le REMDH a également cherché à renforcer ses relations avec ses membres et d'autres organisations en Turquie. Eva Norström, vice présidente du REMDH, et, Marc Schade-Poulsen, directeur exécutif, ont effectué une mission en Turquie en février 2006, suite à laquelle le REMDH a invité les ONG turques à assister à l'Assemblée générale en qualité d'observateurs. A l'automne 2006, d'autres démarches ont été entreprises pour préparer une autre mission en Turquie, ce qui a conduit le GT Education aux droits de l'Homme à se réunir à Istanbul, réunion suivie d'une université d'été organisée en coopération avec la Human Rights Association, membre du REMDH, et d'autres organisations partenaires.

2007

- Le REMDH a travaillé en étroite collaboration avec la FEMDH qui, en de multiples occasions, a apporté son soutien aux membres du Réseau et à leurs activités.
- Le 21 février, le REMDH a exprimé son inquiétude en apprenant que le Tribunal de Tunis avait confirmé la décision d'annuler le congrès de la Ligue tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH).
- Le 12 avril, le REMDH a condamné le harcèlement juridique continu dont était victime Osman Baydemir, maire de Diyarbakir et ancien membre de l'IDH en Turquie.
- Le 9 mai, le REMDH a publié une déclaration exprimant son désaccord avec la condamnation à 5 ans de prison d'un défenseur syrien des droits de l'homme, Anwar El Bunni, et avec le maintien en détention, en Syrie, de centaines d'autres prisonniers politiques, qui attendent d'être jugés.
- Le 10 mai, le REMDH a publié une déclaration pour dénoncer le traitement infligé à l'aéroport Ben Gourion à M. Ameer Makhoul, Directeur de l'Union des communautés arabes en Israël (Ittijah) et membre fondateur de la plate-forme non gouvernementale EuroMed.
- Le 31 mai, le REMDH a condamné le fait que le bureau du PCHR (Palestinian Centre for Human Rights) à Jabalaya ait été touché pendant un raid aérien des forces israéliennes. Ce bureau n'était pas la cible visée, mais il a été sérieusement endommagé par l'explosion.
- Le 20 juillet, le REMDH a publié une déclaration sur l'arrestation, au Maroc, de plusieurs membres d'AMDH (Association marocaine des droits humains) et sur l'accusation portée contre 7 de ses membres pour « atteintes aux valeurs sacrées du Royaume ».
- Les 21-27 juillet 2007, le REMDH a envoyé une mission chargée d'enquêter sur la situation actuelle des droits de l'Homme dans les Territoires palestiniens occupés (TPO) et, en particulier, la bande de Gaza. Cette mission se composait de membres du REMDH, Per Stadig, avocat en Suède, et Stefan August Lütgenau, historien, Autriche. La mission a rencontré des représentants des organisations de droits de l'homme, de syndicats, d'organisations de défense des femmes, des journalistes et des membres d'organisations de la société civile dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et en Israël. Elle a aussi rencontré des membres du Conseil législatif palestinien appartenant au Fatah, au Hamas et autres partis politiques, y compris des membres indépendants, et d'autres représentants des deux partis impliqués dans le présent conflit interne.
- Le 15 août, le REMDH a exprimé son inquiétude face au harcèlement auquel est soumis Omar Mestiri (CNLT), militant des droits de l'Homme et journaliste, de la part du système judiciaire tunisien.
- Les 3 et 4 septembre, le REMDH a condamné une action perpétrée par un groupe d'individus non identifiés qui sont entrés par effraction dans le bureau de l'avocat Ayachi Hammami à Tunis et l'ont mis à sac. L'ordinateur a été détruit et incendié. L'intérieur du bureau a été endommagé par les flammes.
- Le 4 septembre, le REMDH a publié une déclaration sur le refus, par le COGAT (Coordinator of Government Activities in the Occupied Territories), de délivrer des permis d'entrée à quatre défenseurs des droits de l'Homme qui souhaitaient assister aux réunions du Groupe de travail du REMDH sur la Palestine, Israël et les Palestiniens, qui s'est tenu à Jérusalem les 26 et 27 août 2007. Ces quatre personnes étaient M. Issam Younis, Directeur général, et M. Mahmoud Abu Rahma du Centre Al Mezan pour les droits de l'Homme ; et M. Raji Sourani, Directeur, et M. Hamdi Shaqura, du PCHR-Gaza.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Le 4 septembre, le REMDH a aussi exprimé son inquiétude face à la situation critique de sept pêcheurs tunisiens arrêtés en Italie le 8 août 2007, pour avoir porté secours à 44 migrants et demandeurs d'asile en détresse.
- Le 10 septembre, le REMDH a protesté contre la décision de fermer AHRLA (Association of Human Rights & Legal Aid) en Égypte, une décision qui s'apparente à des représailles face au rôle déterminant que joue cette association dans la dénonciation de la vague de tortures institutionnalisée qui sévit en Égypte.
- Le 10 septembre, le REMDH a salué avec satisfaction la remise en liberté des pêcheurs tunisiens arrêtés et détenus par les autorités italiennes depuis le 8 août.
- Le 12 décembre, le REMDH a sommé les autorités syriennes de remettre en liberté la famille Al Bunni - après l'arrestation d'Akram Bunni – et de cesser toutes ses attaques arbitraires contre elle et contre les défenseurs syriens des droits de l'Homme, qui sont soumis à une répression constante.

2008

- Le REMDH a travaillé en étroite coopération avec la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme qui, à plusieurs occasions, a soutenu les activités des membres du REMDH
- Le 9 janvier, le REMDH, la FIDH (Fédération internationale des droits de l'Homme) et l'OMCT (Organisation mondiale contre la torture) ont exprimé conjointement leurs graves inquiétudes face à la détention arbitraire de neuf militants syriens, qui avaient participé à une réunion pacifique aboutissant à la création du Conseil national de la Déclaration de Damas.
- Le 14 janvier, le REMDH a publié une déclaration à propos des attaques et des actions en justice intentées par les néo-nazis à l'encontre de Panayote Dimitras, porte-parole du GHM, en Grèce.
- Le 30 janvier, le REMDH a protesté contre l'arrestation d'Ethem Açıklın, président de l'antenne d'IHD à Adana, et de 6 autres personnes. Ils étaient accusés de faire partie d'une organisation illégale, et de faire de la « propagande pour une organisation illégale ».
- Le 30 janvier, le REMDH, la FIDH (Fédération internationale des droits de l'Homme), et l'OMCT ont exprimé leur vive inquiétude quant aux attaques continuelles dirigées contre les militants syriens, lorsque M. Riad Seif, ancien membre du Parlement syrien et figure emblématique du Printemps de Damas, a été arrêté par les forces de sécurité syriennes.
- Le 7 février, le REMDH et l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ont exprimé conjointement leur inquiétude face à l'interdiction de voyager prononcée à l'égard de M. Hisham Bastawissi, vice-président de la Cour de Cassation égyptienne, et Mr. Ashraf El-Baroudi, juge auprès de la Cour d'appel d'Alexandrie. M. Bastawissi et M. El-Baroudi étaient invités à participer à une réunion sur l'indépendance du judiciaire dans la région EuroMed, organisée à Bruxelles par le REMDH les 9-11 février 2008.
- Le 20 février, le REMDH a publié une déclaration sur les attaques violentes subies en Tunisie par Fatma Ksila, Secrétaire générale de CRLDHT, et Samia Abbou, membre de l' ALTLT.
- Le 5 mars, le REMDH a fermement condamné les attaques et mauvais traitements infligés à l'aéroport de Tunis à Mme Sihem Bensedrine, porte-parole et Secrétaire générale du Conseil National pour les Libertés en Tunisie, et à M. Omar Mestiri.
- Le 26 mars, le REMDH a demandé l'arrêt des poursuites arbitraires décidées à l'encontre du GHM (Greek Helsinki Monitor) et de son porte-parole, M. Panayote Dimitras, à la suite d'une plainte déposée par un néo-nazi condamné à la suite d'une plainte du GHM.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Le 2 avril, le REMDH et l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ont salué avec satisfaction le verdict délivré le 30 mars 2008 par les tribunaux égyptiens, qui ont autorisé le CTUWS (Center for Trade Unions and Workers' Services) à poursuivre ses activités en Egypte.
- Le 8 avril, le REMDH et plusieurs autres organisations ont exprimé leur vive inquiétude face à la requête du procureur, lors du procès du 30 mars, demandant deux ans de prison pour M. Abderrahman Amine Sidhoum, avocat et membre de SOS Disparu(e)s,
- Le 14 avril, le REMDH a exprimé son inquiétude concernant de nouveaux actes de harcèlement et d'intimidation contre M. Khémaïs Chammari, membre du REMDH à titre individuel et membre du Conseil d'administration de la FEMDH.
- Le 20 mai, le REMDH a protesté contre l'interdiction de voyager et de quitter les territoires palestiniens, imposée par les autorités israéliennes, depuis mars 2006, à M. Shawan Jabarin, Directeur général de Al Haq, une organisation membre du REMDH.
- Le 9 juin, le REMDH a publié un communiqué pour s'élever contre la décision des tribunaux turcs de dissoudre l'association Lambda Istanbul, qui défend les droits des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels et des personnes transgenre (LGBT) en Turquie.
- Le 13 juin, le REMDH et l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ont conjointement condamné la décision du gouvernement égyptien d'empêcher l'EIPR (Egyptian Initiative for Personal Rights) de participer à la réunion au plus haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur le virus HIV et le sida, qui se tenait les 10 et 11 juin 2008 à New York.
- Le 13 juin 2008, le REMDH et l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ont sommé conjointement les autorités syriennes de mettre immédiatement un terme au harcèlement judiciaire et administratif touchant M. Mazen Darwish, Directeur du Syrian Center for Media Freedom and Freedom of Expression, et membre des CDF-Syrie (Committees for the Defense of Democratic Freedoms and Human Rights).

Le REMDH remercie vivement la Commission européenne et DANIDA pour le soutien apporté à son travail sur la solidarité (au cours du premier semestre 2008, cette action était soutenue par la Commission européenne, DANIDA et SIDA).

• Formation

Le **cadre Droits de l'Homme** de cette activité est d'élaborer des outils de formation destinés à accroître la capacité des membres poursuivre leur vision et leurs objectifs ainsi que ceux du Réseau en matière de droits de l'Homme.

L'**objectif général** est le suivant :

- proposer au moins quatre formations par an aux membres du REMDH et les inviter à participer au planning, à l'organisation, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces formations.
- créer des synergies entre les différentes activités de formation et de renforcement des capacités menées au sein du Réseau

L'**objectif à court terme** est préciser les objectifs des formations ainsi que proposer un programme de formation pour les deux années à venir et lancer des formations nouvelles en projets pilotes.

- Activités 2006-2008 selon le programme de travail
-
- **Récapituler les activités de formation et d'amélioration des compétences prévues au sein du Réseau et voir si des synergies évidentes restent à créer.**
-
- **Rédiger un document conceptuel sur les objectifs des programmes de formation**

-
- **Mettre en place des séminaires de formation et de sensibilisation sur la PEV (Politique européenne de voisinage) dans quatre pays (Égypte, Liban, Maroc, Israël)**
-
- **Initier la conception d'un cours de généralisation de la parité et le tester lors de deux réunions sub-régionales**
-
- **Explorer activement la faisabilité de « cours-types » sur l'UE et les mécanismes de protection et de promotion des droits de l'Homme**
-

- Résumé des réalisations
-
- **Le REMDH a partiellement satisfait aux objectifs de son programme de travail. Malheureusement, il n'a pas trouvé les ressources nécessaires pour faire un bilan des activités de formation au sein du Réseau, ni rédiger un document de concept concernant ses programmes de formation. Toutefois, il a pu organiser les séminaires de formation et de sensibilisation prévus. D'autre part, plusieurs Groupes de travail ont intégré l'UE et les instruments internationaux dans leur programme de travail. Enfin, le REMDH a continué d'organiser et de planifier les Universités d'été portant sur l'éducation aux droits de l'Homme.**
-

Résultats 2006

- 4 présentations PowerPoint sur la dimension 'droits de l'Homme' du PEM, de la PEV et le l'UE ont été finalisées et mises à disposition sur le site Web du REMDH (2 d'ordre général et 2 plus particulièrement adaptées à l'Égypte, au Liban et à Israël)

Résultats 2007

- 24 représentants des organisations membres du REMDH formés sur les principes d'intégration de la parité, à l'occasion de deux sessions de formation (à Beyrouth et à Paris)
- 180 acteurs-clés directement formés et informés sur la PEV, en Israël et au Maroc
- Le groupe de travail sur les Migrations et les droits des réfugiés et le groupe PIP ont intégré dans leur travail les activités de formation sur l'UE et les instruments internationaux
- Kit de formation à l'intégration de la parité finalisé

Résultats premier semestre 2008

- Publication du kit de formation sur l'intégration de la parité
- Utilisation du kit de formation parité, au Maroc (AMDH) et en Jordanie (ACHRS)
- Le groupe Migrations-Réfugiés et le groupe PIP ont continué d'intégrer à leur travail les activités de formation sur l'UE et les instruments internationaux.

2006

- Le REMDH considère que ses activités de travail en réseau – en particulier dans les Groupes de travail – servent à accroître les capacités de ses membres, comme cela a été démontré dans les deux rapports d'évaluation concernant le REMDH15. De plus, le REMDH s'efforce de lancer des activités de formation ciblées destinées à ses membres et aux ONG de la région, partout où des manques ont été observés.

- En 2006, le REMDH a dispensé deux formations sur la Politique européenne de voisinage (en Égypte et au Liban) et a produit des documents pédagogiques sur le sujet (voir plus bas). Il a aussi organisé une formation lors de la réunion du Groupe de travail PIP, au mois de juin.

15 Evaluation du REMDH de l'UE, 2003 - EuropeAid/ME8/B77050/IB/1999/0283B; Evaluation du REMDH de DANIDA, 2004 – DANIDA, mars 2005

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Il a également publié un guide des droits de l'Homme dans les relations euro-méditerranéennes, incluant des présentations Power Point
- Enfin, il a initié un travail destiné à la mise en œuvre, en 2007, de sessions de formation sur l'intégration de la parité pour ses membres.

2007

- Le REMDH a organisé trois sessions de formation sur la PEV (à Ramallah, Tel Aviv et Rabat) pour les membres du REMDH et les organisations de la société civile, et préparer à cette occasion des dossiers de formation.
- Il a aussi organisé deux cours de formation régionaux sur l'intégration de la parité, pour les membres du REMDH (à Beyrouth et à Paris), au cours desquels un kit de formation à la parité a été développé et finalisé.

Premier semestre 2008

- Le REMDH a organisé un cours de formation sur l'intégration de la parité pour le personnel du Amman Centre for Human Rights Studies (à Amman). Un autre stage a été organisé par l'Association marocaine des Droits de l'Homme (animé par Atiqa Ettaif, membre du GT)

- **Sensibilisation et dialogue**

Le **cadre Droits de l'Homme** est la mise en œuvre des instruments de l'UE, de la PEV et du PEM se rapportant aux normes internationales des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne

L'**objectif général** est de faire connaître les politiques et les recommandations du REMDH et de ses membres auprès des représentants de l'UE et du PEM concernés par ces questions et de susciter réactions et un dialogue avec ces derniers à propos des droits de l'Homme

L'**objectif à court terme** est de renforcer et développer les activités existantes relatives aux institutions de l'UE et de renforcer les activités sur les relations bilatérales, notamment celles qui concernent les instruments des droits de l'Homme de la PEV.

- Activités 2006-2008 selon le programme de travail
- **Compléter le personnel du Bureau de Bruxelles par un/e directeur/trice, un/e assistant/e à temps plein, un/e spécialiste des médias à temps partiel et un/e stagiaire.**
- **Développer une stratégie vis-à-vis des médias, liés à la stratégie de sensibilisation du REMDH.**
- **Développer une stratégie concernant la PEV, tout en étudiant attentivement la possibilité de créer un nouveau groupe de travail.**
- **Maintenir les activités de sensibilisation dans chacun des pays du PEM et tirer les leçons de ces initiatives.**
- **Conseiller les membres du REMDH et développer le travail de sensibilisation des GT au niveau bilatéral et multilatéral.**
- **Continuer de promouvoir ses politiques et recommandations vis-à-vis du PEM, de l'UE et des pays partenaires. Diffuser les rapports et programmes de ses groupes de travail et de ses missions sur les questions clés qui exigent une attention particulière, et promouvoir leurs recommandations et diffuser les résultats de ces missions ; organiser des réunions entre les membres du Réseau et les institutions européennes (Parlement, Commission européenne et Conseil); informer les membres en ligne et par le biais de lettres d'information, sur les principales questions relatives à la dimension droits de l'Homme du PEM ; organiser les réunions du CE dans différents pays partenaires du PEM, pour faciliter**

les rencontres avec les représentants du gouvernement, la presse et les ONG.

- Résumé des réalisations
-
- **Le REMDH a consolidé et développé son travail de sensibilisation en direction des institutions de l'UE. Il est de plus en plus souvent consulté par les représentants de ces institutions et présente régulièrement ses travaux devant le Conseil (groupe Maghreb-Machrek, Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen et Commission européenne - bureaux locaux et régionaux, représentants des délégations de l'UE). Il a notamment renforcé son action en faveur des relations entre l'UE et ses partenaires méditerranéens grâce au travail effectué sur la Politique européenne de voisinage et au suivi systématique des conseils d'association bilatéraux entre l'UE et ses partenaires de la Méditerranée**
-
- **Le REMDH n'a pas réussi à créer un poste de chargé de communication à Bruxelles, ni à développer une stratégie vis-à-vis des médias. Pourtant, au cours du premier semestre 2008, le Bureau de Bruxelles a été renforcé de façon significative, car il a pu recruter une coordinatrice à plein temps pour travailler sur la Palestine, Israël et les Palestiniens, et il est en train d'examiner la possibilité de faire du poste PEV un emploi à temps plein plutôt qu'à temps partiel.**
-

Résultats 2006

- *Des présentations PowerPoint sur la dimension 'droits de l'Homme' du PEM, de la PEV et le l'UE ont été finalisées et mises à disposition sur le site Web du REMDH*
- *160 acteurs clés ont été directement informés et formés à la PEV, dont 130 représentants d'ONG)*
- *2 rapports sur la PEV et l'Égypte et le Liban ont été publiés et mis à disposition sur le site Web du REMDH.*
- *Des lettres et communiqués de presse du REMDH ou en commun avec d'autres ONG ont été envoyés avant toutes les réunions des Conseils d'association*
- *3 400 abonnés ont reçu rapports, lettres d'information et communiqués de presse*
- *Large couverture médiatique de la PEV en matière de droits de l'Homme en Égypte et au Liban*
- *En Égypte et au Liban, les ONG suivent désormais les avancées ou les reculs de l'aspect droits de l'Homme de la PEV*
- *Des rencontres régulières ont été organisées entre des représentants d'ONG et des institutions de l'UE sur la situation des droits de l'Homme dans plusieurs pays de la Méditerranée et sur des thèmes importants (comme l'égalité hommes-femmes, les migrations) ; en outre, le REMDH et ses membres ont pu intervenir auprès de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen et le Groupe Maghreb-Machrek.*
- *Une centaine d'officiels du PEM ont pu se rencontrer*
- *Suite aux actions de sensibilisation des ONG, Résolution du PE et déclaration du Conseil sur l'Égypte en 2006.*
- *Succès du travail de sensibilisation dans le domaine des droits des femmes avec l'adoption du Plan d'action de 5 ans à la conférence ministérielle Euromed d'Istanbul*
- *Succès du travail de sensibilisation effectué par le REMDH en commun avec d'autres ONG à propos des nouvelles réglementations financières relatives aux Instruments européens pour la démocratie et les droits de l'Homme*

Résultats 2007

- *Environ 230 acteurs-clés directement formés et informés sur la PEV*
- *2 rapports sur les relations PEV-Israël et PEV-Maroc publiés, et mis à disposition sur le site du REMDH*
- *Des lettres ouvertes et communiqués de presse du REMDH ou rédigés conjointement avec d'autres ONG ont été envoyés avant la plupart des réunions du Conseil d'association entre l'UE et le pays partenaires.*
- *3 400 abonnés ont reçu les rapports, les lettres et les communiqués de presse*
- *large couverture médiatique concernant la dimension Droits de l'Homme de la PEV, en Israël et au Maroc*
- *En Israël, en Palestine et au Maroc, les ONG surveillent désormais les avancées ou les reculs de la dimension droits de l'Homme de la PEV*

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Des rencontres entre des membres du REMDH et des représentants des institutions européennes sont organisées régulièrement sur la situation des droits de l'homme dans plusieurs pays de la Méditerranée et sur des questions thématiques (par exemple, l'égalité hommes-femmes, les migrations, la justice, la liberté d'association). Le REMDH et ses membres sont régulièrement entendus à l'occasion des sous-commissions aux droits de l'Homme et des réunions du groupe Maghreb-Machrek.
- Une centaine d'officiels du PEM se sont rencontrés directement.
- Travail commun de sensibilisation réussi du REMDH et d'autres ONG en ce qui concerne la nouvelle réglementation financière et l'Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme.
- Coopération fructueuse avec d'autres ONG à Bruxelles, grâce à la participation au Réseau des ONG et aux efforts conjoints de sensibilisation.
- Co-organisation réussie du 10ème anniversaire du REMDH, incluant des réunions avec des membres du Conseil (Groupe Maghreb-Machrek, Parlement européen et madame la commissaire Ferrero-Waldner)

Premier semestre 2008

- Environ 50 officiels du PEM se sont rencontrés directement
- Opération de lobbying réussie pour la résolution du Parlement européen concernant les droits de l'Homme en Égypte
- Coopération réussie avec d'autres ONG à Bruxelles, grâce à une participation active au réseau des ONG droits de l'Homme et démocratie et aux efforts conjoints de sensibilisation.
- Des lettres ouvertes et communiqués de presse du REMDH, ou rédigés conjointement avec d'autres ONG, ont été envoyées avant la plupart des réunions du Conseil d'association entre l'UE et les pays partenaires.
- Promotion des rapports sur la Justice à Bruxelles
- Promotion des positions droits de l'Homme concernant les relations UE-Israël.

2006

- Le REMDH a entretenu et développé un vaste réseau entre ses membres et les officiels de l'UE, de la PEV et du PEM, par le biais de contacts réguliers avec les représentants des institutions européennes concernées et de visites de défenseurs des droits de l'Homme à Bruxelles. Ainsi 6 défenseurs des droits de l'Homme palestiniens et israéliens ont assisté à des réunions à Bruxelles les 16-19 juin 2006 ; Michel Tubiana (membre du CE du REMDH) et Moataz El Fegiery (CIHRS, membre du CE), Orna Kohn (PCATI) et Jessica Montell (B'Tselem) ont assisté le 19 juin 2006 à une audience du Parlement européen, consacrée aux droits de l'Homme, aux défenseurs de droits de l'Homme et aux migrants, et aux droits de l'Homme et aux défenseurs des droits de l'Homme dans l'UE – Plan d'action PEV Égypte-UE et plan d'action PEV UE-Israël.
- Comme signalé plus haut, le REMDH a également publié 26 Bulletins d'information portant sur les dernières nouvelles de la situation des droits de l'Homme dans la région, l'UE, le PEM et les initiatives de la société civile, en arabe, anglais et français. Étaient comprises dans ces informations les déclarations faites avant les réunions organisées dans le cadre des accords d'association bilatéraux entre l'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée. Ces documents ont été diffusés auprès de 3 400 abonnés dans la région euro-méditerranéenne, la plupart étant des acteurs clés du PEM (représentants d'ONG, représentants des institutions de l'UE, parlementaires, experts, etc.).
- Des lettres ouvertes et communiqués de presses rédigés en commun avec d'autres ONG ont été diffusés avant toutes les réunions des Conseils d'Association (UE-Tunisie le 6 mars, UE-Algérie le 14 mars, UE-Liban le 6 avril, UE-Égypte le 8 juin), de même qu'une lettre du REMDH avant le Conseil d'association UE-Israël, le 9 juin.
- Durant cette année, le REMDH et ses membres ont assisté à des réunions avec des représentants du cabinet de la Commissaire Ferrero-Waldner ; le personnel de la Commission de Relex et Aidco ; le Groupe Maghreb-Machrek et des représentants de pays membres de l'UE et de pays méditerranéens ainsi que des députés des parlements nationaux de l'UE et des pays méditerranéens et des membres du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire Euromed.
- Le REMDH et ses membres ont été invités au groupe Maghreb-Machrek. Ainsi, une délégation égyptienne puis une délégation libanaise ont pu exposer leurs préoccupations devant le groupe Maghreb-Machrek, et un peu plus tard, le 7 décembre 2006, Kamel Jendoubi, président du REMDH, a fait une présentation du travail du REMDH.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Kamel Jendoubi a également fait une présentation sur les droits de l'Homme dans les relations UE-pays de la Méditerranée durant une audience du Groupe PPE au Parlement européen, le 7 décembre.
- A l'occasion de réunions du CE en France, au Danemark et en Jordanie (voir plus bas), des réunions ont eu lieu avec des représentants du gouvernement et des représentants de la société civile.
- Le REMDH a été consulté avant la réunion de la sous-commission pour les droits de l'homme dans le cadre de l'Accord d'association entre l'UE et le Maroc (14 novembre 2006).
- Le REMDH a également participé au travail, couronné de succès, des ONG de Bruxelles en vue de garantir une ligne budgétaire indépendante en faveur de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme ; il a également participé aux réunions consultatives des ONG avec le Parlement européen et la Commission sur les lignes budgétaires et la programmation de l'IEDDH.
- Le REMDH a produit une présentation PowerPoint sur la dimension 'droits de l'Homme' du PEM, de la PEV et de l'UE. Elle a été testée durant deux séminaires de formation, en Égypte et au Liban, puis mise sur le site Web du REMDH. Fin 2006, un guide de formation permettant de fournir le contexte de la présentation était en cours de rédaction.
- En outre, le REMDH a organisé deux séminaires sur la PEV :

Les 26-27 janvier 2006 le REMDH a organisé un séminaire sur la Politique européenne de voisinage, « Droits de l'homme dans les relations UE-Égypte » au Caire, réunissant des ONG égyptiennes mais aussi des défenseurs des droits de l'Homme venus de toute l'Europe et des pays voisins. Ainsi, parmi les participants, il y avait des représentants d'ONG de Jordanie, de Tunisie, du Maroc, de Palestine, de France et d'Ukraine. Le séminaire a été ouvert par l'ambassadeur d'Autriche en Égypte. Côté UE, il y avait des représentants de la délégation de la Commission européenne ainsi que des ambassades du Royaume-Uni, d'Autriche, de France, des Pays-Bas et de Suède. Malheureusement, il n'y avait pas de représentants du gouvernement égyptien, bien qu'ils aient été invités.

Le compte rendu du séminaire et des recommandations détaillées pour le Plan d'action ont ensuite été envoyés au gouvernement égyptien et présentés aux institutions de l'UE par une délégation constituée de deux représentants d'ONG égyptiennes (Moataz El Fegiery, CIHRS et Hossam Bahgat, EIPR) ainsi que de représentants du REMDH, les 20-22 mars 2006 à Bruxelles avant le quatrième tour de négociations entre l'UE et l'Égypte. Le résultat a été l'adoption d'une résolution par le Parlement européen et une déclaration de la présidence de l'UE au nom du Conseil.

Les 2-3 juin 2006 à Beyrouth, le REMDH a organisé un séminaire sur la PEV sous le titre *Les droits de l'Homme dans le Plan d'action du Liban*. Il réunissait environ 90 participants, essentiellement du Liban mais aussi d'Égypte, de Jordanie, du Maroc, de Géorgie, de Moldavie et de Turquie, en plus de représentants du gouvernement libanais, de la Commission européenne et de l'ambassade des pays suivants : Royaume-Uni, Autriche, France, Finlande, Danemark, Allemagne, Grèce, République tchèque, Suède, Norvège, Autorité nationale palestinienne, Canada, États-Unis et Russie.

Suite à cette manifestation, une dizaine d'ONG du Liban se sont réunies à plusieurs reprises pour mettre au point des recommandations communes pour le rapport. Une délégation de représentants d'ONG du Liban a présenté le rapport et discuté les recommandations avec des représentants des institutions de l'UE et d'États membres, à Bruxelles les 8-11 octobre 2006. Les représentants des ONG du Liban étaient Mmes Rola Badran de PHRO et Delphine Compain de la Fondation René Moawad. Malheureusement, Marie Daunay, présidente de SOLIDA, a été empêchée de prendre son avion pour Bruxelles.

2007

- Le REMDH a entretenu et développé un vaste réseau entre ses membres et les officiels de l'UE, de la PEV et du PEM, par le biais de contacts réguliers avec les représentants des institutions européennes concernés et l'organisation de visites à Bruxelles de défenseurs des droits de l'Homme. Ainsi, 3 défenseurs des droits de l'Homme palestiniens et israéliens (Adalah, Arab Association for Human Rights et Al Haq) se sont rendus à Bruxelles au mois de juin 2006 pour présenter le rapport d'un séminaire tenu à Tel Aviv sur Israël et la PEV, et

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

le Bilan annuel du REMDH sur les relations UE-Israël. Des membres marocains (ADFM, AMDH, OMDH) se sont rendus à Bruxelles en novembre pour présenter aux institutions de l'UE le rapport du séminaire co-organisé par le REMDH et la plate-forme Euromed du Maroc, et leurs recommandations pour la mise en œuvre du chapitre droits de l'Homme du plan d'action de la PEV.

- Des lettres ouvertes et communiqués de presses rédigés en commun avec d'autres ONG ont été diffusés avant la plupart des réunions des conseils d'association (UE-Égypte en mars, UE-Liban en mars, UE-Maroc en août) et à la suite de la réunion du Conseil d'association et UE-Égypte (en mars).
- Pendant l'année, le REMDH et ses membres ont rencontré des représentants du personnel de la Commission, de Relex et d'AidCo et du groupe Maghreb-Machrek, ainsi que des représentants des États membres de l'Union et des pays de la Méditerranée, des parlementaires d'Europe et de pays de la Méditerranée, des membres du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire EuroMed.
- Le REMDH a été consulté avant la réunion de la Sous-commission pour les droits de l'homme dans le cadre de l'Accord d'association entre l'UE et le Liban, l'UE et le Maroc, l'UE et la Tunisie, l'UE et l'Égypte.
- Le Bureau de Bruxelles a organisé plusieurs fois des briefings pour les journalistes, par exemple, le 3 octobre, pour la presse libanaise.
- Le REMDH a également pris une part active au travail des ONG de Bruxelles sur la nouvelle programmation de l'Initiative européenne pour la Démocratisation et les Droits de l'Homme (la possibilité, par exemple, de financer grâce à l'IEDDH les opérations de secours aux défenseurs des droits de l'Homme menacés) et à participé aux réunions consultatives avec le Parlement européen et la Commission, portant sur le budget et les programmes de l'IEDDH. Il a aussi participé à plusieurs réunions avec d'autres ONG travaillant sur les défenseurs des droits de l'Homme à Bruxelles, pour discuter des nouvelles possibilités de financement dans le cadre de l'IEDDH.
- Le REMDH a conduit quelques opérations de sensibilisation concernant d'autres programmes européens pour la région Méditerranée (par exemple, sur la parité et la société civile).
- Le Bureau de Bruxelles a entrepris des opérations de lobbying sur l'égalité hommes-femmes, dans la perspective de la session plénière de l'Assemblée parlementaire EuroMed, qui s'est tenue les 16-18 mars à Tunis.
- Le REMDH a prononcé un discours sur son action et sur les droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne lors de la réunion des officiels du Partenariat euro-méditerranéen à Berlin, en mai 2008.
- Le Bureau de Bruxelles a organisé, le 2 juillet, une présentation du REMDH et de ses activités devant le Comité des Affaires politiques, de la Sécurité et des Droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, réunissant des parlementaires de l'UE et des pays de la Méditerranée.
- Le Bureau de Bruxelles a participé en partie à la "Conférence internationale de la société civile en faveur de la paix israélo-palestinienne", organisée par le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, avec le soutien de l'ECCP, au Parlement européen.
- Le REMDH a rencontré la commissaire aux relations extérieures, madame Benita Ferrero-Waldner, le 18 décembre.
- Le REMDH a organisé une série d'événements majeurs à l'occasion du 10ème anniversaire du Réseau, à Bruxelles, les 14-18 décembre, incluant une conférence de presse, une réunion des groupes de travail et un séminaire public sur la liberté d'association, une audience au Parlement européen, une présentation devant le groupe Maghreb-Machrek et une réception.
- Le REMDH était présent au Forum de discussion de l'UE sur les droits de l'Homme, qui s'est tenu au Portugal (6-7 décembre).

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Il a présenté ses recommandations pour le Rapport annuel du Parlement européen sur les Droits de l'Homme, lors de la réunion de consultation du 20 décembre.
- De plus, le REMDH a organisé 3 séminaires de formation sur la PEV en 2007, suivis de 2 autres séminaires publics.
- En avril 2007, le REMDH a organisé une session de formation à Ramallah, et une seconde session à Tel Aviv, sur les mécanismes droits de l'Homme dans le cadre des relations UE-Israël et de la PEV. Chacune de ces sessions a réuni une vingtaine de représentants des ONG Droits de l'Homme d'Israël, des Territoires palestiniens occupés, et d'Europe. Des représentants des délégations de la commission européenne à Tel Aviv et Jérusalem participaient aussi en partie aux formations de Ramallah et Tel Aviv.

Le 18 avril 2007, le Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme a organisé un séminaire sur *Le Plan d'action UE-Israël dans le cadre de la PEV. Quel est l'impact du Plan d'action sur les droits de l'Homme en Israël et dans les TPO* (voir la rubrique Palestine, Israël et les Palestiniens)

Comme il est dit plus haut, une délégation d'ONG venues d'Israël et de Cisjordanie est venue à Bruxelles les 25-27 juin 2007, pour présenter le rapport du séminaire aux institutions de l'UE et en discuter, en même temps que le troisième Bilan annuel du REMDH sur les relations UE-Israël.

Le 25 octobre, le REMDH a organisé une session de formation sur les mécanismes droits de l'Homme dans les relations UE-Maroc et la PEV ("Les Mécanismes des droits de l'Homme dans les relations UE-Maroc et la Politique européenne de voisinage"). Ce séminaire a réuni 26 participants, représentant des ONG marocaines de défense des droits de l'Homme. Des représentants de la délégation de la Commission européenne à Rabat étaient également présents. Il était conduit par Sandrine Grenier, directrice du REMDH chargée des actions de sensibilisation, avec des interventions d'experts centrées sur les droits de l'Homme et l'Union européenne.

Cette session de formation était suivie d'un séminaire sur le partenariat UE-Maroc (25 -26 octobre) : "*Le Partenariat Maroc-UE: Evaluation du Plan d'action Maroc-UE dans le cadre de la Politique européenne de voisinage*", co-organisé par le REMDH et le Réseau marocain euromed des ONG. Le séminaire a été suivi par environ 150 représentants de la société civile marocaine, ainsi que par des représentants du gouvernement marocain, de la délégation de la Commission européenne au Maroc et des ambassades du Portugal et de France, deux pays dont l'un exerçait alors la présidence de l'Europe, et dont l'autre s'appropriait à le faire. Un représentant d'une ONG jordanienne a également décrit la situation en Jordanie.

Une délégation des membres marocains et des représentants du REMDH a présenté le rapport du séminaire avant d'en discuter avec les représentants de l'UE et des États membres à Bruxelles, les 25-28 novembre 2007. Les représentants des ONG étaient Nabia Haddouchi, Association démocratique des Femmes du Maroc, Hamid Bouhaddouni, Association marocaine des Droits Humains, et Youssef El Bouhairi, Organisation marocaine des Droits Humains.

Premier semestre 2008

- Après quatre mois de lobbying permanent du REMDH auprès des groupes politiques, le Parlement européen a adopté une résolution urgente sur l'Égypte, lors de sa session de janvier. Il a réitéré plusieurs des préoccupations exprimées par le REMDH. Cette résolution a provoqué une forte réaction de la part des autorités égyptiennes, largement couverte par les médias égyptiens et européens.
- Le REMDH a publié des déclarations en coopération avec ses membres locaux, à l'occasion des réunions des conseils d'association entre l'UE d'une part et, d'autre part, la Jordanie, Israël et le Liban.
- Le Bureau de Bruxelles a assuré la direction du séminaire du GT Justice en février (voir rubrique Justice)
- La Commission a publié les rapports d'évaluation sur les plans d'action de la PEV en avril 2008. Un appel à informations sur la mise en œuvre des priorités des plans d'action a été lancé sur le site Internet de la PEV. En raison des délais trop courts, aucun document n'a pu être publié sur le sujet par le REMDH, mais celui-ci a adressé une lettre renvoyant aux derniers rapports en date du Réseau, et demandant à ce que la société civile soit effectivement consultée à l'avenir.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Le REMDH a rencontré à plusieurs reprises divers bureaux régionaux, l'unité droits de l'Homme et l'unité PEV de la Commission européenne au cours du premier semestre 2008, entre autres pour discuter des chapitres droits de l'Homme et migrations du plan d'action de la PEV et pour en faire la promotion, en vue de l'évaluation de la Commission dans un proche avenir.
- Le REMDH et B'tselem ont rencontré la Commission le 26 février pour une opération de sensibilisation, dans la perspective du 3ème groupe de travail UE-Israël sur les droits de l'Homme, prévue pour le 15 avril. Suite à la réunion du Groupe de travail PIP à Bruxelles, les 6-8 avril, une délégation de trois membres israéliens et palestiniens est restée pour assister aux réunions de sensibilisation avec les représentants des institutions européennes, les 9 et 10 avril. Ils ont rencontré des représentants de la Commission européenne et du Parlement européen, et ont présenté la situation des droits de l'Homme en Israël et dans les TPO devant le Groupe de travail du Conseil CIVCOM (portant sur les aspects civils de la gestion de crise) et devant le Groupe de travail du Conseil Maghreb/ Machrek.
- Le REMDH a été en contact avec la délégation Machrek du Parlement européen, qui s'est rendue en Jordanie du 28 avril au 3 mai 2008, et a rencontré plusieurs ONG.
- Dans la perspective de la sous-commission politique prévue le 2 juin, le REMDH, la FIDH et l'OMCT ont envoyé un message commun sur la situation des droits de l'Homme en Égypte.

Le REMDH exprime sa gratitude à la Commission européenne et à l'Open Society Institute pour leur soutien en 2006. En 2007, ces actions étaient soutenues par la Commission européenne, DanChurchAid, l'Église de Suède et Trocaire et, au premier semestre 2008, par DANIDA et SIDA.

• Partenariats

Le **cadre Droits de l'Homme** de cette activité est de permettre à de larges coalitions de groupes de la société civile d'origines différentes et avec des mandats différents de travailler ensemble sur la base de leur adhésion explicite et concrète aux normes internationales des droits de l'Homme.

L'**objectif général** est de créer des réseaux performants composés de groupes de la société civile de la région euro-méditerranéenne et enracinés dans les valeurs des droits de l'Homme.

L'**objectif à court terme** est d'entretenir et développer activement des partenariats au sein et au-delà de la communauté des droits de l'Homme de la région.

- Activités 2006-2008 selon le programme de travail
- **Le REMDH s'efforcera**
- **de soutenir activement la Plate-forme non gouvernementale EuroMed, afin qu'elle devienne un « réseau de réseaux » efficace pour les organisations de société civile de la région euro-méditerranéenne.**
- **de maintenir et de renforcer ses liens étroits avec le Réseau Droits de l'Homme et Démocratie, et avec d'autres organisations de société civile à Bruxelles.**
- **de maintenir et de renforcer ses liens étroits avec les organisations internationales de défense des droits de l'Homme : Amnesty International, Human Rights Watch, la FIDH, l'OMCT, etc.**
- **de continuer à développer des partenariats avec les syndicats, les fondations politiques et privées, les organisations confessionnelles, tels ses partenariats actuels avec Comisiones Obreros, EuroMed Trade Union Forum, le groupe Aprovech, les fondations Friedrich Ebert et Heinrich Böll**

- de soutenir et d'héberger la FEMDH
- de continuer de soutenir et d'héberger le réseau des ONG danoises, travaillant en relation avec l'Initiative danoise pour le dialogue et la démocratisation du monde arabe
- de s'intéresser à la manière d'utiliser les autres forums pour le dialogue et la promotion des valeurs et des normes droits de l'homme, tels les forums sociaux et les plates-formes politiques.
- Résumé des réalisations
- Le REMDH a satisfait à la plupart de ses objectifs à court terme, et il a consolidé et développé ses relations avec un large éventail d'acteurs régionaux. L'essentiel de ses efforts a porté sur le soutien de la Plate-forme non gouvernementale EuroMed et le développement de sa cohésion interne. Le REMDH a également maintenu d'étroites relations avec la FEMDH. Plusieurs initiatives conjointes ont été prises avec des organisations internationales, notamment des déclarations communes, et des relations étroites ont été entretenues au jour le jour avec le Réseau Droits de l'Homme et Démocratie à Bruxelles.
-
- Le REMDH n'a pas trouvé les ressources nécessaires pour organiser des forums sociaux et des plates-formes politiques, et il a cessé d'héberger le Réseau des ONG danoises, en plein accord avec le ministère danois des Affaires étrangères. .

Résultats 2006, 2007 et premier semestre 2008

- *Plusieurs centaines de représentants d'ONG et de la société civile ont été en relation directe avec le REMDH et ses activités dans le domaine des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne*
- *Les relations avec les partenaires dont la liste est fournie ci-dessous ont été renforcées*

Fondation euro-méditerranéenne pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

Le REMDH a hébergé la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (fondée par le REMDH le 9 décembre 2004). Kamel Jendoubi, président du REMDH, a assisté aux réunions du CA de la Fondation en tant que membre ordinaire du CA. Marc Schade-Poulsen, directeur exécutif, a également assisté aux réunions du CA en qualité d'observateur, dans son rôle de consultant temporaire pour les problèmes d'organisation de la Fondation (Paris, février 2006, Madrid, mai 2006 et Paris, octobre 2006). Ils ont également assisté à la réunion du Conseil des représentants, sous l'égide du REMDH suite à son Assemblée générale (pour plus de détails, consulter les comptes rendus de la FEMDH sur son site, www.emhrf.org).

2007

Le REMDH a poursuivi sa coopération avec la FEMDH, en hébergeant la Fondation dans ses locaux, sachant aussi que le président du REMDH, Kamel Jendoubi, est aussi membre du Conseil d'administration de la Fondation. Des contacts nombreux et fréquents ont également été entretenus entre les membres des deux organisations.¹⁶

Premier semestre 2008

La coopération s'est poursuivie selon le schéma 2007, avec en outre l'accroissement du personnel de la FEMDH basé à Copenhague.

Plate-forme non gouvernementale EuroMed

¹⁶ Pour les détails, on peut consulter les rapports de la FEMDH sur son site, <http://www.emhrf.org/>.

2006

Michel Tubiana, membre du CE, a occupé le poste de secrétaire général de la Plate-forme non gouvernementale EuroMed et participé aux réunions de son CA et du comité de pilotage. Michel Tubiana et Kamel Jendoubi ont également pris part aux réunions du groupe de pilotage du Forum civil Euromed qui a eu lieu à Marrakech les 5-7 novembre 2006. Les membres du CE et du Secrétariat ont joué un rôle actif dans le suivi du développement de la Plate-forme.

Le REMDH a eu une présence active au Forum civil de Marrakech, en novembre 2006, qui s'articulait autour de quatre grands thèmes : la paix, les migrations, la démocratie et les droits de l'Homme, et le développement durable. Les membres/représentants du REMDH ont participé à l'atelier Paix (Stefan Lütgenau), à l'atelier Migrations (Mohammed En Najar, Mustapha Belbah, Kamel Jendoubi) et à l'atelier Démocratie et droits de l'Homme (Mohamed Mouaquit, Sian Lewis Anthony, Khemais Chamhari, Marc Schade-Poulsen). Le REMDH était aussi co-organisateur d'un atelier parallèle sur l'égalité hommes-femmes avec l'IEMED (Kamel Jendoubi et Rabéa Naciri) et sur la liberté d'association avec la Fondation René Seydoux et le FEMEC (Marc Schade-Poulsen et Khemais Chamhari). Des membres du personnel du REMDH, Camilla Wass, Marc Degli Esposti et Anne-Sophie Schaeffer, de la FEMDH, étaient présents à la rencontre. Le Forum civil a publié une déclaration disponible sur le site Web du REMDH. Les comptes rendus du Forum civil seront publiés sur le site Web de la Plate-forme.

2007

Le REMDH, grâce à la présence de Michel Tubiana au Conseil d'administration et de son président, Kamel Jendoubi, ainsi que de plusieurs membres du Réseau assisté par le Secrétariat, a joué un rôle actif dans l'idée et l'organisation d'une nouvelle Assemblée générale de la Plate-forme, afin de réviser les statuts de l'organisation, d'identifier ses membres actifs et d'élire un nouveau Conseil. Le réseau a aussi aidé la Plate-forme à surmonter la crise provoquée par la fâcheuse obligation de renvoyer le coordinateur général de la Plate-forme à la fin du printemps 2007, et la nécessité de trouver des moyens de survivre, malgré l'absence de donateurs.

L'AG de la Plate-forme s'est tenue les 9-11 novembre 2007 à Madrid. Kamel Jendoubi et Michel Tubiana ont assisté à cette réunion au nom du REMDH. Michel Tubiana a été réélu membre du CA, avec Kamel Jendoubi comme suppléant. L'Assemblée générale a adopté le rapport d'activités du CA et les nouveaux statuts indiquant sans ambiguïté sa nature de réseau de réseaux.

2008

Une réunion du Conseil d'administration s'est tenue les 11-13 janvier 2008 à Rabat. Le Conseil se compose comme suit : Président, Abdelmaksoud Rachdi (Plate-forme marocaine EuroMed), Vice-Présidente, Gerarda Ventura (Italie, FEMEC), Secrétaire général, Michel Tubiana, REMDH, Trésorier, Magdy Abdel-Hamid Belal, Egyptian EuroMed Platform, Secrétaire. Le CA est convenu de maintenir le secrétariat de la Plate-forme en France, et d'employer Pau Solanilla (détaché de l'IEMED à Barcelone) comme coordinateur en 2008. Il a également adopté un plan de travail pour 2008, incluant l'organisation du Forum civil sous l'égide de la présidence française de l'Union.

- Neuf membres de la Plate-forme non gouvernementale EuroMed, dont le REMDH, ont formé un consortium (dirigé par Acsur) et répondu à l'appel d'offres de la Commission européenne pour un programme régional, IPEV Sud, visant entre autres à améliorer la capacité des organisations de société civile à fournir des éléments de réponse au processus de Barcelone et à la PEV. Le Consortium figure parmi les finalistes retenus.

Réseau des ONG danoises

En 2006, le REMDH a hébergé et dirigé le Réseau des ONG danoises dans le cadre de l'Initiative arabe du gouvernement danois. Le coordinateur du Réseau a produit des bulletins d'information bihebdomadaires sur les activités et le débat concernant les réformes/le dialogue dans/avec la région arabe. Le Réseau avait une liste de plus de 400 abonnés en 2006 et il a également créé un site Web. A la fin de l'année, et suite à une décision du ministère des Affaires étrangères du Danemark, et en plein accord avec le REMDH, le réseau des ONG danoises a été transféré au Danish Centre for Culture and Development.

2006, 2007 et premier semestre 2008

Réseau de Bruxelles Droits de l'Homme et Démocratie et organisations internationales de défense des droits de l'Homme

Le REMDH a renforcé la coopération avec les mouvements internationaux des droits de l'Homme et inscrit les alliances avec la société civile au programme des droits de l'Homme de Bruxelles. Le REMDH a participé activement aux réunions communes des ONG des droits de l'Homme et pour la démocratie à Bruxelles, en particulier au groupe de travail qui s'occupe de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme.

Le REMDH a entretenu de bonnes relations de travail au quotidien avec des organisations internationales comme Amnesty International, Human Rights Watch, la FIDH, l'OMCT, Frontline et d'autres, en particulier dans le cadre des activités de Bruxelles, et ils ont publié en commun des lettres et des recommandations.

Autres partenaires :

Pendant la réunion du CE à Petra, en décembre 2006, le REMDH a accueilli favorablement la proposition d'établir un protocole d'accord et un accord de partenariat avec la FIDH à partir de 2007. Il a également accueilli favorablement un projet d'accord de partenariat avec le groupe Aprovev.

Société civile espagnole

- Le REMDH a renforcé sa coopération avec la société civile espagnole.
- Marc Schade-Poulsen, directeur exécutif, représentait le REMDH à une réunion organisée par la Plate-forme espagnole EuroMed et d'autres organisations espagnoles à Alicante, les 26-27 octobre 2006. La réunion avait pour objectif de préparer des recommandations pour une réunion FOROMED des ministres des Affaires étrangères, les 27-28 octobre, réunissant l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce, le Portugal, Malte, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte et la Turquie.
- Le REMDH a également travaillé en coopération avec la Comisiones Obreros et la Fundación per la Paz y Solidaridad sur le projet Emploi et droit au travail (voir plus haut). 15 organisations de la société civile espagnole ont été invitées à assister à l'Assemblée générale du REMDH à Madrid. Des contacts réguliers ont été entretenus avec IEMED, Acsur Las Segovias, la Plate-forme espagnole EuroMed et d'autres acteurs espagnols. Le résultat de ces bonnes relations est que la 8^{ème} Assemblée générale du REMDH aura lieu à Barcelone.

Plan national Droits de l'Homme et démocratie au Maroc

Fin 2006, le REMDH est entré dans un consortium constitué par le Danish Institute for Human Rights et le réseau EuroMed (une société de consultants basée à Bruxelles), cette dernière étant le chef de file, pour répondre à un appel d'offres de la Commission de l'UE afin de fournir une assistance technique pour le développement, par le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), d'un plan national pour les droits de l'Homme et la démocratie. Le REMDH a accepté de participer après avoir consulté ses membres marocains, qui sont aussi membres du CCDH, à savoir l'ADFM et l'OMDH, l'idée étant que la participation du REMDH se ferait en partenariat avec les membres du Réseau.

Le Consortium a remporté l'offre et placé deux experts au Centre de Documentation pour les droits de l'Homme à Rabat qui dirige le projet sous la supervision du CCDH depuis septembre 2007.

Malheureusement, le projet a subi de nombreux retards pour plusieurs raisons : les élections parlementaires à l'automne 2007, le fait que la situation institutionnelle entre le Centre de Documentation et le CCDH n'avait pas été clarifiée, et des problèmes de communication au sein du Consortium et des problèmes pour savoir qui détenait la direction effective du processus.

Le REMDH a eu plusieurs réunions avec le CCDH et ses organisations membres du Maroc. Il a également assisté à un symposium sur le plan national les 27-29 avril à Rabat, dont il était en outre le modérateur.

Il est prévu que le projet démarre vraiment après le Ramadan 2008.

Autres réseaux et initiatives EuroMed

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Le REMDH a eu régulièrement des contacts et des réunions avec EuroMesCo, la Fondation Anna Lindh, les organisations membres de l'Aprodev, l'association tchèque pour les affaires internationales, la Fondation Friedrich Ebert, la Fondation Heinrich Böll, le Comité européen de coordination des ONG sur la question de la Palestine, la Maison de l'Europe *et al.*

Le REMDH est reconnaissant aux nombreux partenaires énumérés ci-dessus pour leur soutien et leur coopération

• Instances de direction et membres

Le **cadre Droits de l'Homme** est de faire en sorte que les organes exécutifs disposent des moyens, des ressources et des capacités nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du REMDH et d'être fidèles aux valeurs sur lesquelles le Réseau fonde son action.

L'**objectif général est** :

- d'appliquer les statuts et le règlement du REMDH dans la transparence en ce qui concerne la prise de décision et la communication, et de faire en sorte que les membres participent à la réalisation du programme du Réseau
- de veiller à ce que l'égalité hommes-femmes soit intégrée par le REMDH
- de veiller à ce que les membres et la stratégie du REMDH soient en accord

Les **objectifs à court terme** sont :

- Poursuivre et renforcer le travail des organes exécutifs du REMDH
- Établir une bonne communication interne capable de promouvoir la « vie démocratique » du REMDH.
- Examiner la composition du Réseau en portant une attention particulière aux organisations ou individus qui n'utilisent ou ne contribuent pas à ses activités
- Définir une politique active de recrutement de nouveaux membres

- Activités 2006-2008 selon le programme de travail
-
- **Tenir trois réunions du CE par an, avec un Comité exécutif élargi**
- **Tenir trois réunions par an du groupe d'organisation (Président, Vice-Président et Trésorier) pour assurer le suivi et le contrôle de la gestion du Secrétariat au quotidien, et pour assister le Président dans son rôle de président actif**
- **Tenir annuellement une réunion des coordinateurs et des référents politiques des Groupes de travail du REMDH**
- **Employer une secrétaire exécutive pour assister les instances de l'exécutif**
- **Employer un chargé de communication, en partie responsable de la communication interne**
- **Mettre en place une politique d'intégration de la parité dans l'ensemble du Réseau**
- **Réviser les statuts, en portant une attention particulière aux critères d'adhésion**

Résumé des réalisations

Le REMDH a atteint la plupart de ses objectifs. Toutefois, il n'a pas finalisé de stratégie pour l'intégration de la parité, même s'il a pris plusieurs mesures en ce sens. Il n'a pas encore défini une approche proactive à l'égard des nouveaux membres du REMDH, mais a initié une étude critique vis-à-vis des membres qui ne s'impliquent pas dans le travail du Réseau.

Résultats 2006

- Organisation de l'Assemblée générale du REMDH en mai
- Approbation des rapports moral, d'activité et financier.
- Approbation du document de stratégie du REMDH pour 2006-2010 ; du programme de travail 2006-2008 ; du budget 2006 et 2007, du budget -2009-2010
- Adhésion de 9 membres supplémentaires
- Mise en place d'un nouvel organigramme
- Trois réunions du Comité exécutif (Paris, Copenhague, Petra)
- Trois réunions du groupe d'organisation

Résultats 2007

- Début de la discussion sur les changements des statuts et du règlement intérieur
- Mise en place initiale de la politique d'intégration de la parité
- Trois réunions du Comité exécutif (Lisbonne, Ljubljana, Bruxelles)
- Une réunion des présidents et référents politiques des GT
- Mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle
- Trois réunions du groupe d'organisation, élargi, incluant un membre du CE chargé de la généralisation de la parité

Premier semestre 2008

- 1 réunion du CE (Casablanca)
- 2 réunions du groupe d'organisation
- Nouvelles versions des Statuts et du Règlement intérieur adressées aux membres du REMDH pour commentaires

Réunions du comité exécutif en 2006

Le REMDH a organisé trois réunions du comité exécutif en 2006

La réunion de Paris, les 23-26 février 2006, était en fait consacrée à la mise au point de plans pour le travail du REMDH et la préparation de l'Assemblée générale en mai 2006, en prenant en compte le contexte politique et des droits de l'Homme dans la région

La réunion de Copenhague, les 4-6 août 2006, a permis aux membres du CE de faire connaissance ; elle a permis aussi de leur présenter les projets et programmes du REMDH et de réfléchir à la gestion des programmes en cours, en prenant en compte les recommandations et les retours de l'assemblée générale du REMDH.

Le Comité exécutif (CE) du REMDH s'est réuni à Petra, Jordanie, les 1-3 décembre 2006. Au cours de la réunion, les membres du CE ont discuté, entre autres, des développements majeurs dans la région euro-méditerranéenne, en particulier la situation au Liban, en Israël et à Gaza, les résultats de la réunion ministérielle sur la PEV à Tampere, la conférence d'Istanbul sur les droits de femmes et le Forum civil de Marrakech. En outre, les rapports du Secrétariat et une proposition de plan d'action pour la communication interne et externe ont été présentés et les différentes propositions d'accords de partenariat discutées. Finalement, le CE a engagé le processus de révision des statuts.

Réunions du Comité exécutif en 2007

En 2007, le REMDH a tenu trois réunions de son comité exécutif.

Le Comité exécutif (CE) du REMDH s'est réuni à Lisbonne, au Portugal, les 15-16 mars 2007. En Janvier, Maria De Donato a avec regret démissionné du Comité Exécutif. Lors de cette réunion, les membres du CE ont discuté des principaux développements intervenus dans la région euro-méditerranéenne, en particulier le processus de réforme dans les pays arabes, la PEV et le suivi du Plan d'action sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, adopté pendant la réunion ministérielle d'Istanbul, en novembre 2006. En outre, le processus de préparation de la prochaine assemblée générale du REMDH, prévue en décembre 2008, a été lancé. Le 18 mars, les membres du CE, les coordinateurs et les animateurs des groupes de travail ont participé à une réunion pour décider d'une culture commune pour les GT du REMDH (le concept de Groupe de travail comme méthodologie) ainsi que des défis à relever par les différents Groupes de travail. .

Les 28-30 septembre 2007, le CE du REMDH s'est réuni à Ljubljana, en Slovénie. Lors de cette réunion, les membres du CE ont discuté de la déclaration du REMDH à adresser à la réunion ministérielle EuroMed sur les migrations, les 18-19 novembre. En outre, le rapport annuel et le rapport d'audit financier ont été présentés, le programme de travail pour 2008-2009 adopté, et une feuille de route a été définie pour la communication interne et externe du REMDH. Par ailleurs, il a été débattu des préparatifs du 10^{ème} anniversaire du Réseau (1997-2007).

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Enfin, le CE du REMDH s'est réuni à Bruxelles, en Belgique, les 14-16 décembre 2007. Pendant cette réunion, les membres du CE ont discuté du suivi de l'Université d'été du REMDH, organisée à Chypre en 2007, et de la possibilité de créer un réseau d'alerte concernant les migrants et les réfugiés. Par ailleurs, le budget du REMDH pour 2008-2009 a été adopté et le rapport d'audit signé par les membres du CE. Les discussions ont ensuite porté sur une première mouture, à usage interne, des réglementations applicables au personnel. Le CE a poursuivi le processus d'amendement et d'actualisation des statuts et du règlement intérieur du REMDH. Enfin, la réunion du CE a été l'occasion de célébrer le 10ème anniversaire du REMDH en invitant les anciens membres du CE à prendre part à la réunion.

Le 10ème anniversaire du REMDH

Pour préparer cet anniversaire, le REMDH a publié une page spéciale sur son site, incluant un bref historique de l'organisation, un programme des festivités et une galerie-photo de ses membres. Il a aussi fait imprimer un poster "dixième anniversaire" et distribué des clés USB souvenirs.

Un certain nombre d'événements ont été organisés à Bruxelles pour célébrer le 10^{ème} anniversaire du REMDH. Le REMDH a rencontré la commissaire Ferrero-Waldner et le Cabinet du Président du Parlement européen, M. Poettering. Une présentation a été faite par le REMDH devant le groupe Maghreb-Machrek du Conseil de l'Europe sur la Liberté d'association. Plusieurs représentants du REMDH ont fait des présentations devant la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen. Une conférence de presse et une réception ont été organisées et liées aux événements prévus par le groupe Liberté d'association, qui se déroulaient en même temps.

Premier semestre 2008

Au cours du premier semestre 2008, le CE du REMDH s'est réuni à Casablanca, au Maroc, les 18-20 avril 2008. Pendant cette réunion, les membres du CE ont discuté entre autres des développements intervenus dans la région, de la position du REMDH sur la PEV et de ses prochaines activités dans ce domaine, du suivi du plan d'action d'Istanbul, et de la proposition de mettre en place un réseau d'alerte sur les migrants et les réfugiés. Le CE a également poursuivi les préparatifs de l'AG et discuté des nouvelles versions des statuts et du règlement intérieur, qui seront envoyés aux membres pour recueillir leurs commentaires.

Parallèlement à la réunion du CE, le REMDH a organisé une réception, le 18 avril, en l'honneur du premier président du REMDH, Abdelaziz Bennani, avec la participation des organisations membres du REMDH, de ses partenaires et amis au Maroc. Plusieurs discours ont été prononcés pour rendre hommage à Abdelaziz Bennani.

- Toutes les réunions du CE ont été pour le REMDH des occasions d'organiser des réunions avec ses membres et avec des organisations de la société civile, dans les pays concernés, et avec des représentants des gouvernements et de l'Union européenne.
- Le CE a de plus pris l'habitude, à l'issue de ses réunions, de publier une déclaration sur les principales questions touchant la situation des droits de l'homme dans la région.
- La question de l'intégration de la parité au sein du REMDH a été débattue au cours de plusieurs réunions du CE. Les initiatives prises dans ce domaine figurent à la rubrique du GT Genre/Droits des femmes. Le REMDH est sur le point d'organiser un "audit parité" dans tout le Réseau, afin d'établir une stratégie d'ensemble pour le REMDH.
- Les procès-verbaux des réunions sont disponibles sur le site du REMDH et consultables par tous.
- Entre les réunions du CE, des réunions du groupe d'organisation se sont tenues à Copenhague, pour harmoniser la gestion du REMDH. Avant l'AG 2006, ce groupe était constitué du Président, de la Vice-Présidente et du Trésorier du REMDH, Après l'AG, il a été décidé de l'élargir en y incluant un membre du CE plus spécialement chargé de l'intégration de la parité.¹⁷

¹⁷ En 2006, les réunions se sont tenues les 29 mars et 29 octobre. En 2007, le 8 février, le 9 mai et le 16 novembre. Au premier semestre 2008, les réunions se sont tenues les 22 février et 24 juin.

- **Adhésions et résiliations des adhésions**

Le REMDH a reçu, durant cette période, des demandes d'adhésion de nouveaux membres. Le Comité exécutif a étudié les candidatures et l'Assemblée générale à Madrid a approuvé les candidats suivants comme membres institutionnels ou individuels.

2006

Membres ordinaires

- ACSUR Las Segovias, Association pour la coopération avec le sud, Espagne
- Al Mezan Center for Human Rights, ANP
- Amman Center for Human Rights Studies, Jordanie
- Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), Maroc
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), Tunisie
- Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie, Algérie
- Federacion de Asociaciones de Defensa y Promocion de los Derechos Humanos, Espagne
- Humanist Committee on Human Rights, (HOM), Pays-Bas (maintenant Aim for Human Rights)
- RCT (Centre de recherche et de réhabilitation pour les victimes de la torture), Danemark

Membres associés

- Iraqi Human Rights Society, Danemark
- Foundation for International Studies, Université de Malta, Malte

Membres individuels :

- Jon Rud, avocat, Norvège/Espagne
- Negad El-Borei, avocat, Égypte
- Georges Assaf, avocat, Liban

En 2007 et 2008 le CE a décidé de recommander à l'AG la candidature des nouveaux membres suivants :

Membres ordinaires

- Amera, Royaume-Uni et Égypte
- Damascus Center for Human Rights Studies, Syrie
- Mediterranean Institute for Gender Studies, Chypre
- Kvinna til Kvinna, Suède

Membres individuels

Madjid Benchikh, professeur de droit, Algérie

Résiliations

Depuis l'Assemblée générale de 2003 un certain nombre de membres, institutionnels et individuels, n'ont pas été en contact avec le REMDH. Avant l'Assemblée générale, le REMDH a envoyé à chacun d'eux une lettre leur demandant s'ils avaient l'intention de rester membres du REMDH (en leur laissant un délai de 10 jours pour répondre). Le REMDH n'a pas reçu de réponse et donc l'Assemblée générale, sur recommandation du Comité exécutif, a radié les membres suivants :

Membres ordinaires :

- Comité danois Helsinki, Danemark
- Comité italien Helsinki des droits de l'Homme, Italie

Membres individuels :

- Hans Kjellund, Danemark
- Moncef Marzouki, Tunisie
- Philip Rudge, Royaume-Uni
- Mohammed Tahri, Algérie

Depuis l'Assemblée générale de 2006, les organisations suivantes n'ont pas été actives au sein du REMDH ou bien ont cessé d'exister. Le REMDH a contacté chacune de ces organisations par lettre recommandée en leur laissant un délai de trois semaines pour répondre. En fonction de l'absence de réponse (ou de la teneur de la réponse), il recommande à l'Assemblée générale de radier les organisations suivantes :

Membres ordinaires

- Arab Organisation for Human Rights in the UK, Royaume-Uni
- Comité International pour la Paix en Algérie, régional
- Danish United Nation Association, Danemark
- Fondation pour les droits humains et humanitaires, Liban
- International Association for the Protection of Human Rights, Chypre
- Jeunesse Maghrébine, Belgique
- Al Urdun Al Jadid Research Center

Démission

- Le Greek Helsinki Monitor s'est retiré du REMDH en octobre 2008. Une note à ce sujet a été envoyée à tous les membres du REMDH à la fin du mois d'octobre 2008.

Membres associés

- Comité international Helsinki (a cessé ses activités en 2007)

Membres individuels

- Le CE recommande de radier Aktham Naisse, membre individuel, du CDF Syrie, suite à la scission du CDF en 2006 et à des attaques publiques injustifiées contre des organisations membres du REMDH.

- **Administration**

Le cadre **Droits de l'Homme** de cette activité est de mettre en place une administration compétente et efficace, pour permettre au REMDH de satisfaire pleinement à sa vision et à ses objectifs relativement aux droits de l'Homme.

L'**objectif général** est de fournir un soutien administratif à tous les domaines d'activité afin de permettre au REMDH de mettre pleinement en œuvre sa stratégie.

L'**objectif à court terme** est de créer les structures nécessaires à la réalisation du programme de travail du REMDH et de renforcer sa capacité à anticiper des situations évolutives dans la région, en termes de droits de l'Homme et de démocratisation.

Le REMDH s'efforcera :

- De mettre en place une nouvelle structure organisationnelle pour assurer le renforcement de la capacité de l'exécutif à surveiller et anticiper les changements de la situation des droits de l'Homme dans la région.
- D'assurer un financement à long terme et diversifié pour le Réseau et d'élaborer une stratégie à cet effet
- De renforcer le développement de deux antennes du REMDH dans le Sud
- de mettre en œuvre un plan de développement du personnel

Résumé des réalisations

Le REMDH a atteint l'essentiel de ses objectifs. Il a mis au point une nouvelle structure, même si la démarche s'est révélée plus délicate que prévue, en raison de nombreux changements intervenus dans la composition du personnel au cours du premier semestre 2007. Il a consolidé ses antennes dans le Sud,

mais n'est pas encore parvenu à établir un programme de développement, en raison de ces changements divers. Enfin, il a réussi à diversifier ses sources de financement.

2006

En 2006, le REMDH a lancé la mise en place d'un nouvel organigramme (**voir annexe**). En juin 2006 Marit Floe Joergensen est devenue directrice des programmes et Sandrine Grenier directrice en charge de la sensibilisation tandis que Maibritt Damgaard Nielsen prenait la fonction d'assistante de direction (pendant le congé de maternité de Sannie Sahl). Fabrice Liébaut a commencé à travailler comme coordinateur de projet le 1 avril 2006 et Ruba Akkiela comme coordinatrice pour les droits des femmes, le 1 août 2006 à Amman, où le REMDH venait d'ouvrir sa seconde antenne dans la région du Sud-Méditerranée. Lars Zbinden Hansen a été engagé comme coordinateur administratif le 31 juillet 2006 et Marc Degli Esposti comme chargé de communication (30 heures par semaine). Pendant l'année, Berit Spanggård et Aminda Adan ont fait un stage d'assistantes du 1er janvier au 30 juin 2006

2007

A cause, en partie, de la croissance rapide du REMDH et en partie de la nécessité de revoir la position d'un certain nombre de membres du personnel, plusieurs modifications sont intervenues au sein du personnel pendant l'année 2007, ce qui a eu comme conséquence regrettable des périodes au cours desquelles le Secrétariat n'a pas pu travailler dans des conditions optimales.

Le 31 décembre 2006, Line Gamrath Rasmussen a démissionné de son poste de coordinatrice de l'EDH, car elle avait trouvé un poste à l'étranger. Elle a été remplacée par Nour Hemici le 1er janvier 2007.

En février 2007, Habib Belkouch et Nadia Sebti, de l'antenne de Rabat, ont démissionné de leur fonction de coordinateurs du groupe de travail sur les droits des migrants et des réfugiés. Ils ont été remplacés par Chadi Sidhom en avril 2007.

Le 31 décembre 2006, Ashraf Mikhail, coordinateur du service informatique, a démissionné de son poste pour accepter un emploi à plein temps ailleurs. Il a été remplacé par Aws Muhsin le 1er janvier 2007.

Le 1er mai 2007, Nels Lyngsoe, contrôleur financier, a été licencié, et il a été provisoirement remplacé par Poul Collemorten jusqu'en novembre 2007, et de novembre à la fin de l'année par Nina Kryger. L'essentiel de leurs fonctions a été repris par Sune Rolsted, nommé au poste de chef des services administratifs le 1^{er} janvier 2008.

Le 1 mai, Sannie Sahl a dû quitter le REMDH suite à une opération qui malheureusement l'a handicapée. Elle a été remplacée par Maibritt Damgaard Nielsen.

Le 1 juin, Marita Roos a démissionné de son poste de coordinateur du Groupe de travail PIP pour reprendre des études. Le REMDH n'a malheureusement pas été en mesure de la remplacer avant juin 2008.

Le 1 août, Lars Zbinden Hansen a démissionné de son poste pour partir à l'étranger avec sa famille. Une partie de ses fonctions a été assumée par Mary Chowdury, secrétaire administrative, à partir du mois d'octobre.

Le 31 août, Ruba Akkiela a été licenciée du poste de coordinatrice du Groupe Genre/Droits des femmes. Elle a été remplacée temporairement par Samah Helmy, du 1 septembre au 31 décembre 2007.

En septembre 2007, Thibault Guillet a pris les fonctions de coordinateur du projet Liberté d'association, que se partageaient jusqu'alors Nour Hemici et Fabrice Liébaut.

Premier semestre 2008

La situation du personnel du REMDH s'est stabilisée en 2008, sauf pour le service administration.

En juin 2008, Nathalie Stanus a été engagée comme coordinatrice à Bruxelles, pour travailler avec le groupe Palestine, Israël et Palestiniens.

Le 1er mai 2008, Sune Rolsted a été licencié de son poste de chef des services administratifs. Il a été remplacé par Poul Collemorten.

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Marie Chowdury a elle aussi été licenciée le 1er août, et Aws Muhsin a démissionné le 1er septembre. Ils ont été remplacés respectivement par Migena Jacobsen et Per Frank Hansen.

- Le personnel s'est réuni pour des réunions de formation et de programmation à deux reprises.

Récapitulatif du personnel du REMDH :

Personnel à plein temps

Direction

1. Directeur exécutif, Marc Schade-Poulsen, Ph.D, Mag.Art, in Anthropology, Copenhague (au REMDH depuis 1997)
2. Directrice des programmes, Marit Floe Joergensen, Master d'études du Moyen-Orient, Master de relations internationales (au REMDH depuis 1999)
3. Sandrine Grenier, Directrice des actions de sensibilisation, MA in European Community Law, Bruxelles (au REMDH depuis 2001)
4. Poul Collemorten, chef des services administratifs, Copenhague (au REMDH depuis 2007)

Coordinateurs

5. Coordination des projets PEV, Emilie Dromzee, MA in European Community Law, Bruxelles (au REMDH depuis 2005)
6. Coordination des projets Justice, Fabrice Liébaut, Maîtrise de Droit, Avocat au Barreau (France) (au REMDH depuis 2006)
7. Coordination des projets Education aux droits de l'Homme, Nour Hemici, Copenhague (au REMDH depuis 2007)
8. Coordination des projets, Chadi Sidhom ; MA in Business administration Rabat (au REMDH depuis 2007)
9. Coordination des projets Liberté d'association, Thibaut Guillet MA International and European Law of Human Rights, Copenhague (au REMDH depuis 2007)
10. Lina Al Qurah, Directrice des projets Genre/Droits des femmes, spécialiste des problèmes de genre/droits de femmes, Amman (au REMDH depuis 2007)
11. Coordination des projets PIP, Licence en sciences politiques –relations internationales, Master in European Studies, DEA, Bruxelles (au REMDH depuis 2008)

Exécutif

12. Chargé de communication, Marc Degli Esposti, journaliste, (au REMDH depuis 2006)
13. Secrétaire exécutive, Maibritt Damgaard Nielsen, MA (LSP) en français, BA en anglais, Copenhague (au REMDH depuis 2002)

Personnel administratif

Per Frank Hansen, coordinateur du service informatique (temps partiel), Ingénieur, Copenhague (au REMDH depuis 2008)

Migena Jacobsen, MA in business administration Secrétaire administrative et comptable

Financement

Le REMDH a pris plusieurs mesures pour diversifier et stabiliser ses sources de financement, bien que ses rentrées 2008 soient inférieures à celles de 2007. Cependant, au cours du second semestre 2007, DANIDA et SIDA se sont mis d'accord pour fournir au REMDH les fonds « panier commun » nécessaires au financement du programme de travail 2008-2009. Le REMDH espère continuer à bénéficier de ces fonds, ce qui sera possible si l'évaluation du REMDH, prévue en externe à l'automne 2008, est favorable.

Dans le même temps, le REMDH est en bonne position en ce qui concerne l'attribution de fonds par l'UE. Il a également établi de nouveaux contacts avec des donateurs espagnols et français, dans l'espoir de nouer des relations à plus long terme. Enfin, le REMDH maintient des contacts réguliers avec des fondations privées et des agences de développement.

Remerciements

Pendant la période faisant l'objet du rapport, le Réseau a reçu le soutien financier de donateurs auxquels le REMDH tient à exprimer sa profonde gratitude :

En 2006

DANIDA ; Commission européenne ; SIDA ; HCNUR ; Spanish International Development Agency Fondation Ford ; The Open Society Institute ; Novib ; ICCO ; DanChurchAid ; Diakonia, Suède ; ministère de la Justice, Belgique ; Fondation Friedrich Ebert ; Fundación Paz y Solidaridad

En 2007

SIDA, DANIDA ; Commission européenne ; ministère de la Justice, Belgique ; Fondation Ford ; DanChurchAid ; Church of Sweden ; ICCO ; Trocaire

Premier semestre 2008

SIDA, DANIDA, Commission européenne, Fondation Ford, ministère des Affaires étrangères, France ; Agence catalane pour le développement ; Fondation Heinrich Böll.

- **Annexes**

➤ **Annexe 1 : Présentation des nouveaux membres**

- a. Damascus Center for Human Rights Studies, Syrie

8^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme Barcelone 12-14 décembre 2008

Présentation des nouveaux membres du REMDH

*Positionner le curseur dans les cases grisées ci-dessous et saisir les informations demandées
(max 2 pages)*

Date 20/08/2008

Nom du nouveau membre du REMDH **Damascus Center for Human Rights Studies (DCHRS)**

Catégorie d'adhésion au REMDH : Individuel Ordinaire Associé

Nom de la personne à contacter (dans le cas d'une organisation) : **Radwan Ziadeh**

Lieu de résidence de l'organisation membre/ du membre individuel : **Damas, Syrie**

Fondée (organisation)/ Né(e) (individu) en (année) : **2005**

Statut légal de l'organisation : pas enregistrée

Nombre d'adhérents : **12**

Nombre d'employés : **10**

Liste des membres du Conseil d'administration de l'organisation Radwan Ziadeh - Razan Zaytouna - Hazem Nahar - Ahmad Chourbajie - Olaya Ramadan - Mustafa

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Haied - Fady Khahlous - Bachar Issa - Huseen Isaa - Anjela Alchoufie.

Principales raisons pour lesquelles l'organisation membre/ le membre individuel souhaite adhérer au REMDH (max. 5 à 6 lignes):

- Renforcement des relations entre le Centre et les organisations des droits de l'Homme dans les zones Nord et Sud de la Méditerranée.
- Création de possibilités de coopération entre le Centre et les organisations partageant les mêmes objectifs.
- Promotion du respect des droits de l'Homme en Syrie et dans la région méditerranéenne en influant sur les politiques.
- Utilisation des possibilités de formation et instruction offertes par le Réseau à ses membres
- Participation grâce au Réseau, à la promotion universelle des concepts des droits de l'Homme et faire en sorte qu'ils soient reconnus légalement.

Principaux objectifs de l'organisation membre/ du membre individuel dans le domaine des droits de l'homme :

- Le DCHRS travaille pour le soutien et le respect des valeurs et normes de droits de l'Homme en Syrie.
- Le DCHRS fait avancer la culture des droits de l'Homme dans la société syrienne en parrainant des programmes universitaires et de recherche.
- Le DCHRS travaille sur des enquêtes et des projets de recherche sur la législation syrienne, les problèmes de droit arabe et international et les traités internationaux sur les droits de l'Homme.
- Le DCHRS s'oppose ouvertement à toutes les violations des droits de l'Homme tels qu'ils sont définis dans la constitution syrienne et/ou les traités internationaux sur le sujet. Le DCHRS surveillera ces violations et s'efforcera d'éliminer leur présence par tous les moyens légaux et pacifiques.
- Le DCHRS organise des conférences et des ateliers en rapport avec les problèmes des droits de l'Homme, la démocratie, l'indépendance judiciaire. Périodiquement le DCHRS proposera des formations spécialisées sur le sujet.

Principales activités de l'organisation membre/ du membre individuel dans le domaine des droits de l'homme :

- Programme Jeunesse et Droits de l'Homme : ce programme a pour objectif de fournir une éducation aux droits de l'Homme et de la promouvoir dans la jeunesse syrienne afin de lui faire prendre conscience des questions des droits de l'Homme et de la démocratie.
- Programme de soutien à la société civile et aux partis politiques en Syrie
- Le DCHRS a lancé un site Web à l'adresse www.dchrs.com. Le site est accessible en arabe et en anglais et il présente une base de données d'essais, de traductions, d'enquêtes et de livres électroniques. En outre il soutient les campagnes et les activités de diverses ONG en Syrie
- Al-Bosela : publication mensuelle. Chaque numéro est consacré à la discussion d'un sujet en rapport avec les droits de l'Homme, la démocratie et l'indépendance judiciaire
- Rapports : production des rapports spécialisés qui se concentrent sur certains cas de violation des droits de l'Homme.

Cette présentation a été rédigée par Radwan Ziadeh

b. Mediterranean Institute of Gender Studies, Chypre

8^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme
Barcelone 12-14 décembre 2008

Présentation des nouveaux membres du REMDH

Positionner le curseur dans les cases grisées ci-dessous et saisir les informations demandées
(max 2 pages)

Date : 18/8/2008

Nom du nouveau membre du REMDH **Mediterranean Institute for Gender Studies**

Catégorie d'adhésion au REMDH : Individuel Régulier Associé

Nom de la personne à contacter (dans le cas d'une organisation) : **Susana PAVLOU**

Lieu de résidence de l'organisation membre/ du membre individuel :

46 Makedonitissas Avenue, PO Box 24005, 1703 Nicosie Chypre

Fondée (organisation)/ Né(e) (individu) en (année) : 2004

Statut légal de l'organisation : ONG

Nombre d'adhérents : sans objet

Nombre d'employés : 3 personnes à plein temps et 7 consultants extérieurs

Liste des membres du Conseil d'administration de l'organisation :

Dr Myria Vassiliadou, Nicos Peristianis, Dr Alexia Panayiotiou, Dr Miranda Christou, Dr George Terzis

Principales raisons pour lesquelles l'organisation membre/ le membre individuel souhaite adhérer au REMDH (max. 5 à 6 lignes):

- MIGS se consacre à la promotion des droits de l'Homme et plus particulièrement des droits des femmes et de leur libération dans la région euro-méditerranéenne dans le cadre du Processus de Barcelone. Grâce à sa vaste expérience dans le domaine de la promotion des droits des femmes, MIGS est en mesure d'apporter une contribution précieuse au Réseau et pourra à son tour tirer profit des échanges d'expérience et de connaissances au sein du Réseau.

Principaux objectifs de l'organisation membre/ du membre individuel dans le domaine des droits de l'homme :

- Stimuler l'intérêt pour la recherche relative aux droits des femmes et au genre dans la région euro-méditerranéenne et déterminer les points les plus importants représentant une préoccupation et ceux justifiant d'une action;

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- Mettre au jour la nécessité de développer une nouvelle législation en phase avec les nouvelles conditions et à même de protéger efficacement les droits des femmes;
- Améliorer la prise de conscience des problèmes d'égalité hommes-femmes dans la société civile et favoriser les possibilités d'action en fournissant à toutes les parties intéressées des informations, des formations, campagnes, séminaires, ateliers et conférences;
- Mettre au point des méthodes et lancer des initiatives de construction de la paix et de transformation de conflits, en rapport avec les questions des droits des femmes;
- Enquêter, analyser et faire des recherches systématiques sur et pour les femmes par les femmes; réviser et utiliser les informations disponibles sur les femmes et le système basé sur le genre, comme la recherche, les informations statistiques et autres données disponibles et élaborer des recommandations sur les politiques et les pratiques dans le domaine. Soutenir les recherches sur le genre/les droits des femmes par le biais de services de bibliothèque et de documentation, y compris l'introduction et la promotion d'un système de collecte de données sur la base de la distinction hommes-femmes.

Principales activités de l'organisation membre / du membre individuel dans le domaine des droits de l'homme :

- Programme pour la société civile : dans le cadre de ce programme, MIGS favorise les initiatives qui renforcent et font augmenter la participation de la société civile et qui donnent aux femmes la possibilité de prendre en main leur propre destin. Nos activités sont orientées sur la lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, y compris la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, le genre et les migrations, les femmes sur le marché du travail, et les femmes et les médias.
- Programme Education et leadership: dans le cadre de ce programme, MIGS favorise les initiatives visant à donner aux femmes un rôle dans la vie politique, notamment un rôle de dirigeant. Les activités comprennent des formations et des ateliers pour les jeunes femmes, des programmes de mentoring, entre autres.
- Initiatives transnationales de paix : dans le cadre de ce programme MIGS donne la priorité aux domaines suivants: genre et paix, élaboration de politiques et identité ethnique, droits des minorités, genre et conflit, entre autres.

Cette présentation a été rédigée par Josie Chirstodoulou

c. AMERA, Royaume-Uni

8^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme Barcelone 12-14 décembre 2008

Présentation des nouveaux membres du REMDH

Positionner le curseur dans les cases grisées ci-dessous et saisir les informations demandées

(max 2 pages)

Date 22/8/2008

Nom du nouveau membre du REMDH :AMERA (African and Middle East Refugee Assistance)

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Catégorie d'adhésion au REMDH : Individuel Ordinaire Associé

Nom de la personne à contacter (dans le cas d'une organisation) : Dr Barbara E. Harrel-Bond, OBE

*Lieu de résidence de l'organisation membre/ du membre individuel : 13 Dron House, Adelina Grove,
Londres E1 3AA*

Fondée (organisation)/ Né(e) (individu) en (année) : début des activités en 2000 sous le nom de RLAP (Refugee Legal Aid Project) en Égypte; en 2003 AMERA est enregistrée comme organisation caritative au Royaume-Uni et en 2004 RLAP prend le nom d'AMERA EGYPT.

Statut légal de l'organisation : Organisation caritative n° 109878 au Royaume-Uni; AMERA EGYPT opère sous les auspices du ministère des Affaires étrangères mais n'a jamais reçu de numéro d'enregistrement, comme c'est le cas de la plupart des ONG en Égypte.

Nombre d'adhérents : AMERA UK a la responsabilité totale du financement d'AMERA EGYPT ; en outre, elle finance partiellement le Refugee Law Project en Ouganda bien que formellement il ne soit pas membre d'AMERA. Elle vise à instaurer une nouvelle ONG pour les droits des réfugiés dans le Sud tous les ans. AMERA UK a également lancé le SRLAN (Southern Refugee Legal Aid Network - réseau d'assistance juridique au réfugiés du Sud) afin de promouvoir l'instauration d'une assistance juridique pour les réfugiés dans les pays du Sud. Tout comme AMERA UK, le SRLAN mène des actions de lobbying auprès du Conseil International des Agences Bénévoles (ICVA) à Genève où des représentants du SRLAN sont invités comme "associés" d'AMERA. Le SRLAN a tenu trois réunions depuis sa réunion de fondation en 2007 et la liste des membres sera formalisée l'an prochain. Il est prévu d'associer le SRLAN et FAHAMU (www.fahamu.org) à partir de septembre 2008 et FAHAMU va poser sa candidature pour devenir membre du REMDH.

Nombre d'employés : 2 au Royaume-Uni ; 20 en Égypte.

Liste des membres du Conseil d'administration de l'organisation : Philip Rudge, Ian Barby, Stephanie Grant, SAR, la Princesse Badiya El Hassan, Sherif Elsayed-Ali, Barbara Harrell-Bond, OBE, Coordinatrice du SRLAN, Caroline Moorehead, OBE, Co-Présidente, Guglielmo Verdirame, Co-Président, Marta Mueller Guicciardini, Trésorière - voir www.amera-uk.org pour plus d'informations sur chacun des membres du CA.

Principales raisons pour lesquelles l'organisation membre/ le membre individuel souhaite adhérer au REMDH (max. 5 à 6 lignes) :

- Dans le but de collaborer autour de son travail spécifique sur les migrants et les réfugiés et de profiter de son implantation plus ancienne au Moyen-Orient afin de promouvoir les droits humains des réfugiés - la philosophie qui sous-tend notre travail est que si la violation des droits d'une des populations les plus marginalisées du monde est traitée, il y aura des améliorations dans la situation des droits de l'Homme pour tous. Il y a eu une tendance des mouvements des droits de l'Homme à ignorer les populations réfugiées et AMERA espère influencer les organisations des droits de l'Homme et leur faire reconnaître que les réfugiés doivent jouir de leurs droits, comme tout un chacun.

Principaux objectifs de l'organisation membre/ du membre individuel dans le domaine des droits de l'homme :

- Promouvoir le respect des droits des réfugiés conformément au droit international relatif aux réfugiés et aux droits de l'Homme, en procurant une assistance juridique à des réfugiés individuels qui cherchent à faire valoir leur droit d'asile; augmenter le nombre d'ONG dans le Sud qui fournissent un tel service; promouvoir le respect des droits de l'Homme tels qu'ils sont décrits dans la Convention de 1951 dans les pays qui ont ratifié la convention ; promouvoir la ratification de la convention de 1951 dans les pays qui ne l'ont pas encore ratifiée ; promouvoir le développement de l'enseignement du droit des réfugiés/droits de l'Homme dans les universités, en particulier dans le Sud (en 1982, il n'y avait que deux universités au monde où le droit des réfugiés était enseigné comme matière à part entière: à Oxford, au Osford's Refuge Studies Centre et à Toronto (Canada), à l'Osgoode School of Law - aujourd'hui il y en a davantage mais dans le Sud il n'y en a que quelques-unes) ; faire en sorte que le SRLAN puisse entrer en contact avec d'autres réseaux des droits de l'Homme dans le monde ; fournir

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

des voies de lobbying contre les droits de l'Homme des réfugiés ; développer, avec FAHAMU, un cours d'enseignement à distance de droit des réfugiés ; continuer à surveiller les normes procédurales utilisées par le HCNUR et les Etats (voir www.rsdwatch.org) ; et de façon générale travailler à la protection de l'institution de droit d'asile qui est menacé dans le monde entier.

Principales activités de l'organisation membre/ du membre individuel dans le domaine des droits de l'homme :

- AMERA EGYPT fournit également aide juridique et soutien psycho-social aux réfugiés. Elle s'occupe plus particulièrement des enfants séparés et des violences sexuelles et sexospécifiques (SGBV) à l'encontre des réfugiés qui subissent viols, violence domestique, et discrimination en raison de leur orientation sexuelle; elle fait des appels contre le rejet et pour la réouverture de dossiers classés; elle visite des réfugiés en prison, leur apporte de la nourriture et signale/fait du lobbying à propos de ces détentions au HCNUR; en raison de son statut précaire, elle effectue son lobbying contre les violations des droits des réfugiés par le biais des ambassadeurs en Égypte représentant les pays membres du Comité exécutif du HCNUR, par le biais d'ONG sœurs en Égypte, Amnesty, MAWG, FAHAMU, FIDH, Human Rights Watch; et elle surveille l'absence de justice procédurale pour la détermination du statut des réfugiés (RSD) en participant aux consultations des ONG à Genève. AMERA UK fournit des financements à AMERA EGYPT et au Refugee Law Project en Ouganda (www.refugeelawproject.org) qui fournit les mêmes services que ci-dessus plus un programme de recherche, un programme de formation aux droits des réfugiés destinés à tous ceux qui ont affaire à des réfugiés dans leur travail quotidien, comme la police et les ONG. Par le biais du réseau SRLA, AMERA UK met en relation un nombre de plus en plus important d'agences de réfugiés du monde entier, échangeant des informations (sur des cas spécifiques, des informations sur le pays d'origine, les questions de politique urgentes) et les matériaux pédagogiques pour les interprètes et sur le droit des réfugiés. Avec FAHAMU, elle va développer le réseau SRLA sur son site Web à partir de septembre 2008.

Cette présentation a été rédigée par Dr Barbara E. Harrell-Bond, OBE

d. Kvinna till Kvinna, Suède

8^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme
Barcelone 12-14 décembre 2008

Présentation des nouveaux membres du REMDH

Positionner le curseur dans les cases grisées ci-dessous et saisir les informations demandées

(max 2 pages)

Date 14/10/2008

Nom du nouveau membre du REMDH Fondation Kvinna till Kvinna

Catégorie d'adhésion au REMDH : Individuel Ordinaire Associé

Nom de la personne à contacter (dans le cas d'une organisation) :

Sara Lhådö, coordinatrice du programme Moyen-Orient; sara.lhado@kvinnatillkvinna.se

Ida Udovic, coordinatrice du programme Israël/Palestine; ida.udovic@kvinnatillkvinna.se

Lieu de résidence de l'organisation membre/ du membre individuel :

Slakthusplan 3, SE 121 62 Johanneshov, Suède

Fondée (organisation)/ Né(e) (individu) en (année) : 1995 (1993)

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Statut légal de l'organisation : Fondation suédoise

Nombre d'adhérents : notre organisation n'a pas de membres mais elle est soutenue par 29 organisations

Nombre d'employés : 32 dont 9 sont sur le terrain dans le Caucase du Sud, les Balkans et au Moyen-Orient

Liste des membres du Conseil d'administration de l'organisation :

Président: Gerd Johnsson-Latham

Vice-Présidente: Maria Ermanno-Feldner

Membres ordinaires: Ann-Cathrin Jarl , Magnus Jiborn, Agneta Johansson, Clara Mannheimer, Eva Nikell,

Membres remplaçants: Krister Eduards, Petra Tötterman Andorff, Mari Mörth, Maria Appelblom

Principales raisons pour lesquelles l'organisation membre/ le membre individuel souhaite adhérer au REMDH (max. 5 à 6 lignes):

- La Fondation Kvinna till Kvinna travaille dans le domaine des droits des femmes, soutient la société civile et renforce le partenariat et le travail en réseau des organisations de femmes au Moyen-Orient.
- Nous avons deux personnes sur le terrain à Jérusalem et Amman, qui aident une quarantaine d'organisations de femmes dans la région
- Nous voulons tirer profit de l'expérience et des connaissances des organisations membres du REMDH ; nous voulons aussi partager notre expertise et notre savoir-faire des droits des femmes dans la région
- Ensemble nos voix seront plus fortes et pourront mieux se faire entendre pour défendre les droits des femmes. Devenir membre multipliera nos possibilités de sensibilisation et nous aidera à poursuivre la mise en œuvre des droits des femmes dans la région.

Principaux objectifs de l'organisation membre/ du membre individuel dans le domaine des droits de l'homme :

- Notre mandat est le suivant : donner aux femmes la possibilité de prendre en mains leur propre destin dans des régions affectées par des conflits en réparant leur estime de soi, leur bien-être psychologique et physique et les faisant participer à la création d'une société démocratique.
- promouvoir les enquêtes et travaux de recherche sur les effets de la guerre et des conflits armés sur les femmes.
- fournir des informations sur les effets de la guerre et militer auprès du grand public en faveur d'une résolution pacifique du conflit en recourant à des méthodes autres que militaires.

Principales activités de l'organisation membre/ du membre individuel dans le domaine des droits de l'homme :

Nous soutenons les organisations de femmes dans les domaines suivants :

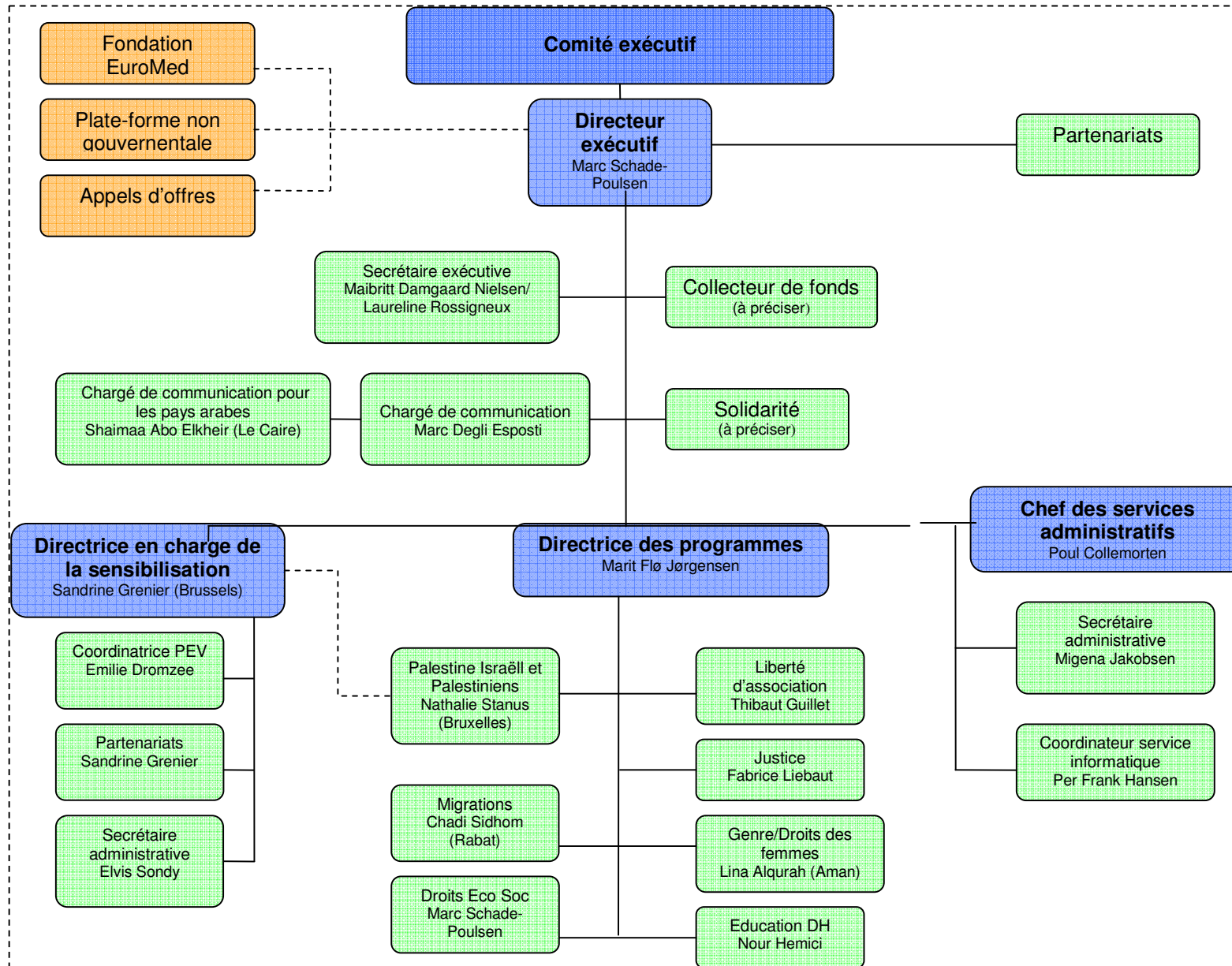
- la violence contre les femmes, la paix et la sécurité
- les droits des femmes et la législation
- la participation des femmes au processus de décision et à leurs organisations
- par le biais de : la création de réseaux, partage d'informations

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

- la création de lieux de rencontre
- d'un soutien financier
- du développement organisationnel/des capacités
- de lobbying et sensibilisation
- de compétences professionnelles

Cette présentation a été rédigée par : Sara Lhådö

➤ **Annexe 2: Organigramme**



➤ **Annexe 3: Membres des groupes de travail**

Groupe de travail	Nom	Organisation	Pays
Droits des femmes/Genre	Alya Cherif Chamhari	Collectif 95 Maghreb Egalité	Régional
	Sawsan Zaher	ADALAH (ADALAH - Le Centre légal pour les droits de la minorité arabe en Israël)	Israël
	Nafsika Papanikolatos	Greek Helsinki Monitor	Grèce
	Fatma Bouamaied	Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie	France
	Asma Khader	Sisterhood is Global Institute/Jordanie	Jordanie
	Nicole Savy	Ligue des droits de l'Homme	France
	Tatiana San Millan	ACSUR -Las Segovias	Espagne
	Tuomo Melasuo	TAPRI – Projet Etudes méditerranéennes	Finlande
	Atika Ettaif	Association marocaine des droits Humains	Maroc
	Yamina Raho	Ligue algérienne des droits de l'Homme	Algérie
	Dunia Khawla	Centre de Damas d'études sur les droits de l'Homme	Syrie
	Rabéa Naciri	REMDH	
	Khadeja Errebah	Association démocratique des femmes du Maroc	Maroc
	Islam Radayda	Centre d'Amman pour l'étude des droits de l'Homme	Jordanie
	Khédiija Chérif	Association tunisienne des femmes démocrates	Tunisie
Migrations et réfugiés			
	Tarek Bin Hiba	Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie	Tunisie
	Samira Trad	Membre individuel	Liban
	Sliman Bouchuiguir	Ligue libyenne pour les droits de l'Homme	Libye
	Abdeljelil Bedoui	Conseil national pour les libertés en Tunisie	Tunisie
	Rola Badran	Centre palestinien des droits de l'Homme	Palestine
	Neji Marzouk	Ligue tunisienne des droits de l'Homme	Tunisie
	Hafidha Chékir	Association tunisienne des femmes démocrates	Tunisie
	Abdellatif Chahboun	Organisation marocaine des droits Humains	Maroc
	Ali Tabji	Association marocaine des droits Humains	Maroc
	Saddik Lahrach	Espace Associatif	Maroc
	Nouzha Lamrani	Association démocratique des femmes du Maroc	Maroc
	Polykarpou Doros	KISA (égalité, antidiscrimination et lutte contre le racisme)	Chypre
	Maria De Donato	Conseil italien pour les réfugiés	Italie
	Catherine Teule	Ligue des droits de l'Homme	France
	Borje Sjokvist	Aide suédoise aux réfugiés (SWERA)	Suède
	Anitta Kynsilehto	TAPRI - Institut de recherche pour la paix de Tampere	Finlande
	Barbara Harrell-Bond	Africa and Middle East Refugee Assistance - AMERA	RU
	Marie Lavrentiadou	Comité grec pour une société internationale démocratique - EEDDA	Grèce
	Alessia Angelini	ACSUR -Las Segovias	Espagne
Palestine, Israël et Palestiniens			
	Nina Atallah	REMDH	
	Mohammed Zeidan	Association arabe des droits de l'Homme	Israël
	David Bondia Garcia	Fédération des associations de défense et de promotion des droits de l'Homme	Espagne
	Maria Encinas	ACSUR -Las Segovias	Espagne
	Eugenia Papamakariou	Comité grec pour une société internationale démocratique	Grèce
	Zeev Zamir Orah Maggen	Comité public contre la torture en Israël	Israël

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Groupe de travail	Nom	Organisation	Pays
	Ma'ayan Geva	B'Tselem (The Israeli Information Center for Human Rights in the Occupied Territories)	Israël
	Per Stadig	Membre individuel	Suède
	Stefan Luetgenau	Fondation Bruno Kreisky des droits de l'Homme	Autriche
	Maysa Zorob	Al-Haq	Cisjor-danie
	Ghassan Abdellah	Organisation palestinienne des droits de l'Homme	Liban
	Fatmeh Al'Ajou	ADALAH (Le Centre légal pour les droits de la minorité arabe en Israël)	Israël
	Hamdi Shaqqura	Centre palestinien des droits de l'Homme	Bande de Gaza
	Issam Younis	Centre Al Mezan des droits de l'Homme	Bande de Gaza
Liberté d'association			
	Ali Amar	Association marocaine des droits Humains	Maroc
	Moataz El Fegiry	Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)	Égypte
	Omar Mestiri	Conseil national pour les libertés en Tunisie	Tunisie
	Osman Isci	Association des droits de l'Homme	Turquie
	Lis Dundhale	Institut danois des droits de l'Homme	Danemark
	Khalid Belkoh	Espace Associatif	Maroc
	Jan de Vries	Comité humaniste ds droits de l'Homme	Pays-Bas
	Anouar Kousri	Ligue tunisienne des droits de l'Homme	Tunisie
	Amina Bouayach	Organisation marocaine des droits Humains	Maroc
	Anne-Laurence Lacroix	Organisation mondiale contre la torture	Suisse
	Danial Saoud	CDF	Syrie
	Chammari Khemais	expert	
	Ali Amar	Association marocaine des droits Humains	Maroc
Éducation aux droits de l'Homme et jeunesse			
	Maya Ben Khaled	Institut arabe des droits de l'Homme	Tunisie
	Antonia Papadopoulou	Greek Helsinki Monitor	Grèce
	Zahra Radwan	Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)	Régional
	Lubna Dawany	Sisterhood is Global Institute/Jordanie	Jordanie
	Mehyar Mu'ayyad	Institut danois des droits de l'Homme	Danemark
	Omar Grech	MEDAC (Académie méditerranéenne d'études diplomatiques, Université de Malte)	Malte
	Louis Frankenthaler	Comité public contre la torture en Israël	Israël
	Valerie Duffy	80:20 Education et action pour un monde meilleur	Irlande
	Colm Regan	REMDH	
	Amina Lemrini	Association démocratique des femmes du Maroc	Maroc
	Baya Gacemi	Ligue algérienne des droits de l'Homme	Algérie
	Omar Qadora	Centre d'Amman pour l'étude des droits de l'Homme	Jordanie
	Nabil Dolmaye	CDF (Comités pour la défense des libertés en Syrie)	Syrie
Justice			
	Michel Tubiana	Ligue des droits de l'Homme	France
	Wadih al-Asmar	Solida	Liban
	Raed Al-Athamneh	Centre d'Amman pour l'étude des droits de l'Homme	Jordanie
	Dolores Balibrea Perez	Fédération des associations de défense et de promotion des droits de l'Homme	Espagne
	Houcine Bardi	Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie	France
	Noureddine Benissad	Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme	Algérie
	Kirsty Brimelow	Comité des droits de l'Homme du barreau d'Angleterre et du Pays de Galles	RU
	Abbas Abbas	Centre de Damas d'études théoriques et sur les droits civils	Syrie
	Karim El Chazli	Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)	Égypte/régional
	Mohammed El Haskouri	Association marocaine des droits Humains	Maroc

Groupe de travail	Nom	Organisation	Pays
	Abdellah El Oualladi	Organisation marocaine des droits Humains	Maroc
	Afaf Chamali	Organisation palestinienne des droits de l'Homme	Liban
	Mokhtar Trifi	Ligue tunisienne des droits de l'Homme	Tunisie
	George Assaf	Membre individuel	
	Madjid Benchikh	Membre individuel	
	Anna Bozzo	Membre individuel	
	Jon Rud	Membre individuel	
	Caroline Stainier	Membre individuel	

➤ **Annexe 4: Liste des donateurs**

- Ministère de la Justice de Belgique
- Agence catalane de développement
- Church of Sweden
- Danchurch Aid
- DANIDA
- Diakonia Sweden
- Commission européenne
- Fondation Ford
- Ministère des Affaires étrangères de la France
- Fondation Friedrich Ebert
- Fundación Paz y Solidaridad
- Fondation Heinrich Böll
- ICCO
- Novib
- Open Society Institute
- SIDA
- Spanish International Development Agency
- Swedish Churches
- Trocaire
- HCNUR

➤ **Annexe 5: Liste des citations dans les médias :**

Agences de presse

Reuters (UK), ADN Kronos International (Italie), Athens News Agency (Grèce), Bulletin, Europe, Agence Europe (Belgique)
(...)

Média régionaux et internationaux

Europe : EurActiv, Bruxelles, (Belgique)
Moyen-Orient : Business Intelligence Middle East (UAE)
Maghreb : Magharebia
Europe et USA : Democracy Digest -The Bulletin of the Transatlantic Democracy (US)
(...)

Médias nationaux et presse écrite

Algérie : Echorouk online
Canada : Matinternet-Branchez-vous
France : Libération, RFI, France 24, L'Express, La Tribune
Liban : Daily Star
Malte : Times of Malta
Maroc : Le Reporter
Tunisie : Réveil Tunisien
USA : World Tribune
(...)

➤ **Annexe 6: Publications:**

2006

Obtenir l'égalité des genres dans la région euro-méditerranéenne : un changement est possible et nécessaire. 7 novembre 2006
Politique européenne de voisinage – droits de l'Homme dans le Plan d'action UE-Égypte : Recommandations des ONG égyptiennes. 1 Mars 2006
Un bilan des droits de l'Homme dans les relations UE-Israël 2004-2005 – Intégration ou extinction sélective des droits de l'Homme ?

2007

Liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne
Droits de l'Homme dans le Plan d'action UE-Maroc dans le cadre de la Politique européenne de voisinage
Évaluation et recommandations des ONG pour la mise en œuvre du plan d'action
Plan d'action UE-Israël dans le cadre de la Politique européenne de voisinage : Quel est l'impact du plan d'action UE-Israël sur les droits de l'Homme en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés ? Formation et séminaire, avril 2007
Troisième bilan annuel des droits de l'Homme dans les relations UE /Israël - Les accommodements au cas « spécial » d'Israël
Guide de formation sur les instruments des droits de l'Homme dans les relations Euro-Méditerranéennes. Mars 2007

2008

Éducation aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne
Les Initiatives en matière de réforme judiciaire dans la région euro-méditerranéenne
Indépendance et impartialité de la justice au Maroc
Indépendance et impartialité de la justice en Jordanie
Indépendance et impartialité de la justice en Tunisie

Autres publications :

Création de deux pages Web consacrées aux universités d'été sur l'Éducation aux droits de l'Homme, 15 pages Web sur la Liberté d'association, 3 pages Web à l'occasion du dixième anniversaire du Réseau et une sur la Justice (toutes les pages sont dans les trois langues de travail)
Deux rapports et 9 entretiens filmés
Page vidéo sur Dailymotion à l'adresse <http://www.dailymotion.com/euromedrights>
Plus de 100 bulletins d'informations hebdomadaires depuis octobre 2006
8 lettres d'information bimensuelle depuis mars 2007

➤ **Annexe 7: Communiqués de presse et déclarations**

2006

Tunisie : Un passeport pour Kamel Jendoubi	14-11-2006
Egalité des genres : un changement est possible !	07-11-2006
Recommandations pour obtenir l'égalité des genres	19-10-2006
Une conférence internationale sur l'emploi et le droit au travail interdite en Tunisie	09-09-2006
Mission de solidarité avec les membres palestiniens et israéliens	29-08-2006

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Une délégation envoyée au Liban pour manifester sa solidarité avec la société civile libanaise	23-08-2006
Vive inquiétude quant à la situation au Liban et à Gaza	07-08-2006
Escalade des violations touchant les civils	24-07-2006
Appel commun du REMDH, de la FIDH et de la Plate-forme non gouvernementale EuroMed	10-07-2006
Graves violations des droits de l'Homme dans la bande de Gaza	04-07-2006
Conseil d'association entre l'UE et Israël	13-06-2006
Les ONG des droits de l'Homme demandent à être reconnues comme des partenaires à part entière de la PEV	03-06-2006
Égypte : campagne contre les partisans de la réforme	01-06-2006
Vague d'arrestations des défenseurs des droits de l'Homme en Syrie	19-05-2006
Les défenseurs des droits de l'Homme doivent se concentrer sur la réforme démocratique et la sécurité des personnes dans la région euro-méditerranéenne	18-05-2006
Faut-il punir les Palestiniens ?	12-04-2006
Lettre ouverte commune à l'occasion du Conseil d'association entre l'UE et le Liban	11-04-2006
Mise en oeuvre de l'Accord d'association UE-Liban	29-03-2006
Conseil d'association entre l'UE et l'Algérie	14-03-2006
Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères de Tunisie	06-03-2006
Réaffirmer les principes des droits de l'Homme devient urgent	06-03-2006
Publication de caricatures dans le journal danois Jyllandsposten	06-02-2006
Négociations UE-Égypte à propos du Plan d'action de la PEV	28-01-2006
Harcèlement de Kamel Jendoubi, président du REMDH	03-01-2006

2007

Journée internationale des migrants : protéger les droits de tous les migrants	19-12-2007
Déclaration à l'occasion du 10 ^{ème} anniversaire du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme	17-12-2007
La Syrie doit mettre un terme à la répression contre les défenseurs des droits de l'Homme	14-12-2007
L'ex-colonel Mohammed Samraoui poursuivi par la justice espagnole	28-11-2007
La protection des droits des migrants et des réfugiés doit être une priorité	16-11-2007
Lettre ouverte avant la conférence euro-méditerranéenne sur les migrations (en français)	12-11-2007
Lettre ouverte à l'occasion du Conseil d'association UE-Tunisie (en français)	12-11-2007
Evaluation et mise en oeuvre du Plan d'action UE-Maroc dans le cadre de la Politique européenne de voisinage : implication de la société civile marocaine	29-10-2007
Note du REMDH en vue de la Sous-Commission pour le dialogue politique et la coopération entre l'UE et Israël	19-10-2007
Réunion ministérielle EuroMed sur les Migrations : note d'analyse et recommandations	11-10-2007
Détérioration inquiétante sur tous les fronts	02-10-2007
Sauvetage en mer : une activité à haut risque (suite)	18-09-2007
Égypte : Honteuse tentative de réduire au silence les défenseurs des droits de l'Homme	10-09-2007
Tunisie : Lettre ouverte au président de la république (en français)	07-09-2007
Sauvetage en mer : une activité à haut risque	04-09-2007
Incendie criminel du cabinet de maître Ayachi Hammami	03-09-2007
Opposition d'Israël à la libre circulation des défenseurs des droits de l'Homme de la bande de Gaza	04-09-2007
Mission du REMDH dans les TPO	06-08-2007
Une nouvelle génération de défenseurs des droits de l'Homme	24-07-2007
Maroc : libérez les prisonniers d'opinion (en français)	20-07-2007
Un bureau du PCHR sévèrement endommagé après un raid aérien de l'armée israélienne	31-05-2007
La nécessaire protection des réfugiés irakiens	11-05-2007
Les représentants de la société civile doivent être respectés	10-05-2007
Droits de l'Homme bafoués en Syrie	09-05-2007
Le Liban doit mettre en oeuvre ses engagements en matière de droits de l'Homme	20-04-2007
L'Union Européenne et Israël devraient respecter leurs engagements en matière de droits de l'Homme dans le cadre du plan d'action UE-Israël	18-04-2007

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Lettre ouverte à l'occasion du Conseil d'association entre l'UE et l'Algérie	18-04-2007
Israël méprise ses propres engagements	10-04-2007
Tunisie : un blanc-seing pour le gouvernement tunisien !	10-03-2007
Vers l'égalité des genres	03-03-2007
Lettre ouverte à l'occasion du Conseil d'association entre l'UE et Israël	27-02-2007
Tunisie : La justice instrumentalisée dans l'affaire de la LTDH	21-02-2007
Omar Mestiri dans les griffes du pouvoir tunisien	15-08-2007
Lettre ouverte à l'occasion du Conseil d'association UE-Maroc (en français)	20-07-2007
Position du REMDH sur le plan d'action quinquennal adopté lors de la conférence ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui s'est déroulée à Istanbul en novembre 2006.	13-04-2007
Turquie : harcèlement judiciaire contre Osman Baydemir	12-04-2007
Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme condamne les attaques contre des civils	02-02-2007

2008

La Coalition United Against Torture et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme appellent l'Union européenne à une action urgente concernant la fermeture de l'association Nafha pour la défense des prisonniers et des droits de l'Homme à Naplouse	13-08-2008
Une délégation du REMDH discute la nouvelle loi sur les sociétés durant une visite en Jordanie	01-08-2008
Lettre à l'occasion du Conseil d'association entre l'UE et la Jordanie	30-07-2008
Projet de loi sur l'entrée, le séjour et la circulation des étrangers : L'Algérie doit revoir sa copie	16-07-2008
Appel aux chefs d'États l'Union européenne	14-07-2008
Un militant des droits de l'Homme tunisien harcelé à l'aéroport de Tunis-Carthage	07-07-2008
Syrie : poursuite du harcèlement juridique et administratif contre M. Mazen Darwish	17-06-2008
L'Europe ne doit pas fermer les yeux sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en Israël et dans les Territoires Palestiniens Occupés	13-06-2008
Italie : expulsion de Sami Essid (en français)	13-06-2008
Directive de l'Union européenne sur le retour : Le texte en l'état ne garantit pas le respect des droits fondamentaux	13-06-2008
Les autorités égyptiennes entravent la liberté d'association : une organisation empêchée de participer à une réunion de l'ONU	16-06-2008
Note à propos de la situation des droits de l'Homme en Israël et dans les TPO	12-06-2008
Appel à respecter la libre circulation du directeur général d'Al Haq	20-05-2008
Il est temps d'agir en faveur de l'égalité des sexes	14-05-2008
Quatre Syriens décapités et des centaines d'autres menacés d'exécution en Arabie Saoudite	02-05-2008
Un impérieux devoir d'action	25-04-2008
Nouvelles mesures de harcèlement à l'encontre d'un défenseur des droits de l'Homme en Tunisie (en français)	14-04-2008
Le progrès en matière de respect des droits de l'Homme doit être une condition à l'approfondissement des relations entre l'UE et ses voisins méridionaux	14-04-2008
Lettre ouverte à M. Bouteflika	09-04-2008
Deux Tunisiens menacés d'expulsion vers la Tunisie malgré un risque de torture ou autres mauvais traitements	09-04-2008
Halte aux enquêtes arbitraires contre le Greek Helsinki Monitor	26-03-2008
Les punitions collectives et les meurtres doivent cesser	14-03-2008
Lettre ouverte à l'occasion du 8 mars 2008, Journée internationale de la femme	06-03-2008
La lauréate du « Prix pour la Paix 2008 » et un autre militant des droits humains violemment attaqués par la police tunisienne	05-03-2008
Lettre à la Commission européenne : Contribution concernant les droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne	20-02-2008
Deux militantes violemment agressées par la police tunisienne	20-02-2008
Lettre à l'occasion du Conseil d'association entre l'UE et le Liban	15-02-2008
Syrie : nouvelles arrestations et poursuites contre les militants favorables à la réforme	30-01-2008
Il faut mettre un terme à la punition collective des civils à Gaza	25-01-2008

Rapport de la 8ème Assemblée Générale du REMDH - Barcelone - 11-14 Décembre 2009

Recommandations REMDH/FIDH/OMCT en vue du sous-comité aux affaires politiques entre l'UE et l'Égypte	16-01-2008
Grèce : Des militants des droits de l'Homme font face à des agressions et actions en justice de la part de néo-nazis	14-01-2008
La répression se poursuit à l'encontre des militants syriens	10-01-2008
Égypte : Graves préoccupations au sujet des restrictions à la liberté de mouvement des juges Hisham Bastawissi et Ashraf El-Baroudi	07-02-2008
L'Association Lambda Istanbul dissoute. Cessez les persécutions contre les droits des minorités	09-06-2008
Etape positive vers le respect de la Liberté d'Association en Egypte, mais des inquiétudes demeurent	02-04-2008
La liberté d'expression doit être respectée - libérez Ethem Açikalın	30-01-2008
Un nouveau procès pour Saber Ragoubi et Imed Ben Ameer	22-01-2008
Égypte : Expulsion de 1400 demandeurs d'asile érythréens	18-06-2008

Nombre d'abonnés au bulletin hebdomadaire

• Anglais	• 1 788
• Français	• 287
• Arabe	• 394
• <u>TOTAL</u>	• <u>2 469</u>

Nombre de visiteurs uniques du site Web

• mai 2008	• 9 566
• Juin 2008	• 12 206

(Source : Awstats)

Annexe 5 : Rapport Financier

BUDGET ET RESULTATS POUR 2006 ET 2007 En lien avec le programme de travail du REMDH

	2006				2007				2006-2007			
	Budget		Result		Budget		Result		Budget		Result	
3.1 Human Rights and Democratization	575 564	32%	256 080	16%	805 790	32%	672 577	43%	1 381 354	32%	928 657	29%
3.1.1 Freedom of Associations	121 012	7%	40 603	3%	169 417	7%	210 431	13%	290 429	7%	251 034	8%
3.1.2 The Independence and Impartiality of the Judiciary	115 293	6%	64 790	4%	161 410	6%	126 960	8%	276 703	6%	191 750	6%
3.1.3 Women's rights, Gender equality and mainstreaming	187 633	10%	57 908	4%	262 687	10%	120 666	8%	450 320	10%	178 575	6%
3.1.4 Human Rights Education Addressing Young People	151 626	8%	92 778	6%	212 276	8%	214 519	14%	363 902	8%	307 298	10%
3.2 Human Rights and Human Security	329 053	18%	338 165	21%	460 672	18%	260 468	17%	789 725	18%	598 633	19%
3.2.1 The Rights of Migrants, Refugees and Asylum Seekers	179 300	10%	214 567	14%	251 019	10%	174 298	11%	430 319	10%	388 865	12%
3.2.2 Human Rights in the Middle East Conflict	78 933	4%	109 935	7%	110 506	4%	85 614	5%	189 439	4%	195 548	6%
3.2.3 Economic and Social Rights	70 820	4%	13 663	1%	99 147	4%	557	0%	169 967	4%	14 220	0%
WORKING GROUPS TOTAL	904 617	50%	594 245	37%	1 266 462	50%	933 046	60%	2 171 079	50%	1 527 291	48%
4. Communications	157 100	9%	106 904	7%	219 939	9%	89 655	6%	377 039	9%	196 559	6%
NETWORKING TOTAL	1 061 717	59%	701 149	44%	1 486 401	59%	1 022 700	65%	2 548 118	59%	1 723 849	55%
5. Membership Support	160 658	9%	170 183	11%	224 922	9%	91 614	6%	385 580	9%	261 797	8%
5.1 Solidarity	59 230	3%	80 906	2%	82 923	3%	5 412	0%	142 153	3%	36 318	1%
5.2 Training	101 428	6%	139 277	9%	141 999	6%	86 202	6%	243 427	6%	225 479	7%
6. Advocacy and dialog	85 304	5%	96 313	6%	119 426	5%	83 920	5%	204 730	5%	180 233	6%
7. Partnership	42 742	2%	76 180	5%	75 838	3%	10 720	1%	118 580	3%	86 900	3%
8. Executive Bodies and Membership	328 388	18%	405 606	26%	443 759	18%	217 521	14%	772 147	18%	623 127	20%
9. Administration	126 361	7%	139 474	9%	176 890	7%	135 319	9%	303 251	7%	274 793	9%
TOTAL BUDGET	1 805 170	100%	1 588 905	100%	2 527 236	100%	1 561 794	100%	4 332 406	100%	3 150 699	100%

Annexe 6 Final version of the Statutes with the suggested amendments FRENCH

STATUTS DU RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE L'HOMME

Approuvés à la 8ème Assemblée Générale de Barcelone,
les 12-14 Décembre 2008

TABLE DES MATIERES

1.....	Dénomination	2
2.....	Objectifs.	2
3.....	Membres	3
3.1.....	Les membres du R.E.M.D.H. sont :	3
3.1.1.	Les membres ordinaires :	3
3.1.2.	Les membres associés :	3
3.1.3.	Les membres honoraires :	3
3.2.....	Conditions d'admission :	4
3.3.....	Démission, radiation et exclusion :	4
3.3.1.	La démission :	5
3.3.2.	La radiation :	5
3.3.3.	L'Exclusion :	5
4.....	Les instances du REMDH	6
4.1.....	l'Assemblée générale :	6
4.1.1.	Pouvoirs :	6
4.1.2.	Participation et représentation à l'assemblée générale.....	6
4.1.3.	Réunion de l'assemblée générale :	6
4.1.4.	Ordre du jour, délais et bureau :	7
4.1.5.	Procuration, vote et quorum.....	8
4.2.	Le Comité exécutif :	9
4.2.1.	Composition :	9
4.2.2.	Durée et renouvellement des mandats :	9
4.2.3.	Candidatures :	10
4.2.4.	Elections :	10
4.2.5.	Révocation, incapacité, démission et perte de mandat des membres du comité exécutif :	10
4.2.6.	Réunions, quorum et ordre du jour :	11
4.2.7.	Prérogatives du comité exécutif et de ses membres :	11
5.....	Le secrétariat:	13
5.1.....	Le directeur exécutif	13
5.2.....	Le secrétariat :	13
6.....	Dispositions financières :	13
6.1.....	Exercice comptable :	13
6.2.....	Engagements financiers :	13
6.3.....	Budget :	14
6.4.....	Contrôle financier.....	14
7.....	Modifications des statuts et dissolution :	14
7.1.....	Modifications des statuts :	14
7.2.....	Dissolution :	15
8.....	Règlement intérieur :	15
9.....	Dispositions transitoires :	15

1. Dénomination

- 1.1. Le nom de l'organisation est: Réseau euro-méditerranéen des droits humains
- 1.2. Le siège du Réseau est situé à Copenhague (Danemark). Il peut être transféré par résolution de l'assemblée générale. En cas d'extrême urgence, le transfert peut être décidé par le comité exécutif. Cette décision doit être ratifiée par l'assemblée générale.
- 1.3. Le Réseau est une association telle que définie par la législation du pays dans lequel est situé son siège. Il peut établir des structures ad hoc dans d'autres pays.
- 1.4. Le Réseau est une organisation non-partisane et à but non lucratif. Aucune partie de ses revenus nets ne pourra bénéficier à une organisation privée ou à un individu.

2. Objectifs.

2.1. Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen défini par la déclaration de Barcelone, signée le 10 novembre 1995 et les textes suivants et de la coopération entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens concernés, les objectifs du R. E.M.D.H. sont les suivants :

- Soutenir et diffuser au sein des Etats concernés les principes universels des Droits de l'Homme tels qu'ils sont consacrés par tous les instruments internationaux.
- Agir en faveur du développement des institutions démocratiques ainsi que de la promotion de l'Etat de droit, en particulier la liberté d'association, l'égalité entre hommes et femmes, le développement durable et le respect des droits économiques et sociaux. Le R.E.M.D.H lutte contre les traitements inhumains et dégradants et la torture, le racisme et l'antisémitisme et contre toute discrimination fondée sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Il lutte contre les crimes de guerre et contre les crimes contre l'Humanité.
- Appuyer les organisations non gouvernementales existantes, la création d'organisations non gouvernementales indépendantes et autonomes, renforcer la capacité d'action de la société civile et soutenir, assister et coordonner les efforts de ses membres.
- Apporter aide et protection aux défenseurs des droits de l'Homme dont les droits sont violés.
- Promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme et agir en faveur de la paix et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
- Encourager le dialogue et la solidarité entre les peuples et les cultures.

2.2. Afin de réaliser ses objectifs, le R.E.M.D.H. :

- Intervient auprès des Etats concernés et des institutions européennes afin de faire respecter les principes ci-dessus énoncés.
- Intervient auprès des Etats concernés et des institutions européennes afin que le partenariat euro-méditerranéen mette en œuvre concrètement les principes ci-dessus énoncés.

- Collecte et diffuse auprès des Etats concernés, des institutions européennes et des opinions publiques les informations relatives à la situation des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.
- Emet les recommandations qui lui paraissent nécessaires pour faire progresser la mise en œuvre des principes ci-dessus énoncés.
- Peut agir par la voie judiciaire si cela s'avère nécessaire.
- Entreprennent les activités de recherche et de documentation pertinente et organise la publication, sous toute forme utile, de ses travaux, prises de position et recommandations.
- Collabore avec toutes les institutions internationales ou régionales, publiques ou privées, dont l'activité est en lien avec les objectifs du R.E.M.D.H.

2.3. Les ressources du REMDH se composent des cotisations de ses membres et de toutes autres ressources autorisées par la loi.

2.4. Les langues de travail du R.E.M.D.H. sont l'anglais, l'arabe et le français.

3. Membres

3.1. Les membres du R.E.M.D.H. sont :

- les membres ordinaires
- les membres associés
- les membres honoraires

3.1.1. Les membres ordinaires :

Les membres ordinaires du Réseau sont des organisations non gouvernementales nationales ou régionales, des institutions académiques ou des institutions nationales des droits humains, reconnues par l'assemblée générale comme appartenant à l'un des 27 États partenaires ou à des États susceptibles de devenir membre du Partenariat euro-méditerranéen, et reconnues comme étant indépendantes des autorités gouvernementales, non-partisanes et actives dans au moins un des domaines relatifs aux droits humains cités dans la Déclaration de Barcelone. Pour pouvoir être reconnu comme tel, un membre ordinaire doit avoir démontré, préalablement à cette reconnaissance, sa capacité à organiser et à soutenir les activités de base du Réseau ainsi que sa volonté de participer aux aspects régionaux du Partenariat euro-méditerranéen. Les membres ordinaires disposent du droit de vote au sein de l'assemblée générale.

3.1.2. Les membres associés :

i Le statut de membre associé peut être conféré aux organisations ou institutions n'appartenant pas aux États partenaires, ainsi qu'aux organisations ou institutions qui n'ont pas la possibilité de se joindre au Réseau en tant que membres pleinement actifs. Les membres associés peuvent participer à toutes les activités du R.E.M.D.H. mais ils ne sont pas habilités à voter. Ils ont le droit de participer aux réunions de l'assemblée générale et d'y intervenir

3.1.3. Les membres honoraires :

Il s'agit des personnes qui siégeaient jusqu'à l'assemblée générale qui s'est tenue en 2008 au sein du R.E.M.D.H. en tant que membres individuels.

Il ne peut être désigné d'autres membres honoraires que pris parmi les anciens membres du comité exécutif, sur proposition de ce dernier, et par décision de l'assemblée générale. Les membres honoraires siègent à l'assemblée générale et participent aux activités du R.E.M.D.H. Ils paient une cotisation. Ils n'ont pas le droit de vote.

3.2. Conditions d'admission :

Pour devenir membre ordinaire ou membre associé, il faut :

- Répondre aux conditions définies aux articles 3.1.1 et 3.1.2 des présents statuts
- Communiquer ses statuts et une lettre justifiant d'une activité en rapport avec l'objet du R.E.M.D.H.
- Adhérer aux présents statuts
- Payer sa cotisation
- Présenter une lettre de recommandation signée par au moins deux membres ordinaires ou dans le cas des membres associés, de deux membres associés ou ordinaires.

Dans la mesure du possible, le R.E.M.D.H. doit respecter un équilibre entre le nombre de ses membres ordinaires issus des pays de l'Union Européenne et ceux issus des pays du partenariat.

Le comité exécutif peut décider de refuser une candidature si, dans un même pays, il existe déjà plusieurs organisations membres du REMDH.

De manière générale, le comité exécutif s'entoure de tous renseignements utiles, notamment auprès des autres organisations géographiquement proches.

Le règlement intérieur définit les autres critères d'adhésion au R.E.M.D.H. que le comité exécutif doit retenir pour présenter ou refuser une candidature.

Les candidatures doivent être envoyées au secrétariat général du R.E.M.D.H.. Elles sont examinées préalablement par le comité exécutif qui propose l'admission à l'assemblée générale qui, seule, peut en décider. Le comité exécutif peut décider de ne pas présenter une candidature reçue.

Aucune candidature n'est recevable moins de trois mois avant l'assemblée générale.

Le comité exécutif peut décider qu'une organisation dont la candidature a reçu un avis favorable peut participer à tout ou partie des activités du R.E.M.D.H. dans l'attente de la décision de l'assemblée générale.

Le règlement intérieur définit les autres modalités de candidature et d'adhésion.

3.3. Démission, radiation et exclusion :

L'adhésion au R.E.MD.H. cesse par :

- la démission,
- la radiation
- l'exclusion

3.3.1.La démission :

Tout membre ordinaire ou associé peut démissionner du R.E.M.D.H.. A cette fin, il adresse une lettre signée de son représentant légal au secrétariat général. Le comité exécutif prend acte de cette démission. La démission n'efface pas les cotisations ou toute autre somme qui peuvent être dues.

3.3.2.La radiation :

Elle est prononcée par le comité exécutif si celui-ci constate que le membre ordinaire ou associé a cessé tout rapport avec le REMDH ou toute activité dans les domaines d'action et objectifs définis par les statuts ou s'il ne respecte pas ses obligations financières.

Préalablement à toute radiation, le comité exécutif met en mesure le membre concerné de présenter ses explications.

La mesure de radiation est susceptible d'appel devant l'assemblée générale selon les modalités définies au règlement intérieur.

Le comité exécutif fait rapport à l'assemblée générale de toutes les radiations qui sont intervenues entre deux assemblées générales.

3.3.3.L'Exclusion :

Elle ne peut être prononcée que si le membre intéressé a violé les principes du R.E.M.D.H. Elle ne peut être prononcée que par l'assemblée générale sur demande du comité exécutif après que le membre concerné ait pu présenter ses explications.

Toutefois, en cas d'urgence avéré, s'il existe une atteinte aux principes du R.E.M.D.H. ou si le comportement du membre concerné met en péril l'action du R.E.M.D.H., le comité exécutif peut décider de suspendre un membre ordinaire ou associé après l'avoir mis en mesure de présenter ses explications. Cette suspension prend fin de plein droit si le comité exécutif n'a pas procédé à la radiation ou s'il n'a pas demandé l'exclusion du membre concerné à l'assemblée générale. Un membre suspendu ne peut participer à l'assemblée générale, sauf pour y être entendu, jusqu'à ce que cette instance ait statué.

Les membres honoraires ne peuvent être exclus, sur proposition du comité exécutif, que par l'assemblée générale, après avoir été mis en mesure de présenter leurs explications et si leur comportement porte atteinte aux principes du R.E.M.D.H..

4. Les instances du REMDH

Les instances du REMDH sont l'assemblée générale, le comité exécutif et le secrétariat général.

4.1. l'Assemblée générale :

4.1.1. Pouvoirs :

L'assemblée générale est seule compétente pour :

- Elire le président et les membres du comité exécutif.
- Statuer sur l'admission des membres ordinaires ou associés ou sur tout refus d'admission.
- Statuer sur l'exclusion d'un membre ordinaire ou associé et, en cas de recours, sur sa radiation.
- Modifier les statuts,
- Voter le rapport d'activité et le rapport financier, approuver ou non les comptes,
- Définir les orientations générales de l'organisation et en vérifier l'application,
- Définir le programme d'activité sur proposition du comité exécutif,
- Voter le budget prévisionnel,
- Voter le montant des cotisations,
- Conférer l'honorariat sur proposition du comité exécutif.
- Et plus généralement toute décision dont elle est saisie par le comité exécutif ou par les membres ordinaires dans les conditions définies aux présents statuts.
- Prononcer la dissolution de l'organisation,

4.1.2. Participation et représentation à l'assemblée générale

Participent à l'assemblée générale :

- les membres ordinaires à jour de leur cotisation,
- à titre consultatif les membres associés à jour de leur cotisation,
- à titre consultatif les membres honoraires à jour de leur cotisation,

Les membres ordinaires et les membres associés sont représentés à l'assemblée par une personne.

La représentation des membres ordinaires et associés doit tendre à une égale représentation entre les hommes et les femmes.

Le comité exécutif peut décider d'inviter toute personne utile aux travaux de l'assemblée générale.

4.1.3. Réunion de l'assemblée générale :

L'assemblée générale se réunit tous les trois ans. La date et le lieu de l'assemblée générale sont décidés par le comité exécutif. Les réunions de l'assemblée générale peuvent avoir lieu dans n'importe lequel des pays partenaires.

Si la moitié des membres ordinaires le demande et pour des motifs précisément énoncés, le comité exécutif convoque une assemblée générale extraordinaire.

Le comité exécutif peut toujours convoquer une assemblée générale extraordinaire sur un ordre du jour précis.

Le directeur exécutif tient un procès-verbal des décisions de l'assemblée générale. Ce procès-verbal est signé par le président et le directeur exécutif du R.E.M.D.H.

4.1.4. Ordre du jour, délais et bureau :

Le comité exécutif détermine un ordre du jour provisoire. Dans tous les cas, cet ordre du jour comprend au moins :

- la vérification des mandats des membres présents et du paiement de leurs cotisations,
- l'approbation de l'Ordre du jour,
- l'examen du rapport d'activité du comité exécutif et son vote,
- l'examen du rapport financier, des comptes, du rapport du commissaire aux comptes et vote,
- l'examen du projet de programme d'activité et les orientations générales présentés par le comité exécutif et vote,
- l'examen du projet de budget prévisionnel et vote,
- la désignation du commissaire aux comptes.
- l'examen des admissions et des exclusions, et s'il y a lieu, des radiations et des refus d'admission et vote,
- l'élection du président et des membres du comité exécutif et s'il y a lieu leur révocation,

Les membres du R.E.M.D.H. sont informés de la date et du lieu de l'assemblée générale au moins 75 jours avant le premier jour de la réunion de l'assemblée générale. Toutefois, le comité exécutif est habilité, en cas de nécessité absolue, à modifier le lieu de l'assemblée générale à la condition d'en informer les membres au moins quinze jours à l'avance. L'ordre du jour provisoire est envoyé aux membres en même temps que la convocation à l'assemblée générale.

Si des membres ordinaires désirent l'ajout d'un point à l'ordre du jour, ils disposent d'un délai qui expire 45 jours avant le premier jour de la réunion de l'assemblée générale pour l'indiquer au secrétariat du comité exécutif. Le comité exécutif le porte à l'ordre du jour, sauf en cas de refus à ce que l'assemblée générale en décide à la majorité simple.

30 jours avant le premier jour de l'assemblée générale, le secrétariat envoie aux membres l'ordre du jour définitif.

Un point ne figurant pas à l'ordre du jour et proposé hors délai ou en cours de réunion de l'assemblée générale ne peut être examiné que si les deux tiers des membres ordinaires le décident.

Tous les autres documents sur lesquels l'assemblée est appelée à délibérer doivent être envoyés aux membres au moins 30 jours avant le premier jour de l'assemblée générale.

Le comité exécutif désigne les représentants des membres en tant que présidents de séance. Ils doivent comporter autant d'hommes que de femmes et autant de représentants des membres ordinaires, associés ou honoraires issus des pays de l'Union Européenne que des partenaires méditerranéens de l'Union Européenne.

Les présidents de séance composent, avec les membres du comité exécutif et le directeur exécutif (ce dernier avec voix consultative), le bureau de l'assemblée. Les présidents de séance sont portés à la connaissance des membres avec l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour définitif. En cas d'absence à l'assemblée générale, ils sont remplacés sur décision du bureau qui doit respecter les mêmes critères de parité.

Le bureau de l'assemblée tranche toute contestation relative à la validité des mandats des membres ordinaires et associés et toutes difficultés concernant le déroulement de l'assemblée. Son mandat prend fin avec la clôture de l'assemblée générale et l'élection du comité exécutif.

4.1.5. Procuration, vote et quorum

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les membres ordinaires peuvent donner procuration à un autre membre ordinaire. Chaque membre ordinaire ne peut détenir plus d'une procuration.

L'assemblée ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié plus un des membres ordinaires sont présents ou représentés.

Chaque membre ordinaire dispose d'une voix.

Les élections ont toujours lieu à bulletin secret. Les autres votes sont publics.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres sont présents ou représentés sur première convocation. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale peut être convoquée et, dans cette hypothèse, l'assemblée peut valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Cette deuxième convocation peut avoir été lancée en même temps que la première convocation et la seconde réunion de l'assemblée générale peut se tenir immédiatement après la première.

4.1.6. Majorité requise :

Toutes les décisions de l'assemblée générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

En cas d'égalité des votes, il est procédé à un second vote. Si l'égalité persiste, la proposition est rejetée.

Toutefois, le changement du siège social, les modifications des statuts et la décision de dissoudre l'organisation ne peuvent être adoptés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

4.2. Le Comité exécutif :

4.2.1. Composition :

- Le comité exécutif est composé de douze membres au plus
- Un membre ordinaire ne peut avoir qu'un seul représentant au sein du comité exécutif.
- Le comité exécutif ne peut comprendre qu'un seul membre ordinaire pour chaque pays.
- Le comité exécutif est composé par moitié de membres issus des pays de l'Union Européenne et de membres issus des pays méditerranéens partenaires de l'Union Européenne, et ce dans la limite de six pour chacun de ces deux collèges.
- La composition du comité exécutif doit tendre à une égale représentation des hommes et des femmes.
- Le comité exécutif comprend un président, élu par l'assemblée générale, un vice-président et un trésorier, tous deux élus par le comité exécutif. Ils constituent le bureau du comité exécutif.
- Le président et le vice président ne peuvent être du même sexe et doivent représenter, chacun, un membre ordinaire de l'Union Européenne et un pays partenaire de l'Union Européenne.
- La composition du comité exécutif doit tendre à représenter la diversité géographique dans la région, au sud et au nord, ainsi que la diversité des actions R.E.M.D.H.

4.2.2. Durée et renouvellement des mandats :

Les membres du comité exécutif sont élus pour une durée de trois ans. Ils sont rééligibles deux fois. A l'issue de trois mandats successifs, un membre ordinaire ne peut se représenter au comité exécutif qu'à l'assemblée générale suivant l'expiration de son mandat.

Toutefois, si un membre du comité exécutif se présente en tant que président, il ne sera pas tenu compte du nombre de mandats déjà effectué. Nul ne peut, en tout état de cause, être président plus de trois mandats consécutifs.

4.2.3. Candidatures :

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat au moins 45 jours avant le premier jour de l'assemblée générale.

Les candidatures doivent émaner de l'organe responsable du membre ordinaire. Elles doivent s'accompagner d'une lettre de motivation et préciser si elle constitue une candidature au poste de président.

Les candidatures sont portées à la connaissance des membres du R.E.M.D.H en même temps que l'ensemble des documents statutaires et dans les délais prévus à l'article 4.2.4.

Le règlement intérieur fixe les autres conditions des candidatures.

4.2.4. Elections :

Les élections ont lieu à bulletin secret et à la majorité simple des membres ordinaires de l'assemblée générale.

S'il y a égalité des voix entre deux candidat(e)s, c'est celui dont l'adhésion au R.E.M.D.H. est la plus ancienne qui l'emporte.

S'il y a égalité des voix entre deux candidats, de sexe différent, c'est la candidate de sexe féminin qui l'emporte.

Si un candidat ou une candidate recueille plus de voix, il ou elle ne peut être déclaré élu si son élection conduit à ne pas respecter les dispositions de l'article 4.2.1 (alinéas 2,3 et 4).

Le vice-président et le trésorier sont élus à bulletin secret ou par consensus par le comité exécutif lors de la première réunion qui suit l'assemblée générale.

S'il y a égalité des voix entre deux candidat(e)s, c'est celui dont l'adhésion au R.E.M.D.H. est la plus ancienne qui l'emporte.

Si un candidat ou une candidate recueille plus de voix, il ou elle ne peut être déclaré élu si son élection conduit à ne pas respecter les dispositions de l'article 4.2.1 (alinéa 6).

4.2.5. Révocation, incapacité, démission et perte de mandat des membres du comité exécutif :

L'assemblée générale extraordinaire peut décider à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, et par un vote à bulletin secret, de la révocation de tout membre du comité exécutif, après que celui-ci ait été appelé à présenter ses explications.

Tout membre du comité exécutif qui, sans excuses reconnues valables, n'a pas participé à trois réunions successives du comité exécutif peut être révoqué de ses fonctions.

Cette révocation est décidée, après que la personne mise en cause ait été appelée à présenter ses explications, à la majorité absolue des membres présents du comité exécutif qui vote à bulletin secret. La personne mise en cause peut participer au vote.

Un membre ordinaire dont le représentant a été révoqué en raison de ses absences répétées au comité exécutif ne peut présenter de candidature à l'assemblée générale suivante.

En cas de démission d'un membre du comité exécutif, il n'est pas remplacé.

Si une personne représentant un membre est dans l'incapacité de remplir ses fonctions ou cesse d'avoir le mandat du membre qu'il représente, le comité exécutif demande au membre en cause de désigner un autre représentant. A défaut d'avoir satisfait à cette demande dans un délai raisonnable, le membre est considéré comme démissionnaire.

Le comité exécutif prend acte de cette situation, la notifie au membre intéressé et en informe les adhérents.

Si le président n'est plus en mesure, pour quelque raison que ce soit, de remplir ses fonctions, le vice-président lui succède jusqu'à la prochaine assemblée générale. Dans cette hypothèse, le comité exécutif procède à l'élection d'un nouveau président.

4.2.6. Réunions, quorum et ordre du jour :

Le comité exécutif se réunit au moins trois par an, en dehors de la réunion qui suit immédiatement l'élection de ses membres lors de l'assemblée générale.

Des réunions supplémentaires peuvent avoir lieu sur décision du président ou si un tiers de ses membres le demandent.

Le comité exécutif ne peut valablement délibérer que si 50% de ses membres au moins sont présents. Un membre du comité exécutif ne peut donner procuration à un autre membre du comité exécutif.

Les décisions sont prises, si un consensus ne s'est pas dégagé, à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, le président peut décider que sa voix est prépondérante.

Les membres du comité exécutif sont avertis de sa réunion au moins 30 jour à l'avance en même temps qu'ils reçoivent un projet d'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour définitif et les documents nécessaires doivent parvenir aux membres du comité exécutif au moins dix jours avant sa réunion.

Si l'urgence le justifie, les membres du comité exécutif peuvent être consultés, à l'initiative du président, sur un sujet précis, par écrit. Cette consultation peut avoir lieu par courriel. L'absence de réponse à la question posée dans le délai fixé vaut approbation.

4.2.7. Prérogatives du comité exécutif et de ses membres :

Le comité exécutif met en œuvre les décisions de l'assemblée générale.

Sous réserve du contrôle de l'Assemblée générale, et entre les réunions de cette instance, le Comité exécutif émettra des directives générales pour les activités du R.E.M.D.H. et consultera les membres ordinaires en ce qui concerne les questions importantes relatives à la politique du Réseau. En particulier, le Comité exécutif sera responsable des activités suivantes :

- a) préparer le projet de programme d'activités pour trois ans, à soumettre à l'Assemblée générale lors de sa réunion;
- b) élaborer le budget prévisionnel du Réseau pour trois ans ;
- c) préparer le rapport d'activités et le rapport financier du R.E.M.D.H.;
- d) créer des comités de travail et, au besoin, des groupes de travail ad hoc ou permanents, chargés d'élaborer des programmes et politiques spécifiques et de conseiller le Comité exécutif, et d'assurer la mise en œuvre effective du mandat et de l'agenda du R.E.M.D.H.;
- e) superviser le travail des diverses structures du R.E.M.D.H. et des groupes de travail ayant un rôle spécifique ;
- f) améliorer et faciliter la communication entre les membres du R.E.M.D.H. et entre le R.E.M.D.H. et les institutions du Partenariat euro-méditerranéen ainsi qu'avec toutes les institutions intéressées dans ce domaine.
- g) exercer toutes les prérogatives qui ne relèvent pas spécifiquement des compétences de l'Assemblée générale.

De surcroît, quand les circonstances exigent une action de la part de l'Assemblée générale et qu'il n'est pas possible, faute de temps, de convoquer cette assemblée, le Comité exécutif a le pouvoir d'entreprendre l'action en question après consultation avec les membres ordinaires, cette action devant être ratifiée ultérieurement par l'Assemblée générale.

La répartition des tâches entre les membres du Comité exécutif est effectuée lors de sa 1ère réunion.

Le président représente le R.E.M.D.H et supervise le fonctionnement effectif du Réseau en consultation avec le Comité exécutif. Il est responsable du développement et de la mise en œuvre des politiques du R.E.M.D.H.. S'il y a lieu, il représente le R.E.M.D.H. devant toute instance judiciaire. Entre les réunions du Comité exécutif, le président est chargé de superviser le travail du directeur exécutif et du Secrétariat conformément aux politiques élaborées à tout moment donné par le Comité exécutif.

Le vice-président agit au nom du président en l'absence de ce dernier. Il assiste le président dans l'exercice des ses fonctions. Il exerce une responsabilité propre dans des domaines politiques déterminés par le Comité exécutif.

Le trésorier surveille l'évolution et la gestion financières du Réseau en concertation étroite avec le Comité exécutif et le directeur exécutif. Il rapporte au Comité exécutif lors des diverses réunions de cette instance. Il doit présenter le rapport financier devant l'assemblée générale.

5. Le secrétariat:

Le secrétariat comprend tous les salariés du R.E.M.D.H.

5.1. Le directeur exécutif

Le directeur exécutif est désigné par le comité exécutif.

Le directeur exécutif siège de droit, avec voix consultative, au comité exécutif ainsi que dans toutes les instances du R.E.M.D.H..

Il participe à l'élaboration du plan d'action, du budget prévisionnel et des diverses actions du R.E.M.D.H.

Il a autorité sur le personnel du secrétariat. Il embauche les salariés et procède à leur licenciement, en collaboration étroite avec le président, le vice-président et le trésorier.

Il organise le travail du secrétariat et la gestion courante.

5.2. Le secrétariat :

Le secrétariat est le bureau opérationnel du R.E.M.D.H.. il a en charge la mise en œuvre concrète des décisions politiques de l'assemblée générale et du comité exécutif. Il prépare le travail du comité exécutif, des groupes de travail et assure la liaison entre les membres du R.E.M.D.H

6. Dispositions financières :

6.1. Exercice comptable :

L'exercice comptable va du 1^{er} janvier au 31 décembre.

6.2. Engagements financiers :

Le comité exécutif, le président, le trésorier et le directeur exécutif peuvent, chacun ou ensemble, engager le R.E.M.D.H. selon les dispositions suivantes :

- Le comité exécutif a seul autorité pour acheter ou vendre un bien immobilier et contracter un prêt relatif à l'achat du dit bien. Il peut être consulté, à cette fin, par écrit.
- Les contrats et les demandes de financement auprès des donateurs dont le montant est compris entre 10.000 et 30.000 € sont conclus et signés par le directeur exécutif après accord du trésorier. Au-delà du montant de 30.000 €, ils sont conclus et signés par le directeur exécutif après accord du président et du trésorier.
- Le directeur exécutif engage valablement, sous sa seule signature, les dépenses courantes du R.E.M.D.H. lorsque ces dépenses restent dans les limites du budget adopté par le comité exécutif. Il assure la gestion de la trésorerie du R.E.M.D.H.

- Le directeur exécutif peut donner mandat à un membre du secrétariat pour engager des dépenses relatives aux affaires courantes dans les limites du budget adopté par le comité exécutif.

En tout état de cause, le comité exécutif est tenu informé de la conclusion des contrats avec les donateurs, de l'embauche et du licenciement des salariés et de tous autres événements susceptibles d'avoir une importance dans l'activité du R.E.M.D.H.

6.3. Budget :

En dehors du budget prévisionnel triennal adopté par l'assemblée générale, chaque année le comité exécutif adopte un budget prévisionnel lors de sa première réunion.

6.4. Contrôle financier :

Il est tenu une comptabilité conforme aux normes admises dans le pays où le R.E.M.D.H. a son siège social et qui soit aussi admise par les donateurs.

Le commissaire aux comptes établit pour chaque exercice son rapport qu'il présente au comité exécutif.

Il est invité à l'assemblée générale et y présente un rapport sur les trois exercices passés.

Entre deux assemblées générales, le comité exécutif statue sur les comptes et le rapport du commissaire aux comptes.

7. Modifications des statuts et dissolution :

7.1. Modifications des statuts :

Seule l'assemblée générale peut modifier les présents statuts.

Les amendements aux présentes statuts, pour être recevables et discutés lors de l'assemblée générale, doivent être présentés par le comité exécutif ou par 1/5 des membres ordinaires du R.E.M.D.H, dans les délais ci-dessous prévus.

L'assemblée générale ne peut discuter d'autres amendements, y compris alternatifs aux amendements que s'ils ont été portés à sa connaissance dans les formes et délais statutaires.

Le comité exécutif informe les membres du R.E.M.D.H. des amendements aux statuts qu'il souhaite proposer ou qu'il a reçus au moins 75 jours avant le premier jour de l'assemblée générale.

Les membres ordinaires du R.E.M.D.H. disposent d'un délai qui expire 45 jours avant le premier jour de l'assemblée générale pour donner leur avis, soumettre de nouveaux amendements ou modifier les amendements proposés.

30 jours au moins avant le premier jour de l'assemblée générale un rapport établi par le comité exécutif et comprenant les amendements proposés par le comité exécutif et ceux proposés par 1/5 au moins des membres ordinaires est envoyé aux membres du R.E.M.D.H.. L'assemblée générale, dans les conditions de quorum prévues pour les réunions de l'assemblée générale ordinaire, statue à la majorité des deux tiers des membres présentes ou représentés.

7.2. Dissolution :

La dissolution du R.E.M.D.H. ne peut être prononcée que sur convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

La proposition de dissolution ne peut émaner que du comité exécutif.

La dissolution ne peut être prononcée que si 2/3 des membres sont présents ou représentés sur première convocation. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale peut être convoquée et, dans cette hypothèse, l'assemblée peut valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Cette deuxième convocation peut avoir été lancée en même temps que la première convocation et la seconde réunion de l'assemblée générale peut se tenir immédiatement après la première.

En cas de dissolution, et après liquidation du passif, l'éventuel boni de liquidation ainsi que les biens du R.E.M.D.H. peuvent être dévolus à une autre organisation non lucrative, non partisane, ayant pour objet la défense des droits de l'Homme

8. Règlement intérieur :

Un règlement intérieur peut compléter les conditions d'application des statuts.

Il est délibéré par le comité exécutif à la majorité des deux tiers de ses membres.

Il est porté à la connaissance des membres du R.E.M.D.H.

9. Dispositions transitoires :

Les présents statuts entrent en vigueur à compter de l'assemblée générale qui s'est tenu au mois de décembre 2008, sous réserve des dispositions transitoires qui figurent ci-dessous.

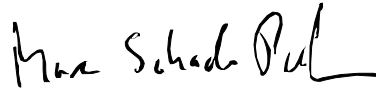
Pour le nombre de mandats exercés, il est tenu compte du nombre de mandats exercés depuis l'assemblée générale du 6 décembre 2003.

Toutefois, si un membre du comité exécutif sortant lors de l'assemblée générale du Décembre 2008, à l'exception du président sortant, est élu au poste de président lors de l'assemblée générale du Décembre 2008, les dispositions de l'article 4.2.2 (2^{ème} alinéa) s'appliquent.

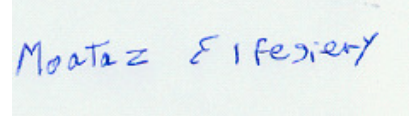
Kamel Jendoubi
Président



Marc Schade-Poulsen
Directeur Exécutif



Moataz El-Fegierly
Trésorier



Annexe 7 : Programme de travail pour 2008-2010

Programme de travail pour 2008-2010 Barcelone, du 12 au 14 décembre 2008

Sommaire

1 Introduction	3
1.1 La situation des droits de l'Homme	3
1.2 Le REMDH	4
2 Réajustement du programme de travail	5
2.1 Concernant la région	5
2.2 Concernant le REMDH	5
2.3 Le programme de travail pour la période de 2008 à 2010	6
3 Activités inscrites au programme	8
3.1 Droits de l'Homme et démocratisation	8
3.1.1 Liberté d'association	8
3.1.2 Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire	9
3.1.3 Droits des femmes, égalité des sexes et généralisation de la parité	10
3.1.4 Éducation aux droits de l'Homme (EDH)	12
3.2 Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains	13
3.2.1 Palestine, Israël et les Palestiniens	13
3.2.2 Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile	14
3.2.3 Droits économiques et sociaux	15
4 Communication	16
5 Soutien des membres du Réseau	17
5.1 Solidarité	17
5.2 Formation	18
6 Sensibilisation et dialogue	18
7 Partenariats	19
8 Organes exécutifs et participation des membres	20
9 Administration	21

1. Introduction

Ce document présente le programme du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) pour la période 2008-2010.

Il se fonde sur le « Document de stratégie du REMDH » (2006-2010) adopté lors de la 7^{ième} Assemblée générale, tenue à Madrid en 2006, et s'inscrit dans le prolongement du « Programme de travail du REMDH 2006-2008 », adopté au même moment.

Ces documents s'appuyaient eux-mêmes sur une analyse de la situation des droits de l'Homme dans la région et de l'évolution de la thématique droits de l'Homme au sein du Partenariat euro-méditerranéen (PEM), de la Politique européenne de Voisinage (PEV) et de l'Union européenne (UE). Ils s'appuyaient également sur une présentation du REMDH lui-même dans laquelle il exposait sa vision de base, sa mission et ses valeurs.

Le présent document débute par un résumé du Document de Stratégie et du Programme de travail précédent. Il décrit ensuite les actions que le REMDH entend mener pour tenir compte de l'évolution de la situation en 2006 et 2007. Le document expose enfin les différents éléments du programme de travail.

1.1 La situation des droits de l'Homme

Dans son Document de stratégie et son Programme de travail, le REMDH reconnaissait que certains progrès avaient été faits en ce qui a trait à la situation des droits de l'Homme dans certaines parties de la région et constatait que les pressions de l'extérieur avaient donné une impulsion aux mouvements en faveur de la démocratie.

Néanmoins, la conclusion globale était que la région reste confrontée à de graves problèmes : guerre et conflits ; violations régulières et systématiques des droits de l'Homme, du droit humanitaire international et des principes démocratiques ; érosion des droits civils et politiques ; problèmes structurels au sein du pouvoir judiciaire ; manque de capacités institutionnelles propres à soutenir des réformes comme la participation des femmes à la vie publique ; exclusion des jeunes de la prise de décisions ; barrières accrues envers les migrations et les échanges humains entraînant de graves conséquences pour les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, etc.

En ce qui concerne le processus de Barcelone, on notait un écart considérable entre les engagements pris en faveur des droits de l'Homme dans la Déclaration de Barcelone et la situation de fait des droits de l'Homme dans la région. Il existe aussi de graves incohérences entre les instruments des droits de l'Homme en place et leur mise en œuvre effective. En fait, à de rares exceptions près, il est difficile de dire que le Partenariat euro-méditerranéen a conduit à une véritable amélioration de la situation des droits de l'Homme dans la région.

Ceci dit, on reconnaissait également que ni l'UE ni les pays du sud de la Méditerranée ne sont des entités monolithiques. Il existe souvent un intérêt sincère et enthousiaste en faveur de la promotion des droits de l'Homme à l'intérieur des États membres de l'UE et entre eux, et parfois également dans le Sud. On constatait aussi que l'UE a fait de réels progrès en ce qui a trait au développement des instruments des droits de l'Homme prévus dans la Déclaration de Barcelone, et que la nouvelle PEV pourrait éventuellement se prêter à la promotion proactive des droits de l'Homme.

Sur la base de cette analyse, le REMDH a décidé de travailler en priorité sur deux sujets d'importance primordiale pour l'avenir de la région, à savoir la question *des droits de l'Homme et de la démocratisation*, et la nécessité de placer les droits de l'Homme et le droit humanitaire au cœur des initiatives prises pour améliorer la *sécurité des êtres humains*.

Le Réseau a défini les points stratégiques permettant de traiter de ces questions¹⁸, à savoir :

¹⁸ En se fondant sur une analyse des initiatives en cours dans la région, de façon à éviter la duplication.

- Concernant les droits de l'Homme et la démocratisation :
 - Liberté d'association
 - Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire
 - Droits des femmes et généralisation de la parité
 - Éducation aux droits de l'Homme et initiatives en direction des jeunes
- Concernant la sécurité des êtres humains :
 - Conflit au Moyen-Orient
 - Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
 - Droits économiques et sociaux

Les membres du REMDH ont par ailleurs convenu qu'exercer une influence sur les instruments des droits de l'Homme du PEM, de la PEV et de l'UE pourrait être un bon moyen de produire des résultats positifs sur le terrain en faveur des droits de l'Homme.

1.2 Le REMDH

En ce qui concerne le REMDH lui-même, l'Assemblée générale jugeait que sa mission était de promouvoir et de renforcer les droits de l'Homme et les réformes démocratiques dans le cadre du processus de Barcelone et des structures de coopération entre l'UE et le monde arabe. Enraciné dans la société civile, le Réseau devait s'efforcer de développer et de consolider les partenariats entre les diverses ONG, de disséminer les valeurs rattachées aux droits de l'Homme et d'accroître ses capacités dans ce domaine.

Dans cette optique, la vision du REMDH serait de devenir un forum régional des ONG des droits de l'Homme et une source majeure d'expertise dans la région, qui devait se consacrer à susciter une prise de conscience sur les droits de l'Homme et les réformes démocratiques.

Aussi l'Assemblée générale a-t-elle placé le travail en réseau au cœur de l'identité du REMDH, dont la mission était de rassembler des ONG et des initiatives souvent éparées au sein d'un cadre régional commun consacré aux droits de l'Homme.

L'AG a également estimé que la création et le travail de groupes de travail thématiques composés d'organisations membres devaient constituer une approche essentielle pour le REMDH, dans la mesure où l'expérience passée et diverses évaluations indépendantes avaient démontré que les groupes de travail favorisent :

- un sentiment d'appropriation des participants envers le REMDH ;
- la capacité des participants à travailler sur les droits de l'Homme grâce à l'amélioration des connaissances et des apprentissages, ainsi qu'à la mise en commun des méthodologies ;
- les nouveaux contacts et partenariats ;
- la capacité à évoluer dans un contexte régional, en relation notamment avec les instances intergouvernementales, et à réagir, par exemple, aux changements intervenus dans la région, et à fournir des apports structurés au PEM, à la PEV et à l'UE ;
- la compréhension interculturelle ;
- la coopération entre le Nord et le Sud.

L'AG a décidé de développer davantage les groupes de travail dans les domaines mentionnés ci-dessus et a proposé des projets précis dont la réalisation permettrait à chaque groupe de structurer son travail tout en disposant du temps et de l'espace nécessaires pour développer sa propre dynamique interne et externe.

Ces activités de travail en réseau devaient être soutenues par des activités de lobbying auprès des institutions du PEM, de la PEV et de l'UE, par des efforts en vue de créer des partenariats au-delà de la communauté des droits de l'Homme, ainsi que par des actions de soutien et de solidarité lorsque des membres du Réseau ou leurs activités sont menacés – y compris par une collaboration étroite avec la Fondation euro-méditerranéenne pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH).

2. Réajustement du programme de travail du REMDH

Dix-huit mois après l'adoption du Document de stratégie et du Programme de travail du REMDH, plusieurs des points mentionnés plus haut demeurent valables. Toutefois, des changements importants sont intervenus dans la région et à l'intérieur même du REMDH, et il est indispensable d'en tenir compte au début d'un programme de travail qui s'étend sur les trois prochaines années.

2.1 Concernant la région

Depuis l'Assemblée générale du REMDH, tout espoir de renouveau en matière de démocratie dans les pays arabes semble devoir être abandonné, et le discours en faveur des droits de l'Homme a perdu beaucoup de sa vigueur. Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, la société civile est prisonnière de tensions politiques qui la dépassent. Cela est dû d'abord à la situation qui règne en Irak (et aux indices selon lesquels les États-Unis, pour se débarrasser du problème, sont prêts à accepter des compromis avec les régimes arabes en place) ; aux tensions croissantes entre les États-Unis (et leurs alliés arabes) et l'Iran ; et aux effets conjugués de divers facteurs comme la dégradation de la situation en Israël-Palestine, la vigueur renouvelée des mouvements islamistes et la « lutte contre le terrorisme ».

La situation au Liban, en Syrie et en Jordanie est dans une large mesure conditionnée par un conflit régional plus large, y compris la situation en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, à la faveur duquel des régimes comme ceux de l'Égypte, de la Tunisie et de l'Algérie ont pu se durcir, au détriment de la démocratie et des droits de l'Homme.

Le respect des droits de l'Homme est en perte de vitesse dans la région EuroMed depuis 2006. A cet égard, la réponse apportée à la crise des réfugiés et à l'augmentation des flux migratoires – le déplacement de 1,7 million de réfugiés irakiens ; la situation douloureuse des réfugiés palestiniens ; les violations des droits de l'Homme subies par les réfugiés soudanais en Égypte et par les demandeurs d'asile et les migrants sub-sahariens en Afrique du Nord – est préoccupante. A de rares exceptions près, une bonne part de l'Europe a réagi à ces événements sur le terrain en criminalisant de plus en plus les migrants sans papiers et s'est efforcée d'éviter ses propres responsabilités en externalisant la protection des migrants forcés par des mesures d'interception en haute mer, des contrôles aux frontières et autres mesures du même genre.

Depuis deux ans et demi, la société civile éprouve une déception grandissante à l'égard de l'UE, qui se pose en défenseur des droits de l'Homme et de la démocratie mais semble incapable de mobiliser les moyens politiques et les initiatives susceptibles de sortir la région de la tourmente.

Le silence presque total qui a entouré la question des droits de l'Homme au Sud de la Méditerranée lors du lancement du « processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » le 13 juillet 2008 a contribué encore davantage à cette déception au sujet du rôle que joue l'UE dans la région.

En outre, même si la PEV fournit effectivement de nouveaux instruments et de nouvelles possibilités techniques pour promouvoir les droits de l'Homme, les derniers plans stratégiques au plan régional et national, ainsi que les programmes indicatifs nationaux, se contentent de conforter les régimes actuels plutôt que de contester l'écart qui existe entre leurs pratiques actuelles et leurs engagements envers les droits de l'Homme et les principes démocratiques.

2.2 Concernant le REMDH

Le REMDH est occupé depuis le début de l'année 2006 à mettre en œuvre son programme de travail grâce à un processus inclusif et participatif, tout en prenant une notable extension en matière d'organisation et de personnel.

Dans les premiers mois de 2006, le Comité exécutif a rédigé un projet de document stratégique et de programme de travail, et l'a présenté à son Assemblée générale au mois de mai. L'AG a approuvé ces documents, et le REMDH a par la suite lancé un appel à participation à ses différents groupes de travail, en fixant des critères d'admission clairs et transparents. A la fin de l'année 2006, environ 90 défenseurs des droits de l'Homme participaient activement aux travaux des groupes de travail du REMDH sur la liberté d'association, la justice, l'égalité hommes-femmes, l'éducation aux droits de l'Homme, la Palestine, Israël et les Palestiniens, et les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile (le REMDH envisageait également la possibilité de créer un groupe

de travail sur les droits économiques et sociaux), produisant des rapports et des initiatives de sensibilisation tout en générant des synergies et de nouvelles rencontres. En même temps, le REMDH ouvrait des antennes en Jordanie et au Maroc (en plus de son bureau de Bruxelles) et organisait des séminaires de formation et des réunions publiques sur la PEV dans les pays du Sud de la Méditerranée.

En bref, la préoccupation essentielle du REMDH a été de mettre en place des structures durables, à long et à moyen terme, pour consolider sa participation et ses activités.

Toutefois, cette démarche prioritaire, assortie du lancement de projets spécifiques au sein de chaque groupe de travail, signifiait que le REMDH ne pouvait réagir que dans une faible mesure aux questions d'actualité et aux préoccupations de ses membres ; même chose en ce qui concerne la communication de ses positions et de ses activités au monde extérieur. L'accent mis sur la gestion des projets et des groupes de travail risquait de compromettre la cohérence et la vue d'ensemble.

Le REMDH croit que le travail à moyen et à long terme et les activités entreprises par les groupes de travail doivent être poursuivis et renforcés en 2008, 2009 et 2010. Ils fournissent une contribution aux droits de l'Homme et appuient le travail qui se fait à cet égard au moment même où, de plus en plus, ces droits sont en butte à des attaques. De plus, ces travaux apportent au REMDH une valeur durable et aident les organisations des droits de l'Homme à consolider leurs capacités dans le domaine qui est le leur. Les groupes de travail ont besoin de temps pour grandir et se développer, et ils le méritent bien, afin de montrer de quoi ils sont capables au cours des années à venir.

Cependant, le REMDH souhaite aussi corriger les défaillances identifiées et adapter son travail à l'évolution de la situation politique.

2.3 Le programme de travail pour la période de 2008 à 2010

Les événements qui se sont déroulés depuis un an posent un défi aux défenseurs des droits de l'Homme de la région, qui se battent pour trouver des stratégies adéquates.

A cet égard, le REMDH tiendra à la fin de l'année 2008 sa 8^{ième} Assemblée générale, et l'un des principaux points à l'ordre du jour sera une discussion sur la marche à suivre face à la déception croissante ressentie à l'égard de l'Europe et à la marginalisation du discours droits de l'Homme dans le Sud

Le REMDH estime que le choix de la démocratisation et de la sécurité des êtres humains dans la région EuroMed reste valide comme objectif de travail prioritaire. C'est pourquoi il entend poursuivre ses activités dans les domaines actuels : liberté d'association ; justice ; égalité hommes-femmes ; éducation aux droits de l'Homme ; Palestine, Israël et les Palestiniens; migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; et droits économiques et sociaux.

Il suggère de donner une plus grande cohérence à ce travail en mettant davantage l'accent sur les rapports entre le développement de la démocratie et la protection des êtres humains dans le champ de travail thématique du REMDH, d'une part, et les politiques du PEM, de la PEV et de l'UE, d'autre part. On s'attend à ce que ces synthèses aideront les organisations de défense des droits de l'Homme – et, espérons-le, les décideurs politiques – à donner une dimension stratégique à leur travail par rapport aux politiques euro-méditerranéennes.

Le REMDH a également suggéré d'entreprendre l'examen d'autres avenues pour la démarche de sensibilisation dans la région, qui vient s'ajouter au travail du REMDH sur l'UE, par exemple en cernant la valeur ajoutée du Réseau, en se penchant sur les priorités internationales comme celles des instances onusiennes des droits de l'Homme ou d'instances régionales comme la Ligue arabe.

Le REMDH étudiera également les moyens de promouvoir le rôle des jeunes et d'accentuer leur présence et la visibilité de leurs contributions et de leur intérêt envers l'action dans le domaine des droits de l'Homme.

Enfin, le REMDH s'efforcera d'améliorer sa capacité à traiter des questions à court terme, en allégeant la charge des groupes de travail tout en leur accordant davantage de temps et de moyens pour répondre aux

préoccupations immédiates et aux campagnes des membres du Réseau et des autres ONG des droits de l'Homme. De plus, il accroîtra ses activités de solidarité ainsi que la capacité du Réseau et des groupes de travail à réagir aux circonstances en fournissant régulièrement au Réseau des résumés sur l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans la région.

Les pages qui suivent énumèrent les différentes tâches inscrites au programme de travail du REMDH et dressent la liste des activités prévues pour les trois prochaines années.

Ce programme de travail a essentiellement pour but de donner corps à la stratégie du REMDH19, tout en l'adaptant aux développements constatés dans la région depuis l'adoption du document stratégique. Il vise :

- à renforcer la capacité des membres du REMDH à promouvoir et protéger les droits de l'Homme au niveau local et régional au moyen d'interventions stratégiques dans les domaines suivants :
 - Droits de l'Homme et démocratisation :
 - Liberté d'association
 - Justice
 - Droits des femmes
 - Éducation aux droits de l'Homme et initiatives en direction des jeunes
 - Sécurité des êtres humains :
 - Conflit du Moyen-Orient
 - Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
 - Droits économiques et sociaux
- à utiliser et surveiller les instruments de l'UE, de la PEV et du PEM pour les droits de l'Homme et la démocratisation chaque fois que possible, et à accroître l'aptitude des membres du Réseau et des ONG locales à agir de manière critique dans ce domaine ;
- à développer les instruments de soutien aux membres du Réseau dans le domaine de la solidarité et de la formation ;
- à entreprendre et à stimuler le travail en réseau et la formation de partenariats, au-delà du Réseau lui-même, au niveau régional et local ;
- à intéresser les médias au travail du REMDH et de ses membres ;
- à susciter et à stimuler les discussions et les débats portant sur le développement général de la région et sur les stratégies susceptibles d'apporter des réponses ;
- à maintenir et à développer un niveau élevé d'appropriation des activités du REMDH par ses membres, et à assurer également la pratique des normes de transparence et des principes démocratiques au sein des organes exécutifs et de l'administration du Réseau. Ce qui inclut l'intégration systématique du genre (parité hommes-femmes) dans toutes les activités du REMDH.

Une évaluation du travail du REMDH par un organisme extérieur aura lieu tout en mettant en œuvre des activités qui aideront le REMDH à se réajuster et à renforcer son action au besoin.

3. Activités inscrites au programme

3.1 Droits de l'Homme et démocratisation

3.1.1 Liberté d'association

¹⁹ Cf www.euromedrights.net

Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est la mise en œuvre effective des valeurs rattachées aux droits de l'Homme et des normes internationales relatives à la liberté d'association dans la région EuroMed.

L'**objectif général** est de permettre à la société civile de se donner les moyens de surveillance, de compétence et d'action dans le domaine de la liberté d'association, de façon à susciter des modifications des lois si nécessaire – en particulier dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée – et par extension, à conduire à des réformes démocratiques.

L'**objectif à court terme** est de poursuivre les efforts pour établir un instrument dont la société civile de la région puisse se servir pour surveiller la liberté d'association et, grâce au travail en réseau, pour travailler sur cette question dans les zones d'intervention respectives des organisations. Un objectif à court terme est aussi de soutenir les actions en cours et les campagnes menées par nos membres ou nos partenaires sur la liberté d'association, tout en sensibilisant l'opinion et les médias sur le sujet.

Contexte

La liberté d'association est un facteur-clé pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, car elle assure la dignité des individus en leur permettant de participer pleinement à la vie de la société. Elle revêt une importance cruciale pour le développement des institutions démocratiques : pluralisme politique, syndicats, société civile, etc., et pour permettre aux défenseurs des droits de l'Homme de promouvoir la culture des droits de l'Homme. Elle est un indicateur du développement de la démocratie et du niveau de la répression à laquelle sont exposés la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme. Il est donc important qu'elle occupe une place de choix dans les priorités de la société civile.

Le REMDH a mis en place un groupe de travail sur la liberté d'association, et deux rapports sur la liberté d'association ont déjà été publiés, dans lesquels on trouve notamment des indicateurs permettant de mesurer les progrès ou les reculs en la matière au niveau national, ainsi que des recommandations concrètes. Les rapports sont rédigés par le groupe de travail lui-même, qui s'emploie de plus en plus à surveiller les nouveaux développements dans la région et à appuyer le travail des ONG locales.

Activités

Le projet permettra de suivre les actions en cours de la façon suivante :

4. en rédigeant des rapports annuels sur la liberté d'association, dans la loi et dans la pratique – y compris des propositions de moyens ou d'indicateurs pour mesurer les progrès ou les reculs en matière de liberté d'association; ces rapports ont pour objet de rappeler aux décideurs politiques, aux ONG et aux médias la nécessité d'attacher une importance prioritaire à la liberté d'association ;
5. en organisant des réunions du groupe de travail à l'intention des membres du REMDH et de personnes-ressources dans les pays arabes et la région EuroMed, dans le but de favoriser le développement de réseaux régionaux. À cet égard, le REMDH entrera en contact avec d'autres initiatives régionales et locales dans la région ;
6. en développant sur le site du REMDH une section consacrée à la liberté d'association ;
7. en diffusant les résultats de ses activités de surveillance auprès des médias, aux groupes de la société civile et aux gouvernements, tout en soutenant les activités et les campagnes en cours de la société civile.

3.1.2 Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire

Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité prévoit la mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant et impartial au Sud et à l'Est de la région EuroMed en se fondant sur les normes internationales relatives aux droits de l'Homme.

L'objectif général est la consolidation des réseaux et des groupes d'acteurs dans les sociétés du Sud et de l'Est de la Méditerranée pour leur permettre d'exercer sur le système judiciaire une influence en faveur des réformes.

L'objectif à court terme est de développer davantage et soutenir des espaces favorisant des débats libres entre les acteurs clés au sujet de l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, de façon à soutenir les processus et les initiatives en faveur de la réforme.

Contexte

Les systèmes judiciaires des pays du Sud de la Méditerranée souffrent aujourd'hui d'un déficit. Dans la plupart des cas, les magistrats ne remplissent pas leur rôle selon les principes de la primauté du droit, ils sont sur le plan institutionnel les alliés du pouvoir en place et jouent un rôle complémentaire à celui de la police en réprimant les droits et les libertés fondamentales.

Il existe à cet égard un cercle vicieux qui fait que le système judiciaire aide à maintenir en place les régimes autoritaires et non démocratiques alors que ces mêmes régimes s'efforcent par tous les moyens d'empêcher le pouvoir judiciaire d'accéder à une plus grande indépendance. Dans ce contexte, le développement d'espaces pour le libre débat d'idées entre la société civile, les avocats, les magistrats et autres acteurs sur les questions relatives à l'indépendance et à l'impartialité du judiciaire est une façon d'aller de l'avant.

Le REMDH a initié un processus en vue d'appuyer un échange d'idées sur la réforme du pouvoir judiciaire dans la région. Il a organisé avec succès des séminaires au Maroc, en Jordanie, au Liban et en Tunisie (hors frontières), suivis par des juges, des avocats, des représentants d'ONG et d'instances gouvernementales. Dans chacun des pays cités, des experts ont rédigé des rapports sur la question de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire afin de fournir une vue d'ensemble de la situation et de recommander des initiatives de réforme au niveau national.

Le REMDH a également mené une étude sur les initiatives de réforme entreprises dans la région par les gouvernements et les institutions intergouvernementales (EU, PNUD, Banque mondiale, etc.). Les rapports nationaux et l'enquête régionale ont été présentés lors d'un séminaire régional qui a eu lieu à Bruxelles au début de 2008.

Enfin, le REMDH, de concert avec d'autres organisations internationales, a suivi attentivement les efforts de magistrats arabes (sur l'initiative de juges égyptiens) pour créer un syndicat arabe indépendant des juges, et estime qu'il est très important d'appuyer cette initiative.

Activités

Le REMDH estime qu'il a pu mettre en marche un processus prometteur sur la question de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire, qu'il importe de consolider et de développer. En conséquence, les activités proposées visent à l'extension et au suivi des initiatives en cours :

- en organisant des rencontres au niveau national en Égypte et en Algérie, sur le modèle de celles qui ont eu lieu au Maroc, en Jordanie, au Liban et en Tunisie. Ces rencontres auront pour but de stimuler le débat sur l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, et aussi de promouvoir la rédaction d'un rapport national sur cette question ;
- en organisant, là où c'est possible, des séminaires de suivi dans les pays visés pour présenter les rapports nationaux et les recommandations de réforme ;
- en assurant la promotion et le soutien des efforts visant à établir un syndicat arabe des juges *inter alia* en invitant les magistrats impliqués dans ces activités à participer aux séminaires en question et en leur permettant par d'autres moyens de rencontrer leurs collègues des pays arabes en vue de préparer la création de ce syndicat ;
- en organisant deux fois par an des réunions régionales du groupe de travail sur le système judiciaire, dans le but d'assurer la coordination des parties prenantes dans ce processus, de développer des synergies entre les diverses activités, et de mettre en place et soutenir une perspective de la société civile régionale axée sur l'évolution du domaine de la justice. On mettra plus particulièrement l'accent sur la question de la justice et des mesures antiterroristes et sur les rapports entre le Nord et le Sud de

la Méditerranée à cet égard ;

- en confiant au groupe de travail la tâche d'explorer la possibilité de créer plusieurs équipes d'observation des procès qui suivront de près les procès les plus représentatifs de la situation des systèmes judiciaires de la région. Ces missions d'observation joueront un rôle important en servant de mécanismes de protection, en stimulant des débats sur le pouvoir judiciaire et en consolidant les capacités de la société civile en matière de surveillance du pouvoir judiciaire.

3.1.3 Droits des femmes, égalité des sexes et généralisation de la parité

Objectifs

*Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est la mise en œuvre des valeurs rattachées aux droits fondamentaux et des normes internationales relatives aux droits des femmes, et la réalisation effective de l'égalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne, de sorte que les hommes et les femmes puissent jouir des mêmes droits et participer sur un pied d'égalité au développement de leurs sociétés.*

*L'**objectif général** est de permettre aux principaux réseaux et groupes d'action de la société civile de la région EuroMed de surveiller attentivement les politiques de l'État liées au processus visant à la réalisation de l'égalité des sexes dans le contexte du processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, et de la Politique européenne de voisinage dans la région EuroMed, et d'intégrer activement et systématiquement la dimension genre (parité hommes-femmes).*

Les **objectifs à court terme** consistent à :

- améliorer encore davantage la connaissance de la généralisation de la parité et la capacité des ONG à l'intégrer à leur travail au quotidien ;
- encourager encore davantage la coopération entre les réseaux et les organisations de défense des droits des femmes et des droits de l'Homme pour promouvoir la parité à l'intérieur même de leurs organisations ;
- accentuer encore davantage la sensibilisation à la discrimination entre les sexes dans la région et suivre les politiques publiques à cet égard, en particulier le plan d'action d'Istanbul sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société ».

Contexte

La parité hommes-femmes et sa généralisation constituent un autre élément-clé de la démocratie. Il n'existe pas de droits « de l'Homme » sans droits des femmes, et il en peut y avoir de réforme démocratique sans égalité des sexes et abandon des discriminations. Les droits des femmes ne peuvent pas progresser si le discours relatif aux droits de l'Homme ne porte pas indifféremment sur les hommes et les femmes. Plusieurs rapports soulignent les écarts considérables qui existent entre les normes des droits de l'Homme et les réalités que vivent les femmes dans la région EuroMed.

En même temps, les organisations de défense des droits des femmes se sont avérées des groupes de la société civile qui sont actifs, innovants et efficaces en termes de travail en réseau, de sensibilisation de l'opinion et d'éveil des consciences, et plusieurs initiatives existent au niveau régional. Toutefois, la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes souffre de la non-intégration des questions concernant les droits des femmes dans les activités générales en faveur des droits de l'Homme et les activités de la société civile. Ces questions sont le plus souvent débattues uniquement par des femmes, et les réseaux de femmes vivent séparément des réseaux des droits de l'Homme plus généraux, qu'ils aient ou non une existence formelle. C'est pourquoi des initiatives fondées sur l'égalité des sexes et sa généralisation sont indispensables si l'on veut donner au travail en cours une valeur ajoutée.

Dans ce contexte, le REMDH s'est réjoui que la Conférence ministérielle Euro-Med sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société », organisée sous les auspices de la présidence finnoise en novembre 2006, ait pu adopter une plate-forme commune pour la promotion de l'égalité des sexes dans la région. Le plan d'action fait référence aux engagements communs des partenaires du PEM au niveau international, régional et national, notamment dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les partenaires ont en outre pris l'engagement de réaliser l'égalité des sexes,

d'interdire toutes les formes de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes. Enfin, le plan d'action renferme un mécanisme d'évaluation.

Activités

Le REMDH a créé un groupe de travail sur les droits des femmes et est en train d'organiser des cours de formation sur la généralisation de la parité à l'intention des ONG. Le REMDH a aussi été très actif dans la promotion d'un plan d'action énergique à Istanbul. Le REMDH souhaite consolider et développer ces activités et suggère de:

- Renforcer le travail en réseau et la généralisation de la parité en organisant deux fois par an des réunions du groupe de travail de manière à pouvoir discuter, suivre et mettre en place les activités suivantes :
- promouvoir la généralisation de la parité hommes-femmes et organiser à cet effet des cours de formation à l'intention des organisations des droits de l'Homme et de la société civile ;
- promouvoir la généralisation de la parité au sein des organisations et des organes exécutifs du REMDH ;
- soutenir les campagnes et les initiatives de la société civile portant sur l'égalité des sexes et les droits des femmes (en vue de lever les réserves émises à l'encontre du CEDAW, par exemple) ;
- surveiller le processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, la Politique européenne de voisinage et autres politiques gouvernementales applicables à la région. Le suivi devra concerner en particulier le plan d'action visant à « Renforcer le rôle des femmes dans la société », adopté par les partenaires EuroMed à Istanbul en novembre 2006. A cet égard, le REMDH entend contribuer activement à l'ordre du jour de la conférence de suivi EuroMed qui doit se tenir en 2009 pour faire suite à la conférence d'Istanbul ;
- maintenir une antenne du REMDH en Jordanie afin de considérer la question de la parité des sexes dans la région euro-méditerranéenne.

3.1.4 Éducation aux droits de l'Homme (EDH)

Objectifs

Le cadre droits de l'Homme de ce projet est d'assurer une vaste dissémination d'une culture et des valeurs axées sur les droits de l'Homme dans la région EuroMed au moyen d'activités éducatives.

L'objectif général est de généraliser le travail en réseau des ONG des droits de l'Homme dans le domaine de l'éducation et de promouvoir un apprentissage ancré dans les valeurs rattachées aux droits de l'Homme, ainsi qu'à formuler des politiques portant sur ces questions.

L'objectif à court terme est

- *de développer davantage le travail en réseau des ONG des droits de l'Homme actives dans le domaine de l'EDH dans la région euro-méditerranéenne ;*
- *d'amener les ONG à prendre part de façon systématique à des échanges d'idées sur les méthodologies et les approches liées à l'éducation aux droits de l'Homme ;*
- *d'amener les ONG à évaluer les politiques publiques relatives à l'EDH et les moyens d'influer sur cette dernière en tant qu'organisations de la société civile.*

Contexte

Il ne peut y avoir de respect des droits de l'Homme ni de démocratie véritable sans la dissémination d'une culture des droits de l'Homme. Aujourd'hui, il reste beaucoup à faire dans l'ensemble de la région si l'on veut développer une véritable culture des droits de l'Homme, en raison de l'oppression qui règne, des normes à deux vitesses de la *Realpolitik*, du développement insuffisant et des conséquences de la mondialisation.

Une enquête récente réalisée pour le REMDH, *Human Rights Education in the Euro-Mediterranean Region*, fait état d'un certain nombre de pratiques positives parmi les ONG actives dans le domaine de l'EDH. Toutefois, les résultats montrent également que le travail effectué se caractérise par un manque très répandu de cohérence et de durabilité. De nombreuses ONG n'ont pas une vision claire de leur travail ou des stratégies possibles sur le

plan pratique. Seules quelques organisations manifestent une approche systématique de la mise au point et de l'adaptation de méthodes pédagogiques dans leur travail, tandis que bon nombre d'entre elles sont mal équipées et n'ont pas les ressources nécessaires pour l'éducation aux droits de l'Homme.

Activités

Le REMDH a mis en place un groupe de travail sur l'éducation aux droits de l'Homme qui a encouragé les échanges sur les méthodes pédagogiques et a organisé plusieurs universités d'été destinées aux jeunes militants des droits de l'Homme. La dernière de ces universités d'été a permis de mettre au point un outil d'EDH et d'établir un réseau d'anciens élèves.

Le REMDH a également pris l'initiative de mettre en place un réseau informel d'organiseurs d'universités d'été dans la région euro-méditerranéenne dans le but de faciliter les échanges d'expériences et la collaboration visant l'identification et les échanges de formateurs.

Le REMDH souhaite poursuivre le travail en cours

- en organisant deux fois par an des réunions régionales des groupes de travail, dans le but de :
 - promouvoir le travail en réseau des ONG actives dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme, notamment en cherchant à organiser une série de séminaires consacrés aux problèmes cernés dans le rapport du REMDH sur l'éducation aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne ;
 - permettre la discussion et l'échange des méthodes pédagogiques ;
 - discuter et surveiller les politiques publiques en matière d'éducation aux droits de l'Homme ;
 - soutenir les campagnes et initiatives de la société civile dans la région ;
 - préparer une université d'été annuelle sur l'éducation aux droits de l'Homme qui servira de terrain d'essais pour le travail en réseau et pour la mise au point de méthodes pédagogiques.

Le REMDH souhaite également apporter son appui au réseau informel des organisateurs des universités ainsi qu'aux réseaux informels qui pourraient éventuellement naître des universités d'été en facilitant les contacts et les échanges, ainsi que la tenue de rencontres occasionnelles.

3.2 Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains

3.2.1 Palestine, Israël et les Palestiniens

Objectifs

*Le **cadre droits de l'Homme** de ce projet est l'application intégrale des normes internationales des droits de l'Homme et du droit international humanitaire en ce qui touche à la prévention, la gestion et la résolution des conflits dans le contexte du conflit du Moyen-Orient et l'occupation israélienne.*

*L'**objectif général** est de créer un forum régional de la société civile visant à éveiller les consciences sur la nécessité, pour les gouvernements de l'UE, de la PEV et du PEM, de placer le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au cœur de leur action en faveur de la paix.*

*L'**objectif à court terme** est de poursuivre plus avant les activités du groupe de travail du REMDH sur la Palestine, Israël et les Palestiniens afin qu'il devienne un forum de premier plan pour la sensibilisation aux droits de l'Homme dans le contexte des politiques de l'UE relatives à Israël et à la Palestine.*

La région méditerranéenne est déchirée par les conflits. De toutes les grandes régions de la planète, elle est celle où l'on compte l'une des plus fortes proportions de réfugiés par habitant. Le conflit qui sévit au Moyen-Orient est celui qui dure depuis le plus longtemps. Il est emblématique de toute la région et la principale pierre d'achoppement du PEM. Comme d'autres conflits, il a souffert de ce que les parties en présence et les grandes puissances ont omis de placer le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au cœur de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits. La promotion du respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire revêt une importance cruciale pour le Moyen-Orient en particulier et pour la région en général.

Les membres du REMDH conviennent que le REMDH est en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux campagnes en faveur des droits de l'Homme et à l'éveil des consciences en se consacrant en priorité à des initiatives de sensibilisation de lobbying en Europe, en collaboration avec ses membres israéliens, palestiniens, arabes et européens. Le groupe de travail du REMDH sur la Palestine, Israël et les Palestiniens (constitué d'ONG israéliennes, palestiniennes, arabes et européennes), avec ses rapports et ses missions, est peu à peu devenu un point de référence en la matière en Europe. Le travail du REMDH sur la Politique européenne de voisinage par rapport à Israël est également salué par tous.

Activités

L'activité consiste à consolider et à développer les activités en cours et implique :

- des réunions du groupe de travail pour renforcer la capacité du groupe de travail sur la Palestine, Israël et les Palestiniens à devenir un outil essentiel pour la promotion d'une approche du conflit et de l'occupation fondée sur les droits de l'Homme ;
- la poursuite de recherches et la publication de rapports portant sur les relations entre l'UE, Israël et la Palestine, dans lesquels on attache une importance particulière à la question des droits de l'Homme dans les territoires occupés et en Israël, ainsi qu'à la façon dont l'UE (y compris le Parlement européen, la Commission, le Conseil et les États membres) considère ces questions et y réagit, et qui renferment également une analyse critique des mesures prises (ou non) par l'UE pour se conformer aux obligations auxquelles elle a souscrite en vertu de ses propres traités, du droit international et des directives de l'UE sur les droits de l'Homme ;
- de développer l'aptitude des participants (organisations ou individus) impliqués dans le projet à sensibiliser l'opinion dans le cadre du PEM et de la PEV, et à se frayer un chemin dans le dédale des institutions et politiques de l'UE (aussi bien à Bruxelles qu'auprès des délégations de l'UE) ;
- de développer la collaboration avec d'autres organisations de la société civile qui s'occupent de promouvoir le respect des droits de l'Homme, du droit international et du droit international humanitaire dans le contexte de la situation en Israël et en Palestine.

Ces activités mettront l'accent sur la situation à Gaza et seront complétées par des missions si cela s'avère pertinent.

3.2.2 Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile

Objectifs

Le cadre droits de l'Homme de cette activité est d'assurer la mise en pratique intégrale des normes internationales relatives aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire en ce qui concerne les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, en particulier ceux qui relèvent des Conventions de Genève, de la Convention sur les travailleurs migrants et leurs familles, des protocoles internationaux sur les droits civils et politiques et sur les droits culturels, économiques et sociaux, ainsi que des conventions pertinentes de l'OIT.

L'objectif général est :

- *de renforcer la collaboration au sein de la société civile régionale en ce qui a trait aux politiques, projets et échanges d'informations concernant les droits des migrants et des réfugiés ;*
- *d'engager un dialogue avec les gouvernements et les institutions de l'UE sur les questions relatives aux droits de l'Homme, aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ;*
- *de développer les compétences des organisations locales du Sud de la Méditerranée en ce qui a trait à la gestion des questions relatives aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.*

L'objectif à court terme est de pousser plus loin le développement d'une plate-forme de la société civile sur les droits de l'Homme pour faciliter la collaboration au sein de la société civile régionale sur les questions relatives aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris par la création de missions d'alerte sur les cas particulièrement notoires de violations des droits des migrants ou des demandeurs d'asile.

Contexte

La promotion des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile équivaut à placer les préoccupations relatives aux droits de l'Homme au centre des relations EuroMed. Le niveau de protection

assuré aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile est un indicateur clé de l'empressement des gouvernements du PEM à placer les échanges humains et l'interaction au-dessus des objectifs de sécurité « douce » à courte vue et à s'engager dans un véritable partenariat. La manière dont est abordée la protection des migrants et des réfugiés est aussi un indicateur de leur volonté de partager les responsabilités et de se conformer aux droits de l'Homme là où ils sont le plus indispensables, c'est-à-dire lorsque les individus se trouvent en situation de vulnérabilité et en danger, et ont besoin d'aide.

Seuls quelques centres ou ONG dans la région du Sud de la Méditerranée se préoccupent de la situation des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. D'autre part, les échanges sont rares entre des acteurs comme les organisations des droits de l'Homme du Sud de la Méditerranée, les organisations européennes qui s'occupent des migrants et des réfugiés, et les conseils de réfugiés européens. Il est indispensable de rapprocher les ONG concernées dans un contexte régional afin qu'elles puissent engager un dialogue sur la façon de gérer la question des migrants et des demandeurs d'asile et d'élargir la capacité des ONG du Sud à gérer ces problèmes.

Le but principal de ce projet est de contribuer au développement d'une « infrastructure » de connaissances et de partenariat sur les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'intention des ONG, d'offrir un espace de discussion et d'échanges sur ces questions, et de préparer des outils de formation et d'éducation capables de contribuer à l'amélioration des compétences dans la région.

Activités

Le REMDH a déjà mis en place un groupe de travail sur les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. En se fondant notamment sur des rapports de missions sur le terrain et sur la formation aux politiques de l'UE, le groupe de travail a commencé à définir un programme commun. Le REMDH a aussi lancé un instrument centré sur une mission régionale d'alerte sur les migrations et l'asile dont l'action s'exercerait vis-à-vis les cas les plus notoires d'atteintes aux droits des migrants et des demandeurs d'asile. Le REMDH souhaite consolider et développer ce processus, et projette notamment ce qui suit :

- Organiser deux réunions par an du groupe de travail dans la région, dans le but
 - de faciliter l'échange d'informations à propos du travail des participants et d'accroître leurs connaissances mutuelles au sujet de ce travail ;
 - d'assurer une formation sur les politiques de l'UE et de formuler vis-à-vis ces politiques une réponse conforme aux droits de l'Homme, y compris par le suivi des actions prises à la suite de la réunion ministérielle sur les migrations ;
 - d'identifier des projets qui pourraient être menés conjointement par plusieurs participants ;
 - de suivre les recherches et la publication de rapports sur ces questions ;
- Organiser des rencontres infrarégionales afin de renforcer le travail en réseau au niveau infrarégional ;
- Mettre en place un mécanisme de mission régionale d'alerte sur les migrations et l'asile portant sur les cas les plus notoires d'atteintes aux droits des migrants et des demandeurs d'asile ;
- Rédiger et diffuser des fiches d'information nationales sur les migrations et les réfugiés, ainsi que des bulletins d'information consacrés à ces questions ;
- Maintenir au Maroc une antenne du REMDH qui se consacrerait à la question des réfugiés et des migrations dans la région euro-méditerranéenne.

3.2.3 Droits économiques et sociaux

Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est la mise en œuvre des normes internationales des droits de l'Homme concernant les droits économiques et sociaux.

L'objectif général est la mise en place d'instruments et de mécanismes par la société civile pour suivre l'impact de la zone de libre échange et des programmes MEDA sur les droits de l'Homme dans la région EuroMed.

L'objectif à court terme est d'amorcer un processus en vue de former les ONG à une approche des droits économiques et sociaux dans la région qui est axée sur l'action concrète.

Contexte

Les droits de l'Homme sont indivisibles, interdépendants et étroitement reliés entre eux. Pour des raisons historiques, les organisations des droits de l'Homme de la région EuroMed ont attaché plus d'importance aux droits civils et politiques qu'aux droits économiques et sociaux. Pourtant, les inégalités sociales et économiques entre les différents pays ou à l'intérieur d'un même pays sont flagrantes. Au cours de la prochaine décennie, la création d'une zone de libre-échange aura un impact considérable sur la condition économique et sociale de la population des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Elle risque – tout au moins à court terme – de porter atteinte aux droits économiques et sociaux (le droit au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, etc.) et, par extension, à la possibilité pour les citoyens d'exercer leurs droits civils et politiques. C'est en ce sens qu'il importe de mettre au point des instruments permettant d'examiner le développement économique et social du point de vue des droits de l'Homme, au niveau international, régional et local tout à la fois.

Activités

Le REMDH a mené plusieurs activités dans le domaine des droits économiques et sociaux. Récemment, il a collaboré avec deux autres instances, Comisiones Obreras et le Forum EuroMed des Syndicats, sur un projet consacré à l'emploi et au droit au travail dans la région EuroMed. Le REMDH se propose d'examiner la possibilité de créer un groupe de travail sur les droits économiques et sociaux, et de se pencher sur les moyens d'intégrer les préoccupations relatives à ces droits dans les activités des autres groupes de travail. En outre, le REMDH entend explorer la possibilité de mettre au point un outil pratique sur les droits économiques et sociaux, dont les ONG de la région pourraient se servir pour prendre des mesures concrètes en vue d'assurer une application plus rigoureuse de ces droits. Ce document comprendrait notamment une référence juridique destinée à mettre en relief la « justiciabilité » des droits économiques et sociaux, et attacherait une importance particulière aux techniques plus générales relatives à la sensibilisation et aux campagnes d'information.

4. Communication

Objectifs

Le cadre droits de l'Homme de cette activité est la création d'outils efficaces, détaillés et transparents pour la diffusion, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des objectifs et des valeurs du REMDH et de ses membres en matière de droits de l'Homme.

L'objectif général est de formuler et de communiquer efficacement les informations sur les activités et les préoccupations du REMDH et ses membres à l'intérieur du Réseau et en direction des médias, des décideurs politiques et des groupes de la société civile, et aussi de communiquer aux membres les informations sur les développements relatifs aux droits de l'Homme dans leur domaine d'intervention.

L'objectif à court terme est :

- *de développer les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif général ;*
- *de développer à cette fin le site web de manière à refléter le travail des membres et les principales questions touchant les droits de l'Homme dans la région, ainsi que le PEM et la PEV.*

Contexte

Le travail en réseau du REMDH nécessite des modes de communication efficaces et pertinents entre les membres et aussi entre le Réseau, la société civile, les médias et les décideurs dans la région euro-méditerranéenne. Toutes les assemblées générales du REMDH ont souligné la nécessité de renforcer le système de communications internes et externes du Réseau afin d'accentuer la transparence et d'accroître la participation des membres à ses travaux et d'en faire connaître le contenu aux médias. Elles ont aussi souligné l'importance de faire connaître la position du REMDH sur l'évolution actuelle de la situation des droits de l'Homme.

Activités

Le REMDH prendra les mesures suivantes :

- maintenir au bureau de Copenhague un poste de responsable des communications à plein temps, chargé des communications internes et externes du REMDH ;
- employer au Caire un agent de communications, chargé des relations avec les médias arabes et de gérer les pages du site web du REMDH rédigées en arabe ;
- chercher à identifier les ressources financières qui permettraient d'embaucher un agent des relations avec les médias à Bruxelles ;
- au niveau exécutif, renforcer son travail de surveillance, de réactivité et de communication en direction du monde extérieur sur les préoccupations de la société civile liées à la situation des droits de l'Homme dans la région ;
- publier des bulletins et des lettres d'information contenant des renseignements fournis par les membres et concernant les derniers développements relatifs aux droits de l'Homme dans la région EuroMed, l'UE, etc. ;
- contacter les membres de manière proactive dans le but d'échanger des informations et d'adapter les nouvelles spécifiques à des besoins spécifiques ;
- assurer le développement et la maintenance de son nouveau site web et y ajouter de nouveaux modules thématiques.

5. Soutien des membres du Réseau

5.1 Solidarité

Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** est le respect, par les acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, des principes inscrits dans la « Déclaration sur le droit et la responsabilités des individus, groupes et des organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus » (Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme, 9 décembre 1998)

L'objectif **général** est

- de veiller à ce que les membres du REMDH sachent par expérience que le Réseau constitue pour eux un mécanisme de protection ;
- de faire appel aux instruments axés sur la protection des droits de l'Homme lorsque des membres partenaires du REMDH sont en danger.

L'**objectif à court terme** est d'identifier et de mettre en œuvre des modes de réaction permettant de faire un travail de solidarité systématique lorsque des membres du REMDH ou leur travail sont menacés.

Contexte

Le REMDH est convaincu que la solidarité joue un rôle majeur dans la protection des droits de l'Homme et la promotion du travail en réseau, de la coopération et de la cohésion interne. Depuis sa création, le Réseau s'emploie à conforter les liens de solidarité entre ses membres. Il a notamment créé la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme, qui partage aujourd'hui ses locaux.

Le REMDH estime que les organisations et défenseurs des droits de l'Homme qui adhèrent au Réseau doivent se sentir protégés, du fait de leur appartenance à ce dernier, par des actions de solidarité lorsqu'ils sont menacés dans leur personne ou dans leur travail. Le REMDH est très préoccupé, en particulier, par la situation en Algérie, en Syrie et en Tunisie, où (pour diverses raisons) la société civile est plus faible et/ou soumise à des pressions plus intenses.

Activités

A cet égard, le REMDH prendra les mesures suivantes :

- embaucher un coordonnateur à plein temps pour gérer les actions de solidarité, notamment en relation avec L'Algérie, la Syrie et la Tunisie, y compris l'organisation de missions à intervalles réguliers et de rencontres avec les défenseurs des droits de l'Homme ;

- accorder à chacun des coordonnateurs au sein du personnel le temps nécessaire pour gérer les interventions d'urgence qui relèvent de son mandat, et mobiliser les groupes de travail dans ces cas-là ;
- rédiger un document conceptuel consacré à sa politique et à ses pratiques en ce qui concerne le travail de solidarité et les actions urgentes ;
- au niveau exécutif, renforcer le travail de surveillance au niveau de l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans la région, et le travail de réaction aux événements ;
- maintenir une collaboration étroite avec la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme.

5.2 Formation

Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est de créer des outils de formation aux droits de l'Homme qui soient adaptés au contexte de la région euro-méditerranéenne, là où de tels outils n'existent pas, et qui puissent renforcer l'aptitude des militants des droits de l'Homme à œuvrer en faveur des droits de l'Homme dans le contexte euro-méditerranéen.

L'**objectif général** est de créer des synergies entre les initiatives de formation et de consolidation des capacités au sein du Réseau et, le cas échéant, de combler les lacunes.

L'**objectif à court terme** est de mettre en place une première série de cours de formation tout en visualisant les activités de formation des membres.

Contexte

Le REMDH a offert plusieurs cours de formation à ses membres, le plus récent portant sur la Politique européenne de voisinage et la généralisation de la parité hommes-femmes. La formation met l'accent sur les questions relatives aux droits de l'Homme, pertinentes pour la région, et qui ne sont pas traitées ailleurs. Plusieurs membres du REMDH offrent également des formations.

Activités

Le REMDH prendra les mesures suivantes :

- dresser un état des lieux en ce qui concerne les activités de formation et de consolidation des capacités des membres, et repérer les domaines où des synergies évidentes peuvent être établies ;
- mettre en place des activités de formation et de sensibilisation à la PEV (voir le point 6 ci-dessous) ;
- organiser avec la collaboration des membres un cours de formation consacré à la généralisation de la parité hommes-femmes (voir le point 3.1.3 ci-dessus) ;
- examiner la possibilité de mettre au point un outil pratique portant sur les droits économiques et sociaux dans le contexte euro-méditerranéen (voir ci-dessus).

6. Sensibilisation et dialogue

Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** est constitué par les instruments de l'UE, de la PEV et du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée (PBUM) relatifs aux normes internationales des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.

L'**objectif général** est de communiquer de manière efficace les politiques et les recommandations du REMDH et de ses membres aux instances concernées de l'UE, de la PEV et du PBUM, de veiller à obtenir leurs réactions et d'engager avec eux un dialogue sur les droits de l'Homme. Il consiste également à veiller à ce que les membres du REMDH soient conscients de ces instances et puissent en tirer parti dans leur action en faveur des droits de l'Homme.

L'**objectif à court terme** est de développer davantage les activités de sensibilisation en ce qui a trait à l'UE, à la PEV et au PBUM, et aussi de développer son rôle d'interface entre le REMDH et ces institutions.

Contexte

Lorsqu'on travaille dans le contexte des politiques de l'UE, de la PEV et du PBUM, il importe d'intégrer dans ces mécanismes les résultats des activités du REMDH et de ses membres afin de promouvoir la protection des droits de l'Homme sur le terrain.

Le dialogue et la sensibilisation de l'opinion sont d'excellents moyens de promouvoir les droits de l'Homme. Le REMDH porte un regard critique sur les mécanismes du PBUM, de la PEV et de l'UE et accorde une attention toute particulière aux relations bilatérales (entre l'UE et les différents Etats partenaires) car celles-ci se prêtent généralement mieux au changement que les relations multilatérales. Le REMDH a rédigé un guide consacré aux droits de l'Homme dans le cadre processus de Barcelone, de la PEV et de l'UE, et organisé des séances de formation et des réunions publiques consacrées à ces institutions en Egypte, au Liban, en Israël et au Maroc. A cet égard, les membres du REMDH dans plusieurs pays ont manifesté un intérêt de plus en plus vif, et exprimé des critiques tout aussi vives, envers le rôle joué par l'UE et la mise en œuvre (ou l'absence de mise en œuvre) des mécanismes actuels des droits de l'Homme.

Activités

Le REMDH prendra les mesures suivantes :

- Maintenir une interface entre les mécanismes de l'UE, de la PEV et du PBUM et les membres du Réseau par l'intermédiaire du bureau de Bruxelles, en prévoyant notamment des visites des membres à Bruxelles ; poursuivre la promotion de ses politiques générales et de ses recommandations vis-à-vis le PBUM, l'UE et les gouvernements partenaires ; faire circuler les comptes rendus et les documents de stratégie émis par les groupes de travail et les équipes de mission, et promouvoir leurs recommandations ; diffuser sur le web et au moyen de lettres d'information des renseignements sur les principaux enjeux de la dimension droits de l'Homme du PEM.
- Organiser dans la région des cours de formation sur les instruments des droits de l'Homme de l'UE, du PBUM et de la PEV en vue de renforcer la capacité de la société civile à évaluer de façon critique ces instruments et les politiques des droits de l'Homme des pays du Sud de la Méditerranée. Mettre à jour les matériels didactiques à cet égard.
- Élargir ses activités de sensibilisation et de lobbying relativement aux instruments des droits de l'Homme de la PEV, notamment en rédigeant des rapports et des déclarations de suivi ; dans ce contexte, créer un poste de coordonnateur à plein temps chargé de s'occuper de la PEV (voir à l'annexe 1 une description détaillée des activités dans ce domaine) ;
- Poursuivre sa collaboration étroite avec les ONG établies à Bruxelles.

7. Partenariats

Objectifs

Le cadre droits de l'Homme de cette activité est d'encourager de vastes alliances de groupes de la société civile agissant dans différents milieux et avec des mandats différents, afin qu'ils puissent travailler ensemble sur la base d'une adhésion explicite et pratique aux normes internationales relatives aux droits de l'Homme.

L'objectif général est de contribuer au développement et au soutien de réseaux formés de groupes de la société civile qui soient efficaces et ancrés les valeurs rattachées aux droits de l'Homme et puissent avoir un impact positif sur la situation des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.

L'objectif à court terme est de maintenir et de développer activement des partenariats dans la région, à l'intérieur de la communauté des droits de l'Homme et au-delà.

Contexte

Le REMDH estime qu'il est important de collaborer avec des organisations de la société civile qui débordent le cadre de la communauté des droits de l'Homme dans la région, ainsi qu'avec des ONG internationales, et, de cette manière, d'établir des partenariats et de disséminer les valeurs sur lesquelles il fonde son propre travail. Dans le passé, le REMDH a établi une collaboration active avec divers partenaires et a, de son propre chef, mis en place (ou appuyé la mise en place) de nouveaux réseaux comme la Fondation euro-méditerranéenne de

soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (REMDH), la Plate-forme euro-méditerranéenne des ONG et le réseau d'ONG danoises créé en vertu de l'Initiative arabe.

Le Réseau a également établi un mécanisme de collaboration avec ses membres marocains et avec le Conseil consultatif des droits de l'Homme du Maroc en vue de la rédaction d'un plan national pour les droits de l'Homme et la démocratie.

Le REMDH a cherché à former une vaste alliance – et à entreprendre un travail de sensibilisation – avec les organisations internationales et les autres ONG, les syndicats, les groupes qui travaillent sur l'environnement et le développement, de même qu'avec les groupes confessionnels, à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Activités

Le REMDH prendra les mesures suivantes :

- continuer de soutenir et d'héberger la FEMDH ;
- soutenir la Plate-forme euro-méditerranéenne des ONG afin qu'elle devienne une chambre d'échanges efficace pour les réseaux euro-méditerranéens d'organisations de la société civile ;
- continuer d'appuyer la rédaction d'un plan national pour les droits de l'Homme et la démocratie au Maroc ;
- maintenir et renforcer des relations avec les organisations internationales des droits de l'Homme comme Amnesty International, Human Rights Watch, la FIDH, l'OMCT, etc.
- poursuivre la création de partenariats avec les syndicats professionnels, les fondations publiques et privées, les organisations confessionnelles ;
- développer des relations avec d'autres forums favorisant le dialogue sur les valeurs et les normes des droits de l'Homme, tels que forums sociaux et plates-formes politiques.

8. Organes exécutifs et participation des membres

Objectifs

Le cadre droits de l'Homme est de fournir aux organes exécutifs les moyens, les ressources et les capacités nécessaires pour leur permettre de réaliser les objectifs du REMDH et de refléter les valeurs sur lesquelles s'appuie le Réseau.

L'objectif général est

- *d'appliquer les statuts et règlements du REMDH de manière transparente et démocratique, et d'assurer la participation des membres en mettant en œuvre le programme du REMDH ;*
- *de veiller à la généralisation de la parité hommes-femmes au sein du REMDH ;*
- *de veiller à ce que la volonté des membres du REMDH et sa stratégie soient en accord.*

L'objectif à court terme est

- *d'appuyer et de développer le travail des organes exécutifs du REMDH ;*
- *de développer davantage les pratiques internes de communication de façon à assurer la transparence et l'appropriation de la prise de décisions ;*
- *de mettre au point une politique relative à la généralisation de la parité hommes-femmes.*

Activités

- Tenir l'Assemblée générale du REMDH en 2008 en mettant l'accent sur les tendances récentes qui ont un impact sur les droits de l'Homme, et sur la façon d'y apporter une réponse ;
- organiser trois réunions du Comité exécutif ;
- organiser trois réunions par an d'un comité d'orientation dans le but de superviser la gestion au quotidien du secrétariat et d'assister le président dans son rôle de « président actif » ;
- organiser une réunion annuelle des animateurs, référents politiques et coordinateurs des différents groupes de travail du REMDH ;
- définir et mettre en place une vérification des pratiques du REMDH en matière de genre et mettre au point une politique de généralisation de la parité hommes-femmes basée sur les résultats ;
- réviser les statuts du REMDH de façon à tenir compte de son évolution ;

- définir une politique proactive vis-à-vis les nouvelles candidatures et de s'assurer des ressources nécessaires dans cette perspective

9. Administration

Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est de mettre en place une administration efficace et habile, qui permettra au REMDH de réaliser pleinement sa mission, sa vision et ses objectifs.

L'**objectif général** est de fournir un soutien administratif dans tous les domaines de l'activité du REMDH, pour permettre au Réseau de réaliser pleinement sa stratégie.

L'**objectif à court terme** est de mettre en place les structures nécessaires à la réalisation du programme de travail du REMDH et de renforcer sa capacité à répondre proactivement à l'évolution des circonstances dans la région.

Contexte

Le REMDH cherche à soutenir ses activités grâce à une administration engagée, professionnelle et efficace, sensible au dialogue interculturel, aux besoins de ses membres et à l'environnement dans lequel ils œuvrent.

Activités

Le REMDH s'emploiera à :

- consolider sa nouvelle structure organisationnelle, développer ses procédures administratives et financières, et embaucher le personnel nécessaire à son développement, et ce, de manière transparente ;
- assurer au REMDH un financement diversifié et à long terme, et à développer une stratégie en ce sens ;
- renforcer les trois antennes du REMDH dans le Sud (Amman, Le Caire et Rabat), de même que le bureau de Bruxelles ;
- mettre en œuvre un plan de développement du personnel.

Annexe 8 : Budget 2008-2010

BUDGET POUR 2008 - 2010 en lien avec le programme de travail du REMDH

	2008		2009		2010		2008-2010	
	Budget		Budget		Budget		Budget	
3.1 Droits de l'homme et démocratisation	669 745	34%	773 317	30%	803 700	29%	2 246 762	31%
3.1.1 Liberté d'associations	148 253	8%	177 092	7%	189 326	7%	514 670	7%
3.1.2 Justice	194 037	10%	200 559	8%	207 226	8%	601 821	8%
3.1.3 Droits des femmes, égalité des sexes et parité	124 023	6%	184 673	7%	189 738	7%	498 434	7%
3.1.4 Education aux droits de l'Homme en direction des jeunes	203 433	10%	210 994	8%	217 411	8%	631 837	9%
3.2 droits de l'homme et sécurité humaine	370 250	19%	521 278	20%	557 189	20%	1 448 717	20%
3.2.1 Les droits des Migrants, Réfugiés et demandeurs d'asile	253 030	13%	282 551	11%	288 815	10%	824 395	11%
3.2.2 Droits de l'homme dans le conflit du Moyen-Orient	87 458	5%	200 944	8%	207 328	8%	495 730	7%
3.2.3 Droits économiques et sociaux	29 762	2%	37 783	1%	61 047	2%	128 592	2%
Groupes de Travail TOTAL	1 039 996	54%	1 294 595	50%	1 360 889	49%	3 695 479	51%
4. Communications	112 356	6%	163 863	6%	169 049	6%	445 267	6%
NETWORKING TOTAL	1 152 351	59%	1 458 457	57%	1 529 938	55%	4 140 746	57%
5. Soutien adhésion des membres	102 669	5%	366 307	14%	476 327	17%	945 303	13%
5.1 Solidarité	26 084	1%	244 318	9%	321 883	12%	592 284	8%
5.2 Formation/ PVE	76 585	4%	121 989	5%	154 445	6%	353 019	5%
6. Soutien and dialogue	91 726	5%	115 919	4%	107 675	4%	315 320	4%
7. Partnerariat	40 900	2%	35 383	1%	36 219	1%	112 501	2%
8. Institutions et Membres	356 916	18%	232 273	9%	222 859	8%	812 047	11%
9. Financement			99 943	4%	104 279	4%	204 221	3%
10. Développement du personnel	11 353	1%	20 000	1%	22 000	1%	53 353	1%
11. Administration	187 384	10%	248 580	10%	261 621	9%	697 585	10%
TOTAL BUDGET	1 943 300	100%	2 576 861	100%	2 760 916	100%	7 281 077	100%

Annexe 9: Déclaration finale

8ème Assemblée Générale du Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme Barcelone 12-14 Décembre 2008

Déclaration finale

Il y a un an le REMDH fêtait son dixième anniversaire. Créé dans le prolongement de la déclaration de Barcelone, le REMDH a su, tout à la fois, rassembler plus de 80 organisations appartenant à l'Union européenne et aux pays membres du Partenariat euro-méditerranéen, développer son action et sa réflexion sur plusieurs thématiques intéressantes de cette région du monde, assurer, avec d'autres, la défense des organisations et des défenseurs des droits de l'Homme menacés (notamment par la création de la Fondation euro-méditerranéenne des droits de l'Homme) et, enfin, assurer son existence matérielle même si cette dernière reste un éternel pari sur l'avenir.

Malgré ces succès, la situation du Partenariat euro-méditerranéen, ainsi que les évolutions que connaissent les rives nord et sud de la Méditerranée sont loin de répondre aux objectifs de la Déclaration de Barcelone et encore moins aux aspirations des peuples.

Si certains pays, en nombre restreint, ont pu bénéficier de réels progrès, la situation générale n'a cessé de se détériorer, notamment en raison de l'apparition de nouveaux conflits et la persistance des anciens.

La paix demeure, en effet, une nécessité absolue pour que la démocratie et les droits de l'Homme puissent s'installer ou progresser. Si elle ne suffira pas à elle seule à permettre l'installation de la démocratie, la résolution du conflit israélo-arabe en reste une condition nécessaire.

Tout en rappelant que le recours à la violence contre des populations civiles, quelles qu'elles soient, n'est en aucune manière acceptable, le maintien de l'occupation israélienne et l'accroissement constant de la colonisation, comme le recours à l'enfermement des populations civiles dans de véritables ghettos territoriaux que symbolise le mur construit en violation du jugement de la Cour de La Haye, le siège des Territoires palestiniens occupés et en particulier de Gaza, l'usage de punitions collectives, l'éradication de tout développement économique en Palestine et les discriminations et le racisme à l'encontre de la minorité palestinienne en Israël constituent une violation massive des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

L'élargissement du conflit aux pays voisins, lors des destructions massives et injustifiables infligées au Liban, ou lors de l'entrée en guerre illégitime des U.S.A. et de ses alliés en Irak, qui produit des centaines de milliers de réfugiés dans l'espace euro-méditerranéen, comme l'éventualité d'une attaque contre les installations nucléaires iraniennes ou encore la persistance du conflit au Sahara occidental et les violations massives des droits de l'Homme qu'il entraîne attestent que, loin de s'être améliorée, la situation de cette région du monde et de son voisinage immédiat supporte un risque amplifié de conflits dont les conséquences intéressent le monde dans son ensemble.

Dans tous ces cas, force est de constater que l'Union européenne n'a pas su ou voulu jouer le rôle que l'on attendait d'elle. La politique des gouvernements israéliens continue à s'exercer en toute impunité, notamment au prétexte que le peuple palestinien a exercé librement son choix électoral et certains pays membres de l'Union se sont rangés derrière les U.S.A. en Irak. Si l'usage de l'énergie nucléaire à des fins militaires n'est pas acceptable, encore faut-il que cette condamnation s'exerce à l'égard de tous les pays de la région, et donc aussi à l'égard de l'État d'Israël.

Dans ce contexte, force est de constater que les mécanismes démocratiques et le respect des droits de l'Homme n'ont que fort peu évolué. La Déclaration de Barcelone postulait une communauté de destin fondée sur une communauté de valeurs.

Ceci supposait, non le décalque d'un quelconque modèle occidental, mais l'appropriation par tous les pays membres du partenariat des principes édictés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les différentes conventions adoptées pour son application.

En ce soixantième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, nous ne pouvons que dresser un bilan critique de la situation des pays du Partenariat euro-méditerranéen.

Dans la quasi-totalité des pays partenaires de l'Union européenne, les processus électoraux continuent à être peu crédibles, quant la situation n'a pas régressé. Les parlements sont, pour l'essentiel, des assemblées ou s'agitent des acteurs dépourvus de pouvoirs réels et élus dans des conditions contestables.

La liberté de la presse, à quelques exceptions près, reste largement limitée et les journalistes subissent trop souvent une répression injustifiable. Le fonctionnement des institutions judiciaires demeure sous le boisseau des gouvernements, au point où même lorsque des dispositions plus libérales sont votées, la culture d'indépendance fait défaut à ceux et celles qui sont chargés de les appliquer. Sans compter que le niveau de formation des agents des institutions judiciaires est insuffisant et favorise, avec d'autres motifs, une corruption endémique qui s'étend à de larges secteurs.

Dans le cadre de législations d'exception sans cesse renouvelées ou aggravées, comme dans le cadre du droit commun, l'usage de la torture, de traitements inhumains et dégradants est monnaie courante non seulement contre les opposants politiques mais aussi contre les simples citoyens qui tombent entre les mains de la police.

Malgré les engagements pris et certaines exceptions, les organisations composant la société civile sont victimes de lois ou de pratiques qui portent atteinte à leur indépendance ou qui les empêchent simplement d'exister. Alors que la Déclaration relative à la protection des défenseurs a dix ans, être militant des droits de l'Homme ou syndicaliste dans nombre des pays de la rive sud de la Méditerranée équivaut à l'assurance d'être victime de persécutions voire à mettre sa liberté ou sa vie en péril.

Les choix économiques faits et la quasi-absence de législation sociale rendent encore plus précaire le sort de millions de personnes qui sont frappés de plein fouet par une globalisation qui ne conduit qu'à assurer la suprématie des plus puissants. Les enfants subissent en premier les conséquences de ces inégalités sociales. Faibles parmi les faibles, les migrants qui arrivent vivent dans des zones de non droit.

Au total l'État de droit qu'exigent la démocratie et le respect des droits de l'Homme n'a progressé que faiblement dans un nombre limité de pays. La majorité d'entre eux connaît, tout au contraire, une réelle régression : le débat politique ne trouve plus les moyens de s'exprimer ni les lieux pour le faire et ce au point de lui substituer le fait religieux qu'instrumentalisent les États et certains groupes.

Enfin, si quelques pays ont vu la naissance de législations améliorant les droits des femmes, la discrimination, légale ou de fait, entre les sexes est la règle, y compris au sein même des secteurs les plus mobilisés de la société civile. Les droits des femmes se trouvent d'autant plus menacés que leur situation socio-économique les place en première ligne face au chômage, à la précarité et à la pauvreté.

L'Union européenne quant à elle, notamment depuis les attentats du 11 septembre 2001, développe une politique sécuritaire qui s'embarrasse de moins en moins des principes sur lesquels elle prétend s'appuyer.

Soucieuse de se préserver avant tout des manifestations de terrorisme et d'une immigration qu'elle regarde comme envahissante, elle soumet ses propres citoyens à des législations exceptionnelles et à des contrôles portant atteintes aux libertés élémentaires. Les migrants sont l'objet de mesures discriminatoires, voire à de véritables traques. Les réfugiés sont regardés comme des fraudeurs et ceux qui leur viennent en aide sont poursuivis.

Il s'en suit une véritable dégradation de la situation des personnes migrantes dans toute l'Union européenne et, en corollaire un accroissement des réflexes xénophobes, y compris parmi les sphères dirigeantes. Au point de provoquer des manifestations de racisme à l'encontre des personnes ayant une des nationalités européennes mais originaires des pays de la rive sud de la Méditerranée, en particulier à l'égard de ceux et celles qui se revendiquent de l'Islam ou y sont assimilés.

Les pays membres de l'Union européenne, soit collectivement, soit de manière bilatérale, exportent leur savoir faire et conditionnent leur aide au respect des normes sécuritaires qu'ils imposent. C'est ainsi légitimer ceux qui dans le partenariat bafouent ouvertement les libertés et c'est ce qui explique le soutien apporté aux pires dictatures.

Institutionnellement, aux négociations multilatérales de la Déclaration de Barcelone, se sont, peu à peu, substitués des accords bilatéraux, d'abord sous forme d'accords d'association, puis dans le cadre de la

Politique européenne de voisinage. Ces accords n'ont pas permis, ou si peu, une réelle évolution démocratique et un meilleur respect des droits de l'Homme.

L'apparition d'une « Union pour la Méditerranée », à l'initiative du gouvernement français, a pu laisser penser qu'un nouvel essor allait être donné au partenariat euro-méditerranéen. La restriction de cette initiative au seul domaine économique et sécuritaire laisse de côté les droits des peuples, l'aspiration à la démocratie et le respect des droits de l'Homme. Sans méconnaître l'intérêt que peuvent avoir des projets d'infrastructure liant les deux rives de la méditerranée, cette initiative ne pourra prospérer que si chacun en tire profit et que si les peuples y sont associés : Et il ne peut y avoir, à terme, un réel développement économique sans démocratie, sans paix et sans respect des droits de l'Homme.

Si ce bilan apparaît comme largement négatif, liés historiquement depuis des dizaines de siècles, partageant une mer qui les rassemble, les pays membres du Partenariat euro-méditerranéen n'ont d'autres alternatives que de construire un espace commun.

Le REMDH continue à penser qu'il n'est pas d'autres solutions, dans cette région du monde, qu'un réel partenariat fondé sur l'égalité de ses membres mais aussi sur des principes communs, principes qui découlent des conventions internationales auxquelles chacun a adhéré.

Dans ce cadre, le REMDH décide de poursuivre ses efforts pour l'instauration de régimes démocratiques et respectueux des droits de l'Homme.

Il décide, à cette fin, d'élargir ses capacités d'intervention auprès de toutes les instances internationales qui traitent de cette région du monde.

Il appuiera toute initiative, en particulier la Coordination maghrébine des organisations des droits humains et la Fédération EuroMed contre les disparitions forcées, de nature à renforcer la défense des militants des droits humains.

En particulier, le REMDH demande :

- La tenue d'élections libres et régulières sous le contrôle d'observateurs indépendants.
- Le respect de la liberté de la presse et plus généralement de la liberté d'expression et de création. Celles-ci ne doivent subir aucune restriction, notamment au titre d'une religion, autre que celles qui sont nécessaires à l'existence d'une société démocratique.
- Le respect de la liberté d'association et de la liberté syndicale et de l'indépendance de ces organisations.
- La mise en place d'institutions judiciaires indépendantes du pouvoir politique et soumise au contrôle public des citoyens, ce qui implique l'abandon des législations d'exception actuellement en vigueur.
- Le respect des droits des migrants et des réfugiés, notamment par la ratification et l'effectivité de la Convention internationale sur la protection des droits des migrants et de la Convention de Genève dans tous les pays du partenariat
- Une action résolue en faveur d'une éducation aux droits de l'Homme qui permette notamment d'appliquer concrètement le principe de non discrimination à raison de l'origine, de la religion, des opinions politiques, du sexe ou de l'orientation sexuelle. Les réserves à la Convention relative aux droits de l'enfant doivent être levées et la Convention doit être effectivement appliquée.

Plus généralement, le REMDH souhaite que :

- La communauté internationale fasse appliquer tous les résolutions qu'elle a adoptées concernant le conflit israélo-arabe, y compris en ce qui concerne les réfugiés. L'Union européenne, en particulier, doit cesser de soutenir la politique des gouvernements israéliens et se dédouaner en subventionnant l'Autorité palestinienne. Elle doit respecter les choix démocratiques du peuple palestinien et de ses représentants légitimes. Elle doit s'opposer au racisme et aux discriminations dont est victime la minorité palestinienne en Israël. Les Etats arabes qui accueillent des réfugiés palestiniens doivent leur reconnaître les droits que confèrent les conventions de Genève.
- L'action en faveur de l'égalité des hommes et des femmes soit prioritaire. Non seulement, il s'agit de restituer ses droits à la moitié des populations concernées mais le REMDH est convaincu qu'il s'agit là d'un puissant levier d'évolution de toutes les sociétés et d'une condition de l'existence de la démocratie et du respect des droits de l'Homme. Toutes les réserves à la CEDAW doivent être levées et le Plan d'action d'Istanbul appliqué.

- Le débat politique et civique reprenne partout ses droits et qu'il ne soit plus hypothéqué par des préoccupations purement sécuritaires. Il doit être ouvert à toutes les composantes de la société qui acceptent en permanence les règles de la démocratie et le refus de la violence, y compris les acteurs religieux.
- Le développement économique ne se fasse pas au profit de quelques personnes ou de quelques sociétés et que les droits sociaux soient pleinement appliqués.
- Les migrants et les réfugiés puissent bénéficier de leurs droits et cesser d'être l'objet et l'instrument de politiques sécuritaires et xénophobes.
- L'Union européenne, en accord avec le respect des droits de l'Homme dont elle se réclame dans toutes ses activités et dans ses relations extérieures, adopte une approche plus proactive et plus cohérente en faveur du soutien aux réformes démocratiques et au progrès des droits de l'Homme dans tous les pays concernées par le partenariat euro-méditerranéen. Loin d'affaiblir la stabilité politique et économique des pays en cause et la sécurité des personnes, cette démarche ne fera au contraire que les renforcer.

Le REMDH, qui réunit en son sein des organisations de tous les pays du Partenariat euro-méditerranéen, réaffirme que l'application concrète de ces réformes et la réalisation de ces objectifs sont les conditions qui permettent un réel dialogue entre les peuples et le partage d'un destin commun.

Annexe 10: Résolution d'urgence sur la Tunisie

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LES CONDAMNATIONS INTERVENUES À LA SUITE DES ÉVÈNEMENTS DU BASSIN MINIER DE GAFSA

L'assemblée générale du REMDH, réunie à Barcelone les 12, 13 et 14 décembre, a appris avec indignation le jugement rendu, le 11 décembre 2008, à la suite des événements survenus dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie et les conditions dans lesquelles le tribunal a statué.

Mettant brutalement un terme aux premières plaidoiries de la défense portant sur les irrégularités de la procédure et des poursuites, le tribunal a fait évacuer la salle et a levé l'audience, annonçant qu'il se retirait pour délibérer. Le même jour, le tribunal a prononcé son jugement condamnant 29 personnes à des peines allant de 2 ans de prison avec sursis à 10 ans de prison ferme, sans avoir auditionné les accusés ni avoir entendu les plaidoiries sur le fond des avocats de la défense.

A cela s'ajoutent de nouvelles arrestations pratiquées au milieu de la nuit.

L'assemblée générale du REMDH dénonce cette violation flagrante et choquante des principes fondamentaux du droit à un procès équitable.

Cette caricature de justice illustre une fois de plus l'absence d'indépendance du système judiciaire tunisien et son instrumentalisation par le régime.

Réprimer des militants syndicaux, s'en prendre à des manifestants qui réclament le droit de travailler ou à ceux qui en France ont simplement contribué à l'organisation de la solidarité et les livrer à une parodie de Justice, montre la peur des autorités tunisiennes face à une situation sociale de plus en plus explosive.

L'Union européenne ne peut continuer à soutenir le régime tunisien, et la présidence française de l'Union européenne, la Commission et le Parlement doivent exiger du gouvernement tunisien qu'il respecte ses engagements en matière de droits de l'Homme plutôt que d'appeler à un partenariat renforcé entre l'Union européenne et la Tunisie tel qu'il a été décidé lors du Conseil des ministres des 8 et 9 décembre 2008.

Le REMDH assure tous les militants condamnés de leur solidarité. Il appelle les sociétés civiles du nord et du sud de la Méditerranée à se mobiliser pour la liberté de toutes les personnes poursuivies et pour mettre un terme à ces pratiques répressives.

Annexe 12: Résolution d'urgence sur le Conseil de l'Union européenne

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

L'assemblée générale du REMDH, réunie à Barcelone, les 12/13 et 14 décembre 2008 a pris connaissance des conclusions du Conseil de l'Union européenne des 8 et 9 décembre 2008.

Elle constate que l'Union européenne s'engage, à des degrés divers, dans des partenariats renforcés ou des accords d'association avec la Tunisie, l'Égypte, l'Algérie, la Lybie, la Syrie, la Jordanie et le Maroc. Le REMDH regrette que le développement des relations bilatérales dans les domaines économiques et sécuritaires avec ces pays ne s'accompagne pas d'exigences aussi fortes en matière de droits de l'Homme.

Le rehaussement du niveau et de l'intensité des relations politiques et dans d'autres domaines avec l'État d'Israël, sans autre condition qu'une vague référence au respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire, est une atteinte aux principes mêmes de la politique de voisinage.

Cette démarche n'entraînera aucun changement de la politique israélienne sur le terrain, renforçant au contraire l'impunité dont bénéficient, depuis des décennies, les autorités de ce pays.

Alors que la situation ne cesse de se dégrader dans les Territoires palestiniens occupés et en particulier dans la bande de Gaza, la décision du Conseil contredit les engagements de l'Union européenne d'œuvrer en faveur de la paix sur la base de toutes les résolutions internationales pertinentes.

De manière générale, le REMDH rappelle que l'objectif de créer une zone de paix, de stabilité et de prospérité exige de conditionner le renforcement des liens entre l'Union européenne et ses partenaires à des engagements précis et concrets concernant l'amélioration des droits de l'Homme.

Annexe 12: Liste des participants - Barcelone 12-14 Décembre 2008

Prénom	Nom		
MEMBRES DU CE			
Moataz	El fegiery		Égypte
Michel	Tubiana	Ligue des Droits de l'Homme (LDH)	France
Kamel	Jendoubi	Comite pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT)	France / Tunisie
Colm	Regan	80.20 education et action pour un monde meilleur	Irlande
Wadih	Al-Asmar	Mouvement franco-libanais SOLIDA	Liban
Rabia	Naciri	Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM)	Maroc
Eva	Norström	Swedish Refugee Aid (SWERA)	Suède
MEMBRES REGULIERS NATIONAUX			
Mohammed	Rahali	Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADH)	Algérie
Stefan August	Lütgenau	Fondation Bruno Kreisky pour les droits de l'Homme	Autriche
Christina	Kaili	Institut Méditerranéen sur l'étude des genres	Chypre
Hayat	Hussein Yasamsal	Association pour les droits et libertés	Chypre
Lone	Lindholt	Centre danois des droits de l'Homme	Danemark
Lamia-Louise	Chehabi Madsen	Centre de réhabilitation et de recherche pour les victimes de torture (RCT)	Danemark

Prénom	Nom		
Anitta	Kynsilehto	Institut de recherche Tampere pour la paix	Finlande
Nassera	Dutour	Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie	
Tarek	Ben Hiba	Comite pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) Delegate	France / Tunisie
Mouhieddine	Cherbib	Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (FTCR)	France / Tunisie
Mari	Lavrentiadou	Comité grec pour une société démocratique internationale (EEDDA)	Grèce
Aliki	Karadimitriou	Comité grec pour une société démocratique internationale (EEDDA) Délégué	Grèce
Bertrand	Borg	80.20 education et action pour un monde meilleur	Irlande
Sawsan	Zaher	ADALAH - Le Centre légal pour les droits de la minorité arabe en Israël	Israël
Mohammed	Zeidan	Association arabe des droits de l'Homme (HRA)	Israël
Ishai	Menuchin	Le Comité public contre la torture en Israël (PCATI)	Israël
Maria	De Donato	Conseil Italien pour les réfugiés	Italie
Walid	Al Nakib	Institut des droits de l'Homme de l'ordre des avocats - Beyrouth	Liban
Berangere	Pineau	Mouvement franco-libanais SOLIDA	Liban
Rola	Badran	Organisation palestinienne des droits de l'Homme au Liban (PHRO)	Liban
Ghassan	Abdallah	Organisation palestinienne des droits de l'Homme au Liban (PHRO) Délégué	Liban
Delphine	Compain	Fondation René Moawad	Liban
Omar	Grech	Académie méditerranéenne d'études diplomatiques, Université de Malte	Malte
Nabia	Haddouche	Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM)	Maroc
Larbi	Maaninou	Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)	Maroc
Amine	Abdelhamid	Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) Delegate	Maroc
Khadija	Sadouk	Espace Associatif	Maroc
Mohamed	Nesh Nash	Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)	Maroc
Issam	Younis	Centre Al Mezan des droits de l'Homme	Palestine
Wesam	Ahmad	Al-Haq	Palestine
Raji	Sourani	Centre palestinien des droits de l'Homme (PCHR) - Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH)	Palestine
Magaly	Thill	ACSUR Las Segovias - Association pour la coopération avec le Sud	Espagne
Emilio	Gines Santidrian	Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos	Espagne
Birgitta	Danielson	Kvinna till kvinna	Suède
Sliman	Bouchuiguir	Ligue libyenne pour les droits de l'Homme	
Danial	Saoud	Comité de Défense des Libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (CDF)	Syrie
Radwan	Ziadeh	Centre de Damas d'études sur les droits de l'Homme	Syrie

Prénom	Nom		
Mokhtar	Trifi	Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH)	Tunisie
Khadija	Cherif	Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)	Tunisie
Abdeljelil	Bédoui	Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT)	Tunisie
Mustafa Emrah	Şeyhanlıoğlu	Association des droits de l'Homme	Turquie
Khaldoon	Alaswad	Centre de Damas d'études sur les droits de l'Homme Délégué	
MEMBRES REGULIERS REGIONAUX			
Barbara	Harrell-Bond	African and Middle East Refugee Assistance (AMERA)	Royaume-Uni
Alya	Cherif Chamhari	Collectif 95 - Maghreb Egalité	Algérie
Mohamed Salah	Kherigi	Institut Arabe des Droits de l'Homme	Tunisie
MEMBRES ASSOCIES			
Ali	Diwan	Société irakienne des droits de l'Homme	Danemark/Iraq
David	Zammit	Université de Malte	Malte
Anne-Laurence	Lacroix	Organisation mondiale contre la torture (OMCT)	Suisse
Eric	Goldstein	Human Rights Watch (USA)	USA
MEMBRES INDIVIDUELS			
Madjid	Benchikh	Professeur	France/Algérie
Anna	Bozzo-Curti	Professeur	Italie
Jon	Rud	Avocat	Espagne/Norvège
Khemaïs	Chammari	Expert Consultant	Tunisie
INVITES & OBSERVATEURS			
Abderrahmane Amine	Sidhoum	Avocat	Algérie
Kamel	Daoud	Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH)	Algérie
Pierre	Barge	Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme (AEDH)	Belgique
Sébastien	Lorion	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, Commission de l'UE	Belgique
Doros	Polykarpou	Action égalité, soutien, Antiracism (KISA)	
Anne-Catherine	Legendre	Consultant COWI A/S	Danemark
Angela	Gaff	Consultant COWI A/S	Danemark
Francois	Jobard	France 3	France
Laurent	Beaumel	France 3	France
Randa	Siniora	Commission indépendante palestinienne pour les droits des citoyens	France
Eoin	Cleary	Projet Education aux droits de l'homme	Irlande
Stephen	Brandon	Projet Education aux droits de l'homme	Irlande
Clifton	Rooney	Projet Education aux droits de l'homme	Irlande
Eoin	Cleary	Projet Education aux droits de l'homme	Irlande
Kelvin	Doyle	Projet Education aux droits de l'homme	Irlande

Prénom	Nom		
Kelvin	Doyle	Projet Education aux droits de l'homme	Irlande
Haneen	Naamneih	Projet Education aux droits de l'homme	Israël
Alexandra	Jastrzebska	Projet Education aux droits de l'homme	Espagne
Abdelmaksoud	Rachdi	Platform ONG Euromed	Palestine
Hamid	Sr	AFD Espagne	Espagne
Sr.	Hamid	AFSD	Espagne
Ignati	Calbo	Agencia Catalunya de cooperacion	Espagne
Rachid	Aarab	Alliance for Freedom and Dignity	Espagne
Eirene	Ramos	ANUE	Espagne
Xavier	Guerrero	Asociación para las Naciones Unidas en España - ANUE	Espagne
Manel	Vila	Barcelona City Council	Espagne
Sebastia	Mayol	Barcelona City Council	Espagne
Andreu	Felip	Catalan Agency for Development Cooperation	Espagne
Anna	Grabowska	Catalan Agency for Development Cooperation	Espagne
Carla	Canal	Catalan Agency for Development Cooperation	Espagne
David	Minoves	Catalan Agency for Development Cooperation	Espagne
Jordi	Llaonart	Catalan Agency for Development Cooperation	Espagne
Miquel Angel	Prieto	Catalan Agency for Development Cooperation	Espagne
Xavier	Martí	Catalan Agency for Development Cooperation	Espagne
Anna	Serradesanferm	Compromesos amb el mon	Espagne
Anna	Serradeferm	Compromesos amb el món	Espagne
Tat	Fàbregas		
	Magdaleno	Compromesos amb el món	Espagne
	Jofresa		
Josep	Vendrell	Departament d'Interior, Relacions Institucionals i Participació	Espagne
Alex	Masllorens	Department of Justice of the General/Departament de Justícia de la Generalitat	Espagne
Anna	Terron	Department of Presidency/Departament de Presidència	Espagne
Roser	Clavell	Department of Vicepresidence/Departament de Vicepresidència	Espagne
Francesc	Sol de la vega	Elcalam	Espagne
Eva	Feliu	Elcalam	Espagne
Laia	Carbonell	Elcalam	Espagne
Laura	Feliu	Elcalam	Espagne
Maria	Prandi	Escola de Cultura de Pau	Espagne
Maria	Cañadas	Escola de Cultura de Pau	Espagne
Roger	Revilla	Federacio Catalana d-ONG pels Drets Humans	Espagne
Georgina	Casas	Federació Catalana d'ONG pels Drets Humans - FCONGDH	Espagne
Eduard	Soler	Fundació CIDOB	Espagne
Helena	Oliván	Generalitat de Catalunya	Espagne
Josep	Robles	IEMed	Espagne
Senen	Florensa	IEMed	Espagne
Aida	Guillen	Institut de Drets Humans de Catalunya-IDHC	Espagne

Prénom	Nom		
Marina	Arakeylan	Institut de Drets Humans de Catalunya-IDHC	Espagne
Alex	Morian	Institut de Drets Humans de Catalunya-IDHC	Espagne
Agueda	Mera	Institut de Drets Humans de Catalunya-IDHC	Espagne
Fadi	Hadeeb	Institut de Drets Humans de Catalunya-IDHC	Espagne
Elisa	Miralles	Juristes sense Fronteres	Espagne
Gala	Montseny	Juristes sense Fronteres	Espagne
Carme	Ferrer	Lliga dels Drets dels Pobles	Espagne
Rita	Huybens	Lliga dels Drets dels Pobles	Espagne
José	Riera	Ministry of Foreign Affairs and Cooperation/Ministeri d'Assumptes Exteriors i Cooperació	Espagne
Silvia	Escobar	Ministry of Internal Affairs and Cooperation/Ministeri d'Assumptes Exteriors i Cooperació	Espagne
Eulàlia	Mesalles	Office for The Promotion of Peace and Human Rights	Espagne
Xavier	Badia	Office for The Promotion of Peace and Human Rights	Espagne
Gerardo	Fueyo	Oficina de Derechos Humanos/ MAEC	Espagne
Pau	Solanilla	Secreteriat for the European Union/Secretaría para la Unión Europea	Espagne
Rafel	Ribó	Syndicate of Greuges/Sindicatura de Greuges	Espagne
Marga	Serra	UNESCOCAT	Espagne
Carme	Coll	Union Nations Program for Development - Barcelona Office	Espagne
Nuria	Garcia	Universitat Internacional de la Pau	Espagne
Susie	Alegre	Consultant Senior	Royaume-Uni

FONDATION

Eskil	Trolle	EMHRF, avocat	Danemark
Bahey	El Din Hassan	Membre du conseil d'administration de la Fondation	Égypte
Khammar	El Yazami	Membre du conseil d'administration de la Fondation	France
Lynn	Welchman	Membre du conseil d'administration de la Fondation	Royaume-Uni
Hanny	Megally	EMHRF / Centre International pour une Justice Transnationale	USA/Egypte

MEMBRES DU STAFF

Nathalie	Stanus	Coordonnatrice Palestine, Israël et les Palestiniens	Belgique
Emilie	Dromzee	Coordonnateur UE	Belgique
Justine	Wicikowski	Assistant	Danemark
Marc	Degli	Responsable de la Communication	Danemark
Thibaut	Guillet	Coordonnateur Liberté syndicale	Danemark
Nour	Hemici	Coordonnatrice Education aux droits de l'homme	Danemark
Fabrice	Liebaut	Coordonnateur Justice	Danemark

Prénom	Nom		
Katrine	Høybye Frederiksen	EMHRF personnel	Danemark
Anne-Sophie	Schaeffer	EMHRF Programme Coordinator	Danemark
Marc	Schade-Poulsen	Directeur exécutif	Danemark
Laureline	Rossigneux	Secrétaire exécutif	Danemark
Poul	Collemorten	Chef de l'administration	Danemark
Marit Flø	Jørgensen	Directeur de programme	Danemark
Shaimaa	Abo Elkheir	Responsable de la Communication	Égypte
Lina	Alqurah	Coordonnatrice genre et les droits des femmes	Jordanie
Chadi	Sidhom	Coordonnateur des migrants et des réfugiés	Maroc

INTERPRETES

Nadine	El Khoury	Interprète	Liban
Nayla	Younes	Interprète	Liban
Joyce	Khoury	Interprète	Liban
Aline	Bazouni	Interprète	Liban
Rania	Abou Zeid	Interprète	Liban
Marianne	Kedemos	Interprète	Liban